
A
0 000 203 508 7
UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY


SEAL OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
LET THERE BE LIGHT
1868



HISTOIRE

DE

HAINAUT.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, N° 14.

HISTOIRE

DE

HAINAUT,

PAR JACQUES DE GUYSE,

TRADUITE EN FRANÇAIS AVEC LE TEXTE LATIN EN REGARD,
ET ACCOMPAGNÉE DE NOTES.

(Le texte est publié pour la première fois sur deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi.)

TOME SEPTIÈME.

A PARIS,
CHEZ A. SAUTELET ET Cie, LIBRAIRES,
RUE DE RICHELIEU, N° 14.
A BRUXELLES,
CHEZ ARNOLD LACROSSE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

M DCCC XXIX.

PREFACE.

Parvenu à près de la moitié de ma carrière, puisque je commence ici le onzième livre d'un ouvrage qui n'en contient que vingt et un, je dois me féliciter d'avoir fixé l'attention d'un souverain qui veille à tout ce qui peut intéresser la gloire du pays qu'il gouverne. Sa Majesté le roi des Pays-Bas, en m'honorant de l'ordre du Lion-Belgique (1), sans aucune sollicitation de ma part, m'a donné un encouragement qui ajoute encore au zèle que m'avait inspiré le désir de faire connaître notre ancienne histoire, pour laquelle il était absolument nécessaire d'étudier le long travail qui a occupé toute la vie de Jacques de Guyse.

Le volume précédent finissait avec la vie de saint Foillan, martirisé vers l'an 650 de notre ère. Celui-ci ne s'étend pas plus loin, puisqu'il finit avec la vie d'Adalbaud ou Adebaud, mari de sainte Rictrude, abbesse de Marchiennes, mort l'an 645. On ne trouvera donc guère ici que l'histoire ecclésiastique du règne de Dagobert, commencé l'an 628, et de son fils Sigebert II, qui lui fut

(1) C'est ce que j'ai appris par deux lettres flatteuses, l'une de S. Exc. M. L. Van Gobbelsroy, datée de Bruxelles, le 18 juillet 1829, l'autre de M. le baron Roell, ministre d'État et chancelier de l'ordre.

d'abord associé avec le titre de roi d'Austrasie, et qui lui succéda dans ce royaume l'an 638. Sigebert II mourut l'an 656.

Pendant que ces deux princes occupaient le trône de Clovis, les descendans du fils aîné de Clodion n'avaient pas perdu leurs droits. Albéric son petit-fils (1), plus jeune que Mérovée, eut de plus grands efforts à faire pour conserver sa puissance. Il rassembla un grand nombre d'hommes, et se mit à rebâtir les villes et les châteaux ruinés, tels que les villes de Strasbourg, dont les murs et les portes avaient été depuis long-tems abattus, Toul et Épinal, Marsal et les bains de Plombières, qui sont près d'Épinal. Il construisit dans la forêt des Vosges, en mémoire de son père, un château très-fort. Il éleva plusieurs autels et plusieurs temples à ses dieux dans le royaume des Austrasiens, vers les monts *Assatiques*, au milieu des forêts supérieures. Dans le cœur de ses États, il construisit au milieu de la forêt des Ardennes, l'autel et le château de Namur; il restaura aussi depuis ses fondations l'autel de Mercure, qui, du tems de Jacques de Guyse, était appelé le château de Samson. Il rétablit en outre quantité d'autres châteaux sur des montagnes presque inaccessibles. Quant à la partie

(1) Et non pas son fils, comme le dit Jacques de Guyse, liv. IX, chap. 6. Au reste, le nom de fils, *filius*, est souvent pris pour petit-fils. Réginald pouvait être arrière-petit-fils de Clodion, s'il a péri en 510, comme le dit Jacques de Guyse, Liv. IX, chap. 11.

inférieure de ses États, c'est-à-dire dans la forêt Charbonnière, il releva un grand nombre d'autels, de temples et de châteaux, tels que le château de *Castrilocus*, aujourd'hui la ville de Mons, où il fit bâtir une tour carrée à laquelle il donna son nom, et creuser un puits au milieu de la montagne. Il répara un autel de Minerve élevé sur cette même montagne, que les chrétiens appelèrent la montagne de Saint-Aldebert, mais qui alors portait le nom d'Albéric. De même il rebâtit à neuf un autre autel sur une autre montagne voisine, nommée également la montagne d'Albéric, et désignée par les chrétiens sous le nom français de Houppe d'Albermont. De plus il fonda un autel dans la forêt de Vicogne; il bâtit près de *Marcisius*, au-delà de l'Escaut, et toujours dans la forêt de Vicogne, un château auquel il donna son nom. C'est sans doute le château, aujourd'hui village d'Aubri, situé au nord-ouest de Valenciennes. La forêt de Vicogne, dite aussi de Saint-Amand, est située entre la Scarpe et l'Escaut, au-dessus du confluent de ces deux rivières. Les Muévins, c'est-à-dire les Mérovingiens, firent deux fois leurs efforts pour détruire ses possessions dans la forêt Charbonnière, et même pour le tuer. Avec le secours des Saxons, il les défit au milieu des marais qui sont aujourd'hui appelés Muévins, c'est-à-dire Mérovingiens, près de Castrilocus ou Mons, et à Mirewant, près de Condé. Les Mérovingiens, attribuant sa victoire aux dieux

des forêts, restèrent long-tems en repos. Ils le nommèrent malignement l'Enchanteur, parce qu'ils ne pouvaient le vaincre, et qu'en restant dans ses forêts il était le plus souvent leur vainqueur. Il engendra plusieurs fils de la femme qu'il avait épousée. Enfin étant épuisé de vieillesse il mourut, et fut enterré, à la manière des Sarrasins, sur une montagne dans le territoire de Niverne, peut-être Nivelle ou Nervie, c'est-à-dire Tournai. On transplanta de grands arbres sur cette montagne, que les habitans appelèrent alors l'autel d'Albermont; mais depuis l'établissement du christianisme, ils changèrent ce nom en celui de la Chevelure ou de la Houppe d'Albéric. En supposant que ce prince avait quinze ans l'an 448, époque de la mort de Clodion, et qu'il ait vécu quatre-vingts ans, il sera mort l'an 515. Il avait seulement dix-huit ans l'an 451, lors de la bataille d'Attila; il en avait vingt-trois lorsque Lucius livra la ville aux Francs qui étaient sous ses ordres, et qui la pillèrent (1).

Il épousa une fille de Théodemir, roi des Goths en Pannonie, sœur de Théodoric l'Amale, surnommé le Grand, roi des Ostrogoths et fondateur de leur monarchie en Italie, de laquelle il eut, entre autres enfans, un fils qui suit.

Waubert, l'aîné des fils d'Albéric, fut marié par son père, et surtout par le crédit de son oncle Théodoric, avec la fille de l'empereur Zé-

(1) Annales de Hainaut, livre XI, chap. 8.

non, mort l'an 491. Il succéda à son père dans le royaume des Austrasiens (1). Il défendit vaillamment contre les Mérovingiens les provinces qui lui avaient été transmises par ses ancêtres. Il paraît cependant que Clovis, qui avait fait périr ses trois oncles, dont l'un était Rancaire ou Rainacaire, roi de Cambrai (2); et les deux autres Richérius et Rémérius, eut des succès contre lui. En le supposant né vingt-quatre ans après son père, ce qui a dû arriver, comme on va le voir, il sera né l'an 457, huit ans avant Clovis.

De la fille de l'empereur Zénon, il eut deux fils :

1° Aubert ou Ansbert, qui suit;

2° Waubert II.

Aubert, suivant la règle des générations, serait né l'an 499, si l'on donnait trente-trois ans aux générations comme à l'ordinaire, son aïeul étant né l'an 433; mais il a dû naître plus tôt, puisque Zénon, qui fut empereur en 475, ne régna que quinze ans, et prit les deux frères sous sa protection (3). Supposant donc les deux générations de vingt-quatre ans depuis Albéric, Aubert sera né l'an 481, et son frère Waubert II l'an 482. Ainsi l'an 490, un an avant sa mort, l'empereur Zénon a pu faire venir à Rome ces deux enfans pour les soustraire au danger qui les menaçait de la part de

(1) *Id.* chap. 9.

(2) *Id.* chap. 11. Voyez Grégoire de Tours, tome II, pag. 42.

(3) *Id.* chap. 9.

Clovis, chef habile et cruel des Mérovingiens. Zénon étant mort l'année suivante 491, Théodoric, maître alors de toute l'Italie, eut soin de ses petits-neveux, dont il continua l'éducation. Mais ayant épousé en 493 Audelfrède, sœur de Clovis, il ne leur permit pas de retourner dans leur patrie, et les fit recevoir sénateurs de la ville de Rome. Les Francs, appelés Austrasiens, fesaient cependant à cette époque (1) une guerre continuelle aux Mérovingiens : ces deux peuples remportaient alternativement la victoire; enfin Clovis étant mort l'an 511, les Francs, ayant pris de sages avis, et dirigés sans doute par Théodoric, firent un traité avec les enfans de Clovis. La condition du traité fut que les deux fils, auxquels le royaume des Francs devait de droit appartenir, épouseraient, savoir : Aubert Blitilde, fille de Clotaire, roi des Mérovingiens, et Waubert II Rothilde, fille d'Amalric ou Amalaric, roi d'Espagne, et de Rothilde, sœur de ce même Clotaire.

Dans un Mémoire de M. de Foncemagne sur l'origine de la maison de France (2), l'auteur reconnaît que la tradition du mariage d'Aubert et de Blitilde remonte jusqu'au tems de Charles-le-Chauve. Il la regarde cependant comme suspecte; mais il ne connaissait pas l'ouvrage de Jacques de Guyse, qui paraît la constater. D'ail-

(1) Annales de Hainaut, livre IX, chap. 12.

(2) Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tom. 20, p. 578.

leurs la Chronique de Verdun, par Hugues de Flavigny, dit aussi que Clotaire, roi des Francs, maria sa fille à Ansbert, de qui elle eut Arnoldus, père d'Arnulphus, évêque de Metz (1). Il n'y a donc de difficulté que sur la chronologie. En effet Clotaire étant né l'an 497, sa fille Blitilde ne peut guère être née avant l'an 521, quarante ans après la naissance d'Aubert. Mais il n'est pas sans exemple qu'un mari ait quarante ans de plus que sa femme. Au reste Jacques de Guyse (liv. XI, chap. 12, p. 475 de ce volume) dit que, selon d'autres auteurs, Ausbert, qu'il qualifie duc de Germanie, épousa Blichilde, fille de Clotaire II, née l'an 584. Mais cette opinion est tout-à-fait inadmissible. Ausbert, duc de Germanie, n'est donc point le même qu'Aubert, et Jacques de Guyse lui donne ici trois fils, parmi lesquels ne se trouve point Arnold. Ce fait n'est pas moins inconciliable avec la généalogie que j'ai cru devoir adopter.

(1) *Bibliotheca nova* du père Labbe, tome I, p. 94.

On a mis en doute si Aigulfe ou Agiulfe, évêque de Metz avant saint Arnold, et mort l'an 602, était oncle de ce saint Arnold et frère d'Ansbert ou Anselbert, sénateur; ou s'il était fils de Vaubert, prince d'Ardennes. (Dom Calmet, Histoire de Lorraine, I, 362); mais s'il était frère d'Ansbert, il était fils de Vaubert, et les deux opinions sont d'accord. Il avait pour frère Déothaire, qui, ayant donné à saint Étienne de Metz la terre d'Arisie, qu'il avait du côté de Rhodez, fut ensuite ordonné évêque d'Arisie par saint Agiulfe, son frère.

Meurisse, auteur de l'Histoire des évêques de Metz, donne à Aubert ou Ansbert cinq frères et deux sœurs. Voyez Dom Calmet, qui conteste cette généalogie, à l'endroit que je viens de citer.

Quant au sistème qui fait Aubert fils de Tonance-Ferréol, la chronologie ne s'y oppose point. En effet, ce Tonance-Ferréol nous est montré par Sidoine-Apollinaire, en 478, comme distingué par son esprit et son amour pour les lettres, quoique encore dans la première jeunesse. En lui supposant alors dix-huit ans, il a dû naître l'an 460. Or, on va voir qu'Arnoul, fils d'Aubert et de Blitilde, mourut l'an 601. D'après la règle ordinaire des générations à trente-trois ans, son père Aubert doit être mort l'an 568, et son aïeul Waubert l'an 535. Si ce Waubert était le même que Tonance-Ferréol, né l'an 460, il serait mort à soixante-quinze ans, ce qui est certainement possible; mais il faut d'autres preuves qu'une simple convenance des tems, pour admettre cette identité contraire au témoignage de Jacques de Guyse, qui fait Waubert descendant de Clodion, pendant que Ferréol appartenait à une famille gauloise étrangère aux Austrasiens. On peut seulement croire qu'il existait une alliance entre ces deux familles : alliance contractée lorsque les descendans de Clodion, devenus chrétiens, se trouvèrent de la religion dont la famille illustre de Ferréol fesait profession depuis long-tems. Il est vraisemblable qu'Aubert et Waubert II, que Jacques de Guyse dit avoir été élevés par l'empereur Zénon et avoir été promus à la dignité de sénateur, embrassèrent la religion chrétienne, qui était celle du gouvernement. Cela est d'autant

plus probable qu'Arnoul, petit-fils d'Aubert, fut évêque de Metz.

Arnoul est nommé Arnold par Jacques de Guyse (1). Sigebert, d'accord avec notre historien, dit qu'il était fils d'Aubert et de Blitilde, et qu'il fut père de saint Arnoul (2). La chronologie de Centule dit la même chose (3). Jacques de Guyse mérite donc notre confiance sur ce point, ainsi que M. Delisle, qui assure qu'Arnoul, marquis aux environs de l'Escaut, épousa Oda de Suabe, et mourut le 22 novembre de l'an 601 (4). En effet, nous avons dit que sa mère ne pouvait guère être née avant l'an 521. En la supposant mariée l'an 539 et même l'an 540, son fils sera mort à soixante-un ans (5).

SAINT ARNOUL, ÉVÊQUE DE METZ.

Saint Arnoul, que Jacques de Guyse dit fils d'Arnold, distinguant le père par le nom d'*Arnoldus* et le fils par celui d'*Arnulfus*, fut premier majordome du roi de Saxe, et épousa Doda de Saxe (6). L'auteur contemporain de sa vie dit qu'il

(1) Annales de Hainaut, livre IX, chap. 12.

(2) Voyez la Collection des historiens de France, tome III, p. 341, sous l'an 625.

(3) *Ibidem*, p. 351.

(4) Nouvelle carte généalogique des principaux souverains de l'Europe. Amsterdam (1718.) Dom Calmet le place parmi les évêques de Metz, et le fait mourir l'an 608. Il l'appelle Arnoalde, et lui donne pour successeur saint Papole à qui succéda saint Arnoul. Hist. de Lorraine; Nancy, 1728, p. xxII des préliminaires.

(5) Voyez sur Arnoul, Arnold ou Arnoalde, dom Calmet, I, 366.

(6) *Id. Ibidem.*

était de la plus haute naissance parmi les Francs, et très-riche de patrimoine. *Prosapiâ genitus Francorum altus satis et nobilis parentibus atque opulentissimus in rebus sæculi fuit* (1). Ces expressions conviennent parfaitement à la généalogie donnée par Jacques de Guyse, et qui a été adoptée dans l'Histoire généalogique des Pairs de France, imprimée par M. le chevalier de Courcelles en 1822. La généalogie méritait cet avantage, étant fortifiée, comme nous venons de le voir, par le témoignage d'un auteur contemporain.

En calculant par la règle ordinaire des générations, saint Arnoul était né en 573. Son mérite engagea Théodebert II, roi d'Austrasie, l'an 596 (2), à l'honorer des plus grands emplois. Ce prince, qui était le fils aîné de Childebert, à qui il succéda, n'était âgé que de dix ans, et fesait sa résidence à Metz. Son extrême jeunesse lui rendait nécessaire un conseiller fidèle qui pût le diriger. Arnoul eut donc un logement dans son palais, ce qui lui donna la qualité de *domestique*, titre alors très-distingué, mais non pas celle de maire du palais, comme l'a cru Paul Diacre, qui a été suivi par quelques modernes.

(1) Collection des Historiens de France, par dom Bouquet, t. III, p. 507.

(2) Histoire de la maison de France, par le père Anselme. Paris, 1726. Tom. I, p. 18 : elle dit 595 ; mais l'Art de vérifier les dates dit 596.

Arnoul accompagna le jeune prince à la guerre. Théodebert II, selon M. de Valois, le nomma gouverneur des six maisons royales qui étaient dans les six provinces d'Austrasie. Mais Thierri II, second fils de Childebert, excité par les conseils de Brunehaut, son aïeule et celle de Théodebert II, à faire la guerre à ce prince, le vainquit, et mit ses troupes en fuite aux combats de Toul et de Tolbiac, l'an 612. Théodebert s'étant retiré à Cologne, y fut tué cette même année. Sans doute saint Arnoul, qui avait été élu évêque de Metz après la mort de saint Papoul, l'année précédente 611, selon le père Le Cointe, se retira auprès de Clotaire II, roi de Soissons.

Thierri II, maître des États de son frère, se crut assez puissant pour faire la guerre à Clotaire II. Il conduisait son armée contre ce prince, lorsqu'il mourut à Metz, l'an 612, d'une dissenterie. L'année suivante 613, les royaumes d'Austrasie et de Bourgogne furent réunis à celui de Soissons par Clotaire II, qui devint ensuite roi de la France entière.

L'an 622, il associa au royaume son fils Dagobert, et lui donna le royaume d'Austrasie, à l'exception des cantons des Ardennes et des Vosges. Clotaire mit alors auprès de son fils le saint évêque Arnoul, pour l'aider de ses conseils, et l'instruire de la manière dont devaient être gouvernés les États qu'il lui confiait. Dagobert partit pour en prendre possession, avec le maire Pe-

pin, dit le Vieux, ou de Landen, et l'évêque de Metz (1).

L'an 625, Dagobert épousa en présence du roi son père, à Clichi, Gomatrude, sœur de la reine Sichilde, sa belle-mère. Mais la cérémonie fut à peine achevée, que le jeune prince demanda hautement la restitution de tout ce qui avait été détaché du royaume d'Austrasie. Clotaire dissimula le mécontentement que lui causait une pareille demande; il convint, pour terminer ce différend, de s'en rapporter à douze seigneurs, du nombre desquels fut saint Arnoul, avec d'autres prélats. Ces arbitres, dit Frédégaire (2), ménagèrent si bien l'esprit du roi Clotaire, qu'il se conduisit véritablement en père; il ne retint du royaume d'Austrasie que ce qui était en-deçà de la Loire et dans la Provence.

Le désir qu'avait Arnoul de se retirer dans la solitude, lui fit quitter son évêché, après l'avoir gouverné quinze ans et dix jours. Malgré toutes les instances de Clotaire (3), il alla se cacher dans les déserts des Vosges, avec saint Romaric, peu avant la mort de ce prince, arrivée l'an 628. Mais lorsque Clotaire fut mort, il crut devoir se joindre aux Grands de Bourgogne, qui reconnurent Da-

(1) Frédégaire, chap. 47.

(2) Chap. 53. Voyez la Collection des Historiens de France, tom. III, p. 341.

(3) Voyez sa vie dans la Collection des Historiens de France, tom. III, p. 508.

gobert pour leur roi, et lui prêtèrent serment de fidélité au nom de la nation. Pepin-le-Vieux, maire du palais d'Austrasie, Cunibert, évêque de Cologne, et Arnoul, évêque de Metz, furent mis à la tête des affaires : choix heureux qui rendit le royaume florissant, tant qu'il fut gouverné par ces sages et habiles ministres (1).

Tant qu'Arnoul joignit ses soins à ceux de ses collègues, Dagobert soutint toujours ce caractère d'un grand roi, digne du trône qu'il occupait; mais ce saint évêque lui demanda la permission de se retirer, et de quitter son évêché pour se renfermer dans la solitude. Fatigué de la conduite des affaires du monde, il voulut ne plus penser qu'à son salut qu'il avait toujours, même à la Cour, regardé comme méritant ses premiers soins; il obtint son congé, après de fortes instances réitérées plusieurs fois, abandonnant l'entière direction du Conseil à Pepin, maire du palais, et à Cunibert (2). Il quitta même son évêché, qu'il dirigeait depuis dix-huit ans, l'an 630, et passa le reste de ses jours dans les déserts des Vosges, où il retourna pour s'y fixer. Il y vécut dix ans, selon l'auteur de sa vie, et y mourut le 16 août 640 (3). Son corps fut enterré,

(1) L'Art de vérifier les dates. Histoire de France, tom. II, p. 141.

(2) Histoire de France, par Daniel; Paris 1722, tom. I, p. 283.

(3) Selon la table chronologique de Bulleau; le père Lecointe dit 642.

huit ans après, avec de grandes cérémonies, par Goëric, évêque de Metz, son successeur, dans l'église de Metz, alors appelée des Saints-Apôtres, et qui, depuis, a pris son nom. Elle est située hors de la ville (1). On ne peut nier que saint Arnulfe ou Arnoul ne soit digne d'être un des ancêtres de la maison royale de France, et que l'éclat dont il a joui n'ait dû rejaillir sur ses descendans, qui recouvrèrent, après sa mort, la possession de l'Austrasie, dont Clovis avait injustement dépouillé leurs ancêtres. Voyez cependant sur saint Arnoul, Dom Calmet (Hist. de Lorraine, I, 378). Il donne de longs détails sur ce saint dont il veut que le père soit Bogisle ou Bodégisle.

Après sa mort, Doda qui l'avait épousé et en avait eu deux fils, s'étant renfermée à Trèves, se consacra au service de Dieu, cette même année 640 (2), qui avait été celle de la mort de son mari.

Les enfans d'Arnoul et de Doda, furent Cléodulfe et Anségise dont je vais parler.

CLÉODULFE, OU SAINT CLOU.

Cléodulfe, né l'an 616, fut domestique de Sigebert II, dit le Jeune, roi d'Austrasie, l'an 638. Il

(1) Histoire de la maison de France, par le père Anselme. Paris, 1726, tom. I, p. 22. Sa Chronologie est quelquefois en retard d'une année sur celle de l'Art de vérifier les dates.

(2) Chronique de Sigebert; édition de Henri Étienne, p. 40.

fut élu évêque de Metz, à l'âge de quarante-deux ans, l'an 658 (1), c'est-à-dire la troisième année du règne de Clotaire III, roi de Neustrie et de Bourgogne, sous le nom duquel l'Austrasie fut gouvernée après la mort de Sigebert II, dont le fils Dagobert, transporté en Écosse, passait pour mort (2).

Dès que Cléodulfe eut été sacré, il ne s'occupa plus que de l'accomplissement des devoirs de son état : il commença par faire une visite générale de son diocèse, afin de corriger les abus, et de rétablir partout le bon ordre. Son amour pour les pauvres était si tendre, que, pour les assister, il se privait des objets les plus nécessaires à la vie. En méditant au pié de la croix, il nourrissait son ame de ce qui était pour lui le pain de vie, et acquérait cet esprit de ferveur et d'onction qui donne tant de force à la prédication de la parole de Dieu. Plein de zèle pour la gloire de Jésus-Christ, et de tendresse pour son troupeau, il travaillait avec une ardeur infatigable à la sanctification des ames confiées à ses soins. Il mourut en 696, après avoir gouverné l'église de Metz trente-huit ans (3). Il était dans le quatre-vingt-unième (4) de son âge. On lit son nom sous la

(1) Histoire de Lorraine, par dom Calmet. Nancy, 1728, t. I, prélim., p. XXIII.

(2) L'Art de vérifier les dates.

(3) Et non quarante ans, comme le dit le père Anselme, Hist. de la Maison de France, tom. I, p. 12, ainsi que Godescard.

(4) Et non le quatre-vingt-onzième, comme le dit Godescard. La règle des générations est d'accord avec le père Anselme, en le fesant naître l'an 616.

date du 8 juin dans le martirologe romain. Son corps fut transporté chez les Bénédictins de Lay près de Nanci, le 11 décembre 959. Il est pourtant resté quelques parties de ses reliques dans l'église qui porte son nom à Metz (1).

Voyez sa vie authentique, publiée avec des notes par le Père Henschénius, t. II, *junii*, p. 126. Voyez aussi Dom Calmet (Hist. de Lorraine, I, 415) qui donne de grands détails sur saint Clodulfe ou saint Clou et qui lui donne pour fils Martin, duc de Mosellane, et plusieurs autres enfans.

ANCHISE OU ANSÉGISE.

Anségise, domestique de Sigebert II, dit le Jeune, roi d'Austrasie, après son frère Cléodulfe, épousa Begge, fille de Pepin, dit le Vieux, et de Landen, maire du palais d'Austrasie; il fut tué à la chasse par Godvin, l'an 678. Sa filiation est prouvée par Jacques de Guyse (2) qui cite Baudouin et Alméric, et par le moine annaliste Herman, surnommé *Contractus* ou le Rétréci, parce que ses membres l'avaient été dès son enfance.

On observera qu'Herman le Rétréci vivait l'an 1050 de notre ère (3), et qu'ainsi son témoignage est encore antérieur à celui de Jacques de Guyse. Au reste il ne faut pas confondre l'Anségise dont il est ici question, avec Anségise, abbé

(1) Vies des Saints, par Godescard. Paris, 1826, 8 juin.
(2) Livre IX, chap. 12.
(3) *Saxii onomasticon*, tom. II, p. 178.

de Saint-Vandrille, dont parlent les Mémoires de l'Académie des Inscriptions (1). Ce dernier est bien postérieur, puisqu'il mourut l'an 833.

Begga ou Begge, que l'Art de vérifier les dates appelle Bège, était, comme on vient de le voir, fille de Pepin, dit le Vieux et de Landen, maire du palais d'Austrasie, et d'Itta. Son père mourut le 21 février 639, selon M. de Valois, ou 646, suivant l'opinion commune. Begge, étant devenue veuve, se consacra au service de Dieu, et fonda, l'an 680, le monastère d'Anden, qui depuis a été changé en un chapitre noble, composé de trente-deux chanoinesses, et de dix chanoines pour officier à l'autel. Il est situé dans la forêt d'Ardennes, au diocèse de Namur. Begge est nommée dans le martirologe romain, et l'Église célèbre sa fête le 17 décembre. Elle mourut douze ans après la fondation de son monastère, selon Sigebert, c'est-à-dire l'an 692, et fut ensevelie dans son monastère. Le père Le Cointe met sa mort sous l'an 686, et Godescard en 698 (2). Elle n'eut qu'un fils d'Anségise, savoir Pepin-le-Gros, père de Charles Martel, et aïeul du roi Pepin.

On peut consulter sur Begge, le Mire, *in Fastis Belgicis* et le livre intitulé : *Vita sanctæ Beggæ, ducissæ Brabantiæ Andetennensium, Begginarum et Beggardorum fundatricis : vetus, hactenùs non edita, et commentario illustrata. Adjuncta est*

(1) Tom. XVIII, p. 351 ; et tom. XIX, p. 655.
(2) Vies des Saints. Paris, 1826, 17 décembre.

historia Begginasiorum Belgii, auctore Josepho Geldolpho à Ryckel ab Oorbeck, abbate Sanctæ Gertrudis Lovaniensis. Lovanii, 1631 in-8°.

Postérité de Waubert II.

Nous avons vu que Waubert II, fils de Waubert I[er] et frère d'Aubert ou Ansbert, épousa Rothilde, fille d'Amalaric, roi d'Espagne, et de Rothilde sœur de Clotaire I[er], roi des Mérovingiens. Il fut père, dit Jacques de Guyse (1), d'une postérité à la fois sainte et illustre. Il engendra le duc Waubert III et Brunulphe.

1° Waubert III épousa Bertilie, de laquelle il eut Waldetrude ou Waltrude et Aldegonde.

Waltrude ou Vaudru épousa Madelgaire ou Mauger, comte de Hainaut, honoré d'un culte public sous le nom de saint Vincent de Soignies. Nous en avons donné l'histoire fort au long, ainsi que celle de son épouse. Elle prit le voile en 656, après la mort de son mari.

Aldegonde, abbesse de Maubeuge, prit le voile en 661 et mourut le 30 janvier 680.

Waltrude avait eu de Madelgaire Landric, évêque de Meaux, cru mal à propos évêque de Metz, et Denthelin. On trouvera la vie de Landric à la page 225 de ce volume. Il renonça au duché d'Austrasie ainsi que Denthelin et à tout son temporel. Le duché, par droit héréditaire, fut dévolu à sainte Aïa, nièce de Waltrude.

(1) Livre IX, ch. 12.

2° Brunulphe, frère de Waubert III, pouvait être né 66 ans après son aïeul Waubert I[er] dont nous avons placé la naissance sous l'an 457, c'est-à-dire que Brunulphe sera né vers l'an 523. Ce fut peut-être lui dont la petite fille Aïa était nièce de Waltrude, et épousa Hisdulphe ou Hidulphe dont elle eut le duc Brunulfe, que Dagobert tua à Blaton, en s'emparant de la meilleure partie de son duché.

Après la mort de Dagobert, arrivée le 19 janvier 638 (1), Sigebert remit en possession de leurs biens les quatre fils du duc Brunulfe, et répartit entre eux le duché de leur père, en assignant à chacun un lot proportioné à son âge. L'aîné eut le territoire de Louvain; Albéric eut le Hainaut; le pays des Ardennes échut à Hidulphe, et le comté de Durbuy à Gloméric. Sigebert leur conféra d'honorables charges dans sa Cour et les maria magnifiquement aux filles des divers ducs de ses États. Il décora de nombreux et beaux privilèges quatre villes, dont chacune appartenait à l'un des fils de Brunulfe, et qu'il leur assigna pour capitale, savoir : Louvain, au duc de Louvain, Cambrai au comte de Hainaut, Namur au comte de Durbuy, et Liège au comte d'Ardennes (2). Telle est l'origine des ducs de Louvain, dont il n'est fait aucune mention dans le mémoire que publie M. le baron de Reiffenberg

(1) Art de vérifier les dates. Hist. de France.

(2) Voyez dans ce volume le livre XI, chap. 1.

dans ses nouvelles Archives historiques des Pays-Bas (1). Quant à la ville de Louvain, Jacques de Guyse en attribue la fondation à Lupus, duc des Albaniens dans le huitième siècle avant notre ère (2).

C'est donc Madelgaire ou Mauger qui, selon Jacques de Guyse, fut le premier comte de Hainaut, et après lui ses fils Landric et Denthelin, qui cédèrent leurs droits à leur cousine Aïa. Celle-ci les transmit au duc Brunulfe, son mari, ou son neveu selon un autre auteur, cité par Jacques de Guyse.

Brunulfe, comte de Hainaut, que le roi Dagobert fit périr à Blaton, comme nous venons de le dire, eut pour successeur en ce comté Albéric, son second fils, dit l'Orphelin; car ce titre fut maintenu au seul Albéric, bien que ses frères fussent orphelins comme lui. Leur père fut mis à mort; leur mère finit ses jours dans l'exil; chassés de leurs domaines, ils errèrent eux-mêmes sans asile, aussi long-tems que régna Dagobert. Lorsqu'il eut cessé de vivre, Sigebert les remit en possession de leurs biens, et maria Albéric à la fille unique du duc d'Alsace (3). Ce duc était sans doute le prédécesseur de Gundonius, donné par Schœpflin pour le premier duc d'Alsace et mort

(1) N° I, juillet 1829. Cet intéressant recueil est nécessaire à tous ceux qui veulent étudier l'Histoire de la Belgique.

(2) Livre I, chap. 63 des Annales.

(3) Annales de Hainaut, livre XI, chap. 2, dans ce volume.

vers l'an 660 laissant Boniface son fils pour son successeur (1).

Albéric choisit d'abord Cambrai pour sa capitale; mais les agressions multipliées des rois Francs qu'il parvint à repousser avec le secours de Charles-Martel dont il fut quelque tems l'allié, l'obligèrent néanmoins à quitter cette ville, trop exposée aux attaques des Francs. Il sortit donc momentanément de Cambrai, après l'avoir mise en état de défense. Comme il avait en horreur le séjour de Blaton où son père avait été tué, il se retira vers l'église de Sainte-Marie que fesait construire le roi Sigebert, et dans laquelle il avait deux sœurs très-pieuses. Une vieille tour s'élevait auprès de l'église sur la colline de Mons. Il la fit réparer, et forma ainsi un château capable de résister à une invasion. Il y mourut chargé d'années, et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre de Mons, au milieu du chœur des moines.

L'épouse d'Albéric avait mis au jour beaucoup de fils et de filles. Il transmit à ses enfans le duché d'Alsace et le comté de Hainaut. Ce comté fut l'apanage de son fils aîné Watter, surnommé l'Orphelin, qui lui succéda après une longue suite d'années (2). Gundonius, dont j'ai déjà parlé, qui fut duc d'Alsace après Albéric, était sans doute aussi son fils.

(1) *Alsatia illustrata. Colmariæ.* 1751. I, 753.

(2) Annales de Hainaut, liv. XI, chap. 2, p. 425 de ce volume.

Jacques de Guyse observe que le duché d'Austrasie sur lequel régnait Sigebert II, était le pays situé entre l'Océan, la Meuse et l'Escaut. Ce prince, suivant l'historien, fut le premier qui divisa le duché en comtés, et leur assigna des villes capitales, auxquelles il octroya de beaux priviléges (1).

Toutes ces divisions disparurent sans doute sous l'empire de Charlemagne, où les fiefs cessèrent d'être héréditaires; et c'est peut-être ce qui fait que la suite des feudataires n'a recommencé que plus tard, et que celle des anciens possesseurs a pu être oubliée.

(1) Annales de Hainaut, liv. XI, chap. 2, p. 425 de ce volume.

Paris, 7 octobre 1829.

LE MARQUIS DE FORTIA.

OBSERVATION.

J'ai admis dans cette Généalogie le mariage d'Aubert ou Ansbert avec Blitilde, fille de Clotaire Ier, sur l'autorité de Jacques de Guyse et des auteurs qu'il cite. Louis Chantereau Le Febvre, qui n'a pas connu le manuscrit de cet auteur, nie ce fait dans un ouvrage intitulé : DISCOURS HISTORIQUE CONCERNANT LE MARIAGE D'ANSBERT ET DE BLITHILDE, FILLE DU ROY CLOTHAIRE I OU II, Paris, 1647, in-4°. Il se fonde principalement sur le silence de Grégoire de Tours, et va jusqu'à nier l'existence d'Ansbert. Cet ouvrage n'est pas sans mérite, et je lui aurais consacré un article particulier si je n'avais pas craint de donner à cette préface une longueur excessive. Au reste il a été savamment combattu, quant à l'existence d'Ansbert et de ses descendans, dans un ouvrage publié l'année suivante sous ce titre : *Ansberti familia rediviva, sive superior et inferior, stemmatis beati Arnulfi linea : contrà Lud. Cantarelli Fabri, necnon Joannis Jacobi Chiffletii objectiones vindicata. Opus in duas partes divisum. Auctore Marco Antonio Dominicy, sacri Consistorii consiliario, regisque historico. Parisiis*, 1648, in-4°.

Dans cet ouvrage, l'auteur prouve très-bien l'existence d'Ansbert et de ses descendans, ainsi que la réalité du mariage d'Ansbert et de Blitilde; mais il fait descendre Ansbert de la famille des Ferréol, et en cela il mérite lui-même d'être réfuté à son tour.

Cet ouvrage était la suite d'une discussion plus ancienne relative à la troisième race de nos rois, et qui serait ici prématurée (1). J'ai déjà prouvé ailleurs que les trois races de nos rois n'en font qu'une, et j'ai commenté ainsi le passage de Tacite, qui dit, en parlant des Germains (2) : « Pour leurs rois, ils consultent la « naissance; pour leurs généraux, la valeur. » Ce passage est très-remarquable. On sait que les Francs étaient Germains. Les principes de nos ancêtres sont faciles à comprendre. Lorsqu'il fallait

(1) Voyez l'article Dominicy, dans la Biographie universelle.

(2) *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt. De moribus Germanorum*, 7.

combattre un ennemi belliqueux, ils sentaient le besoin d'un chef dont les talens leur fussent connus; lorsqu'ils étaient rassemblés dans leurs cités, ils voulaient un chef qui ne mourût pas, et dont le nom seul fût le titre de sa puissance. Pourquoi donc repousserions-nous nos anciennes traditions qui ne sont que le développement de la phrase de Tacite? En les défendant, je crois servir à la fois l'honneur français, les principes de notre monarchie, et l'illustre race de nos rois.

SECONDE PARTIE

DES

ANNALES DE HAINAUT,

TOME II.

SUITE DU LIVRE NEUVIÈME.

ANNALES

HISTORIÆ

ILLUSTRIUM PRINCIPUM

HANNONIÆ.

CONTINUATIO LIBRI NONI.

CAPITULUM XXXV.

Vita sancti Auberti, Cameracensis episcopi.

IGITUR humanæ perditionis sortem miseratus Deus et Dominus noster Jesus Christus, paternæ dispositionis peractis sacramentis, ad cœlum rediturus, novamque victricis carnis gloriam paternis vultibus præsentaturus, novos nascentis ecclesiæ cultores, quibus novelli gregis cura mandaretur, elegit, qui lumine fidei irradiati, Spiritûs Sancti munere ditati, mundum ignorantiæ tenebris caligantem veritatis lumine illustrarent, et virulenta antiqui seductoris semina de agro ecclesiæ constanter resecarent. Hujus

ANNALES

HISTORIQUES

DES NOBLES PRINCES

DE HAINAUT.

CONTINUATION DU LIVRE NEUVIÈME.

CHAPITRE XXXV.

Vie de saint Aubert, évêque de Cambrai.

Lorsque, touché du malheur des hommes, Jésus-Christ eut accompli les mistères et institué les sacremens, avant de retourner au ciel offrir à son père la gloire que la chair avait obtenue dans sa dernière victoire, il choisit des hommes pour cultiver sa naissante Eglise et prendre soin du jeune troupeau. Eclairés par la foi, enrichis des dons du Saint-Esprit, ils devaient porter la lumière de la vérité dans les ténèbres qui enveloppaient le monde, et détruire incessamment l'œuvre de l'ancien séducteur. Les disciples furent les premiers exécuteurs de la volonté de

dominicæ institutionis executores primi discipuli, deindè successores eorum, sancti scilicet doctores extiterunt, quos in finem senescentis mundi ad excolendas mentes fidelium providentia divina perordinavit. Qui spiritualium talenta donorum à summo patre familiâs accipientes, et prædicandi negotio ad usuram animarum expendentes, tantò impensiùs amplificare studuerunt, quantò certiores erant de remuneratione largitoris, et, ex evangelicâ sententiâ, conterriti de damnatione torpentis servi, de quorum munero sanctus vir Domini, Autbertus, et sacerdos Christi probatissimus refulsit. Temporibus Dagoberti, Francorum regis inclyti, qui ab ipsis sacræ pueritiæ annis supernâ gratiâ aspiratus, annosos viros sanctis præibat moribus litteralibus; deniquè studiis traditus, et ecclesiasticis sanctionibus decenter informatus, per gradus singulos proficiens, succedentibus virtutum incrementis, provectus est ad culmen sacerdotalis honoris.

CAPITULUM XXXVI.

Qualiter Aubertus constituitur episcopus Cameracensis.

Exigente itaque sorte mortalis naturæ, contigit Albertum cameracensis sedis episcopum, deposito carnis onere, de hôc mundo transîsse, divinâ igitur

leur divin maître ; après eux vinrent de saints docteurs, suscités par la divine Providence, pour contribuer au salut des ames, jusqu'à la fin des siècles. Ils employèrent à gagner des ames les dons spirituels qu'ils tenaient du père céleste ; ils mirent d'autant plus de zèle à les faire fructifier qu'ils étaient assurés d'avoir leur récompense, et que la réprobation du serviteur indolent les épouvantait. De ce nombre fut saint Aubert, prêtre agréable au Seigneur. Il vivait sous Dagobert, roi des Francs. Eclairé dès son jeune âge par la grace d'en-haut, il l'emportait sur les vieillards par la sainteté de ses mœurs et l'étendue de ses connaissances. Enfin, adonné à l'étude, convenablement instruit des règles ecclésiastiques, croissant en vertu comme en dignité, il arriva par degrés au faîte de la grandeur sacerdotale.

Observation. Selon l'histoire de Cambray, par Le Carpentier, Leyde, 1664, tom. Ier, p. 320. Saint Aubert était fils de Védulfe, comte ou gouverneur de Cambrai, qu'il fait descendre de Clodion par son père Landri, surnommé de la Tour, comte en Cambrésis, maire du palais de Clodion.

CHAPITRE XXXVI.

Aubert est élevé au siége de Cambrai.

Adelbert, évêque de Cambrai, paya le tribut commun à tous les hommes, et son ame, débarrassée des liens de la chair, abandonna ce bas monde. La divine Providence appela pour lui succéder, Aubert,

operatione cuncta salubriter ordinante, Autbertus vir conspicuus et successor emeritus, proficiens de virtute in virtutem, ejusdem sedis pontificalem sortitus est dignitatem. Porrò humanæ salutis autor, præscius antiquum hostem tantò ardentiùs gregem dominicum insecuturum, quantò viciniùs instante fine seculi, scilicet nihil esse quod ad tentandum artibus suis ulteriùs patuisset, adversùm tyrannidis ejus impetum, validum defensionis paruit obstaculum dans nobis Autbertum, videlicèt gregis sui pastorem vigilantissimum, et custodem animarum fidelissimum. Constitutus autem in sede pontificali, qualis quantusque in eâ vixit, non est possibilitatis evolvere : altiùs enim eminet, quàm ullo sermone includi valeat. Animalis etenim homo percipere non potest, quantus hic fuerit in oculis summi creatoris, cui nihil erat commune cum amatoribus mundi, præter quod curæ pastoralis necessitudine videbatur artari; quam si inoffensè declinare potuisset, vera fides est, quià potiùs eremum quàm monasterium delegisset.

CAPITULUM XXXVII.

Quòd Dagobertus rex dedit ecclesiæ Cameracensi Onnaing.

FREQUENTABATUR igitur à populis, ex vicinis et

homme que ses talens et ses progrès dans la vertu rendaient digne du siège pontifical. Dieu prévoyant que l'antique ennemi des hommes redoublerait de fureur dans ses attaques à mesure que la fin du monde était plus proche ; car le monde détruit, il ne resterait plus d'objets sur lesquels pût s'exercer sa malice ; Dieu, dis-je, voulut préparer un obstacle à sa tirannie, en nous donnant un pasteur aussi vigilant qu'Aubert, un gardien des ames aussi fidèle. Il est impossible de dire combien il déploya de vertus sur le siège épiscopal. Il brilla d'un éclat que ne peut rendre aucun discours. Il est impossible à l'homme de concevoir combien il fut grand aux ieux de Dieu ; car il n'avait de relations avec le monde que celles qui lui étaient imposées par les fonctions pastorales, et s'il lui eût été permis d'y renoncer, il est hors de doute qu'il eût préféré la solitude au cloître.

Observation. Adelbert, évêque de Cambrai, avait succédé à Berthoald l'an 632, et mourut à Rome l'an 638. Les chanoines de Maubeuge l'honorent comme leur patron. Il était fils aîné de Witgère, comte de Condé, Seigneur de Chimai, de Ham, etc., et d'Amalberge, fille de Watier III comte de Hainaut, selon Le Carpentier, I, 325.

CHAPITRE XXXVII.

Dagobert donne l'Onnaing à l'église de Cambrai.

La renommée des vertus d'Aubert fesait accourir

procul remotis inibi catervatìm ad eum confluentibus, qui eximiæ conversationis famâ excitati, videre eum anxiè sitiebant. Jàm verò nisi sexus alternus impediat, cùm personæ dignitas faveat, videas reginam Austri requirentem sapientiam Salomonis, regem videlicèt festinantem ad consulta pontificis : nam Dagobertus, qui tunc temporis inter Francigenas regni monarchiam regebat, celeberrimæ opinionis nuntiis semel excitatus, deposito fastu regalis excellentiæ, crebrò ad eum veniebat; et licèt terreni regni imperio sublimatus, cupiebat tamen de cœlesti acquisitione à viro Dei ædificari. Qui cùm eum de temporalis regni sollicitudine, de beatitudine futurâ, de judicii metu, de spe æternitatis, familiari colloquio præmoneret, ille eum libenter audiebat, et, audito eo, multa faciebat; non ut incestus Herodes videbatur audisse Joannem arguentem, sed ut fidelis Ezechias Isaiam consolantem. Verùm æstimari non potest quanto regis animus resultabat gaudio, quòd tanti viri hospitio recipi, benedictione foveri, collocutione meruisset ædificari. Igitur ne ingratus tantis beneficiis videretur, æstuabat animo, quomodò uberiùs sancti viri gratiam sibi conciliaret. Qui tandem à quodam familiari ejus audivit, hoc nullo alio pacto faciliùs promereri, quàm si res ecclesiæ beatæ Mariæ, cui spem pater venerabilis, Deo auctore, deserviebat, de suo jure augendas existimasset : nihil enim in rebus transitoriis episcopo placere posset, præter quæ expenderentur in usibus sibi subditorum. Tunc rex, ut erat hilaris dator, fratribus, qui in ora-

auprès de lui une foule de personnes du voisinage et des pays lointains. Si les sexes n'avaient été différens, on eût vu la reine d'Austrasie puiser dans ses entretiens la sagesse de Salomon, tandis que le roi recherchait les avis du pontife avec un empressement égal. En effet, Dagobert, qui régnait sur les Francs, attiré dans le principe par l'éclat de sa renommée, venait fréquemment lui rendre visite, sans le faste qui entoure la majesté royale. Quoiqu'il fût le seigneur d'un royaume terrestre, il voulait apprendre de l'homme de Dieu à conquérir le ciel. Si le pontife discourait familièrement avec lui sur les troubles de la puissance mondaine, sur la future béatitude, la crainte du jugement dernier et l'espérance dans l'éternité, le roi prenait plaisir à l'entendre, et réglait beaucoup de choses d'après ses avis. Ce n'était point le criminel Hérodes essuyant les reproches de Jean, c'était le fidèle Ezéchias prêtant l'oreille aux consolations d'Isaïe. Qui pourrait dire combien le roi se sentait joyeux d'être l'hôte d'un pareil homme, d'être réchauffé par sa bénédiction, édifié par ses discours? C'est pourquoi, ne voulant point le payer d'ingratitude, il cherchait en lui-même un moyen de se rendre plus agréable encore au saint pontife. Il apprit enfin d'un de ses amis que la voie la plus simple était d'enrichir l'église de la vierge Marie, en qui cet homme vénérable mettait son espoir; car les biens éphémères n'avaient d'attrait pour lui, qu'autant qu'il les pouvait distribuer à ses ouailles pour les soulager. Ainsi le roi, qui donnait joyeusement, fit présent du domaine anciennement appelé Onnaing, aux frères de l'oratoire de la bienheureuse Marie, pour fournir à leurs besoins temporels.

---

torio beatæ Mariæ Dominæ nostræ famulabantur, unum regalis munificentiæ fiscum donavit ad subsidia corporalia, cui Oncing (1) antiquitas nomen imposuerat.

CAPITULUM XXXVIII.

De virtutibus beati Auberti episcopi.

Sed nos dùm regis mansuetudinem extollendo prædicamus, in viro Dei quanta fuerit humilitas, constantia, non æstimare quilibet potest, potiùs quàm admirari, qui inter tanta regiæ sedulitatis obsequia, nullo voluptatis tentamine supplantari potuit. Quod vitium in multis nimiùm experti sumus, quos ad unius homunculi salutationem aut simulatricem adulationem videas facilè jactantiæ spiritu inflari; qui si aliquo signa vel falsa, hominum æstimatione, egisse dicerentur, procùl dubio se prophetas æstimarent, cùm dona non accepissent. Sed nullo impulsu jactantiæ ab arce humilitatis vir justus impelli poterat, cui etiàm ipsa pontificalis honoris sublimitas, quæ plerisque fomenta pompæ ministrare solet, plus abjectionis materiam præstabat; qui etiàm, dùm aliquandò ex occasione alicujus miraculi, clamor populi excitaretur, ille altiori consilio vulgi

(1) Onen ager. *Note du mss. de Saint-Germain.*

OBSERVATION. Parmi les abbayes que Le Carpentier donne à saint Aubert (I, 327) se trouve celle d'Aulne. C'est sans doute celle dont il est ici question.

CHAPITRE XXXVIII.

Des vertus de saint Aubert, évêque.

MAIS tandis que nous louons la générosité du roi, il nous est plus facile d'admirer l'humilité, l'ame forte du bienheureux Aubert, que de les apprécier dignement. La condescendance d'un royal ami n'ouvrit point son ame aux séductions de la vanité, défaut commun de trop de gens qui font éclater leur orgueil, si le moindre personage leur adresse un salut, un vain compliment. La voix publique leur attribue-t-elle un miracle, même sans fondement, ils se croient des prophètes, bien que les dons célestes leur aient été refusés. Mais toutes les suggestions de l'orgueil échouaient devant l'humilité du juste, qui dans la grandeur épiscopale, source ordinaire de pensées fastueuses, ne voyait qu'un motif de s'humilier. Si parfois un miracle mettait le peuple en rumeur, il tâchait de se dérober à l'admiration, en rapportant tout à la puissance divine, et rien à sa foi. Car il était dominé par cette pieuse réflexion : il vaut mieux avoir le sentiment de son infirmité, qu'une vertu qui s'admire elle-même. Il semblait dire avec l'apôtre : « Je

admirationem compescere luctabatur, opus illud dicens non suæ fuisse fidei, sed divinæ virtutis piè secum reputans, quià melior esset infirmitatis conscientiâ virtutum vanitate, ut cum apostolo videatur dicere : « Libenter gloriabor in infirmitatibus meis, « ut inhabitet in me virtus Christi. » Undè nisi hodierna patris nostri solemnitas in laudibus Regis superni nos attentiùs astringi commoneret, eos nimirùm quos adversùs sanctum hominem requirentes signa scandalizari audivimus, oportuerat evangelicæ severitatis verbere contundi, quæ dicit : « Generatio mala et « adultera signum quærit, » ut pharisiaci livoris vitio ad purum excocto fidei evangelicæ verba pensarent, quæ ipse auctor signorum dicit : « qui credit in me, « opera quæ ego facio et ipse faciet, et majora horum « faciet, » ut videlicèt cessantibus exterioribus miraculis, quibus olim carnales oculi et infirmi auditores indigebant, jàm tandem discerent vitam et non signa pensare, quòd longè meliùs proficit ad æmulationem virtutum, quàm ostensio corporalium miraculorum. Visibilibus enim miraculis audientium corda olim ad invisibilium fidem pertrahebantur, dùm per hoc, quod mirum foris agebatur, hoc quod intùs operabatur, sentiretur. Nunc autem vita et non signa quærenda sunt, quià, operante Deo, numerositas fidelium excrevit. Sed ne fortè quilibet hôc beatum Autbertum indigere arbitretur, ad excusandam signorum inopiam, nos de vitâ, potiùs quàm de miraculis, loquamur; certè præter illa quæ, ut jactantiam intraret, occultavit, neque in hominum notitiam passus est pervenire, multa quidem

« me glorifierai dans mes infirmités, pour que la vertu « de Jésus-Christ habite en moi. » Si la fête célébrée de nos jours en l'honneur du saint évêque ne nous montrait suffisamment que le premier mérite est de glorifier Dieu, il serait bon de confondre les hommes que l'on a vus se scandaliser et demander au saint des miracles, il serait bon de les châtier avec ces paroles de l'Evangile : « Cette génération perverse et corrompue demande un miracle. » Arrachant de leur cœur la malignité envieuse des pharisiens, ils devraient examiner ces mots de l'Evangile, que l'arbitre des miracles a prononcés lui-même : « Celui qui croit en moi « fera les choses que je fais, et de plus grandes encore. » Ainsi, en l'absence des miracles charnels, ils apprendraient à juger l'homme sur la sainteté de sa vie ; ce qui est plus efficace que les miracles pour propager une émulation de vertus. Il fallut jadis s'accommoder à la faiblesse des hommes; on les contraignait, par des miracles visibles, de croire à ceux qu'ils ne voyaient pas, et à l'aide des merveilles extérieures, ils parvenaient à sentir les merveilles opérées en eux-mêmes. Mais aujourd'hui que Dieu a donné de l'accroissement au nombre des fidèles, il faut rechercher les œuvres et non les miracles. Si du reste nous nous attachons principalement à la vie du bienheureux Aubert, on ne doit pas s'imaginer que nous le fassions à défaut de miracles. Quoique par modestie il ait tâché de les soustraire à la vue et à la connaissance des hommes, il en est plusieurs qu'il n'a pu leur dérober. Il est aisé de juger par-là combien furent grands ceux qu'il accomplit en secret. Puisque l'Ecriture a dit : « La gloire d'un père est d'avoir un fils vertueux, » pour convaincre les fidèles de la sainteté d'Aubert, les

sunt quæ hominibus innotuere neque celari potuerunt. Ex quibus æstimari potest, quanta illa fuerant quæ teste nullo solus exercuit. Enim verò cùm Scriptura dicat : « Gloria patris est filius sapiens, » et si fidelibus auditoribus sufficere poterant, de viro Dei ad insigne virtutum, quæ ipse per imitatores suos egisse videtur, qui hoc ab ipso sibi acceperunt, quod signis et miraculis enituerunt; quod mundi gloriam calcantes, carnis illecebras declinantes, spretis rerum possessionibus, soli conditori toto corde adhæserunt. Sed quià signum de cœlo quærentes à Domino signum Jonæ audierunt, qui tamen signum Jonæ à mortuis resurgentis non crediderunt, per revocatum hominem quasi de ventre ceti infernalis, pensanda sunt merita beati pontificis.

CAPITULUM XXXIX.

De ortu Landelini.

Erat namque in ecclesiâ beatæ Mariæ, quæ intrà muros Cameracensis sedis est constructa, puer quidam nobilis prosapiæ ortus in villâ quæ ab incolis Vallis nomen accepit, vocabulo Landelinus, quem parentes fonte baptismatis innovandum, et ob suarum salutem animarum disciplinis sacris imbuendum, beato Autberto tradiderunt. Qui licèt adhuc teneræ

œuvres de ses disciples n'étaient-elles pas suffisantes? En effet, s'ils ont brillé par le don des miracles, vaincu la chair, foulé aux piés le monde, sa gloire et ses biens pour s'attacher uniquement à Dieu, ils le doivent au saint pontife. Mais puisque ceux qui demandèrent au Seigneur un prodige dans le ciel, obtinrent celui de Jonas ressuscité, auquel cependant ils ne crurent pas, il nous faudra de même juger saint Aubert sur le prodige d'un homme rappelé des abîmes de l'enfer.

OBSERVATION. Le Carpentier (I, 325) appelle Aubert le prince des évêques et fait de lui un long éloge.

CHAPITRE XXXIX.

Origine de Landelin.

DANS une église bâtie au sein de Cambrai, en l'honneur de la bienheureuse Marie, vivait un enfant d'une noble origine, nommé Landelin. Il avait reçu le jour dans un lieu que les habitans du pays appellent le Val. Ses parens, afin de sauver leurs ames, le destinèrent à Dieu et le remirent à saint Aubert, pour le batiser et le nourrir dans la discipline ecclésiastique. Déjà,

ætatis, infirmitate detentus, prætendebat moribus quædam signa futuræ sanitatis. Quamobrem antiquus humani generis hostis, qui ab initio bonis actibus resistere contendit, invidiæ facibus accensus, contrà hunc se in tentationem erexit, quatenùs et beato viro laboris sui fructum adimeret, et puerum mortis vulnere sauciaret : futurum enim metuebat, ne per conversationis ejus exempla, multi olim excitarentur ad normam justi operis exequendam. Sed nudè hostis impurus adversùs beatum Autbertum suæ malitiæ ausum excitavit, indè ei victoriæ occasionem invitus ministravit : nam quià sub districtâ providi magistri censurâ puer adhùc modicus agebatur, ex quà sibi nulla insolentiæ patebat occasio, frustratam sibi malignus spiritus erubescebat victoriam. Ut autem virilis animi robur adolescens evasit, quæ ætas liberior ad quicquid audendum semper videtur, continuò hostis improbus totis se viribus ad rebellionis artes reparavit; cœpitque subdolâ tentatione juvenis animum pulsare, cogitationesque varias et illicitas ingerere, nunc quidem immittens eis memoriam terreni patrimonii, generis nobilitatem, familiæ numerosam dignitatem, rerum gloriam et reliqua vitæ lascivioris blandimenta. Verùm quidam cognati et conturbernales illius, qui eum puriore gratiâ dilectionis amare videbantur, dùm se juveni consulere putabant, perniciosiùs eum malæ persuasionis ictibus impugnabant, qui et ipsi eodem spiritu agitati, referebant egregiam juventutis formam indignum esse ecclesiasticis cultibus occupari debere,

malgré la faiblesse naturelle à son âge, l'enfant annonçait par quelques lueurs la vertu qui un jour devait briller en lui. C'est pourquoi le vieil ennemi des hommes, celui qui dès l'origine se fit l'adversaire du bien, se leva, brûlant de jalousie pour le tenter. Il voulait dérober au saint le fruit de ses peines, et atteindre l'enfant d'une blessure qui lui donnât la mort éternelle : car il craignait qu'un jour beaucoup de personnes ne fussent engagées par son exemple à remplir leurs devoirs. L'attaque hardie et malicieuse du démon fut pour Aubert l'occasion d'une victoire nouvelle. Landelin était fort jeune encore et soumis à la surveillance du vigilant pasteur ; rien ne l'invitait donc à franchir les bornes de la modération, et le malin esprit eut la honte de se voir vaincu. Mais aussitôt que le jeune homme eut atteint l'âge viril, qui est plus libre et plus entreprenant, le démon revint à la charge avec plus de fureur et commença de l'ébranler par ses artifices. Il jeta dans son ame une foule de pensées criminelles, lui rappelant tour à tour ses biens temporels, ses nobles aïeux, la dignité de sa famille, la gloire et toutes les séductions d'une vie plus libre. Des parens et des amis dont l'affection avait l'apparence de la sincérité, crurent lui rendre service, en empoisonnant son cœur d'une conviction funeste. Agités eux-mêmes par l'esprit de licence, ils prétendaient qu'une si belle jeunesse ne devait pas être enfouie dans un cloître. Il valait bien mieux, comme ses pères, se faire un grand nom dans les armes. La règle du monastère, rebutante pour qui veut l'embrasser, toujours pénible à suivre, ne convient qu'aux ames timides, à ceux que l'affaiblissement de l'âge condamne à une vie obscure et sans gloire.

potiùs virtutem veterum imitari parentum, qui militiæ secularis artibus magnam rerum gloriam acquisiverunt; illam autem monasterii regulam duram et intolerabilem plenam ad suscipiendam, arduam ad exequendam, nemini ad appetendam, nisi quem animus formidolosus aut ætas debilior, ad nullum decus fortitudinis apta, vivere inglorium cogit et ignotum.

CAPITULUM XL.

Quòd Landelinus vitam et nomen in deterius mutavit.

Verum, sicut solet fieri, ut omnis sermo malus facilem mentem audientis inficiat, cùm assidua colloquia et diuturnus malus usus pestem animis infundere solent; etiàmsi morum tranquillitas sit, tamen sicut stagnum mite ventis exagitantibus in æstum assurgit; ità bona natura improbis monitoribus fluctuatur. Patet certè ætas fallaciæ juvenilis et facilè decipitur, cùm fraudulentorum insidiis circumvenitur; vix etiàm resistit dolis ætas senilis, nam et senum prudentia plerumque versutis circumventa insidiis irretitur. Ergò si maturior usus sæpè labefactatur, neque sibi prospicere potest, quid mirum, si ætas immaturior sibi adesse non potuit, quæ tantis urgebatur insidiis? Providâ itaque Dei dispensatione permissum est, ad tempus prævalere improbi seduc-

Observation. Landelin, issu d'une famille noble, était né l'an 623 à Vaux près de Bapaume en Artois, aujourd'hui département du Pas-de-Calais, arrondissement d'Arras.

CHAPITRE XL.

Landelin se pervertit et change de nom.

En général l'ame résiste faiblement aux maximes perverses, quand le poison s'insinue à la faveur d'une longue habitude et d'entretiens fréquens. De même qu'au souffle du vent, le lac s'émeut et roule ses vagues, de même un conseil funeste met le trouble dans un cœur paisible et dans un bon naturel. La crédule jeunesse tombe aisément dans les piéges dont l'imposture l'environne. A peine si les vieillards peuvent s'en garantir, car souvent une ruse adroite met leur expérience en défaut. Si l'âge mûr est faible et imprévoyant, est-il étrange qu'un jeune homme, entouré de séductions, n'ait pu leur résister? La Providence a permis la défaite momentanée de Landelin, pour mieux faire éclater les œuvres et les mérites du bienheureux Aubert. Le démon n'eut donc point de repos qu'il n'eût fait tomber dans ses embûches le jeune

toris malitiam, non tamen ad fructum socialis ruinæ, sed ut manifestarentur opera Dei et merita beati Autberti in illo. Sicque factum est, ut hostis impurus non se ab incœpto antè compesceret, donec incautum juvenilem sensum ad sententiam inflecteret. Qui malæ delectationis blandimentis mollior factus, concitò, sicut equus infrænis, rectore contempto, monasterium deseruit, et secularis militiæ armis intentus, postmodùm totum se collegit ad studium rapinæ, et quos in hujus modi negotiis voluntarios audivit, his totâ familiaritate se non inferiorem dedit, tantò promptior ad scelera quantò ei de impunitate securitas et potentis generis aspirabat auctoritas. Timens verò ne de se sollicitis parentibus requiri debuisset, neve judicio nominis inveniri potuisset, mutato nomine quo appellari consueverat, Maurosum se appellari jubet, sane non incongruum talibus studiis agnomen, qui candido ecclesiasticæ munditiæ habitu exspoliatus, firmam Mauritaniæ infidelitatis mentem, latrocinandi studio, induerat, et perditionis se latebris occultaverat.

---

imprudent. Amolli par l'attrait des plaisirs illicites, il s'enfuit du monastère, pareil au cheval qui ne veut plus ni frein ni cavalier. Il entra d'abord dans la milice temporelle, puis il se voua entièrement au brigandage, et se donna pour compagnon et pour émule à tous les gens dont les goûts étaient analogues aux siens; d'autant plus ardent pour le crime, que la puissance de sa famille le favorisait et le mettait à l'abri du châtiment. Craignant néanmoins que ses parens inquiets ne vinssent à le rechercher, et que son nom ne le fît découvrir, il le quitta et prit celui de Maurosus; nom bien convenable sans doute à ses inclinations, bien digne de celui qui pour vivre en brigand, avait échangé la robe sans tache et la pureté ecclésiastique pour la férocité d'un Maure infidèle; de celui enfin qui se précipitait dans la perdition.

CAPITULUM XLI.

Quòd Landelinus visionem terribilem vidit (1).

Qua rerum famâ excitatus, vir Dei, altiùs quàm dici possit, ruinam fratris ingemuit, sed et de præsumptione adversarii pio indignationis motu infremuit, quid tamen ageret. Tunc verò unum, quod illi semper familiare erat subsidium, adiit orationis remedium, multusque pererrantis juvenis salute precator, Dominum rogat, quatenùs gratuitæ pietatis animam captivam de laqueo inimici erueret, ne hostis invidus dominici gregis damno insultaret. Non autem inanis potuit esse sancti viri petitio, quià oculi Domini super justos et aures ejus ad preces sanctorum suorum. Porrò humanæ salutis amator competentem famuli sui causam prævidit, quæ et piæ petitionis compleret effectu, et sanctæ matris ecclesiæ erroneum restitueret filium. Contigit quidem ut cujusdam divitis domum diripere cum suis complicibus, solito more, pararet; cùmque, jàm incumbentibus tenebris, nox tetra inhorresceret, quià illi nefarium opus perficere festinabant, piâ Dei dispositione, contigit unum ex prædictis furunculis morte deprehen-

(1) Le texte de ce chapitre est assez souvent incorrect ou défectueux dans les deux manuscrits.

CHAPITRE XLI.

Landelin a une vision terrible.

A la nouvelle de ses déportemens, Aubert gémit du fond de son cœur; mais il ne put voir sans une pieuse colère la présomption du tentateur. Que faire cependant? Il eut recours à l'oraison qui était son refuge accoutumé. Il demandait à Dieu sans relâche le salut du jeune homme égaré; il priait le Seigneur de faire éclater ses miséricordes, en retirant des piéges de l'ennemi cette ame captive; de peur que le démon ne prît occasion de sa chute pour insulter aux regrets de l'Eglise. La prière de l'évêque ne pouvait demeurer sans effet; car le Seigneur a toujours les ieux sur le juste, et toujours son oreille est attentive aux prières des saints. Dieu qui ne désire rien tant que le salut des hommes, régla tout pour exaucer les vœux de son serviteur, et pour ramener dans le sein de l'Eglise un enfant vagabond. Un jour Maurosus avec ses complices se disposait, comme de coutume, à piller un riche logis. Une nuit profonde les enveloppait déjà de sa lugubre obscurité. Comme ils fesaient diligence pour exécuter leur plan criminel, il advint, par une disposition de la Providence, que l'un des voleurs mourut subitement. Son ame, échappée des liens du corps, fut saisie par le diable et emportée dans l'enfer,

sum, spiritum exhalasse. Cujus animam corporeo carcere resolutam, peccatis exigentibus, diabolus secum ad infernalia claustra traxerat. Ad cujus exequias, dùm viam religionis studio socii excubarent, et Maurosus, defuncti dolore vehementer afflictus, se ex lassitudine et tristitiâ paululùm daret quieti, divinâ voluntate et suffragantibus meritis beati Autberti, datum est adolescenti videre, quantis pœnis illa miserrima anima in inferno cruciabatur, quantisve ultricis flammæ incendiis urebatur, ac si erranti juveni ex divinâ voluntate hoc daretur ad exemplum formidinis, ut videlicèt ex hâc consideratione colligeret quanta sui reatûs pœna instabat, quem ex consortio criminis similis culpa accusabat.

CAPITULUM XLII.

Quòd angelus Domini apparuit Landelino.

Consternatus verò tanto terrore visionis, juvenis animo æstuabat qualiter jàm districtæ animadversionis judicium subterfugere valeret. Sed ex consideratione criminis oriebatur diffidentia recuperationis; tùm verò in terram corruens, lacrymabilis querimoniæ se vocibus incusabat. Cui assistens angelus Domini : « Quidnam est, » inquit, « miserande « juvenis? quià innocuosas auras infructuosis fletibus

où ses crimes avaient marqué sa place. Tandis que les amis du défunt veillaient dévotement à ses funérailles, Maurosus, épuisé de fatigue et désolé de la perte qu'il avait faite, ne put résister à son accablement; il s'endormit. Alors, par une faveur céleste et en vertu des mérites du bienheureux Aubert, il lui fut permis de voir quels tourmens cette ame misérable souffrait dans l'enfer, et de quels feux elle était dévorée. Sans doute par cet exemple Dieu voulait effrayer le jeune homme, et l'avertir des peines qui le menaçaient, puisque ses forfaits étaient les mêmes que ceux du réprouvé.

CHAPITRE XLII.

L'ange du Seigneur apparaît à Landelin.

Effrayé de cette vision terrible et l'esprit agité de pensées diverses, Landelin cherchait en lui-même comment prévenir sa réprobation. Quand il songe à ses crimes, il désespère de les expier jamais. Alors il se roule à terre, il s'accuse en pleurant et se lamentant. Un ange du Seigneur lui apparut : « Pourquoi, » dit-il, « fa« tiguer de tes gémissemens les airs qui n'en peuvent « mais? A quoi bon, malheureux jeune homme, im-

« fatigas? Quid ad ipsum importunis precibus cla-
« mas, quem offendere non timueras? Hæccine est
« stola, quam ab ipso fonte regenerationis indueras?
« Hæccine professionis fides, quam, abrenuntiato
« Sathanâ et omnibus operibus ejus, te servaturam
« promiseras? quid vultus super nos refugis, quos
« habueras concives, si Autbertum audîsses? Ecce
« quomodò filius Dei factus est mancipium diaboli:
« nùm quid Maurosus signatus es, Maurosus unctus,
« Maurosus renatus? Landelinum nobiscum in libro
« vitæ Autbertus obtinuerat ascribi; Maurosum dia-
« bolus secum inserit chirographo perditionis. Scias
« verò quià non leviter apud districtum judicem ac-
« tum est, quòd ad injuriam suam insolentias tuas
« æquanimiter usque hùc portavit; quòd fugitivus
« ejus aut manus impunè effugeris, aut mortis la-
« queum declinare potueris. Diù enim est quòd tanti
« pœnam incendii cruciandus subieras, nisi inter-
« cessio sancti Autberti, advocati tui, ultricem iram
« judicis mitigâsset. Tibi paratus ignis cruciatorius
« accenditur, sed Autberti lacrymis flamma ejus ex-
« tinguitur; vel nunc expertus intellige quid potiùs
« eligas, cum tormento duci in barathrum gehennæ,
« quàm cum Autberto frui cœlesti mansione. Sed sera
« ista deliberatio fuerat, nisi Autbertus prævenisset.
« Relinque igitur execranda consortia latronum, et
« Christi militiam assumens, ducem tuum imitare,
« Autbertum audiens beatissimum præsulem, et reco-
« gnosce tuum spiritualem patrem, tuum protectorem,
« tuum ab æterno interitu redemptorem. Suscipe verò

« portuner de prières celui que tu n'as pas craint d'of-
« fenser? Voilà donc pour quels vêtemens tu as échangé
« l'étole, dont tu fus paré à la sortie des fonts batis-
« maux! N'as-tu pas répudié Satan et ses œuvres?
« qu'est devenue cette profession de foi, que tu pro-
« mis de garder fidèlement? A quoi bon maintenant
« lever les ieux vers nous? Une place t'était réservée
« dans la demeure céleste, s'il t'avait plu d'écouter
« Aubert. Voilà donc comment un enfant de Dieu est
« devenu l'esclave du démon! Est-ce Maurosus qui est
« inscrit là-haut, qui a reçu l'onction sainte, qui a
« été régénéré par le batême? Non : Aubert avait
« obtenu que Landelin fût inscrit avec nous sur le
« livre de vie; le diable a noté Maurosus dans le livre
« de perdition. Il faut néanmoins que tu le saches : ce
« n'est point par un faible motif que Dieu a suspendu
« ton châtiment; qu'il a épargné la vie de son servi-
« teur fugitif. Depuis long-tems tu brûlerais dans
« l'enfer, si Aubert, prenant ta cause en main, n'eût
« désarmé la colère du juge. Ses pleurs éteignent les
« feux allumés pour ton supplice. Tu connais les tour-
« mens de l'enfer; eh bien! choisis d'aller avec les
« damnés, ou de jouir avec Aubert de la céleste béa-
« titude. Mais il serait trop tard pour en délibérer,
« si Aubert ne t'avait prévenu. Brise donc avec ces
« infames brigands, rentre dans la milice de Jésus-
« Christ; sois docile aux conseils du pontife; ne cesse
« de voir en lui ton modèle, ton père spirituel,
« l'homme qui t'a racheté de la mort éternelle. Nour-
« ris-toi près de lui d'une doctrine salutaire qui te
« fasse revivre à la vertu, tu mériteras ainsi de re-
« couvrer l'étole que tu as abandonnée. » A ces mots
l'ange disparut. Et nous, que devons-nous penser?

« ab eo monita salutaris doctrinæ, quibus emenda- « tior factus, merearis stolam, quam perdideras, ipso « intercessore, recipere. » His dictis continuò angelus disparuit. Nos verò quale quantùmque æstimare possumus, quòd Autbertus, angelis testibus, gratiâ virtutum nitet, et apud homines debito venerationis officio caret, porrò plena sunt jucunditatis quæ adhùc in terrâ positus homo inter angelicos cives meritis fulget; sed non sine dolore et formidine recolitur, quòd, supernis cœtibus conjunctus, inter homines negligentiùs digno cultu venerationis celebratur.

CAPITULUM XLIII.

Quòd Landelinus ad beatum Aubertum devotè reversus est.

Jam verò Landelinus angelicis affatibus recreatus paulisper, sed timens sibi subveniri tardiùs, relicto nefandæ societatis collegio, quantociùs civitatem petiit, et si ibi vir sanctus esset à custodibus diligenter requisivit. Qui de præsentiâ beati viri certior factus, nihilque dissimulandum arbitratus, pœnitentiâ ductus, pedibus sancti provolutus, culpam fatetur, errori veniam poscit. Cùm verò videres ex longinquâ regione filium prodigum redeuntem et patrem in oscula ruentem, itaque vir sanctus, pa-

Tandis que les esprits célestes témoignent de la vertu d'Aubert, il réclame en vain ici-bas un tribut légitime de vénération. C'est un doux spectacle, que de voir un homme, encore exilé sur la terre, éblouir les anges de ses mérites. Mais on souffre, on est effrayé de voir les hommes honorer si négligemment celui qui maintenant figure dans les chœurs célestes.

CHAPITRE XLIII.

Landelin retourne dévotement auprès de saint Aubert.

Un peu relevé par le discours de l'ange, mais craignant que l'heure des miséricordes ne fût déjà loin, Landelin rompit avec ses infâmes complices. Il se hâte d'aller à Cambrai, interroge avidement les gardiens et apprend d'eux qu'Aubert était dans la ville. Animé par le repentir et la résolution de tout lui révéler, il court se jeter aux piés de l'évêque, avoue sa faute, et implore sa grace. Quand l'enfant prodigue revient de ses courses lointaines, son père le reçoit à bras ouverts et le baise tendrement ; de même l'accueil du saint fut tendre et paternel. Il assura le jeune

ternâ pietate perstrictus, juvenem excepit, veniam promittens, si mala præterita melioris vitæ conversatione purgaret. Nihil igitur diffidendum putaret, se pro illo rationem redditurum, quidquid fuerat offensionis innocentiæ vitæ computandum; sed tamen scelerata latronum consortia penitùs vitanda æstimaret. Paratum se puer ad omne satisfactionis genus fatetur, utpotè quem recentis adhùc visionis horror terruerat. At pius pater votis ejus congaudens, suscepit eum pœnitentem, quem diù fleverat à se recedentem, sinumque ei divinæ misericordiæ aperiens, reddidit eum sanctæ matri ecclesiæ. Qui in tantum sub disciplinâ venerabilis patris, vigiliis et jejuniis, præteritorum agens pœnitentiam, se constrixit, ut inferni eum vidisse et pertimuisse tormenta etiamsi lingua taceret, conversatio loqueretur. Itaque sub seculari habitu in monasterio aliquantulùm conversantem vir sanctus hortatur ad purum relinquere seculi negotia, ut liberiùs meditaretur cœlestia; paratumque videns ad omnia, abscidit ejus comam capitis à quo repulerat maculas cordis. Adeptum deindè hanc dignitatis gratiam, dùm animadverteret in eo sanctitatis vigere virtutem, per singulos gradus promovit ad diaconatûs officium, ad quod sic apparuit aptus, ut liquidò claresceret omnibus, quià Dei gratiâ ad hoc fuerat electus. Paucis verò interpositis diebus, dùm magis ac magis semetipsum erigeret in Dei famulatum, beatus pontifex gratias agens Deo, ad presbyteratûs culmen illum evexit.

---

homme que tout lui serait pardonné, si désormais il expiait sa faute par une vie meilleure. Il devait, disait-il, bannir la défiance; il se chargeait lui-même du compte à rendre; lui-même offrirait à Dieu ses mérites, pour le rachat des fautes du jeune homme. Néanmoins, il devait fuir tout rapport avec ces détestables brigands. Landelin se montra disposé à toute sorte de pénitences, car l'image de sa vision récente était encore vive et pleine d'horreur. L'évêque s'en réjouit; il dirigea dans sa pénitence celui dont il avait déploré la fuite, et rappelant sur lui la divine miséricorde, il le rendit à notre sainte mère l'Eglise. Sous la direction du vénérable pontife, il se mortifia si bien par le jeûne et les veilles, que l'austérité de sa vie proclamait, au défaut de sa voix, qu'il avait vu les tourmens de l'enfer. Lors donc qu'il eut passé quelque tems au monastère sous l'habit séculier, Aubert l'engagea à se retirer entièrement du monde, pour méditer en paix sur les choses célestes. Landelin fut docile à tout; il reçut la cléricature de la main qui l'avait retiré de la perdition; et comme une vertu extraordinaire éclatait en lui, le saint l'éleva de grade en grade jusqu'au diaconat. A l'aptitude qu'il y déploya, on vit clairement qu'il y était appelé par la Providence. Comme l'ardeur de son zèle allait toujours croissant, le bienheureux pontife rendit grace à Dieu et admit Landelin aux honneurs du sacerdoce.

CAPITULUM XLIV.

Quòd sanctus Landelinus fundavit cœnobium Lobiense.

SUBLIMATUS autem in hujus apicem honoris, enarrari non potest quanto virtutum culmine exercuit. Jàm verò magistri moribus informatus, et exercitatæ conversationis usu roboratus, conventicula urbana fastidiens, se ad remotiora loca contulit, in locis desertis secùs fluenta Sambræ, quò eremus sibi sufficeret. Quo in loco solitudinis cùm signis et miraculis et piæ conversationis studiis pollere videretur, multi in eodem loco ab eo ad servitium summi Conditoris sunt congregati, ad evacuandam prioris vitæ maculam. In locis, quæ sibi ad refugium et recepta latronum paraverat, monasteria construxit, statuens ministros in executionem ecclesiasticæ institutionis, et quos antè socios habuerat criminum, postmodùm fecit cooperatores divinorum mysteriorum. Quæ si quis ejus vitæ seriem textumque conversationis diligentiùs inspexerit, facilè inveniet præsertim, cùm monasteriales inhabitationes, quas ipse construxit, præsentibus potiùs appareant quàm nostro sermone expliceret : modò nam, ut de reliquis sileam, quæ fortassè non benevolis auditoribus fastidio sint, apud Laubias (1) exstruxit monasterium in honore beati

(1) Lobes, situé sur le bord de la Sambre, au pays de Liège.

CHAPITRE XLIV.

Saint Landelin fonde le monastère de Lobes.

Dans cette dignité, ses vertus s'élevèrent à une hauteur inexprimable. Instruit par les exemples d'Aubert et fortifié par l'exercice d'une vie pénitente, il dédaigna les villes et leurs monastères, il fut au loin chercher la solitude, et s'arrêta dans un pays désert, au bord de la Sambre. La renommée de sa vie et de ses miracles franchit sa retraite. Une foule d'hommes se réunirent autour de lui pour servir Dieu et racheter par la pénitence leurs désordres passés. Dans les lieux dont il avait fait naguère un repaire de brigands, il bâtit des monastères où il mit des religieux. Rappelant à la vertu ses complices, il en fit des prêtres de Dieu. Il ne faut pour s'assurer de ces choses, que suivre attentivement le cours de la vie de Landelin. Au reste la vue des monastères qu'il a fondés serait plus éloquente que nos discours. De peur d'ennuyer les lecteurs malveillans, nous nous bornerons à parler du monastère de Lobes, qu'il éleva en l'honneur de l'apôtre saint Pierre. Pour ceux qui l'ont vu, l'ardeur de son zèle est suffisamment démontrée. Landelin lui assigna des fermes et de riches domaines. Tous les biens qu'il reçut des princes pieux en divers lieux de la domination des Francs, il les abandonna à ce monastère, afin que les moines eussent abondamment toutes les choses qui conviennent à leur état. Il en confia la

Petri apostoli, quod cernentibus quidem ad judicium egregii laboris sufficere potest, quod etiàm regiis ditavit muneribus ac villarum familiæque replevit copiâ, ubi quidquid piorum regum munificentiâ passìm per Francorum acquisivit regna, delegavit, undè fratrum congregatio ibidem serviens non egere his quæ monachis feruntur esse congrua. Quo in loco regendo beatum Ursmarum præfecit, virum moribus ornatum, signis ac miraculis coruscum. Cujus dotem meritorum vitæ ipsius editus liber insinuat. In præsentis autem exempli negotio, quis non similem apostolo Joanni arbitretur Autbertum, dùm ille ex latrone tutum ecclesiæ provisorem, iste ex æquo latrone et ex impio raptore verum facit Domini sacerdotem. Sed nobis ista interìm replicantibus, pensanda occurrit immensa pietas Conditoris, qui post lapsum peccatores ad innocentiam venire donavit. Jàm ex illius sententiâ maxillam leviatham armillâ Divinitatis suæ perforatam, et credimus et gaudemus, dùm viro uni semel in faucibus lapso, et evadendi aditum comperuit, et, ne ulteriùs relaberetur, custodivit.

CAPITULUM XLV.

De obitu sancti Auberti.

De obitu verò beati Autberti, quo tempore scilicet

direction à saint Ursmar, homme qui joignait l'éclat des miracles à l'éclat des vertus. Une relation de sa vie a été mise au jour et permet d'apprécier ses mérites. Mais dans la présente histoire, qui hésiterait à comparer Aubert à l'apôtre saint Jean? Celui-ci convertit un voleur en fidèle gardien d'une église; celui-là fait d'un brigand un digne prêtre de Jésus-Christ. Mais tandis que cet examen nous occupe, il nous reste à bénir la clémence infinie qui permet au pécheur de se relever et de revenir à la vertu. Nous croyons, que Dieu, comme il nous l'assure, tient enchaînée par sa force divine la gueule du monstre infernal. C'est pour nous une grande joie; car de tous les hommes tombés dans ce gouffre, un seul, avec l'aide du ciel, a pu s'en tirer et n'y pas retomber.

Observation. La fondation de la célèbre abbaye de Lobes ou Laubac, lieu désert situé sur le bord de la Sambre au pays de Liège, est placée vers l'an 654. Ce fut à cette abbaye que Landelin donna la plus grande partie des terres qu'il tenait de la libéralité des rois de France. Il fonda depuis un nouveau monastère à Aune, qui n'était qu'à une lieue du premier et qui appartint depuis à l'ordre de Citeaux.

CHAPITRE XLV.

Mort de saint Aubert.

L'époque où l'ame de saint Aubert, quittant son

sancta ejus anima, carne resoluta, supernam Jerusalem petîsset, vel quæ personæ funeri ejus interfuissent, id certum ad nostram notitiam non pervenit, nonnullis resistentibus causis, quæ etiàm, ut suprà diximus, maximam virtutum ejus partem à nostrâ memoriâ sustulerunt, ut facilè ex his valeamus meliùs silere, quàm fabulosum aliquid dicere. Hoc autem à multis religiosis viris auditum, et nostris temporibus manifestis indiciis comprobatum est, quià sanctum corpus illius tumulatum fuit in ecclesiâ beati Petri, quæ juxtà muros ipsius civitatis erat, tunc temporis ædificata, nunc verò amplificata intrà mœnia urbis est constructa, in quâ requievit usque ad tempus Didilonis episcopi, qui et quartus decimus in episcopatu successit. Hic, cùm Normannis Galliam penetrantibus, et jàm provinciam suam totam penè occupantibus, res ad ipsam ecclesiam pertinentes depopulari, locumque sanctum cultûs sui munere vacantem cerneret, cum magnâ diligentiâ sanctum corpus in ecclesiam beatæ Mariæ transtulit, anno Dominicæ incarnationis octingentesimo octogesimo octavo, præsulatûs verò Didilonis tertio, indictione septimâ, ubi octavo iduum decembris honorificè collocatum multo tempore quievit.

---

enveloppe terrestre, fut habiter la céleste Jérusalem, la liste des personnes qui assistèrent à ses funérailles, rien de tout cela ne nous est parvenu. Cette ignorance est due aux causes qui nous ont dérobé, comme nous l'avons dit, la majeure partie de son histoire. Il vaut donc mieux nous réduire au silence, que de rapporter des récits fabuleux. Mais des hommes pieux prétendent, et de fortes preuves sont venues à leur appui de nos jours, que le corps du saint fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre, qui alors était proche des murs de Cambrai, et qui est maintenant enfermée dans leur enceinte. Il y reposa jusqu'au tems de l'évêque Didilon, le quatorzième après lui. Voyant les Normands pénétrer dans les Gaules, la province envahie presque tout entière, les biens de l'église dévastés, et le sanctuaire pillé, Didilon se hâta de transférer la dépouille d'Aubert dans l'église de Sainte-Marie; l'an de l'incarnation 888, la troisième année de son pontificat, sous l'indiction VII, le saint y fut dévotement placé le huitième jour des ides de décembre, et y reposa long-tems en paix.

Observation. Saint Aubert, évêque d'Arras et de Cambrai, mourut en 668, après trente-six ans d'épiscopat. On celèbre sa fête le 13 *décembre*. Il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre, à Cambrai. Cette église a été depuis une abbaye célèbre, connue sous le nom du saint évêque. Voyez sa vie, écrite par un moine, et publiée par dom Mabillon, dans ses *Acta Benedictorum*, tom. II, page 873.

CAPITULUM XLVI.

Quòd Otto imperator ad beatum Aubertum devotione allectus est.

Evoluto autem temporum aliquo spatio, postquàm Otto (1), gloriosus princeps atque pacificus imperator, Henrici regis filius, regnum, quod à patre minùs pacatum acceperat, sedatis hostibus, multâ in pace composuisset, et subactis per circuitum nationibus, illud ampliasset, necnon orientalium rex Francorum ac patricius Romanorum appellatus esset; cœpit animosiùs circà ecclesiasticæ dispensationis officia pio sollicitudinis exercitio occupari, ecclesiasque Dei, ubi deerant, construere, ubi verò aut vetustate collapsæ, aut gentium infestatione destructæ fuerant, datis ex proprio ærario pecuniis, reparare, adeò ut, præter opera, quæ plurima ad regni decorem et commoditatem pertinentia diversis in locis expleverat, quatuordecim pontificalis magnificentiæ sedes construeret, inter quas urbem quamdam metropolim condidit, quæ usitato vocabulo Magadaburch nuncupatur. Quæ civitas Sclavos à Saxonibus, qui

(1) Othon-le-Grand, fils d'Henri Ier, dit l'Oiseleur, fut élu roi de Germanie, après la mort de son père, en 936, proclamé roi d'Italie en 950, couronné en cette qualité à Milan, en 961; enfin couronné empereur, à Rome, par le pape Jean XII, le 2 février 962. Il mourut en 973. *Art de vérifier les dates.*

CHAPITRE XLVI.

Dévotion de l'empereur Othon pour les reliques de saint Aubert.

Après un certain nombre d'années, vint le règne d'Othon, glorieux et pacifique empereur. A la mort de Henri son père, des troubles agitaient le royaume. Ayant abattu ses ennemis et rétabli dans ses Etats une profonde paix, il subjugua les nations voisines, et obtint, avec la dignité de patrice romain, le sceptre des Francs orientaux. Ce fut alors qu'ému d'une pieuse sollicitude, il dirigea ses soins vers les affaires de l'Eglise. Il éleva des temples au Seigneur dans les lieux qui en étaient dépourvus, et répara de ses deniers ceux qui tombaient de vétusté ou qui avaient été ruinés dans les invasions ennemies. Outre les édifices nombreux qu'il fit construire en divers lieux, pour l'ornement de l'empire ou la commodité des habitans, il bâtit quatorze palais magnifiques destinés aux évêques, et fonda un siège métropolitain, dans une ville communément appelée Magdebourg, sur la frontière de la Saxe et du pays des Esclavons. Cette ville comptait parmi ses habitans un grand nombre de gentils, qu'il obligea d'abandonner le culte des idoles pour entrer dans le sein de l'Eglise romaine. Il sanctifia la province, en la couvrant de monastères et d'églises, établit partout des ministres de la religion, et pourvut à leurs besoins avec une munificence vrai-

illi continui sunt, disparat. In quâ cùm multos gentilium à culturâ idolorum ad fidem catholicam converti compelleret, et totam penè provinciam monasteriis et ecclesiis refertam nobilitaret, atque, statutis per singula loca ministris, res in usus famulantium regiâ munificentiâ donaret, hòc tandem indigere videbatur, ut ex sanctorum pignoribus aliundè requireret, quibus locus ipse et adversùs gentium infestationes et spirituales inquietudines muniretur, et ad promeranda divina beneficia aptaretur. Quæ cùm multa ab episcopis suis impetrasset, et plurima ex remotis provinciis anxius exposceret, audivit Fulbertum, bonæ memoriæ episcopum, qui eo tempore Cameracensis ecclesiæ plebem curâ pervigili regebat, super hâc re maximè regis desiderium posse implere felicem ejus sedis civitatem, quæ duorum confessorum Gaugerici videlicèt et Autberti, præsentibus patrociniis suffulta, nulla imminentis jacturæ pericula formidabat, felicem Magadaburch urbem, si horum corpora divina, Dei voluntate habere contigisset. Id autem licèt ad obtinendum regi facilè videretur, suberat tamen causa major, quæ episcopi animum ergà regem ad præstanda quæ vellet attentiùs inclinaverat, ea scilicet quæ ipse dominus imperator, inter multa alia quæ ei regiâ liberalitate dona concesserat, abbatiam beati Gaugerici, quæ antè consularis potentiæ dominatum malè tenebatur, liberam habendam episcopo donaverat, quæ usquè in hodiernum pontificali se gaudet favori gratiâ, quæ antè barbarico vexabatur imperio.

---

ment royale. Une seule chose manquait en ce lieu, nous voulons dire les saintes reliques, dont la vertu, appelant sur lui les bénédictions d'en-haut, l'eût protégé contre les invasions de l'ennemi et les maladies spirituelles. Il fallut s'adresser ailleurs, et l'empereur en obtint beaucoup de ses évêques. Et comme néanmoins il en demandait instamment dans les provinces reculées, il apprit que Fulbert, alors évêque de Cambrai (de sainte mémoire), pouvait le satisfaire largement. Sous la protection des deux confesseurs Gaugeric et Aubert, la ville de Cambrai ne redoutait aucun péril; le même bonheur était réservé à Magdebourg, si Dieu permettait que ces saintes reliques y fussent transférées. Othon crut qu'il serait facile d'obtenir ce qu'il souhaitait; l'évêque avait d'ailleurs un puissant motif de le satisfaire. Outre plusieurs bienfaits qu'il tenait de la munificence impériale, il lui devait la possession de l'abbaye de saint Gaugeric, auparavant soumise à la tirannie d'un gouverneur. Elle jouit encore maintenant du patronage bienfesant des évêques de Cambrai, tandis qu'autrefois elle gémissait sous un joug barbare.

CAPITULUM XLVII.

Quòd Otto imperator corpus sancti Auberti exposcit sibi dari.

Igitur licèt regis potentia id facilè imperare potuisset, tamen benevolentiam episcopi potiùs experiendam arbitratus, prædicta sibi corpora dari poposcit. Episcopus verò gratanter regis petitionem excipiens, sed petitionis affectum multâ argumentatione dissimulare quærens, tandem ne ingratus beneficiis superioribus videretur, licèt invitus se facturum, quod tantus princeps postulaverat, pollicetur. Verùm, inexpertâ sanctorum voluntate, periculosum sibi et provinciæ suæ perniciosum fore metuebat, si sanctos Christi confessores à suis sedibus removere præsumeret, per quos Cameracensis civitas, felix in propagine, fertilis in germine, et temporalem meruerat salutem, et supernam sperabat beatitudinem. Ità inter amorem regis et timorem divinæ offensionis anxius episcopus, paucos, quos secretiores consilii adjutores elegerat, sibi adhibuit, et, cæteris ignorantibus, duorum corpora sacerdotum, Theodorici videlicèt, venerabilis urbis ipsius episcopi, et ulterius, cujus memoriæ nomen non occurrit, delectis sepulchris, accepit, quæ regi donanda æstimavit, cum quibus et aliquos articulos beati de corpore Autberti, reliquias ei pre-

CHAPITRE XLVII.

L'empereur Othon demande le corps de saint Aubert.

Le prince, qui avait le pouvoir de commander, aima mieux recourir à l'amitié du pontife qu'à son obéissance. Il le pria de lui donner la dépouille mortelle des saints que nous avons nommés plus haut. La prière fut gracieusement accueillie ; mais l'évêque évitait adroitement de le satisfaire. Craignant enfin d'être accusé d'ingratitude à l'égard de son bienfaiteur, il promit, mais à contre-cœur, de ne rien refuser à un roi si magnanime. Ignorant toutefois la volonté des saints, et tremblant d'exposer à quelque malheur la province et lui-même, il n'osait prendre sur lui d'arracher de leurs tombes les restes des bienheureux, et d'enlever au peuple de Cambrai le gage de sa fécondité, de son bonheur temporel, de sa future béatitude. L'évêque hésitait ainsi entre l'amitié qu'il avait pour le roi et la crainte d'offenser Dieu. Enfin, avec l'aide de quelques personnes à qui il confia son projet, il ouvrit secrètement les tombeaux de deux prêtres. L'un était Théodoric, homme vénérable qui fut jadis évêque de Cambrai ; le nom du dernier m'est échappé. Il prit leur dépouille terrestre, et y joignant quelques parcelles du corps de saint Aubert, il fit don au roi de ces précieuses reliques. Il évitait par ce moyen adroit de se souiller d'un mensonge ou d'en-

tiosas concessit, providâ consilii ratione, ne et civitas Cameracensis suis patronis viduaretur, neve episcopus mendacii culpam in se transfudisse videretur. Lætus igitur imperator, rebus ad votum succedentibus, gloriosas reliquias suscepit, easque in monasterio, quod ipse miro artificio construxerat, in suprà memoratâ urbe collocavit. Actor. Quanti verò meriti beatus extiterit Autbertus, et quæ et quanta ab eadem, semper Dei misericordiâ præeunte, gesta extiterunt, ex sequentibus sanctorum sanctarumque legendis diligens lector poterit advertere. Verùm quià illustrium principum Hannoniæ historias perquirimus, idcircò primò tanquàm veram et naturalem principissam Hasnoniensis territorii, beatissimam videlicèt Waldetrudem, ipsam et ejus vitam et legendam in sequenti libro, antè beatum Vincentium ejusdem maritum et omnes alios et alias sanctos et sanctas totius territorii Hasnoniensis, meritò anteponere deliberavimus.

EXPLICIT LIBER NONUS.

lever à Cambrai ses saints protecteurs. L'empereur, joyeux de voir tout réussir au gré de ses vœux, accepta ces reliques et les mit dans un monastère d'une merveilleuse beauté, qu'il avait fait construire à Magdebourg. L'AUTEUR. Quant au mérite de saint Aubert, et aux œuvres éclatantes qu'il accomplit, avec le secours de la divine miséricorde, les légendes de saints et de saintes, que nous allons offrir au lecteur, lui permettront d'en juger. Mais puisque nous avons pour objet d'écrire l'histoire des illustres princes du Hainaut, nous commencerons le livre suivant par la vie et la légende de la bienheureuse Waldetrude. En qualité de véritable princesse du Hainaut, elle doit passer avant son époux, le bienheureux Vincent, et avant tous les saints et saintes de la contrée.

FIN DU NEUVIÈME LIVRE.

LIBER DECIMUS.

CAPITULUM I.

Vita beatæ Waldetrudis.

Igitur regnante Dagoberto, Lotharii magni filio, stellas quamplures Dei clementia in ecclesiæ suæ ordinavit firmamento, quæ vitiorum tenebras à populis fulgore fugabant suo. Fulgebat sedes Cameracensis lumine sancti Autberti pontificis; congratulabatur Elnon sancti Amandi meritis; urbs Mettensis sancti Arnulphi fovebatur patrociniis; venerabatur Trajectensium sedes pontificem suum Remaclum; Noviomensis cathedra electum amplectabatur Elegium; Agrippina metropolis pium colebat Chunibertum; sed et pagus antiquus, à Fano Martis Martinsis, à moderno verò à fluvio suo dictus Haynoensis, coronam gestabat vernantem quorumdam sanctorum meritis. Hîc Landelinus, à sancto Martino romanæ sedis (1) archiepiscopus (2) ordinatus, vomere divino colebat Crispinum; Ghislenus, Dei amore, à patriâ

(1) Il faut sans doute ici *præside*.

(2) C'est *abbas* que l'on doit lire ici. Il n'y avait point d'archevêque à cette époque. En lisant *archieposco*, le mot *præside* serait inutile.



Lith. de G. Engelmann

Madelgaire, Comte du Hainaut, et Valtrude, son épouse, prennent l'habit religieux

LIVRE DIXIÈME.

CHAPITRE I.

Vie de sainte Waldetrude.

Sous le règne de Dagobert, fils du grand Lothaire, le Seigneur fit briller dans l'Eglise une foule d'astres dont la lumière dissipait les ténèbres où le vice plonge les peuples. Saint Aubert occupait dignement le siège de Cambrai ; saint Amand favorisait Elnone de sa présence et de ses mérites ; Metz avait saint Arnoul pour évêque; saint Rémacle était le vénérable pasteur de Maëstricht ; les villes de Noyon et de Cologne se glorifiaient d'avoir pour évêques, l'une saint Eloi, l'autre le pieux Chunibert. Dans un canton que le voisinage de Famars fit jadis appeler *Martensis*, et qui emprunte son nom actuel de la rivière de Hayne qui l'arrose, vivaient quelques saints dont les mérites lui composaient une riche couronne : de ce nombre était Landelin ordonné abbé (1) par saint Martin, évêque de Rome; il dirigeait l'abbaye de Crespin (diocèse de Cambrai). Se condamnant pour l'amour de Dieu à vivre

(1) Baillet, dans la vie de saint Landelin, sous le 15 juin, dit que ce saint fit trois fois le voyage de Rome. Ces trois pèlerinages peuvent être placés sous le pontificat de saint Martin, ordonné pape le 5 juillet 649, mort le 16 septembre 655.

exul, vastissimum inhabitabat eremum; nec lucerna tantorum virorum abscondita latebat sub modio, sed et principes, secularia tunc moderantes, ardore succenderat divino. Regis præscripti namque filii, Sigebertus scilicet et Clodoveus, horum monitis aures accommodabant, eorumque actibus libenter inserviebant. Undè Sigebertus, quià privatum doluit se germine prolium, ad stirpem sobolum nunquàm deficientium, duodena construxit cœnobia, ubi sancti viri sanctâ valeant vivere normâ. Uxor verò Clodovei, nomine Bathildis, postquàm ad unguem duxerat nobilem ecclesiam sancti Quintini martyris, monasterium Kalæ dictum pluribus ampliavit beneficiis. Pipinus etiàm, Karlomanni filius, tunc major regiæ domûs Gertrudem filiam suam, annulo fidei Christi subarrhatam, prædiis dotavit multis, ipsamque gavisus est præesse sanctimonialibus non paucis. Beggham verò, Ansigiso marito viduatam, castam viduitatis lætatus est servasse sanctimoniam, cujus æmulator benevolus princeps extitit nobilissimus, nomine Walbertus, sanguinis generositate et rerum amplitudine inter Galliarum principes præcipuus, cui divinâ disponente Providentiâ, quam possunt latere nulla, virgo nupsit nobilissima, regii sanguinis nobilitate et formosi sanguinis speciositate inclyta, à parentibus Berthilia vocitata. Cujus germani fuerunt Landricus et Guntelandus, quos referunt annales nostri vexilliferos fuisse exercitûs, quorum opulentiam et nobilitatem, etsi taceat stylus noster et lingua, affirmant vel prædia prædiorumque suorum ædificia,

loin de sa patrie, Guislin habitait un vaste désert. Et ces grands hommes n'étaient pas une lampe cachée sous le boisseau; mais ils ranimaient la ferveur dans l'ame des princes temporels. Les enfans du roi que nous venons de citer, Sigebert et Clovis, leur prêtaient une oreille docile et favorisaient leurs saintes entreprises. Sigebert, affligé de se voir sans enfans, bâtit douze monastères, à l'effet d'obtenir une postérité sans fin. L'épouse de Clovis, nommée Bathilde, ayant terminé la belle église de saint Quentin martir, enrichit par ses dons l'abbaye de Chelles. Pepin, fils de Karloman, et à cette époque maire du palais, donna plusieurs terres à sa fille Gertrude, l'une des fiancées du Christ; ce ne fut pas sans joie qu'il la vit à la tête d'un nombreux couvent de religieuses; tandis que Beggue, son autre fille, veuve d'Ansigise, préférait une vie chaste aux douceurs d'un nouvel himen. Elle eut pour émule de ses vertus Walbert, prince généreux que sa fortune et sa naissance élevaient au premier rang parmi les seigneurs des Gaules. La divine Providence, à qui rien n'est caché, lui donna pour épouse une jeune fille, nommée Berthilie, qui joignait aux graces de la figure la noblesse du sang royal. Elle avait pour frères Landeric et Gunteland qui furent, d'après nos Annales, enseignes de l'armée. Dire quelle était leur opulence et leur noble origine est chose superflue; chacun a ouï parler des vastes domaines et des maisons qui leur appartenaient et que les églises tiennent de leur libéralité. Walbert et Berthilie vivaient donc saintement dans les nœuds du mariage, et, suivant le conseil de l'apôtre, ils donnaient à la prière une partie des jours. Leur piété fu-

quod cunctis notum est, illorum fuisse ipsorumque beneficentiâ ad ecclesias Dei pervenisse. Dùm igitur prædicti Walbertus et Berthilia sancti conjugii fœderarentur copulâ, et tamen, secundùm Apostolum, orationibus vacarent ad tempora; dùm, inquam, vitæ propriæ benè excolerent plantaria, fructum referunt pretiosum, Dei propitiante munificentiâ. Nascitur quippè illis rosa vernantissima, et, ut posteà patebit, stella clarissima, puella videlicèt quam per longa divinitùs petierant suspiria. Hæc lavacro divini perfusa baptismatis, à majoribus appellata est Waldetrudis. Cujus vitæ exemplaria strictum deliberavimus describere, quià præsentibus et futuris proficua credimus esse : nullus namque secluditur ordo in Dei ecclesiâ, cui sufficere non posset ad exemplum tantæ matris vita. Hinc eremitæ augmentum capere possunt suæ prioris vitæ auditu, quomodo hæc Dei famula à populis elongavit fugiens, et mansit in solitudine, et quomodo in contemplationis divinæ se tenuit arce. Hinc conjugati continentiæ concipere possunt amorem, dùm audierint quomodo virum suum ad monasticum impulerit ordinem. Hinc virgines centesimam magis adoptabunt coronam mentis, manu percepto quomodo virginibus sacris imitationis præbuerit formam. Hinc Christi gregis pastores, dummodò culturæ patientem accommodent aurem, possunt discere quantâ instantiâ suis debeant præesse. Hæc, inquam, sicut se deprecantibus adhùc offert exaudibilem, sic vivens cunctis obtulit imitabilem. Sed jàm instat tempus, ut narrationis subscribatur textus.

dignement récompensée; Dieu leur accorda une fille, après laquelle ils avaient long-tems soupiré, fraîche rose, qui depuis devint un flambeau de l'Eglise. Sa famille la présenta aux fonts batismaux, et la nomma Waldetrude. Nous avons jugé nécessaire de donner son histoire, convaincus que de tels exemples ne sont point sans utilité pour l'âge actuel, ni pour les âges futurs. En effet, il n'est pas un ordre dans l'Eglise, à qui sainte Waldetrude ne puisse servir de modèle. Les ermites ajouteront aux austérités de leur vie, en la voyant fuir le monde, habiter dans la solitude, entièrement livrée à la contemplation des choses célestes. En la voyant engager son époux à se retirer dans un monastère, ceux qui vivent dans les nœuds de l'himen apprendront à aimer la continence. Son exemple peut inspirer aux jeunes filles le désir de consacrer à Dieu leur virginité. Elle fera entendre aux pasteurs, si leur oreille n'est pas sourde aux avis, combien de zèle et d'ardeur exige la direction du troupeau. De même qu'au ciel elle écoute favorablement les prières de chacun, de même ici-bas elle offre à chacun un modèle digne d'être suivi. Mais déjà le tems nous presse d'arriver au récit. Ce fut donc sous le règne de Dagobert, prince illustre des Francs, que ce rejeton du sang royal naquit de parens distingués par leur naissance et leur mérite. Elle avait une sœur, nommée Aldegonde, qui vivant dans la continence et la pratique de la vertu, dirigea plusieurs années le monastère de Maubeuge. Ceux qui désirent d'en savoir davantage peuvent consulter une relation de sa vie qui a été publiée ; ils y verront combien elle fut agréable à Dieu et aux esprits célestes; combien elle fut chérie des hommes; quelles vertus le Seigneur

Hæc, igitur temporibus Dagoberti, incliti regis Francorum, clarissimis et valdè nobilibus orta parentibus et regali prosopiâ edita fuit. Inerat illi soror, virgo scilicet sanctissima, nomine Aldegundis, quæ vitam multis plenam virtutibus ducens, seque in continentiæ arce custodiens, multis annis mellobodiensi præfuit monasterio. Extat autem libellus, de vitâ et conversatione illius editus, in quo si quis nosse desiderat, quàm grata Deo et angelis extiterit, quàmque cara hominibus fuerit, quantas et quales per eam virtutes Dominus ostendere dignatus sit, facilè poterit reperire : sed nos ad hoc quod proposuimus calamum revocemus.

CAPITULUM II.

Quòd à parentibus viro tradita fuerat in conjugium.

Beata autem Waldetrudis adhùc adolescentula, cùm in domo paternâ nutriretur, et nimiùm à suis diligeretur, visum est à parentibus ejus, ut eam secundùm antiquam Dei ordinationem et patriarcharum exemplum, ad nuptias viro tradere debuissent. Erat autem pulchra facie decoraque aspectu, sed pulchrior fide, pudicitiâ et castitate; secundùm Dei occultam dispositionem, qui eam fidei suæ annulo subarrhaverat, et sociam ac cohæredem supradictæ germanæ

daigna faire éclater en elle. Mais nous, revenons à Waldetrude.

Observation. Aldegonde, comme Waldetrude, était fille de Walbert, sorti de la maison royale de France; elle naquit dans le Hainaut vers le commencement du septième siècle. Les alliances qu'on lui proposa ne purent jamais lui faire quitter la résolution qu'elle avait prise de consacrer à Dieu sa virginité. Elle vécut en véritable épouse de Jésus-Christ dans la maison paternelle, qui était le château de Courtsore ou de Coursolre. Ses parens, touchés de ses discours et de ses exemples, détachèrent entièrement leurs cœurs de l'amour du siècle, et distribuèrent leurs biens aux pauvres et aux églises. Après la mort de son père et de sa mère, elle alla trouver à Haumont saint Amand, ancien évêque de Maestricht, et saint Aubert, évêque de Cambrai, qui lui donnèrent le voile en 661.

CHAPITRE II.

Les parens de Waldetrude la marient.

La bienheureuse Waldetrude, encore toute jeune, vivait dans la maison paternelle, tendrement chérie des siens. Conformément à l'ancien précepte de Dieu et à l'exemple des patriarches, sa famille voulut la marier. A ne considérer que ses charmes extérieurs, Waldetrude était belle; mais son ame, plus belle encore, était le sanctuaire de la foi, de la pudeur et de la chasteté. Dieu en effet l'avait secrètement destinée à devenir l'épouse du Christ, à partager la gloire céleste avec sa sœur la vierge Aldegonde. Le mariage

suæ Aldegundi virgini in æterni regni gloriâ fieri prædestinaverat. Nec ipsam carnis copula potuit immutare. Nam omnipotens Deus hanc ab ingressu mundi, gratuito pietatis suæ munere, citiùs retraxit, et amoris sui igne cor illius accendens ab omnibus carnalibus illecebris et immoderato terrenarum rerum appetitu facile temperavit. Mutato namque animo, cœperunt subitò vilescere quæ placebant; et quæ priùs delectabant animum, postmodùm fuerunt vehementer onerosa. Studebant autem inter hæc curas mundi paulatìm postponere, et solis desideriis æternis inhiare, substantiam suam pauperibus, orphanis ac viduis cum omni hilaritate erogare, captivos redimere, hospites et peregrinos colligere, vitia quoque non solùm ab actu corporis, sed etiàm à cogitatione cordis funditùs exstirpare.

CAPITULUM III.

Quòd ad conservandam castimoniam viro suo persuaserit.

Interea suâ tantùm salute minimè contenta, etiàm jugalem suum nobilem, scilicet Maldegarium, ad amorem Dei et cœlestis patriæ desiderium ac castimoniam conservandam, blandis quotidiè ac salutiferis sermonibus excitare curabat, et igne caritatis, quo ipsa suavìter flagrabat, illius mentes accendere

de Waldetrude ne changea rien à ces dispositions. Par un bienfait gratuit, le Seigneur la préserva du monde, et allumant dans son cœur le feu du divin amour, il lui donna la force de résister aux séductions de la chair et au désir déréglé des choses terrestres. Tel fut le changement opéré dans son ame, qu'elle dédaigna ce qu'elle aimait auparavant, et ce qui fesait ses délices lui devint à charge. Elle travaillait donc à se détacher peu à peu de la terre, pour concentrer dans le ciel tous ses désirs. Elle prenait plaisir à distribuer ses biens aux pauvres, aux veuves et aux orphelins. Elle rachetait les captifs, accueillait dans sa maison les étrangers et les pèlerins; non contente de pratiquer la vertu, elle fuyait jusqu'à l'idée du vice.

CHAPITRE III.

Elle persuade à son mari de vivre chastement.

Il ne lui suffisait pas de se sauver elle-même, elle voulait encore le salut de son noble époux. Elle employait tous les jours de salutaires et douces paroles, afin d'inspirer à Maldegaire l'amour de Dieu, le désir de vivre chastement et de gagner la patrie céleste. Elle ne négligeait rien pour lui faire aimer la charité dont la douce ardeur l'animait elle-même. Enfin, comme

satagebat; deniquè quià carnalis affectus intentionem mentis multùm deverberare ejusque aciem obscurare solet, cœpit ipsam carnis copulam valdè perhorrescere, non quòd Dei munus ad propagandam sobolem hominibus concessum sperneret, sed quià scriptum noverat, docente Apostolo : « Mulier innupta et virgo « cogitat quæ sunt Domini, ut sit sancta corpore et « spiritu; quæ autem nupta est cogitat quæ sunt mundi, « quomodo placeat viro. » Ideòque soli Deo vacare desiderans, veluti quoddam impedimentum carnale conjugium pertimescebat, atque ut, nutu Dei, solveretur, et in se volutans Domini fieret, quotidiè cum gemitu et lachrymis exorabat.

CAPITULUM IV.

Quòd vir ejus Maldegarius monasticam vitam expetierit.

Sed omnipotens Deus, qui hæc occultâ dispensatione in corde ancillæ suæ misericorditer suggerebat, etiàm ut fieret potenter adjuvit. Nam prædictus vir ejus Maldegarius, divinâ inspiratione compunctus, et intimi amoris facibus accensus, solutis vinculis conjugalibus, manente autem caritate, ad monasterium, cujus vocabulum est Altus-Mons, concitus perrexit, ibique monastico habitu suscepto, in sanctis actibus temporalem hujus vitæ cursum peregit.

d'ordinaire les plaisirs des sens obscurcissent l'ame et troublent la volonté, elle les prit en haine. Non qu'elle méprisât les moyens que Dieu nous accorde pour la propagation du genre humain ; mais elle connaissait les paroles de l'Apôtre (1) : « La femme qui vit sans époux « et garde sa virginité, pense aux choses du ciel, et « demeure sainte d'esprit et de corps; mais la femme « mariée pense au monde et à plaire à son mari. » Voulant donc se livrer entièrement à la religion, elle craignait que le devoir conjugal ne fût un obstacle, et chaque jour elle priait le Seigneur en gémissant et fondant en larmes, de l'en délivrer, et d'accomplir en elle sa volonté.

(1) Première épître de saint Paul aux Corinthiens, chap. 7, verset 34.

CHAPITRE IV.

Son époux Maldegaire prend l'habit monastique.

Dieu, qui, par une disposition secrète et miséricordieuse, avait inspiré ce désir à sa servante, l'aida puissamment à le réaliser. Maldegaire, obéissant à l'impulsion divine et enflammé de l'amour de Dieu, brisa le lien conjugal et n'en retint que la charité. Il se rendit en hâte au monastère d'Aulmont, ou Haumont, et prenant l'habit monastique il consacra à la dévotion ce qui lui restait de vie.

CAPITULUM V.

Qualiter ipsa, in seculari adhùc habitu posita, cœlesti fuerit visione roborata.

Religiosissima autem Christi famula, Waldetrudis, adhùc in seculari habitu posita, vigorem tamen animi in nullo relaxans, propriæ domûs curam gerebat : erat namque misericordiæ actibus dedita, bonis operibus intenta, hospitalitati studens, jejuniis et obsecrationibus nocte ac die serviens. Igitur omnipotens Deus, qui novit omnem palmitem afferentem fructum excolere, ut fructum plùs afferat, famulam suam de acceptis ei muneribus fideliter ministrantem, ad majora sanctitatis lucra cœlesti visione provocare dignatus est. Nam quâdam nocte, cùm, post laborem fessa, ad refocillandum corpus, paululùm lectulo membra dedisset, mox sopore depressa, vidit in somnis quasì introiret in basilicam, quæ sita est in villâ, quam vulgus Buxutum nominat. Et eccè apparuit ei vir sanctissimus Gaugericus episcopus nimio decore refulgens, eumque summo honore et reverentiâ suscepit, deditque, per visionem etiàm, calicem vino plenum. Quem cùm bibisset, sereno et hilari vultu dixit ad eam : « Age quod agis ; placent enim mihi valdè quæ facis. » Hâc itaque visione roborata,

CHAPITRE V.

Waldetrude, vivant encore au milieu du siècle, est fortifiée par une vision céleste.

La pieuse servante du Christ Waldetrude, vivant encore au milieu du siècle, n'en conservait pas moins son énergie et gouvernait elle-même sa maison. Bienfesante, hospitalière, appliquée aux œuvres de charité, elle jeûnait et priait nuit et jour. C'est pourquoi le Seigneur, qui se plaît à cultiver les palmiers féconds pour rendre leurs fruits encore plus abondans, fut touché de voir sa servante employer à le glorifier les dons qu'elle recevait de lui. Il daigna l'appeler, par une vision céleste, à une sainteté plus grande encore. Une nuit que, accablée de fatigue, elle s'était couchée pour prendre un instant de repos, il lui sembla, durant son sommeil, qu'elle entrait dans la basilique située dans une ville communément appelée Bossut (1). Le saint évêque Gaugeric lui apparut tout rayonnant de gloire, et lui rendant hommage d'un ton respectueux, il lui présenta, toujours en vision, un calice plein de vin. Lorsqu'elle eut bu, l'évêque lui dit d'un air doux et serein : « Fais ce que tu fais; car « ta conduite me plaît beaucoup. » Fortifiée par cette vision céleste, et pour ainsi dire enivrée de la liqueur

(1) Dans le Hainaut, diocèse de Liége, à 4 lieues et demie à l'est de Maubeuge.

et, ut ità dicam, divinæ gratiæ vino debriata, fastidire et ad amorem cœlestis patriæ vehementiùs flagrare cœpit, et quasi degustatam paululùm æternæ vitæ dulcedinem avidiùs appetere.

CAPITULUM VI.

De calumniis Christi famulæ diabolico instinctu illatis.

Sed antiquus hostis undè bonos proficere dolet, indè malos ad deteriora rapere nequitiæ suæ artibus conatur. Nam omnipotentis Dei famula, cùm hanc visionem quibusdam suis confamulabus humiliter retulisset, atque ab eis, ut assolet, ad aures ignobilis vulgi perlata fuisset, statìm humani generis inimicus sancto proposito in ipso suî initio resistere cupiens, hujus visionis occasione, quorumdam corda reproborum invidiæ facibus accendit, atque ad inferendas illi detractationes, cavillationes falsaque opprobria, excitavit; et, ut ità dicam, contrà Christi famulam pugnaturus, eorumque venenosis linguis armavit. Undè scriptum est: filii hominum, dentes eorum arma et sagittæ, et linguæ eorum gladius acutus. Sed omnipotens Deus famulæ suæ inter diabolicas insidias titubanti velociter succurrit.

divine, elle ne ressentit pour le monde que du dédain, et soupira plus vivement après l'éternelle béatitude, dont sa vision lui avait donné un avant-goût.

CHAPITRE VI.

Calomnies suscitées par le démon à la servante du Christ.

Ce qui fait le salut des bons irrite le vieil ennemi des hommes, et sa malicieuse fourberie s'en sert pour empoisonner les méchans. La servante de Dieu confia humblement sa vision à quelques-unes de ses compagnes, dont l'indiscrétion la publia, comme il arrive d'ordinaire. Alors le démon, qui voulait étouffer dès leur principe les saintes résolutions de Waldetrude, profite de cette vision pour allumer l'envie dans le cœur de quelques hommes pervers. Il les engage à la poursuivre par des calomnies, des discours injurieux et des railleries, et dans le combat qu'il se dispose à livrer à la servante de Dieu, il s'arme, si je puis parler ainsi, de ces langues envenimées. En effet, il est écrit au sujet des fils des hommes : leurs dents sont comme des traits et des flèches, et leur langue est un glaive acéré. Mais Dieu ne tarda pas à secourir sa servante, qu'il voyait alarmée et chancelante au milieu des embûches du démon.

CAPITULUM VII.

Qualiter ab angelo cælitùs misso consolata fuerit.

Nam cùm animus illius, utpotè adhùc rudis, hujusmodi irrisionibus ac derogationibus fatigatus nimiùm turbaretur, ipsaque gravi mœrore depressa, in lectulo decidisset; subitò in viri specie angelus cœlitùs missus, nimio decore refulgens, apparuit. Qui cominùs assistens, eamque familiariter alloquens, causas tanti mœroris inquisivit. « Cur, » inquiens, « tanto « mœroris pondere gravaris? quare hilaritatem tuæ « mentis tristitiæ nubilo inordinatè confundis? » Cui cùm illa respondisset quantas à civibus suis derogationes, irrisiones et calumnias, antiquo adversario instigante, pateretur, subjunxit angelus, dicens: « Confortare, et esto robusta contrà obloquentes « et calumniantes te, quoniàm scriptum est : *Non « coronabitur, nisi qui legitimè certaverit.* Non ergò « summoperè curandum est de vanis verborum favil- « lis, quæ citiùs accensæ facilè restringuuntur. Hæc « etenim patiebantur prophetæ, apostoli et martyres, « qui fuerunt antè te. Undè et Dominus in evangelio « ait : *Non est discipulus super magistrum*; et paulò « post : *Si patrem familiâs Beelzebuth vocaverunt, « quantò magis domesticos ejus?* Sicut et alibi Scrip-

CHAPITRE VII.

Un ange envoyé du ciel la console.

Troublée de ces railleries et de ces discours malins, que son inexpérience lui rendait plus sensibles, elle se jeta sur un lit, toute désolée. Un ange envoyé du ciel lui apparut incontinent. Bien qu'il eût emprunté la figure de l'homme, un céleste éclat resplendissait sur son front. Il s'approcha d'elle, lui parla d'un ton de familiarité, et s'enquérant des causes de son chagrin : « D'où vient, « lui dit-il, » la peine qui vous accable ? « pourquoi ce nuage de tristesse, qui obscurcit dans « votre ame la douce gaieté ? » Waldetrude se plaignit des calomnies affreuses et des injures que le démon lui suscitait. L'ange reprit : « Opposez aux calomnies « et à la malignité une ame courageuse et forte. Il est « écrit : *Nul ne sera couronné s'il n'a bien combattu* (1). « Il ne faut point vous inquiéter outre mesure de ces « vains discours. Ce feu qu'un instant allume est faci- « lement éteint. Tel fut d'ailleurs le sort des prophètes, « des apôtres et des martirs qui vous ont précédée. « C'est pourquoi, dans l'Evangile, le Seigneur a dit : « *Le disciple n'est pas au-dessus du maître* (2); et plus bas : « *S'ils ont appelé Béelzebuth le père de famille, à plus*

(1) Seconde épître de saint Paul à Timothée, II, 5.

(2) Évangile de saint Matthieu, X, 24.

» tura admonet, dicens : *Filî accedens ad servitutem*
» *Dei, sta in justitiâ et timore; et præpara animam*
» *tuam ad tentationem.* Oportet ergò te hujusmodi
» tentationes, quæ ad probationem fiunt, fortiter
» tolerare; ut, cùm probata fueris, accipias coronam
» vitæ, quam repromisit Deus diligentibus se. » His igitur et hujusmodi sermocinationibus et Scripturarum testimonio confortata, inutilem tristati cordis mœrorem, quem diabolica fraus suggerebat, spiritali gaudio superveniente, statìm repressit. O quàm dilectam hanc Dominus accendit, quam nec ad modicum contristari permisit.

CAPITULUM VIII.

Quòd à Ghisleno servo Dei locus illi ad ædificandum monasterium fuerit designatus.

Interea erat quidam sacerdos, Ghislenus nomine, habitans in locis deserti, circà fluvium cujus vocabulum est Hana, qui habitum monachi, quem prætendebat in specie, moribus demonstrabat, quique, pro sanctitatis suæ merito, à cunctis qui hunc nosse poterant, valdè colebatur. Hic itaque divinâ monitus jussione, ad prædictam Christi famulam, Waldetrudem, exhortationis gratiâ, crebrò venire consueverat,

«*forte raison appelleront-ils de même ses serviteurs* (1) ! « Ailleurs, l'Ecriture nous dit : *Mon fils, en entrant au* « *service de Dieu, persiste dans la justice et la crainte,* « *et prépare ton ame aux tentations* (2). Il vous faut donc « supporter courageusement ces tentations envoyées « pour vous éprouver, afin que sortant victorieuse de « l'épreuve, vous obteniez la couronne de vie que pro- « met le Seigneur à qui le sert fidèlement. » Relevée par ce discours et d'autres semblables, fortifiée du témoignage de l'Ecriture, la servante de Dieu se sentit animée d'une joie spirituelle, et réprima la stérile douleur que l'artifice du démon avait jetée dans son ame. Oh ! combien elle fut chérie de Dieu, celle qu'il n'abandonna pas un instant à sa tristesse !

CHAPITRE VIII.

Guislin, serviteur de Dieu, lui indique une place pour y bâtir un monastère.

En ce tems-là vivait un prêtre nommé Guislin, qui habitait un lieu désert au bord de la Haine. Il portait l'habit monastique et sa vie était conforme à son habit. Ses vertus le fesaient révérer de quiconque le connaissait. Conduit par l'inspiration d'en-haut, il venait fréquemment chez la servante du Christ, pour l'animer de ses exhortations et la nourrir de la parole

(1) Evangile de saint Matthieu, X, verset 25.

(2) L'Ecclésiastique, II, 1.

et verbi Dei pabulo illius mentem reficere curabat. Quam cùm vir Domini ab hujus mundi illecebris frigescere, et cœlesti desiderio accensam, sanctæ conversationis habitum ardenter quærere, agnovisset, montem illi quemdam, qui nunc Castri Locus dicitur, designavit; et ut, sacro velamine accepto, in eo sibi cellulam, ad omnipotenti Deo serviendum, construi faceret, sollicitâ admonitione persuasit. Qui videlicèt mons à prædicti viri Ghisleni cellulâ quatuor ferè millibus distans, in superiori parte deserti situs erat, à secularium quidem habitaculis procul remotus, spinarum et veprium densitate nemorosus atque incultus, sed sanctæ et religiosæ conversationi aptissimus videbatur.

CAPITULUM IX.

Quòd Hidulphus ei domum illic primitùs extruxit.

Beata autem Waldetrudis, admonitionem viri Dei libenter suscipiens, non distulit opere perficere, quod sibi per famulum suum omnipotens Deus dignatus est demonstrare; sed statìm misit ad quemdam illustrem virum, Hidulphum nomine, qui per idem tempus valdè inclytus ac nobilis, et, secundùm temporalem hujus seculi dignitatem, potentissimus erat, et per conjugem suam eidem Christi famulæ propin-

divine. Reconnaissant qu'elle était insensible aux appâts du monde, que tous ses désirs n'ayant que le ciel pour objet, elle souhaitait vivement de prendre l'habit religieux, il lui désigna une montagne appelée maintenant *Castrilocus,* et lui persuada d'y faire bâtir une cellule, quand elle aurait pris le voile, et de s'y livrer au service de Dieu. Cette montagne est située dans la partie supérieure d'un désert, à quatre milles de distance de la cellule du bienheureux Guislin. Ecartée de toute habitation séculière, inculte, hérissée de buissons et de ronces, elle convenait admirablement à l'austérité d'une vie religieuse.

CHAPITRE IX.

Hidulphe lui bâtit une première maison.

La bienheureuse Waltrude recueillit avec joie les conseils de Guislin, et ne différa point d'accomplir la volonté du ciel que Dieu lui manifestait par la bouche de son serviteur. Elle envoya vers Hidulphe, illustre et noble personage, l'un des hommes que le siècle qualifie de puissans. Comme il était allié par sa femme à la servante du Christ, elle le fit prier instamment d'acheter des propriétaires le lieu que la bonté divine lui avait désigné, et d'y faire bâtir une maison

quus extiterat. Hunc ergò sollicitè postulavit, ut suprà dictum locum, quem sibi divina clementia per famulum suum designaverat, à suis possessoribus, dato pretio emere debuisset, illìcque habitaculum sibi ad Domino serviendum præparare non negaret. Cujus precibus mox ille libenter acquiescens, locum, quem Christi famula poposcerat, emere curavit, eique in verticem ipsius montis, arbustis et vepribus radicitùs abscisis, domum ad habitandum magnâ solertiâ præparavit.

CAPITULUM X.

Qualiter ipsa domus displicuerit, et divinitùs fuerit eversa, et alia rursùs extructa.

Nec silentio præterire debemus miraculum quod omnipotens Deus, ad ostendendum quantam suæ famulæ curam gereret, in ipso sui tirocinii proposito exhibuit. Nam cùm religiosissima Christi tiruncula ad domum sibi præparatam accessisset, hanc latam et spaciosam atque sublimem intuens, obhorruit, et ex ipsâ suî magnitudine oculis ejus valdè displicuit, humili scilicet mente humile atque remotum ab aspectibus humanis quærens habitaculum in terris, ut celsum atque sublimem inter frequentias angelorum mereretur habere in cœlis. Mira res et vehementer

où elle pût se livrer au service de Dieu. Celui-ci accueillant favorablement sa prière, acquit le terrain qu'elle désirait, et fesant couper les buissons et les arbustes qui l'embarrassaient, il y bâtit une belle maison.

Nota. Le nom de sainte Waltrude s'écrit quelquefois Waldetrude et Wautrude. Le jésuite Étienne Binet, né à Dijon, a fait imprimer, en 1626, la vie de sainte Aldegonde, fondatrice des chanoinesses de Maubeuge, in-12.

CHAPITRE X.

La maison lui déplaît; elle est miraculeusement renversée; une seconde maison est bâtie en sa place.

Nous ne pouvons passer sous silence un miracle que Dieu opéra au commencement même du noviciat de sa servante, pour manifester l'intérêt qu'il prenait à elle. A l'aspect de cette maison spacieuse et élevée, la jeune et pieuse élève du Christ éprouva un sentiment d'aversion; tant de grandeur choquait sa modestie. Elle ne voulait ici-bas qu'une humble cellule qui la dérobât à l'attention des hommes, afin de mériter la compagnie des anges et la céleste Jérusalem. Il advint alors un prodige étonnant. La nuit suivante, en l'absence de Waltrude, un ouragan ruina la maison de fond en comble, et ses débris furent dis-

stupenda secuta est. Nam recedente Christi famulâ, eâdem nocte, totius domûs fabrica subito turbine à fundamentis eversa est, ac divinitùs longè projecta. Tunc prædictus vir Hidulphus in ejusdem montis latere ei parvum et sanctæ religioni congruum habitaculum, simul et oratorium, in honore sancti Petri apostoli dedicatum, ubi ipsa illi designaverat, restruxit.

CAPITULUM XI.

Quòd, sacro velamine accepto, Domini se servitio mancipavit.

Interea dilectissima Christi famula, Waldetrudis, fervens spiritu, et magis magisque cœlesti desiderio anhelans, juxtà viri Dei, Ghisleni, cujus superiùs mentionem fecimus, admonitionem, ad beatissimum virum Autbertum episcopum accessit, et, ut sacrum velamen accipere mereretur, petiit, et citiùs impetravit. Accepit itaque ab eo sanctimonialibus indumentis, statìm se suaque omnia omnipotenti Deo tradidit, atque in cellulâ suâ, quam sibi construi fecerat, se recludit, ibique eximiæ conversationis exempla circumquaque dedit. Erat enim morum gravitate, mentis sobrietate, mansuetudinis lenitate, verborum moderatione incomparabiliter prædita; caritate ergà Deum et proximum perfecta, curis

persés au loin. Hidulphe lui fit bâtir sur le penchant de la montagne, au lieu qu'elle désigna, une étroite cellule et un oratoire dédié à l'apôtre saint Pierre.

CHAPITRE XI.

Elle prend le saint voile, et se consacre au service de Dieu.

Cependant la servante bien-aimée du Christ, pleine de ferveur et de pieux désirs, alla par le conseil de Guislin trouver le saint évêque Aubert, et demander le saint voile qu'elle obtint aisément. Ayant donc été revêtue de l'habit des religieuses, elle se consacra à Dieu elle-même et tous ses biens. Enfermée dans la cellule bâtie pour elle, Waltrude édifiait le voisinage par sa vie exemplaire. Rien n'était comparable à la gravité de ses mœurs, à sa modération, à sa douceur, à la retenue de ses discours. Elle aimait Dieu par-dessus tout, ensuite le prochain. Attentive aux besoins des pauvres et des voyageurs, priant et veillant nuit et jour, elle s'appliquait à domter la chair par la douleur, à briser ses volontés propres, à fuir la société tumultueuse des hommes ; chaque jour enfin, baignée de pleurs, elle s'offrait en sacrifice à Dieu.

---

pauperum ac peregrinorum provida, vigiliis quoque et orationibus ac jejuniis dedita; studebat inter hæc toto mentis nisu cruciare carnem, voluntates proprias frangere, tumultusque hominum devitare, et quotidianis se lacrymis in arâ cordis Domino libare.

CAPITULUM XII.

Qualiter tentationes pertulerit et superaverit.

Quamoerem antiquus hostis humani generis inimicus, qui ab initio bonis actibus resistere contendit, invidiæ facibus accensus, contrà hanc totis viribus se in tentationem erexit; denique, quià priùs publicum bellum se doluit perdidisse, ad occulta sese certamina iterùm reparavit. Cœpit namque de fide et spe, quæ est in Christo Jesu, tentatione subdolâ mentem illius improbè pulsare, cogitationes quoque varias et illicitas cordi ejus importunè ingerere. Et primò quidem immittens ei memoriam possessionum, generis nobilitatem, familiæ defensationem, amorem rerum, fluxam seculi gloriam esse variam delectationem, et relicta vitæ remissioris blandimenta; dehinc virtutis arduum finem, et maximum perveniendi laborem, necnon corporis fragilitatem, ætatis spatia prolixa. His igitur et hujuscemodi tentationibus maximam ei cogitationum caliginem suscitabat, tentans si quo

CHAPITRE XII.

Tentations qu'elle eut à combattre et dont elle sortit victorieuse.

C'EST pourquoi le vieil ennemi des hommes, celui qui dès le principe se fit l'antagoniste du bien, se leva brûlant de jalousie pour la tenter. Désespéré d'avoir été déjà vaincu dans une guerre ouverte, il se dispose à lui livrer des assauts intérieurs. Il tâche en premier lieu d'ébranler par ses artifices la foi et l'espérance qu'elle mettait en Jésus-Christ. Jetant dans son ame des souvenirs coupables et des pensées tumultueuses, il remet sous ses ieux la fortune dont elle a joui, la noblesse et le crédit de sa famille, les rêves de l'ambition, les gloires du monde, ses jouissances et tout ce qu'une vie plus libre a de séducteur. Il lui représente la vertu pénible à atteindre, la voie qui y mène rude et escarpée, la fragilité de la chair, le terme de sa vie encore éloigné. Telles étaient les pensées que le démon jetait dans son ame pour l'obscurcir, essayant s'il pourrait de la sorte vaincre sa résolution. Mais ces tentatives furent déjouées par

modo posset hanc à sancto proposito avocare. Sed valida omnipotentis Dei manus hæc pestifera diaboli molimina facilè frustravit : respectu namque divinæ gratiæ, ad se ipsam citiùs rediit, et inter catervas Sathanæ se in facie stare deprehendens, ad sua mox arma cucurrit. Nam sese protinùs in lamentum dedit, cum genitu et lachrymis Dominum exorans, ut in hujusmodi certamine, ne succumberet, sibi solatium largiri dignaretur. Cùmque die noctuque crebris et prolixioribus orationibus à Domino remedium flagitaret, contigit aliquandò ut hâc de causâ in oratione pernoctaret. Et eccè subitò idem antiquus hostis in effigiem hominis quasi insultans illi apparuit, extendensque manum suam super pectus illius posuit, ac illa cùm Christi nomen celeriter invocâsset, statìm hostis fugam petiit. Quem illa intrepida, angelico videlicèt roborata suffragio, hùc illùcque fugitantem cum vituperationibus et indignis opprobriis audacter persequebatur : « Benè, inquiens, tibi contigit. Tu es » ille qui dicebas in corde tuo : super astra cœli exal- » tabo solium meum; similis ero Altissimo. Eccè per » superbiam tuam à sede cœli pulsus et tartareâ morte » damnatus, ut dignum est, à feminâ persequeris; et » locum, quem tu superbus deseruisti, Christus hu- » milis humano generi suo sanguine reparavit. » His auditis, dejectionem suam hostis erubescens, mox quasi fumus evanuit; et cui volens certamina intulit, virtute omnipotentis Dei compulsus est occasionem victoriæ invitus ministrare.

---

la puissante main du Seigneur. Touchée de la grace divine, Waltrude revint bientôt à elle, et se voyant en face des cohortes sataniques, elle eut sur-le-champ recours à ses armes. Elle conjura le Seigneur en gémissant et fondant en larmes, de la soutenir de quelques consolations intérieures, pour lui donner la force de résister. Nuit et jour elle priait longuement à cet effet. Une nuit, tandis qu'elle se livrait à la prière, le démon prit la figure d'un homme, et se présenta subitement devant elle d'un air moqueur. Il mit sa main sur la poitrine de Waltrude, mais à peine eut-elle invoqué le nom de Jésus que le démon prit la fuite. Elle ne fut pas intimidée : soutenue par les anges elle le poursuivit audacieusement l'accablant de reproches et d'injures. « Tu as bien mérité ton sort, » lui disait-elle. » Tu es celui qui disais dans ton cœur (1) : Je placerai mon trône au dessus des astres, et je deviendrai « semblable au Très-Haut ; et voilà que ton orgueil t'a « précipité du ciel dans les enfers, et une femme te « poursuit, comme il est digne de toi. Le séjour que « ta présomption t'a fait perdre, le Christ nous l'a « rendu en versant humblement son sang pour le « genre humain. » A ces mots, l'ennemi honteux de sa défaite s'évanouit comme une vapeur légère. Ainsi l'attaque malicieuse du démon tourna, par la volonté divine, à la confusion du tentateur et à la gloire de Waltrude.

(1) Isaïe, XIV, 13, 14 et 15.

CAPITULUM XIII.

Quòd libera à tentatione facta fuerit magistra virtutum.

Recedente igitur tentatione, beata Waldetrudis, spinis erutis, quasi exculta terra, uberiùs fructum dedit. Nam cùm eximiæ conversationis illius fama longè latèque crebesceret, cœperunt nonnulla nobiliori genere feminæ ad ejus magisterium concurrere, et Domino dedicatâ castitate servire : libera namque à tentatione jure facta est magistra virtutum.

CAPITULUM XIV.

Quòd cellulam suam, cogente sorore, deserere noluerit.

Soror quoque ejus virgo, scilicet sanctissima Aldegundis, cujus superiùs mentionem fecimus, visitationis gratiâ, ex monasterio suo, certis diebus, ad eam venire consueverat, ut dulcia sibi invicem vitæ verba transfunderent, et suavem cibum cœlestis pa-

CHAPITRE XIII.

Délivrée de la tentation, elle enseigne la vertu par ses exemples.

Quand elle ne fut plus en butte à la tentation, semblable à un champ dépouillé de ronces et bien cultivé, la bienheureuse Waltrude porta des fruits abondans. Comme la renommée de sa vie exemplaire se répandait au loin, quelques femmes d'une illustre naissance vinrent se mettre sous sa discipline, et servir Dieu dans la chasteté. Délivrée de la tentation, elle avait bien le droit de conduire les autres à la vertu.

CHAPITRE XIV.

Sa sœur veut lui faire quitter sa cellule; Waltrude refuse.

Sa sœur Aldegonde, vierge très-sainte dont nous avons parlé plus haut, avait coutume à de certaines époques de venir du monastère pour la voir. Elles fesaient entre elles un doux échange des paroles de la vie éternelle. Les joies du ciel étaient l'unique objet de leurs vœux, et l'ardeur même de ces vœux leur

triæ, quià adhùc perfectè gaudendo non poterant, saltem suspirando gustarent. Quæ cùm loci parvitatem cerneret, paucasque adhùc sanctimoniales in obsequiis sororis inesse vidisset, humano pulsata affectu, quasi compatiens paupertati illius, magnis precibus suadere cœpit, ut parvitatem loci illius deserat, et ad suum monasterium properare debuisset. Sed omnipotentis Dei famula, plus appetens laboribus pro Deo fatigari, quàm transitoriis hujus vitæ honoribus perfrui, nullatenùs consensit : sic quippè metuebat paupertatis suæ securitatem perdere, sicut avari divites solent perituras divitias custodire.

CAPITULUM XV.

De miraculo coràm eis ostenso.

Nec prætereundum est, quòd omnipotens Deus erga famulas suas ostendere dignatus est miraculum. Quâdam namque die, cùm, ex more, ad æternæ vitæ colloquia perfruenda invicem convenissent, repentè causa extitit, ob quam, pro utilitate monasterii, paulùm extrà claustra procedere cogebantur. Euntes itaque, et omnibus, pro quibus ierant, ritè dispositis, cùm subitò ad monasterium redissent, et, ex more, ecclesiam intrare voluissent, absente ostiariâ, omnia

en procurait une jouissance anticipée, en attendant qu'elles fussent, pour ainsi dire, plongées dans les délices du paradis. Néanmoins, à la vue de l'étroite cellule où vivait sa sœur, et du petit nombre des religieuses confiées à sa direction, Aldegonde se laissa entraîner à des considérations humaines. Elle lui témoigna qu'elle avait compassion de sa pauvreté, et l'engagea par d'instantes prières à quitter sa solitude et à venir dans l'abbaye qu'elle-même dirigeait. Mais la servante de Dieu, préférant aux biens éphémères de ce monde les peines et les travaux supportés en vue du Seigneur, refusa décidément d'y consentir; car elle veillait soigneusement sur son indigence, comme l'avare sur ses biens d'un jour.

CHAPITRE XV.

Miracle opéré en leur présence.

Nous ne devons pas taire ici le miracle opéré par la toute-puissance divine en faveur de ces femmes bienheureuses. Un jour que, suivant leur coutume, elles s'étaient réunies pour s'entretenir de la vie éternelle, il survint, concernant le monastère, une affaire imprévue, qui les obligea de s'écarter un peu de l'enceinte. Ayant tout terminé, elles retournent au couvent et se disposent, comme elles en avaient l'habitude, à entrer dans l'église; mais elles trouvent les portes closes et la portière absente. Il advient alors

ostia clausa et seris munita repererunt. Sed mira res mox contigit : nam ut famulæ Christi ad æditum basilicæ pervenerunt, et ostia divinitùs concussa ità celeritate patuerunt, acsi orationem earum impedire valdè pertimescerent.

CAPITULUM XVI.

Incipit vita beatissimi confessoris Christi Vincentii, cognomento Maldegarii (1).

Ea igitur tempestate, cùm christiani majestas imperii toto orbe serâ dominatione invaluit, et Christus notitiæ suæ gloriam ubicumquè gentium dilatavit, beatissimus Domini confessor Vincentius, cognomento Maldegarius, antè secula quidem à Deo prædestinatus, mundo nobiliter est natus, sed futuro seculo, per gratiam Dei nobiliùs renatus. Ortus sanè excellentissimâ Francorum prosapiâ, in villâ Sterpeias nuncupata. Sicut parentum et consanguineorum claritudine fulsit insignis, sic vitam bonorum informavit augmentis. Genitor quoque ejus, Maldegarius nomine, clarissimâ Wasconiorum crevit ex gente, sicut antiquorum compertum est relatione. At mater regiâ Francorum stirpe venam ducens, et Omigera

(1) Le texte, dans ce chapitre et dans les chapitres suivans, est plus incorrect que de coutume, soit par la faute des copistes, soit par celle de l'agiographe.

une chose merveilleuse. Dès que les servantes du Christ ont touché le seuil de l'église, les portes miraculeusement ébranlées s'ouvrent, comme si elles eussent craint d'apporter à leur prière le moindre retard.

CHAPITRE XVI.

Vie du bienheureux Vincent, surnommé Madelgaire ou Mauger.

A l'époque où nous sommes parvenus, le glorieux empire de Jésus-Christ s'était enfin répandu sur toute la terre, et les grandeurs miséricordieuses du Sauveur avaient été prêchées à tous les peuples. En ce tems-là vécut le bienheureux Vincent, surnommé Madelgaire, confesseur du Christ. Dieu l'avait prédestiné à la gloire céleste avant la naissance des siècles. A ne suivre que les idées du monde, son origine était illustre; mais les graces que le Seigneur lui départit au batême furent pour lui le gage d'une grandeur moins éphémère. Il était né au château de Strépy d'une noble famille française; mais ses vertus ne répandirent pas moins d'éclat sur sa vie que cette naissance illustre. Son père, qui portait aussi le nom de Madelgaire, était d'une famille gasconne, et sa mère, appelée Omigéra, descendait des rois Francs. Le fils qu'ils eurent de leur mariage fut agréé de Dieu et des hommes, et nourri dans la connaissance des

vocitamen habens, eidem viro illustrissimo jure connubiali erat inserviens. Qui Deo et hominibus acceptæ indolis puerum liberalium disciplinis artium simulque evangeliis scholis tradiderunt informandum. Quapropter et humanorum eum mater sapientiâ ubertìm illustravit, et cœlestium intelligentiâ multimodis inflammavit, et in virum perfectum à puero usque educavit. Cujus singula vernantis, cui momenta atque bonitatis suæ instituerit augmenta, hinc cum militiæ mundanæ rudimentis optimarum virtutum constabit augmentis.

CAPITULUM XVII.

Quòd in aulâ regis Dagoberti militiâ functus sit regali.

CUMQUE tirocinii tempore superno adhùc in puero Dei adolesceret gratia, exegit cura parentum, quatinùs militiæ regali præberet assensum, quo sanè temporis articulo indutus rex Francorum Dagobertus imperii sui fræna terrâ marique laxavit, et civium jura regali solertiâ decenter administravit. Cujus militiâ tiro nobilis devinctus, et balteo regali præcinctus, totum piis actibus commendavit, quod regia magnificentia dignum æstimavit. Undè et regalis amplitudo dilectionis suæ oculos in eum convertit, extemplò procerum quoque benigna sublimitas et cuncta

lettres et de la religion. Sa mère cultiva dans son cœur les principes de la sagesse humaine en même tems qu'elle l'éclairait des lumières de la révélation. Depuis l'enfance jusqu'à la virilité, elle fut son institutrice. Nous verrons bientôt les vertus, dont elle lui donna le germe, prendre à l'armée un singulier développement.

Observation. La vie de saint Vincent de Soignies, appelé autrement saint Mauger ou Madelgaire, est donnée par Mabillon, *acta sanctorum ordinis s. Benedicti, sæculum secundum*, p. 672; et par Baillet, Vies des Saints, au 14 juillet.

CHAPITRE XVII.

Il prend les armes et entre au service du roi Dagobert.

La grace triomphait de plus en plus dans l'ame du jeune homme, à mesure que le terme de son éducation approchait. Quand elle fut terminée, ses parens exigèrent qu'il prît du service dans les troupes du roi. En ce tems-là régnait Dagobert, qui recula sur terre et sur mer les bornes de son empire, et gouverna les peuples avec une sagesse digne d'un puissant monarque. Attaché à son service et revêtu du baudrier royal, le jeune et noble guerrier s'appliqua entièrement aux œuvres pieuses qu'il ne crut point incompatibles avec la magnificence d'une Cour. Cette conduite lui valut la faveur du roi et la bienveillance

palatinorum sibi arridebat hilaritas. Sed et valetudine corporis adeò robustus, formæ venustate conspicuus, proceritatis elegantiâ specificus, vultu placido serenissimus, omnique humanitatis gratiâ erat perfulgidus, atque decore virtutum animum deintùs illustratum ornamentis altioribus reddit elimatum, ubi fidei sincera devotio cum spei et caritatis firmissimo sese illigavit glutino. His una justitiæ æquitas, manuum munditia, vitæ puritas, ad proximum habita pietas, mansuetudo morum et lenitas, harum sociâ semper pulchritudine, ad cætera illectus, et de die in diem ad potiora provectus, palàm dedit mortalibus ad quæ eum informaverit Altissimi virtus.

CAPITULUM XVIII.

Quòd genitoris precibus coactus, conjugium subierit invitus.

Transactis itaquè venerandus tiro adolescentiæ annis, sicut parentibus natu erat unicus, ità privilegio amoris specialiter dilectus. Gaudebant etiàm actuum vitæque ejus rumore secundo, quo frequentabatur in palatio, quo celebris omnium fiebat in populo. Deindè spe posteritatis admodùm suspensi, quò ingens rerum suarum copia successorem habeat, inviti pertractant animo sagaci. Quapropter filii men-

des Grands et de tous les officiers du palais. Au reste, le ciel lui avait départi tous les avantages extérieurs, une taille élevée et pleine d'élégance, une mâle vigueur, une figure belle et empreinte d'une majestueuse sérénité. Son ame, déjà distinguée par des vertus brillantes, ne tarda pas à s'élever à des vertus d'un ordre plus haut, quand elle s'appuya sur une foi sincère, sur l'espérance et la charité. A ces sources divines, il puisa le désintéressement, la bienfesance, la douceur et la pureté. Le charme et la beauté inséparables de ces vertus le conduisirent à des vertus nouvelles, de sorte que fesant chaque jour de nouveaux progrès dans la perfection, il fit éclater aux ieux des hommes les vues que le Seigneur avait sur lui.

CHAPITRE XVIII.

Les sollicitations de son père l'obligent à se marier.

Ce jeune homme, digne de vénération, était enfin passé de l'adolescence à l'âge viril. Ses parens, dont il était l'enfant unique, avaient pour lui une affection singulière. Le renom de ses vertus les flattait; ils voyaient avec joie qu'elles lui donnaient du relief dans le peuple et le fesaient rechercher au palais. Cependant animés du désir de voir leur famille se perpétuer et de maintenir dans leur maison leur vaste héritage, ils résolurent d'incliner au mariage les idées de leur

tem matrimonio inclinandam deliberant, eumque in jus hæreditarium succedere exoptant, cui et tantus suæ domûs conveniat ornatus et spatiosus ampli patrimonii fundus. Agebat sanè tunc in palatio excellentissimus quidam Waltbertus, tàm genere quàm facultatibus præditus, sortitus et ipse eminentiæ regalis conjugem, cui Berthilia adhæsit nomen. Quorum filiam, Waldetrudem nomine, venerabili Vincentio parentes in conjugium optant expetere, utpotè quam virginei oris decora formositas natalium quoque tanta illustravit claritas. Consulto etiàm super hoc illustri Waltberto, desideriis eorum satisfactum ire jàm deliberat ex animo, tum pro pari generositatis et dignitatis titulo, tum etiàm pro comperto in juvene totius prudentiæ et gravitatis exemplo. Porrò res gesta à genitore ad Vincentium defertur, de consensu nuptiarum sermo inducitur. Sed cui sederat jàm superiùs animum accommodare, pudicitiæ quippè titulo destinavit triumphare, cum apostolico vigoratus consilio, maluit singulariter agere in Christo, quàm jure conjugali participari seculo. Quapropter edicta parentum à se suspendere, propositamque dotis arrham nisus est postponere. Quod genitor haud æquo ferens animo, sic in eum correptionis usus est verbo : « Cur, « amantissime filî, paternæ voluntati tuorumque reni« tendum arbitraris ? Consulto nobili de jure connu« bili oportunè ratio se ingerit, quod genus nostrum « unicâ tuî spe propagandum disposuit, omnemque « totius nostræ familiæ cum rebus affectum ad tuî « solius declinat respectum. Incassùm enim hanc so-

fils; car leur vœu était naturellement de déposer en ses mains leur patrimoine, l'illustration de la famille et ses dignités. Il y avait alors dans le palais du roi un officier nommé Walbert, distingué par sa fortune et la noblesse de ses aïeux. Berthilie, sa femme, était du sang royal. Ils avaient une fille, appelée Waltrude, qui joignait à sa naissance la beauté, les graces virginales. Les parens de Madelgaire souhaitaient de la faire épouser à leur fils, et ils s'en ouvrirent au noble Walbert, qui, sans hésiter, leur répondit favorablement, non moins gagné par la sagesse et la gravité du jeune homme que par la conformité de la naissance et du rang. Le père alors rend compte de sa démarche à son fils, et entre en conversation avec lui pour obtenir son consentement. Mais le jeune Madelgaire portait ses vues plus haut. Il avait déjà résolu de triompher de la chair par la continence, et, suivant le conseil de l'Apôtre, il aimait mieux, à la faveur de l'isolement, entretenir un pieux commerce avec Jésus-Christ, que de se rattacher au monde par le lien conjugal. C'est pourquoi il mit tout en œuvre pour fléchir la volonté de son père et pour reculer tout engagement. Mais celui-ci le réprimanda en ces termes: « Pourquoi, ô le plus cher et le plus tendre « des fils, pourquoi résister aux vœux de ton père et « de tous tes proches? La raison qui nous porte à « conclure ce mariage, s'offre d'elle-même. C'est sur « toi que reposent toutes nos espérances de postérité; « tu es l'unique héritier de nos biens, comme l'unique « objet de notre affection. Dieu, bénissant nos tra« vaux, nous aurait en vain comblés de richesses, si « l'héritier légitime refuse de les recueillir. Que de« viendront et notre patrimoine et ces immenses prai-

« lertiæ nostræ rerum affluentia superna pietas pro- « vidit, si is cui jure debetur uti velle desierit. Eccè « patrimonii emptique cespitis millena jugera, man- « cipiorum quoque decenter nimiæ rosæque adunata « famulitia, quorum frequentia et domus nostra ho- « nestè satis administratur, et rei familiaris copia in « dies augmentatur. Et quorsùm hæc sagacitatis nos- « træ elaborata studio, si externi hæredis futura sunt « Domino?

« Turbine ceu venti decedunt florida campi;
« Aut cùm transit honos quo frondea se induit arbos,
« Sic contempta tibi ruet omnis gloria nostri.

« Provide, evangelicis et apostolicis commendabile « exstat sanctionibus, parere filios patrum admonitio- « nibus, quorum sententiis et auctoritati è diverso « congrederis, qui nostra tuorumque consulta des- « pectum ire delegeris. » Sic genitor dixit, dictumque omnis cognatorum affinitas approbavit, et Vincentium exhortatione multimodâ attentavit. Hisque reniti frustrà conatus, oppositisque scripturarum exemplis in angustum coactus, nutu quidem Dei, inter cætera illud apostolicum tacitus et ipse consideravit, quod imitatione dignum jure putavit: « Filii, ait, » obedite parentibus vestris in Domino; » illudque philosophi cœlestis, qui inquit : « Obedit patri, « refrigerabit matrem ; » et rursùs : « Serva honorem « patri tuo, et superveniet tibi benedictio à Deo. » His et hujus modi illectus, et providentiæ Dei munimine respectus, genitoris votis et petitioni exorabilem se

« ries que nous avons acquises, et cette multitude de « serfs et de valets qui nous composent un train digne « de nous, et concourent à nous enrichir? Fallait-il donc « nous donner tant de souci pour amasser des biens « qui doivent tomber en des mains étrangères? De « même que l'ouragan abat la fleur des prairies et dé- « pouille l'arbre de sa parure de feuilles, de même « tes dédains flétrissent la gloire de notre maison. « Ecoute les apôtres et l'Evangile : ils t'apprendront « que les fils doivent obéissance à leurs parens. Mais « les décisions des apôtres et de l'Evangile sont sans « autorité pour toi, qui refuses de te soumettre à mes « conseils et à ceux de tes proches. » Ainsi parla le père de Vincent : toute la famille applaudit à ce discours, et ne négligea rien pour le persuader. Il opposa vainement quelque résistance, et se vit forcé dans ses derniers retranchemens par divers passages de l'Ecriture qui lui furent allégués. Il réfléchit en lui-même à ce précepte de l'Apôtre, qu'il jugeait digne de ses respects. « Enfans, obéissez à vos parens (1), « en vue du Seigneur. » Et à cette sentence de la Sagesse éternelle : « Celui qui obéit à son père, sera la « consolation de sa mère (2). » Et à cette autre : « Ho- « nore ton père, et Dieu te bénira (3). » Déterminé par ces maximes et secrètement dirigé par la divine Providence, il se rendit aux vœux de son père, et mérita par sa soumission l'éternelle bénédiction du Très-Haut. Les fiançailles furent donc célébrées conformément à l'usage, et le jeune homme s'unit enfin à Wal-

(1) Épître de saint Paul aux Colossiens, III, 20.

(2) Ecclésiastique, III, 7.

(3) Id. 9 et 10.

præstitit, undè et fructum benedictionis à Deo sempiternum hæreditavit. Futuris nuptiis sponsalitium ex more dedicat, excellentissimæque memoriæ et formæ Waldetrudem annulo subarrhat, matrimonio copulat, quam filium Waltberti nobilitate eximii jàm sermo titularat. Quorum animus qui sit habitus in nuptiis, post angelicæ vitæ claruit exemplis, quam cœlestibus obsequiis usquè adeò informabant, et virtutum omnium exercitiis copiosè illustrabant. Sed et soror ipsius venerabilis Waldetrudis, Aldegundis nomine, et ipsa omnium divinæ legis instructa plenitudine, ab ipsis quidem crepundiorum exordiis in scholâ virtutum proficiens, et æterni regis amori sub titulo castitatis deserviens. Cæterum quæque fuerint nosse cupientibus notitia rerum adest pro foribus, cum piæ conservationis earum ornatibus, quibus minorari sat foret laudabile. Sed Vincentius sacer nos virtutum suarum respergens præoccupat odore, qui et animos piè mulcebat, et speciali dulcedine admodùm refovebat.

CAPITULUM XIX.

Quòd Hiberniam adierit, ejusque principatum adeptus sit.

Peracto dehìnc solemni more conjugio, gaudium fiebat omni populo, tàmque supergratula-

trude, à la belle et sainte fille du noble Walbert. Quant à la nature des sentimens qu'ils apportèrent dans cette union, elle est mise dans un jour éclatant par l'angélique pureté de leur vie, passée dans l'observance des lois divines, et la pratique des plus hautes vertus. Aldegonde, sœur de Waltrude, nourrie comme elle des dons du Saint-Esprit, avait consacré à l'époux céleste et son amour et sa virginité. Elle n'avait pas encore abandonné les jeux de l'enfance que dès-lors elle fesait des progrès sensibles dans la vertu. Au reste, ceux qui souhaitent d'approfondir l'histoire de ces femmes bénies du ciel, en trouveront aisément les détails. L'éclatante sainteté de leur vie peut donner une leçon d'humilité. Quant à nous, Madelgaire nous occupe entièrement, enchantés que nous sommes par ce parfum de vertu qui a pour les ames une singulière douceur.

CHAPITRE XIX.

Le gouvernement de l'Irlande lui est confié; il se rend dans cette île.

Leur mariage, solennellement accompli, causa dans le peuple une grande joie. Les bourgeois de la ville et les

bantur cives urbani, quàm regali in palatio primi. Ipseque rex ingenti tripudio gratulabundus, quòd regius tiro matrimonium æquè dignum sit adeptus, amori cum suo viciniùs commendavit, quià majorum votis et edicto paruerit, sibique et regno suo tantæ posteritatem familiæ profuturam meritò ipse autumaverit. Quapropter et regia magnificentia eum completavit, censuque et honoribus ampliavit; insuper et totius insulas Hiberniæ potestati ipsius et dominio dedit subjacere. Collegit, sanè inspirato cœlitùs animo, ipsum totius terræ sat fore præsidio, hocque regni latus tanti brachio ducis undique protegendum, nec hostili ullatenùs incommodo proterendum. Undè et versus ille Davidicus : « Quoniàm, » inquit, « salvum « fecit Christum suum Dominus, ideò in potestatibus sa- « lus dexteræ ejus. » Accepto itaquè à rege principatu, favente et etiàm in hòc omnium senatusconsultus, cum ingenti suorum atque illustrium virorum copiâ, occidui orbis acceleravit confinia. Emensoque gallici maris Oceano et quod gentis est orbe britannico, cœlesti semper et ubique comitatus gratiâ, Hibernensi feliciter constitit in patriâ. Et eccè totius populi frequentia, cari ducis oblectata præsentiâ, in voce exultationis obviàm ruit, pioque tumultu, acsi regem susceptura, desævit; nilque audire fuit vel cernere præter quod erat gaudii et lætitiæ qualis civium, suscepto rege, solet esse tumultus. Cùm redierit, triumphatis sine cæde suorum hostibus, eratque cunctis honori et reverentiæ, quià vir amore et honore præcipuo à rege habitus, in suæ dominationis

seigneurs de la Cour n'épargnèrent, dans cette occasion, ni réjouissances ni félicitations; le roi lui-même en fut enchanté : il félicita le jeune guerrier d'avoir pris une femme digne de lui, et le chérit plus tendrement à cause de sa soumission aux ordres de ses proches, et parce que cette union donnait au prince et à l'état l'espoir qu'une si noble famille ne s'éteindrait pas. C'est pourquoi, dans sa munificence royale, il se plut à l'enrichir et à le combler d'honneurs; il le chargea même de conquérir et de gouverner les îles de l'Hibernie. Son esprit, éclairé sans doute par une inspiration divine, comprit que la présence du saint protégerait suffisamment la contrée, que, sous la main d'un tel chef, elle serait à l'abri des invasions et des ravages de l'ennemi. Car le roi prophète a dit (1): « Parce que le Seigneur a » sauvé son Christ, sa droite sera le salut des puissances.» Le roi ayant donc, avec l'assentiment général, confié le gouvernement de l'île à Madelgaire, celui-ci marcha en diligence vers la frontière occidentale du continent, accompagné de nombreux soldats, et d'une brillante troupe d'illustres guerriers. Après avoir traversé la mer des Gaules, suivi toujours et partout de la grace d'en haut, il aborda heureusement aux rivages de l'Hibernie. Alors ces peuples, charmés de l'apparition d'un tel chef, accoururent en foule à sa rencontre avec ces acclamations et ces témoignages tumultueux de dévouement qui éclatent d'ordinaire à l'élection d'un roi. Les mêmes scènes se répétèrent avec plus d'enthousiasme, quand il revint de la guerre, et qu'il eut remporté sur l'ennemi une victoire qui ne fut point sanglante pour son armée. Tous étaient pénétrés pour lui de respect et de vénération, tous remerciaient le roi d'avoir mis à leur tête

(1) Psaume XIX, versets 6 et 7.

sortem princeps sit electus. Ipse etiàm majestati divinæ vota super hoc solvens et libamina, seque per omnia ipsius regi contestatus clementiâ, adjecit et illa oraculi Davidici præconia : « Populus, quem « non cognovi servivit mihi; in auditu auris obedivit « mihi (1). » Deindè civibus leges et jura sanctivit, cultuque eas insignivit, quarum præ omnibus exercitabatur ipse custodiâ, quià in custodiendis illis retributio sit multa. Gaudeat interim felix Hibernia, præclari ducis clypeo protecta, cujusque prudentiâ et fortitudine omni tuta infestationis permansit turbine.

CAPITULUM XX.

Quòd ipsius amoris ob gratiam beata Waldetrudis adierit Hiberniam.

JAMQUE plurimum temporis effluxit, cùm venerabilis conjux ejus amore ipsius fatigari, ejusque absentiâ admodùm visa est contristari. Cùmque dilatione desiderium cresceret, nec pio amori remedium quodlibet accessisset, hâc tandem ratione mœstitudini occurendum censuit, quo, visendi cari conjugis gratiâ, nativi cespitis dulcia jàm linqueret arva. Nec mora, habito cum suis consilio, deliberavit instare

(1) Psaume XVII, verset 48.

celui de ses serviteurs qu'il aimait et honorait le plus. Mais lui, offrant au ciel dans cette conjoncture et ses vœux et ses actions de grace, il rapporta tout ce qu'il avait fait à la bonté du roi, et ajouta ces paroles de David : « Un peuple que je ne connaissais pas m'a servi; « il m'a obéi en entendant ma voix. » Ensuite il donna aux habitans du pays des lois qu'il fit respecter en les respectant fidèlement lui-même; car une grande récompense est attachée au maintien et à l'observance des lois. Que l'Hibernie tressaille de joie : heureuse terre! un noble chef la couvre de son bouclier et repousse loin d'elle le flot des invasions.

Observation. L'histoire de France parle d'une soumission de Judicaël, roi des Bretons, à Dagobert, roi de France, en 634. Ce fut peut-être alors que Madelgaire fit une expédition en Irlande.

CHAPITRE XX.

L'amour de Waltrude pour son époux la conduit en Irlande.

La sainte épouse de Madelgaire, qui depuis longtems vivait séparée de lui, témoigna beaucoup de tristesse et d'ennui, au sujet de l'absence d'un mari tendrement aimé. Rien ne put la distraire de son amour, et ses regrets prirent de jour en jour une force nouvelle. Elle sentit enfin que l'unique remède à sa douleur était d'abandonner sa douce patrie et d'aller rejoindre son époux. Plus de retard : ayant tenu conseil avec sa famille, elle se détermine à hâter l'accomplissement de ses vœux, choisit pour compagnons de

animi voto, quosque fidissimos in suis et caros reperit, secum ad Hiberniam in tutelam et munimen suî deduxit. Venerabilis autem Vincentius, uxoris adventu cognito, ingenti confestìm exultat tripudio, nomen Domini benedicit, eumque pristino immolati per Christum thalami consortio addicit, admiratus etiàm feminei cordis constantiam. Itaque per intervalla temporis desiderio sui suspensam ardentiùs eam in Christo dilexit, sicque vocem oris alloquio detexit : « Quid rationis erat, conjux nobilissima, prolixi la-« boris in hôc itinere te intendisse negotia, et me-« tuendi maris attentare pericula? » Cui illa : « Am-« plectendæ, » inquit, « tuæ dilectionis gratiâ, quâ te « desideravit anima mea. Nec sævâ minacis pelagi « intemperantiâ, nec ullâ infortuniorum detinebar « adversantiâ. Cuncta postremò, per gratiam Dei, « prospera, cuncta evenire jucunda, qui nos suæ « caritatis astrixit copulâ. » Dehìnc mutuò amplexibus aliquandiù inhærentes, diemque lætitiâ et epulis in Christo celebrem ducentes, gaudio tàm extitere totius terræ populis, quàm fidelibus et amicis suis. Quid ergò transmarinis interìm vir beatissimus exercuit in oris; quantùmve fructificavit pii operis memoranda sanctorum prodidit æmulatio; quos actuum suorum vitæque invitavit exemplo; quos in gloriam suî hinc assignandos operi; acsi sertum quoddam liliorum de convalle florentis Hiberniæ excerpere duxi.

---

voyage ceux de ses proches et de ses serviteurs qui ont le mieux mérité sa confiance ou son amitié, et se rend en Irlande sous leur protection. A la nouvelle de l'arrivée de sa femme, le bienheureux Madelgaire s'abandonne à des transports de joie ; il rend grace à Dieu et retrouve enfin la couche nuptiale que les décrets célestes l'avaient forcé d'abandonner. Tant de courage dans une femme l'étonnait et lui causait de l'admiration. Sa longue absence, le chagrin qu'elle en avait témoigné, la rendirent plus chère à son cœur. Il lui dit : « Pourquoi, ô ma noble dame, avez-vous en« trepris ce voyage long et pénible? Pourquoi vous « être exposée de la sorte aux dangers de la mer? » Elle repartit : « Mon cœur avait besoin de paroles « d'amour : rien ne m'a pu retenir, ni la crainte des ac« cidens, ni la mer furieuse, ni la tempête. Enfin « Dieu, qui scella notre union du sceau de la divine « charité, a donné à toutes choses un tour favorable, « une heureuse issue.» Ensuite, ils se tinrent long-tems pressés dans les bras l'un de l'autre. La journée s'écoula au milieu des festins et des transports d'une pieuse allégresse. Leur séjour dans ce lieu ne fut pas moins favorable aux peuples de la contrée qu'à leurs amis et à leurs serviteurs. Le nombre des saints qui, entraînés par les exemples de l'homme de Dieu, devinrent les émules de ses vertus, nous apprend quelle fut sa conduite sur ces lointains rivages, et combien la semence divine fructifia dans ses mains. J'ai résolu, en l'honneur de Madelgaire, de signaler dans ce livre ces personages bienheureux. Ainsi je cueillerai, dans les vallons fleuris de l'Hibernie, quelques lis dont je composerai une blanche couronne.

CAPITULUM XXI.

Quòd in Franciam redierit et sanctorum frequentiâ comitatus sit.

Exactis ergò vir Deo dignissimus in principatu memoratæ insulæ prolixioribus temporum curriculis, paternas Franciæ sedes unà cum conjuge sacrâ revisere cœlesti accepit inspiratione. Et eccè felix Hibernia filios suos, quos Christo germinavit, et per Christum Vincentii sui contubernio jamdudùm delegavit, nunc quoque itineris comites et socios fieri fidissimos dignum adjudicavit. Eratque præ cæteris specialis gratiæ et meriti Foillianus episcopus, fratresque ejus Ultanus et Furseus, Eloquius et Alginus, Etto et Adelgisus, qui sicut septenario munero designati, ità septiformis gratiæ spiritu illustrati. Hi autem spe et amore deliciarum paradisi,

Pendebant vili patriâ tellure teneri,
Ad cœli spatium meditantes, nil fore mundum;

hi, inquam, venerandi ducis contubernales effecti, insignes et sanctitati ipsius, acsi catenis aureis inhærentes, cum eodem pariter Galliarum fines suâ glorificatum præsentiâ, suâ æquè sublimatum ire intendunt excellentiâ. Sicque Oceanum ingressi, præeunte quoque et comitante auxilio cœlesti, Galliam diver-

CHAPITRE XXI.

Il revient en France, accompagné d'un grand nombre de saints.

L'HOMME de Dieu gouvernait l'Irlande depuis longtems, quand le ciel lui inspira l'idée de retourner, avec son épouse, au pays natal. Il eut pour compagnons de son voyage et de ses dangers les plus dévoués des enfans de l'heureuse Hibernie, ceux qui, nés sous de saints auspices, avaient contracté avec lui une liaison intime dont la religion était le but. Les premiers par les mérites et par la grace étaient l'évêque Foillan et ses frères, Ultan et Furseus, Eloque et Algine, Etton et Adelgise. De même qu'ils étaient au nombre de sept, ils recevaient sous sept formes différentes la grace d'en haut; et comme les délices du paradis étaient l'unique objet de leur amour et de leurs espérances, ils jugeaient indigne de l'homme d'être retenu par le charme du pays natal, et que le monde lui-même n'est rien pour les ieux qui considèrent l'immensité du ciel. Ces hommes illustres accompagnent donc leur chef vénérable, attachés à lui par la sainteté de sa vie, comme par un lien d'or; ils vont ensemble honorer la Gaule de leur présence et l'édifier par leurs vertus. La petite armée du Seigneur traverse la mer et débarque en France, sous la conduite et la protection du Très-Haut. Accueillie par le peuple, elle se dispersa sur le territoire où sa piété répandit un délicieux parfum. Le

terunt omnis ille exercitus Domini. Quos suis civibus receptos, suisque locis in odorem Christi bonum ubique diffusos, omnibus æternæ vitæ dulcedine reddidit nectareos. Comperto etiàm inclytus rex dilecti sui Vincentii reditu gratissimo, super incolumitate ejus lætatus et ipse in Domino in munimentum tutelæ regiæ eum lateri suo, ex more, applicavit. Ipse etiàm vir beatissimus, divinæ majestatis clementiam gratificans in omnibus Dei, in se gratiam, licèt degens inter aulicos, virtutum, unà cum conjuge, cumulavit operibus. Divinitatis cultu adeò insignes, superfluos cupidinum extinxerunt ignes, conjugio quidem naturæ modum servantes, sed patriarcharum religioni æquiparantes, atque, juxtà illud Davidici oris organum : « Gloriæ et divitiæ in domo eorum, « et justitia permansit in secula seculorum. »

Non fuerat cordi deceptrix gloria mundi,
Nec mundalis apex mansueti pectoris index.

Quantò altiùs eorum in humanis exercuit dignitas, tantò in divinis contriti spiritûs evigilavit puritas. Jugum illud deificum in humeris gestantes, ejusque onere levi ac suavi cervices alleviantes, et juxtà alterius vaticinium : « Quià Dominus exercituum, Do« minus memoriale eorum, ideò in eis judicium et mi« sericordia pauperum. » Requies erant hospitum, nudis à frigore vestis et umbraculum, languenti visitatio et remedium, in tribulatione æstuanti refrigerium, in protectione populi et orphani, executores mandatorum Domini sui ; caritate autem mediâ

roi lui-même, à l'agréable nouvelle du retour de son serviteur bien aimé, témoigna combien il était joyeux de le voir sain et sauf, et l'appela près de lui pour la défense de sa personne et de son autorité. Madelgaire s'empressa de concourir aux vues de la bonté infinie, et se soumettant lui-même aux inspirations de la grace, il atteignit, à la Cour, de même que sa femme, aux plus hautes vertus. Occupés de servir Dieu et d'amortir le feu des passions, ils remplissaient le devoir que la nature impose aux époux, mais leurs mœurs et leur piété étaient dignes des patriarches; de sorte qu'on leur pouvait appliquer ces paroles de David : « La « gloire et les richesses sont dans leur maison, et leur « justice est célébrée de siècle en siècle (1). » La fausse gloire du monde ne les séduisait point; ils voyaient d'un œil indifférent les grandeurs humaines. Plus étaient élevées leurs dignités d'ici-bas, plus leur cœur se plaisait dans l'humilité et la contrition. Ils courbaient la tête sous le joug du Seigneur, et ce doux fardeau ne fesait que les soulager et rétablir en eux l'équilibre. On pouvait dire avec un prophète : « Parce qu'ils « ont gardé la mémoire du Seigneur, du Dieu des ar« mées, ils ont le jugement et la miséricorde envers « les pauvres(2). » En effet, au voyageur ils offraient le repos, à celui qui était nu un vêtement et un abri, au malade des visites et des remèdes, à l'être baloté par l'infortune, des consolations. Les orphelins trouvaient près d'eux un appui et l'exécution fidèle des ordres de Dieu. Toutes leurs actions étaient empreintes de charité, et c'est ainsi qu'ils marchaient à la plus haute perfection. Sans doute, en leur inspirant ces vertus

(1) Psaume CXI, verset 3.

(2) Osée, chap. XII, versets 5 et 6.

cuncta gerentes, ad virtutum omnium summam erant tendentes. His sanè eos mater sapientia ornamentis induit; his bonorum studiis excoluit, quibus æterni regis præsentiâ digni et nuptiarum agni convivio, fierent cives condigni.

CAPITULUM XXII.

Quòd piam prolem germinaverunt, eamque Christo assignaverunt.

Sacris igitur memorandi viri jàm degustatis primordiis, eorumque suavitate mellifluâ refectis, libet in medium assumere qualiter, nutu Dei, filiorum extiterit in procreatione. Nec in longum se temporis ordo protraxit, et Waldetrudis beatissima filium concepit et peperit, quem Landricum vocitari complacuit. Quem sacro fonte regeneratum, supernis quoque mysteriis initiatum, post ablactationis tempora, studiis liberalibus solerter imbuendum, omnique divinæ legis gratia instituit provehendum, cui equidem negotio viros cœlestium peritos et sancti gradus administratione provident insignitos. Quorum sagacitate cum magisterio Sancti-Spiritûs edoctus, domum paternam quantociùs est reductus. Nec latuere Spiritûs-Sancti opera, quæ puer almæ indolis germinavit ab infantiâ. Humi namque repente sternitur, paternis sancti geni-

sublimes et ces nobles penchans, l'éternelle sagesse a voulu les rendre dignes de paraître devant le trône céleste et de s'asseoir au festin de noces de l'Agneau.

CHAPITRE XXII.

Ils donnent le jour à de pieux enfans et les consacrent à Jésus-Christ.

MAINTENANT que nous avons, pour ainsi dire, goûté dans ses prémices la vie de cet homme bienheureux, et que nous en connaissons l'ineffable douceur, il est à-propos de faire connaître les enfans dont l'honora la Providence. La bienheureuse Waltrude ne tarda pas à devenir enceinte; elle mit au jour un fils que l'on nomma Landric. Dès qu'il fut sevré, la régénération du batême le fit participer aux mistères célestes, et ses parens voulurent qu'il fût soigneusement élevé dans la connaissance des lettres, des arts libéraux et de la religion. Ils choisirent à cet effet des hommes distingués par leur science et honorés des ordres sacrés de l'Eglise. Grace à leur habileté et aux lumières dont l'Esprit saint daigna éclairer l'esprit de l'enfant, il ne fut pas long-tems sans revenir à la maison paternelle, et la sagesse que dans un âge encore si tendre il fit éclater, révéla l'inspiration d'en haut. Il se précipite aux genoux de son père, et lui demande d'une voix

toris genibus advolvitur, et ut æterni Regis militiâ debeat præcingi, instat lachrymis et voce supplici. Devotione filii pius pater admiratus, hilaremque vultûs gratiam mœstitudine paululùm adumbratus, postquàm conticuit, ità circumstantibus infit: « Amore et affectu « ipsius, ac si primogeniti, devictus, copulandum « censui conjugii legibus; sed quocunque intenderit « Altissimi voluntas, illùc et nostra inclinanda extat « parvitas. » Atque dehìnc ad consulta suorum genere et dignitate præpollentium se contulit, petitionemque filii ex ordine pandit : At illi « consideranda est, inquiunt, « in precibus pueri, prædestinatio creatoris « Domini, ejusque attendendus est animus, quem « constat inspiratum esse cœlitùs. Quapropter votis « ejus benignè condescende, desiderium imple, ne « facti dilatio offensæ majestatis existat pœnitudo. » Mox sacer Vincentius : « Monitis, » ait, « obtemperan- « dum est salubribus, præsertìm cùm cœleste nego- « tium sit. Pro voto filii et honore Domini inhianter « et honestè stat tractandum. » Adjectumque est : « Quæcunque igitur, instinctu æthereo, puer sugges- « serit, adimplere necessariâ lege oportebit. » Adsunt intereà evocati ecclesiæ principes, sacerdotes dico et antistites, impositisque puero manibus, sanctis eum assignant gradibus. Tunc memorabilis vir unà cum conjuge : « Gloria, » inquiunt, « tibi, Jesu Christe, « cujus vocatione digni clarescunt ordine tàm insigni! » Venerabilis autem puer Dei quam suscepit gratiam, sanctitatis cultu instituit excolendam. Interque annos pueritiæ perfectorum æquiparabat industriæ. Assidua

suppliante, en versant des pleurs, de souffrir qu'il entre dans la milice du roi éternel. Le père, saisi d'une pieuse admiration pour la vertu de son fils, sentit néanmoins quelque tristesse se mêler à sa joie. Dès que l'enfant eut cessé de parler, il dit à ceux qui l'entouraient : « L'affection que je lui porte, comme à « mon premier-né, me fesait souhaiter de le voir entrer « dans les nœuds du mariage ; mais toutes les fois que « Dieu témoigne sa volonté, il ne reste à nous autres, « faibles, que la soumission. » Il fut donc prendre l'avis des personnes de sa famille les plus élevées par la naissance et le rang, et leur exposa la prière de son fils. « On doit voir, » répondirent-ils, « dans ces vœux de « l'enfant un signe de prédestination. Il faut avoir « égard à la volonté du ciel qui se manifeste dans son « ame. Hâtez-vous donc de condescendre à ses désirs ; « gardez-vous d'y résister, de peur que tout délai ne « vous rende coupable de rébellion aux ordres de « Dieu. » — « Je me conformerai » repartit le bienheureux Vincent, « à de si salutaires avis. Puisque le « ciel y est intéressé, je dois me rendre gracieusement « et sans hésitation aux vœux de mon fils. » Quelqu'un ajouta : « Il faut donc s'abandonner aveuglément aux « inspirations de l'enfant, quels que soient les désirs « qu'il manifeste. » Cependant, on convoque les chefs de l'Eglise, nous voulons dire les prêtres et les pontifes, qui imposent les mains à l'enfant et lui confèrent la cléricature. Alors le saint homme et sa pieuse épouse s'écrient en même tems : « Gloire à vous, Jé- « sus-Christ, qui appelez vos élus à un ordre si écla- « tant ! » Le pieux et respectable enfant aspira dès lors à une sainteté digne du glorieux caractère dont il était revêtu, et, malgré la faiblesse d'un âge si tendre

illi legis sanctæ meditatio, orationum quoque et lectionum jugis frequentatio, nec minùs vitiorum et carnis abstinentia, pro quâ spiritum cœlesti impinguavit affluentia, virtutum quoque ejus et signorum potentia, quâ clarificatus est postmodùm in Dei dexterâ, cùm ubique palàm luce sit conspicuâ, præcipuè Mettensium in ecclesiâ,

Cujus episcopio longo clarissimus ævo,
Post carnis metam cœli migravit in aulam.

Felix, inquam, proles! felicissimi æquè parentes! quos ad suscitandos dilectionis suæ filios, superna Providentia antè secula copulandos, qui secundùm illud egregii vatis (1) dictum, germinaverunt quasi lilium, ut oliva gloria eorum, et ut Libani odor eorum.

(1) Osée, chap. XIV, versets 6 et 7.

CAPITULUM XXIII.

De sanctis viri Dei filiabus et virginibus, earumque consecrationibus.

Præclarus autem Domini famulus, in primitiis uteri sui ità Deo dilectus et acceptus, geminæ prolis adhùc quam ex piissimâ conjuge suscepit, pignus sanctæ matris ecclesiæ fovendum decrevit sinibus. Erant enim sorores geminæ virgunculæ, et ipsæ in

encore, il avançait à pas de géant dans la route de la perfection. La loi divine était l'objet constant de ses méditations ; il était assidu aux prières et aux instructions de l'Eglise; il abhorrait le vice, les plaisirs des sens; mais en revanche, son ame était nourrie des dons qu'elle puisait abondamment dans les trésors de la grace. Enfin, la puissance des miracles et l'autorité des vertus, dont le Seigneur le daigna revêtir, brillèrent chez tous les peuples d'un vif éclat, mais surtout à Metz. Depuis un grand nombre d'années, il dirigeait glorieusement cette église; lorsque son ame, délivrée de ses chaînes, s'envola dans le paradis. Heureux fils! non moins heureux les parens, dont le mariage était inscrit dans les décrets éternels de Dieu; qui furent unis par la Providence pour mettre au jour des enfans chéris du ciel! suivant les paroles d'un grand prophète: ils ont donné la vie à des enfans semblables au lis; leur gloire est comme une olive, et leur parfum est comme celui des cèdres du Liban.

CHAPITRE XXIII.

Des bienheureuses filles de saint Vincent.

Ainsi le vénérable serviteur de Dieu eut la joie de voir le ciel bénir son himen et agréer son premier-né. Il eut encore de sa pieuse épouse deux gages d'amour, qu'il résolut de confier à la tendre sollicitude de la sainte Eglise. C'étaient deux filles, destinées l'une et

dotalitium agni Dei patris futuræ, quarum altera Mathelberta, altera verò Aldetrudis, est nuncupata. His Aldegundis beatissima virgo fit altera mater in Christo, quæ et matertera sanguine fuerat materno. Pro earum educatione sanctitatem ipsius genitores sancti adeunt, preces offerunt, quibus pia virgo benignè condescendit, et postulata cum gratiâ impetrare permisit, sollicitudini et curæ suæ eas mancipat, religionis et disciplinæ salutaribus auspiciis informat, quatenùs candidato virginum exercitui honestissimum sanctitatis speculum et castitatis insigne lucerent aureum, exemplar in se virtutis ipsa prætendit, eoque mentes earum in decore æterni regis accendit, cujus etiàm desiderio eò usque exstabant ferventes, ut nil caducum aut mortale forent amplectentes. Tales mater spiritalis excoluit, easque conversationis suæ æmulatrices post obitum reliquit, superna quoque dignatio in regimen Melbodiensis cœnobii, germanâ successione, eleganter assumpsit. Cæterùm libellus aureo vitæ ipsarum radio descriptus auricomis etiàm virtutum floribus adornatus, odorem paradisi suis inspirat lectoribus. Nascitur autem sanctus infantulus adhùc filius, Dentelinus et ipse vocitatur, qui mox in Christo renatus, albisque adhùc in candorem animæ infulatus, inter sacra infantiæ primordia ad cœli migravit palatia. Quocunque agnum cum candidulis sequatur millibus, commendat signis et virtutibus, quibus in digito Dei refulget clarissimus. Hâc igitur filiorum sanctorum gloriâ prægustatâ, et ædificationi fidelium, acsi quiddam rosarum vel liliorum,

l'autre à devenir les épouses de l'Agneau ; la première était appelée Madelberte, Aldetrude était le nom de sa sœur. La bienheureuse vierge Aldegonde, leur tante maternelle, fut leur seconde mère en Jésus-Christ. Madelgaire et sa femme se rendirent à son monastère, et la prièrent instamment de se charger de l'éducation de leurs filles. La servante de Dieu accueillit leur demande avec bonté, et leur ayant accordé gracieusement ce qu'ils désiraient, elle devint pour les deux enfans une institutrice soigneuse et vigilante. Elle mit dans leur jeune cœur un ardent amour de la religion, et leur imposa le frein salutaire de la discipline, afin que parmi les cohortes des vierges vêtues de blanc, leur chasteté fût comme une glace pure et leur sainteté comme un joyau d'or. Ce fut surtout par l'autorité de l'exemple qu'elle gagna leur ame à la vertu et les remplit d'amour pour les éternelles beautés du Roi des cieux ; et tel était leur désir de remonter vers lui, que rien de mortel ni de périssable n'avait d'empire sur elles. Voilà ce qu'elles devinrent à l'école de leur mère spirituelle ; voilà celles à qui Aldegonde mourante laissa le noble héritage de ses vertus. La Providence divine daigne aussi les appeler successivement à la direction du monastère de Maubeuge. Au reste, il existe une légende, où leur vie semble enchâssée dans un cadre d'or, où leurs vertus, comme des fleurs du paradis, exhalent un parfum céleste. Waltrude et Madelgaire eurent encore un fils, qui fut nommé Dentelin ; mais au sortir des fonts batismaux, son ame, aussi pure que la robe blanche dont il était encore vêtu, s'envola dans le ciel. Là il figure parmi ces tendres enfans dont les chœurs, d'une blancheur éblouissante, accompagnent l'Agneau ; c'est ce que Dieu nous révèle

oblata, jàm nunc ad gloriam beatissimi patris eorum accedamus, ejusque facie, acsi epulis spiritualibus, animum reficiamus atque gustemus, et videamus quàm suavis est Dominus.

CAPITULUM XXIV.

Quòd super ædificationem basilicæ angelicâ instructus sit revelatione.

Morabatur autem inclytus Domini confessor in apice adhùc seculari, sed religionis et pietatis gratiâ inter aulicos, ut dictum est, singulari. Agebat sanè ut Martinus vel Daniel ille in palatio; sed Jerusalem cœlestem affectu et animo colebat intento, futuræ gloriam immortalitatis jugiter affectans, et horrendum barathri cahos in manu mentis versans; nunc recordatione hujus jucundissimè exhilaratus, nunc illius stupore piè anxius flebat et turbatus; in illâ glorificationem in sanctis filiis Dei, in hôc confusionem et ærumnas cum impiis perpendens inimici. Super his gaudium sibi et consolatio à magni concilii illuxit angelo. Dies interìm nocte clauditur, ipseque, quietis gratiâ, somno et lecto excipitur, quo per providentiam Dei eum plus solito contigit detineri,

par les nombreux miracles qui se sont opérés sur sa tombe. Maintenant que nous avons jeté un regard sur la glorieuse destinée des fils et des filles de Madelgaire, que nous les avons présentés au lecteur, comme une guirlande de lis et de roses, revenons à leur père bienheureux. Que sa vie soit pour nous un banquet où notre ame se repaisse; où elle goûte la nourriture céleste, et apprenne combien le Seigneur est doux!

CHAPITRE XXIV.

Un ange lui ordonne de bâtir une église dont il lui trace le plan.

Le bienheureux confesseur du Christ n'avait point encore renoncé aux honneurs temporels; mais la Cour ne lui fit rien perdre de sa vertu ni de sa piété. A voir sa conduite, on eût dit saint Martin ou le prophète Daniel. La céleste Jérusalem était l'objet constant de son amour et de ses méditations; son esprit volait au-devant de l'heureuse immortalité, et à la pensée de la gloire que Dieu réserve à ses enfans, une douce joie inondait son cœur. Il songeait ensuite aux abîmes ténébreux de l'enfer, mais il ne pouvait considérer la confusion de l'ennemi et le châtiment des réprouvés, sans être agité d'une mortelle inquiétude et sans verser des pleurs. Sur ces entrefaites, un ange du conseil fit luire à ses ieux un rayon d'espérance et de consolation. Le jour ayant fait place à la nuit, Madelgaire se coucha pour goûter un instant de repos. Il s'endormit et la

sicque in extasim deduci. Et eccè aperiuntur cœli in descensione summi paranymphi, qui, cum immensâ æthereæ lucis gloriâ, sancti apparuit in præsentiâ, nuntium cœlitùs pandit, de constructione basilicæ edictum à Domino subjungit : « Est municipium, in-« quit, Sambræ fluvio superhærens, et Mons-Altus « nomen habens, ubi dilectionis tuæ opere et so-« lertiâ, cœnobium fieri majestas imperat Domini « sancta. Consummatum autem reliquiis sanctorum « honorabile et summi clavigeri nomine et merito « facies venerabile. » Sumpto dehìnc angelico itinere, viro sancto comite, ad eumdem locum celeri transferuntur numine, omnemque totius modum et formam basilicæ mensurali, quam dexterâ perferebat, imaginavit arundine. Rursùsque salutaris edicti causas innectens, adjecit, dicens : « Animadverte, vir excel-« lentissime et illustris : neque enim vana fides eorum « est quæ cernis; signaque et anfractus percurrentis « calami ratione perpende diligenti. Est enim in hujus-« modi negotio non minima tuæ salutis materies, et « profutura in fructum obedientiæ tuæ veræ beatitu-« dinis merces, atque ex hôc in contubernio sancti « collegii nostri, ut emeritus miles, ascriberis, et « regni gloriâ perfrueris, eorumque qui imitati sunt « vestigia Domini salvatoris inter delicias paradisi « felici consortio donaberis. » His dictis visionem cum verbo terminavit, seque ab oculis sancti ad cœlestia sublatum majestati divinæ repræsentavit. Extemplòque Vincentius sacer somno excitatus, jamque saluberrimè satis in Christo soporatus, lecto se quanto-

providence ayant prolongé son sommeil au-delà du tems accoutumé, il tomba en extase. Les cieux s'ouvrent tout à coup; et au milieu de la lumière divine répandue dans les airs descend un ange qui s'arrête en face de lui. Après avoir rempli son message et déclaré la volonté du Seigneur, touchant la construction d'une église, il ajoute : « Il est près de la Sambre une com-« mune appelée Haumont. Dieu désire que tu lui té-« moignes ton affection et ton activité pour son service, « en élevant un monastère en ce lieu. Lorsque tu « l'auras achevé, tu le sanctifieras en y déposant les « reliques des saints, et tu le mettras sous l'invocation « de l'apôtre saint Pierre. » L'ange alors partit, et Madelgaire emporté à travers les airs par la toute-puissance divine descendit avec lui au lieu désigné. Le messager céleste avait à la main une baguette, avec laquelle il décrivit sur la terre la forme et les dimensions de l'église; puis insistant derechef sur l'ordre de Dieu : « Considère attentivement ce que je fais, homme « illustre et vénérable, » ajouta-t-il; « car tes ieux ne « sont point abusés par un vain prestige. Observe « donc soigneusement les diverses lignes que décrit le « roseau en se promenant sur le sable. La chose, en « effet, est loin d'être indifférente pour ton salut, et « le bonheur éternel paiera dignement ton exactitude « et ton obéissance. Oui, c'est ainsi que tu mériteras « de figurer dans les chœurs célestes, d'être admis « parmi nous, de partager la gloire des enfans de « Dieu et les délices où sont plongés là-haut les fidèles « imitateurs du Christ. » A ces mots, et la voix et la vision, tout s'évanouit : l'ange retourne au ciel et s'arrête en face du trône de la majesté infinie. Cependant Madelgaire s'éveille, et rafraîchi par le long sommeil

ciùs subripuit, cœlo manus et oculos intendit, laudes Divinitati gratesque rependit. « Quoniàm quidem, » inquit, « clementissime Dominator, creatione tuî « subsistimus, providentiâ regimur, beneficiis alimur; « idcircò magnificentiam tuam digno laudum præ- « conio attollimus, nomenque tuum benedictum in « secula totis præcordiorum affectibus veneramur et « colimus. » Tunc genis lachrymarum imbre madefactus, suspiriorum quoque singultibus interfusis, in hunc modum plura peroravit, et aures Domini precibus suis inclinavit; cujus omnipotentiâ sicut præsciri et prædestinari meruit conformis fieri imaginis filii sui, ità infusione Sancti Spiritûs eò usque compungi, ut, jàm penitùs mundali ambitione posthabitâ, divino cultu et militiæ cœlestis optaret insigniri palmâ. Super his animæ suæ quasi sacerdos et præco salutaris effectus consulto et monitis eam aggressus est divinitùs. Super vanitate orbis tractatum primò inducit, et illud quidem de thesauro sapientiæ produxit. Dehinc ad vitandas voluptatum ejus illecebras, in immensum quæstionis extendit causas, quòdque postremò cuncta ejus prospera vel jucunda, quasi nubes pertransiens aera, ratione concludit probatissimâ : undè et ejus turbine quantociùs eripi, et ad portum salutis æternæ perduci, æstimavit unicâ in parte consilii sui. Hæc postquàm mente pertractat, et secum ipse piâ voce ruminat, Waldetrudem beatissimam evocat plurimamque suorum in timore Domini ferventium catervam coadunat; quæque oraculo cœlesti per angelum exequenda suscepit, ingresso

qu'il a goûté, il s'élance hors du lit. Les ieux et les mains tendus vers le ciel, il offre à Dieu ses actions de grace : « C'est vous, » dit-il, « ô le plus doux des « maîtres, qui nous avez créés et mis sur la terre ; votre « providence prend soin de nous, et chaque jour votre « bonté nous donne des alimens. Comment refuser à « un si magnifique Seigneur le concert de nos justes « louanges ! comment ne pas honorer, ne pas chérir « de toute l'affection de notre ame celui dont le nom « est béni dans tous les siècles ! » Alors un déluge de pleurs inonda son visage ; et d'une voix étouffée par l'émotion, il poursuivit long-tems sa prière entremêlée de soupirs. Le Seigneur l'accueillit ; car, dans ses décrets éternels, il avait destiné cet homme bienheureux à offrir au monde une fidèle image des vertus de Jésus-Christ, honneur dont la divine prescience l'avait jugé digne. C'est pourquoi il illumina son ame des clartés du Saint-Esprit, qui lui inspirèrent un grand mépris des choses du monde et un grand désir de cueillir, en se consacrant à Dieu, la palme de la milice éternelle. Madelgaire alors, du ton sévère d'un prêtre ou d'un juge, se gourmande et s'encourage lui-même, pour affermir son ame dans une pieuse résolution. Il s'entretient d'abord de la vanité des choses du monde, vanité que la parole divine a suffisamment démontrée. Il réfléchit ensuite longuement sur la nécessité de fermer son cœur aux charmes de la volupté. Enfin il conclut par la sage pensée, que les biens et les maux d'ici-bas sont comme la nuée qui traverse rapidement les airs. Il jugea donc que le seul parti qu'il eût à prendre était de s'éloigner au plus vite de ce tourbillon pour chercher un asile dans le port du salut éternel. Après avoir long-tems médité, et s'être affermi dans ses

sermonis cardine, cunctis palàm esse voluit. Qui in stuporem miraculi celebritate conversi, pariter dixerunt illi : « Si eorum quæ profiteris non est fides ambigua, cœlesti parere imperio tua nunc sit maxima « cura, ne in offensam dignitatis tuæ quæ detrimen- « tum salutis dilationis occasione saltim aliquâ com- « pellaris. » His dictis vir sanctus factus hilarior, et, ut ità dicam, ad cœlestia constantior, morarum tædia silvasque præterivit, et ad locum visionis angelicæ iter expedivit. Fiunt sanè itineris socii et comites viri tàm religionis quàm generis honestate illustres, quorum sagacitate providentissimâ cuncta futuri operis fierent ordinatissima. Ad Altum-Montem igitur perventum est, cùm rursùs quædam divini operis, insigne quidem fidelibus admirandum et celebre, in testimonium angelicæ revelationis, apparent, simillima quidem gestis antiqui illius Gedeonis. Nam, sicut ipso orante, totus orbis matutini roris imbre maduit, solum autem vellus siccum permansit; sic et omnis circumquaque terrarum superficies rore et pruinis incanduit. Locus autem construendæ basilicæ angelicæ deambulationis seu dimensionis arundineæ vestigia siccitatis suæ indicio fecit manifesta. Spectaculum illud, admiratione dignum, stupore et gaudio circumdedit virum sanctum, et astantes unâ fidelium populi replentur timore et extasi. Mirabilem in excelsis Deum prædicant, et gloriam majestatis ejus dulci murmure personant. Vincentium quoque beatissimum ut initiando sacro operi festinatò instet, gratâ sollicitudine suspendere curant; subjungunt

projets, il fit venir la bienheureuse Waltrude et convoqua une nombreuse assemblée d'amis, vivant comme lui dans la crainte du Seigneur ; ensuite il leur redit exactement les ordres qu'il avait reçus de Dieu par l'organe d'un ange. Ceux-ci, émerveillés de la grandeur du miracle, lui repartirent : « S'il faut ajouter « foi à ce que vous nous dites, votre unique souci « maintenant doit être d'obéir au ciel. Hâtez-vous, de « peur que Dieu ne s'offense des délais et qu'ils ne « nuisent à votre salut. » Ces paroles inspirèrent au saint une grande joie et donnèrent une force nouvelle à ses pieux désirs. Plus de délais ; il se rend en diligence au lieu désigné dans la vision, accompagné de quelques personnes non moins illustres par leur piété que par leur naissance, et dont la prévoyance et l'industrie ne furent point inutiles à la construction de l'église. Ils arrivèrent donc à Haumont où leurs ieux furent témoins d'un prodige digne de l'admiration de la chrétienté. Des vestiges du plan qu'avait tracé l'ange subsistaient encore pour montrer la réalité de cette apparition. Ces vestiges ressemblaient au miracle autrefois opéré en faveur de Gédéon : car de même qu'à la prière de l'Israëlite, le sol fut tout humecté de la rosée du matin, et que la toison seule en fut préservée, de même ici la rosée et les frimas blanchirent les alentours ; mais, en respectant les traces du roseau ou des pas de l'ange, ils révélèrent la place où l'église devait être bâtie. A ce spectacle inattendu, l'homme de Dieu est immobile de joie et d'étonnement ; la multitude des fidèles qui se pressaient autour de lui, tombe dans une extase mêlée de frayeur ; ils exaltent les merveilles de Dieu au plus haut des cieux, et leurs voix confuses chantent la gloire de son nom.

certissimum illud cœlestis imperii fore indicium, nec ullum in hôc fantasticæ suggestionis parere ludibrium. Eoque vir sanctus uberiùs exultans, seque Divinitati, ex more, commendans, constituendo sacræ basilicæ ædificio totus invigilat; et donec instar angelicæ visitationis perfectum reddat, infatigabilis perseverat. Multitudini quoque latomorum vel architectonicæ peritorum artis, quos undique contraxit, propriæ administrationis sumptus attribuit. Quos ob gratiam servi sui Dominus augmentare non desinit. Jamque feliciter consummatum illud præsagii cœlestis tabernaculum, et venerandis sanctorum patrociniis honoratum, et principis ecclesiæ honore et nomine extat titulatum. Claustra quoque et servorum Dei habitacula eleganter et opportunè constituit, acsi jàm in castris Domini pastorali quâdam emineret solertiâ. Sit interim admirationi et laudi vir apostolicus, ità mundo quasi non usus sit, usus, qui inter mundalis gloriæ fastus rebus animum et studiis jugiter occupavit cœlestibus. Undè tibi gloria, Christe, cujus sunt omnes thesauri sapientiæ, quibus hunc beatissimum virum adeò locupletasti, et sancti timoris tui et amoris igne inflammasti!

Ensuite, éveillant dans l'ame de Madelgaire une plus active sollicitude : « Il doit, » disent-ils, « mettre sans « différer la main à l'ouvrage ; ce miracle est pour lui « un gage assuré de la vie éternelle ; ses ieux ne sont « point abusés par une illusion fantastique. » L'homme de Dieu, ivre de joie et d'espérance, invoque l'appui du ciel et jette enfin les fondemens de l'église. Il ne prit point un instant de repos qu'elle ne fût achevée sur le plan céleste. Il paya de ses deniers les ouvriers et les architectes ; mais, en récompense, Dieu ne cessa de faire prospérer la fortune de son serviteur. L'église, bâtie sous de semblables auspices, étant donc heureusement terminée, Madelgaire y plaça des reliques et la mit sous l'invocation du chef des apôtres. Il fit construire aussi, pour le logement des serviteurs de Dieu, une abbaye élégante et commode, et dans ces œuvres diverses il déploya autant d'intelligence que si Dieu l'eût revêtu de l'habileté pastorale. Cependant, cet homme semblable aux apôtres devient l'objet de l'estime et de l'admiration générale, parce qu'il a vécu dans le monde, comme s'il n'y eût pas vécu ; parce qu'au milieu de la gloire et des honneurs, son ame a été sans cesse occupée des choses du ciel. C'est pourquoi nous vous glorifions, ô Jésus-Christ ; vous de qui toute sagesse découle, et qui l'avez prodiguée à cet homme bienheureux, en lui inspirant pour vous une crainte et un amour salutaires !

CAPITULUM XXV.

Quòd idem cœnobium rebus ditavit, ubi et catervam monachorum adunavit.

Consummato igitur, ut dictum est, sacri cœnobii ædificio, salutari adhùc operam intendit negotio, in quo, per gratiam Dei, efficaci claruit facto. Diffusa longè latèque sanctorum habitacula lustrat, ferventissimum quemque spiritualis militiæ agonothetam invitat, quatenùs in eodem, quem revelatione divinâ construxit, loco sanctorum non dehabeat frequens jubilatio. Fit intereà cœnobium illud innumero fidelium agmine celeberrimum, tàm viri Dei solertiâ confluentium, quàm divinæ contemplationi inservire cupientium. Quibus militiæ spiritualis arma præponens, et quæ sunt cœnobialis palestræ instituens, in campo mandatorum eximii patris Benedicti, monastici statûs egregium suadebat culmen adipisci. Addit etiàm rei familiaris copiam, quam in cunctis ministravit ità profluam, ut videret omnem egestatis excludi querelam. Fuerat et quædam sui juris villa, Chiuregio nuncupata, quam ipsam Christo et servis suis benignè contradidit, et testamenti serie eidem loco perenniter ascripsit. Undè factum est ut, excellentissimi viri exemplo, locus ille memorabilis fidelium frequen-

CHAPITRE XXV.

Il enrichit le monastère de Haumont où il réunit un grand nombre de moines.

Le monument sacré étant donc achevé, comme il a été dit, l'homme de Dieu s'occupa d'une affaire qui importait à son salut et dont l'issue, par la grace de Dieu, fut glorieuse pour lui. Il visita les retraites habitées par les saints en divers lieux de la France, et engagea les plus vaillans de la milice spirituelle à se réunir dans le monastère qu'il avait fondé par l'ordre de Dieu, afin que ce lieu retentît d'un concert perpétuel de louanges, en l'honneur du Très-Haut. Cependant les religieux accourent en foule au monastère, séduits par ses discours autant que par l'amour de la vie contemplative. Il les admet dans les rangs de l'armée spirituelle; il les forme à la discipline des cénobites, et les invite à adopter la règle de saint Benoît, comme le point le plus élevé et le plus glorieux de l'état monastique. Il dota l'abbaye d'un patrimoine si riche, que les frères ne pouvaient nullement se plaindre de la pauvreté. Il avait un château, appelé Giurège, dont il céda noblement la jouissance au Christ et à ses serviteurs, et dans son testament il en fit don au monastère pour le posséder à jamais. De là vint qu'un nombre de gens infini fréquentèrent cette illustre abbaye, et comme, à l'exemple de Madelgaire, ils payaient en riches présens l'hospi-

taretur à populo; atque ità, ut ingens sumptuum diversorum opulentia in usus servorum Dei eorum transiret munificentiâ. Quibus autem monasticæ religionis ordine fulciri, sanctoque habitu placuit insigniri, et horum copia major et multitudo accessit nobilior. Mundum cum rebus exuunt, seque invitati corporis sanctorum eodem in loco conjungunt. Et hæc tua, beatissime pater, Vincentî, gloria; tua æquè in Christo fructificatio sancta, utpotè qui stirpis hujus deificæ radix tu fuisti vel materia exempli sacri imitatione fertilissima, et virtutum ramis undique dilatata. Verè ut oliva fructifera in domo Domini, aut palma virens in atriis templi Dei, sic in salutem multorum religione piâ effloruisti, et fructum pii operis aromaticum peperisti.

CAPITULUM XXVI.

Quòd ad propria redierit, seque Auberti sancti colloquio fœverit.

Peracto igitur, ut dictum est, oraculi illius angelici oratorio, imò divinæ servitutis famulito decenter instituto, vir spectabilis ad propria reditum maturat, quibus, jàm divini amoris gratiâ, renuntiandis quammaximè invigilarat. Atque de miraculi prodigio, quo locus construendæ basilicæ, rore in-

talité des moines et leurs bons offices, leur dévotion mit dans l'abondance les serviteurs de Dieu. Quant à ceux qui viennent chercher dans le cloître un asile contre leur faiblesse, ils accoururent en plus grand nombre et d'un plus haut rang. Quittant à la fois le monde et leurs biens, ils venaient partager dans le monastère la compagnie des saints. C'est à toi, Vincent, bienheureux fondateur, qu'en revient le mérite. Voilà les fruits de ton œuvre sainte, car tu es la tige dont il a plu au Seigneur de tirer ces rameaux. Ton noble exemple a trouvé des imitateurs, et les vertus, que tu leur as inspirées, s'étendent de toutes parts comme les branches d'un arbre majestueux. Semblable à l'olivier fécond, dans la maison du Seigneur, ou comme un palmier vert aux portes du temple, ta piété a fleuri pour le salut de plusieurs, et tes œuvres exhalent un délicieux parfum.

CHAPITRE XXVI.

Il retourne chez lui et recherche l'entretien d'Aubert.

LORSQUE l'église commandée par l'ange eut été terminée, comme il a été dit, et qu'un nombre considérable de religieux s'y fut consacré au service de Dieu, cet homme vénérable revint en diligence près de sa famille, de laquelle il avait hâte de se séparer entièrement. Il conta joyeusement à son arrivée par quel miracle fut garanti de la rosée le lieu où l'église devait

tactus, angelico ſidem præbuit vestigio, sermonem induxit ore jucundo, et beatæ Waldetrudi cum divinæ laudis retulit testimonio. Dehinc sacrum opus ejusdem visionis instar honorificè peractum, adunatamque decenter illic catervam monachorum, adhibitumque publicæ administrationis sufficientissimum usum. Illa sanè stuporem gaudio admiscens, seque miraculi oblectatione diutiùs fovens, auctori Deo laudem et gloriam dixit, ejusque beneficiis omnimodis grates dignas exsolvit. Intereà venerabili Vincentio cuncta ſiunt fastidio, quæcunquæ mundalis suggerit altitudo; quieti sanctorum et beatitudini animum penitùs intendit, eoque desiderium animæ suæ infatigabiliter suspendit. Proindè venerandi cœnobitarum agminis, à se in gloriam Dei, nuper collecti recordatione admodùm suspirans, seque militiæ hujus cœlestis expertem piè incusans, in seculo quantociùs ereptus, huic choro, acsi athleta fortissimus, inseratur, permaximùm salutis suæ dispendium suspicatur. Cui negotio fideliter exequendo auxilium postulavit à cœli Domino; atque, ad consulendum sibi super hoc Autberti præsulis alloquio, haud segni se ingerebat animo. Is enim præclarus antistes Cameracensi cathedræ eâ tempestate pontificali gloriâ præfulgebat, et pastorali diligentiâ gregis Domini curam attendebat, cui speculum sanctitatis cum dote meritorum ipse renitebat. Ad quem insignis memoriæ et gratiæ Vincentius crebrior accedens, et quæ sunt æternæ vitæ perspicaci animo comprehendens, quid tantam voti super egregio sancti habitûs concepisset

être bâtie. Il fit ce récit à la bienheureuse Waltrude en rendant grace à Dieu. Il lui dit ensuite comment l'église a été construite sur le plan même de l'ange, comment il a peuplé l'abbaye d'un bon nombre de religieux, et comment un riche patrimoine leur a été assigné. Celle-ci, pleine de joie et d'étonnement, sortit enfin de l'extase où l'avait jetée ce récit, pour rendre gloire à Dieu, auteur du miracle, et le remercier dignement de tant de bienfaits. Cependant le bienheureux Vincent prend en haine les grandeurs terrestres; son ame désabusée n'aspire plus qu'au repos des saints et à l'éternelle béatitude. Cette idée s'empare de lui et l'occupe sans relâche. Son imagination le transporte au milieu des vertueux cénobites que naguère il a rassemblés en l'honneur de Dieu; à cette image, il soupire profondément et se reproche d'avoir tant différé d'aller parmi eux. Telle est son impatience de quitter le monde pour entrer au service de Dieu, qu'il voit dans le moindre délai une faute qui met son salut en péril. C'est pourquoi voulant hâter le jour où ses désirs seraient réalisés, il appela Dieu à son aide et résolut d'en conférer sur-le-champ avec le bienheureux Aubert. Or en ce tems-là, le pieux évêque dirigeait l'église de Cambrai. Rien n'égalait sa vigilante sollicitude pour le troupeau confié à sa garde, et les peuples voyaient dans lui un modèle de sainteté. Les visites de Madelgaire au pasteur devinrent donc plus fréquentes, et, comme ils s'entretenaient de la bienheureuse éternité, il lui déclara humblement les projets qu'il osait nourrir au sujet de l'habit monastique. Puis, à l'exemple du centurion de l'Evangile, il s'enquit de la marche qu'il lui fallait tenir; car il n'était point orgueilleux de sa naissance, de son rang, ni même de

desiderio, in præsentiâ sancti præsulis, ore fatetur humillimo. Et quamvis terræ inclytos generis et dignitatis titulo claris excelleret, nec minùs religionis et pietatis cultu undique polleret, tamen venerandi illius centurionis exemplo, quid potissimum imitari conveniat, à viro apostolico exequendum, sagaciter instat. Sanctissimus autem præsul, suscitatum Sancto Spiritu, nobilissimi viri affectum considerans, et, quæ fuerit æternæ beatitudinis, gloriam, totus anhelans evangelicum opus et ipse ingressus, eo virum sanctum mandatorum Dei studio inflammavit uberiùs, quòd ad superna sensit animatum constantiùs.

Terrea vitare et cœlestia suasit amare.
Dixerat æthereis nihil est præstantius armis,
Quæ perimunt hostes, ceu fulmine, spirituales;
Hisque hominum vitam vitiorum peste tuendam;

Usu etiàm militiæ seculari attenuari exercitium disciplinæ spiritalis, eamdemque studio piæ conversationis reniti obstaculo quodam suæ objectionis. Tùm quià votis eum appetere sensit indesinentibus, renuntiandum ait cunctis operibus, ut perfectissimus Christi fieret discipulus. Postremò ipsum se abnegare et Salvatoris vestigia comitando, crucem suam gestare. Id quidem ad veræ beatitudinis summam præcipuum constare, et thesaurum in cœlis non deficientem accumulare. Atque ut omnium sat egisse videretur, singulis, Christi domini gratiâ, posthabitis, centena lucra pollicetur; lucis et æternæ succedere dona fatetur. Vincentius ergò pietate et religione eximius, doctrinæ salutaris suavitate mellifluâ jucun-

sa piété, quoiqu'elle fût en grand renom. Aubert reconnut dans ce désir une inspiration d'en haut. Comme il ne songeait lui-même qu'à la céleste patrie et que d'ailleurs il avait un grand zèle pour l'œuvre évangélique, il exhorta Madelgaire à demeurer ferme dans sa résolution, d'autant mieux qu'il le voyait impatient de gagner le paradis. Il lui conseilla de se détacher de la terre et d'aimer uniquement les biens du ciel. Il lui montra ensuite combien avaient de prix les armes divines qui foudroient le démon, et qui nous défendent de la contagion des vices; combien étaient incompatibles la vie d'un homme d'armes et la dévotion; combien, en pareille occurrence, il était à craindre que la piété ne pérît. Alors voyant reluire sur son visage une sainte ardeur, il ajouta : « Mais vous ne « serez point un vrai disciple du Christ, si vous n'a- « bandonnez toutes vos richesses. Vous devez faire « abnégation de vous-même, prendre une croix et « marcher sur les pas du Seigneur : par-là vous ob- « tiendrez la céleste béatitude; par-là vous amasserez « dans le ciel un trésor infini. » Il lui promit donc en terminant, que s'il se détachait de ses biens, en vue de Dieu, il en serait payé au centuple; car il aurait en échange la vie éternelle. Cette doctrine salutaire avait pour Madelgaire une ineffable douceur, et dans l'illusion de sa joie il se croyait dès lors admis dans les cohortes du roi des cieux. Ainsi naquit entre ces deux hommes une pieuse intimité, qui de jour en jour devint plus étroite, car Madelgaire continua de fréquenter le bienheureux prélat. Le charme de ces entretiens lui fesait perdre de vue le roi et les Grands; sans regretter les vêtemens de pourpre ou de soie, il était heureux quand sa voix, mêlée à celle

datus, et quasi jàm in militiâ superni Regis adjuratus, familiare illud cum sancto præsule colloquium glutino Christi solidabat, usuque dilectionis celeberrimo quotidiè frequentabat. Regis, inquam, immemor et procerum, nec minùs fastidiens purpuram vel sericum, habebat singulare et unicum magnificare et exaltare cum Autberto nomen Domini in idipsum. Audiant interim principes et inclyti, oblectenturque viro laudabili, et moneantur tàm exemplo spectabili.

CAPITULUM XXVII.

Quòd suis omnibus renuntiavit et Christi vestigia imitatus sit.

Nec distulit vir illustris meriti conceptam animo sententiam beatæ Waldetrudi intimare, eamque ut votis suis inclinaret operam dare. Et quià satis superque gratiâ et divitiis hactenùs insudaverit, et nunc demùm militiam Dei rebus mutandam decreverit, piâ eam monitione suspendit. Verùm piæ recordationis femina ingenti super his mœstitudine permutata, virum sanctum à proposito deducere quampluries est aggressa, tanti scilicet consortio mariti privari, non integrum sibi arbitrata. Cui venerandus heros eadem sæpiùs repetere, et monastici ordinis præclarum insigne frequentiùs instat revolvere, ejusque immunem tanti temporis interstitio se plurimùm questus,

d'Aubert; chantait au Seigneur un himne de louange et de gratitude. Ecoutez, seigneurs et princes de la terre; que l'exemple de cet homme vénérable vous éclaire et vous touche.

CHAPITRE XXVII.

Il renonce à tout pour suivre le Christ.

Sans différer davantage, l'homme de Dieu fit part de sa résolution à la pieuse Waltrude, et n'oublia rien pour gagner son consentement. Il lui remontra avec douceur qu'il s'était trop long-tems fatigué à poursuivre les honneurs et les richesses; il était las de ces illusions, et voulait se retirer dans un cloître. Ces paroles jetèrent Waltrude dans une amère douleur; car c'était une pénible chose que de se séparer d'un tel époux. Elle mit donc tout en œuvre pour changer sa résolution; mais loin de céder, il tâcha par de nouvelles instances de l'amener à ses vues. Il lui rappelait, avec enthousiasme, combien de vénération et de graces s'attachent à l'habit monastique; il éprouvait, disait-il, un vif chagrin d'avoir dissipé loin du

hunc jàm mutandum totis aiebat affectibus. Illustris autem femina in beatissimo viro Sancti Spiritûs animadvertens operam, afflatumque sentiens, Dei gratiâ, petitioni ipsius in Christo laudabili jàm cum benedictione sese impertit, eique resistendum nefas quàm maximum credidit, quin et superni rectoris providentiæ votis et precibus eum attentissimè commendavit. « Tua, » inquit, « Domine Jesu, fiat sancta « voluntas ; tua æquè in cunctis prædicanda virtus et « pietas. » Sicque sanctus Domini Deo, devotæ conjugis consensu et voluntate cognitâ, benedictioneque susceptâ, se à desiderio suo nequaquàm fraudatum exultatione duxit multimodâ. Tùm, more suo nobili, gratias reddidit summæ Divinitati, simulque providentiæ ipsius et benignitati spem suam cuilibet innitenti testabatur omne profuturum auspicio salutari; ac si tibi Davidicum illud videretur psallere : *Beatus homo qui sperat in te.* Dehinc auri et argenti pondus innumerum, cum gemmarum etiàm decore vivido, affertur in medium; purpura quoque, vel sericum, vel quidquid auro discriminatis in vestibus pretiosum nitet et jucundum, cum vasis pariter et regalium copiâ ornamentorum. Atque invocatâ sanctæ Trinitatis majestate individuâ, totius in medium positæ supellectilis divisio fit tripartita. Pars ecclesiarum Dei restaurationi quædam seponitur; quædam etiàm viduarum et orphanorum pauperumque sustentationi secernitur; nonnulla verò vinculatorum et captivorum redemptioni portio assumitur. Memoratâque jampridem sanctâ illâ posteritate in jus hereditarium

cloître tant de précieuses années ; il n'avait qu'un désir où se concentraient toutes les facultés de son ame, celui de servir Dieu dans un monastère. Alors Waltrude, convaincue que la vocation de son mari était l'œuvre du ciel, craignit d'offenser Dieu en résistant davantage. L'ayant donc laissé libre d'agir à son gré, elle le bénit et le recommanda par une fervente prière à celui qui ordonne les choses humaines. « Que votre « volonté soit faite, seigneur Jésus, » dit-elle « Notre « devoir est de bénir en tout votre puissance et votre « bonté. » Cependant Madelgaire eut beaucoup de joie, quand il vit sa femme résignée à leur séparation et qu'il l'entendit appeler sur sa tête les graces d'en haut. D'abord il loua, suivant sa noble coutume, la bonté infinie, qui jamais ne trompe la confiance des hommes, et protestant que son unique souci était d'obéir à l'ordre de Dieu, il répétait dans les élans de sa gratitude ces mots de David (1) : « heureux celui qui espère en vous ! » Il se fit ensuite apporter une immense quantité d'or, d'argent et de pierreries. On y joignit les étoffes de pourpre et de soie, les plus beaux vêtemens, les plus riches en broderies d'or, de même qu'un nombre infini de vases, meubles ou objets de parure qui sont à la Cour d'une impérieuse nécessité. Dès qu'il vit ces précieux effets étalés devant lui, invoquant la Sainte-Trinité, il en fit trois parts. L'une d'elles fut assignée aux réparations des églises ; une autre fut mise de côté pour le soulagement des pauvres, des veuves et des orphelins ; il destina la troisième au rachat des captifs ou autres gens détenus en prison. Quant au restant de l'héritage, ses bienheureux enfans le recueillirent dès lors. Ainsi, enrichi

(1) Psaume 83, verset 13.

relictâ, et Christum pro nobis pauperem pauper ipse secutus fide integrâ,

> Exuit à curâ mundi sublimia jura,
> Liber evangelicâ posset quò vivere normâ.

Eccè quò beatissimi viri intentio, quominùs (1) illa vitæ ipsius morumque se destinavit institutio, mundum videlicèt cum suis relinquere, et Christi Domini vestigiis unicè inhærere.

CAPITULUM XXVIII.

Quòd in Alto-Monte monachus factus sit et plures exemplo suî mutati sint.

JAMQUE rerum cunctarum distractione in Christo solemniter habitâ, itàque in pretium regni cœlestis dispartitâ, angelicum illud in Alto-Monte cœnobium, suâ dudùm exstructum operâ et solertiâ, nunc suâ glorificandum adiit præsentiâ, illustrandumque famâ sanctitatis suæ perspicuâ. Depositoque illic militiæ regalis insigne, assumpto etiàm habitu monachali, in militiam se transtulit sempiterni regis Domini, ejusque castrorum participavit triumpho nobili. Quem memorandus præsul Autbertus, ut ei familiaritatis privilegio singulariter adhæsit, et benedictione sanctâ

(1) Quò omnis. *mss. de S. Germ.*

des trésors de la foi, mais pauvre aux ieux du monde, il suivit Jésus qui s'est fait pauvre à cause de nous; et pour soumettre un cœur libre à la discipline évangélique, il se dégagea des petites ambitions terrestres. Quitter le siècle, les honneurs, une tendre famille, et s'attacher uniquement aux pas du Seigneur, telles furent toujours les vues de cet homme bienheureux; voilà où tendaient chaque heure, chaque action de sa vie.

CHAPITRE XXVIII.

Il prend l'habit monastique à l'abbaye de Haumont; nombreuses conversions opérées par son exemple.

Lors donc qu'il eut fait, en vue de Dieu, un solennel abandon de ses biens; qu'il les eut partagés, comme il a été dit, et livrés en échange du ciel, il alla honorer de sa présence l'abbaye de Haumont, bâtie, conformément aux ordres de l'ange, avec un zèle et un art si merveilleux. Il déposa à l'entrée les insignes du commandement militaire, et recevant en place l'habit monastique, il fut admis dans le camp du Seigneur et associé au triomphe de l'armée sainte. Aubert et lui vivaient toujours dans une grande intimité. Le bienheureux évêque l'affermit par sa bénédiction, lui conféra la tonsure, emblème de la couronne des saints, et le reçut enfin au nombre des

munivit, et comam capitis sanctitatis in signum abscidit; tùm etiàm nazarenæ plebis consortio, ut dignum Dei athletam, decenter ascivit; et jure, inquam, populo acquisitionis dignus inseri, ad annuntiandum virtutes Domini, qui eum de tenebris vocavit in admirabile lumen suî. Ubi sanè eodem articulo inclytus Christi confessor Ansbertus et ecclesiæ Rothomagensis antistes eximius theoricâ dulcedine animi fovebat obtutus. Sed, Pippini principis injuriâ, episcopio remotus, ibidemque exilio haud jure proscriptus, et tandem vitali in Christo mortis somno excepto, ad cœnobium Fontanellæ jussu angelico, et miraculorum comite gloriâ, est revectus; ubi et, antè archipræsulatûs hierarchiam, abbas virtutum præfulgebat insignibus. Cum quo sacer Vincentius, catenâ Christi copulatus, æternæ vitæ mellifluos carpebat fructus, et velut geminæ lucis columnæ, sanctitatis ubique micuerunt jubare. Ut præclarum facti genus fit repentè stupori populis et tribubus; et quià Vincentius per Christum mundo sit mortuus, magnificant laudum votis et muneribus. Hoc universi Francorum, hoc sanè mirantur rex et regis proceres, omnesque palatii primores diversas sibi hôc in spectaculo effingunt voces. « Virum, inquiunt, præpotentem opibus, et glo-
« riâ excellentem, genere insignem, rerum publica-
« rum administrationi perutilem, cujus consiliis ipsum
« etiàm opprimè constabat inniti regem, nunc egre-
« giam cunctis dedisse finem, cùm militiam decreverit
« inire cœlestem ! » Undè præcipuo virtutis zelo armati, et tanto viri sancti exemplo piè invitati, mun-

moines. Ah ! sans doute il était bien digne de passer dans les rangs du peuple choisi et d'annoncer la vertu du Très-Haut, celui que Dieu avait retiré des ténèbres, et qu'il avait éclairé de son éblouissante lumière ! En ce tems-là, le célèbre Ansbert, évêque de Rouen, vivait au monastère de Haumont, où chacun était ravi de son inaltérable douceur. Cependant le duc Pépin l'avait, sans droit ni justice, banni du siège épiscopal et relégué dans cette abbaye. Il y mourut, ou plutôt il s'y endormit pour se réveiller dans le paradis. Ses reliques, dont la vertu opéra nombre de miracles, furent transférées par l'ordre d'un ange, à l'abbaye de Fontenelle, qu'il avait dignement et pieusement dirigée, avant d'être élevé à l'épiscopat. Une sainte conformité dans les sentimens attachait Madelgaire au pontife, et leurs entretiens, qui roulaient sur les choses de la vie éternelle, avaient pour eux une inexprimable douceur. Ils s'élevaient l'un et l'autre comme deux colonnes de lumière, et la renommée de leur sainteté se répandait au loin. Cependant la conversion de Madelgaire jette le peuple dans l'étonnement; on parle avec enthousiasme du glorieux sacrifice qu'il a fait à Dieu ; partout son nom recueille des vœux et des éloges. Le roi, les Grands et la Cour, en un mot les chefs des Francs ne peuvent contenir leur admiration ; ils la témoignent en divers discours : « Quoi ! cet « homme puissant, ce noble et riche seigneur s'est « dépouillé de toute chose pour entrer dans la milice « du roi éternel ! Rien n'a pu l'ébranler, ni les sou- « venirs de la gloire, ni l'attrait du commandement ; « car on sait que le roi se déchargeait volontiers sur lui « du fardeau des affaires publiques. » Telles étaient leurs paroles ; émus d'un exemple qui venait de si haut, ils

dalibus illecebris miro quodam affectu, instabant jàm refragari. Nec erat modica sanctorum caterva, quibus tunc gaudebat sancta mater Ecclesia, quique ad Vincentium sanctum æternæ beatitudinis confluebant gratiâ : præcipuèque regis Karolomanni filius, sanctus videlicèt Hugo, qui et ipse Rothomagensi dudùm clarus episcopio, tunc monachum agebat in Christo. Sacerdos quoque venerabilis Etto, qui beatissimum virum singulari quodam amoris jugiter colebat privilegio; cui et comes dudùm è sinu advenit britannico. Sed et Vulmarus, bononiensis cœnobii memorandus abbas, se media illius sanctæ fræquentiæ agebat inter agmina, tanti viri conversatione et morum honestate illectus dignâ. Visitatione etiàm et allocutione reverendissimi patris et Deo digni præsulis, Amandi, Gisleni quoque et Ursmari et Ermini, Foilliani et Ultani, Gertrudis et Aldegundis virginum Christi; non minùs eum assiduè contigit foveri. Fit locus ille sanctorum tàm frequentiâ solemnis, quàm religione insignis. Quid proindè Vincentii sancti virtutem et patientiæ bonum memorem? abstinentiæ rigorem dignè prædicem? continuata vigiliis oramina explicem, quibus singulis ità unicè institit, ac si exterorum immemor fuerit? Tenuissimum illud mortificatæ carnis corpusculum fit sanctitatis domicilium, fit serenissimum Sancti Spiritûs habitaculum; omni virtutum genere specialiter adornatum, omni vitiorum attamine mansit incontaminatum. Undè, quià in acie belli dominici fortiter dimicavit, et à mundi principe suisque omnibus insigni victoriâ triumpha-

songeaient à l'imiter, et se sentaient une merveilleuse ardeur pour vaincre le monde. L'Eglise, notre sainte mère, comptait alors parmi ses enfans un grand nombre d'hommes bienheureux, qui accouraient en foule aux entretiens de Vincent, comme aux paroles de la vie éternelle. On distinguait surtout parmi eux le fils du roi Carloman, Hugues dont le pontificat avait long-tems édifié la cité de Rouen, et qui s'était depuis retiré dans une abbaye. Etton, prêtre vénérable, qui de l'Irlande sa patrie avait suivi Madelgaire en France, et lui témoignait une amitié tendre et respectueuse, qu'il n'avait jamais cessé d'entretenir. On remarquait aussi dans les rangs de ces pèlerins Vulmer, abbé d'un monastère du Boulonnais; il venait attiré par la renommée d'une vie si irréprochable et d'une si magnanime vertu. Au nombre de ceux qui le visitaient, et dont l'entretien était plein de charme pour lui, nous devons mettre encore Amand, Guislain, Ursmar, Erminus, Foillan et Ultan, les vierges du Christ Aldegonde et Gertrude. Or, le concours des pieux personages qui fréquentaient l'abbaye donna un caractère plus auguste à la sainteté primitive du lieu. En quel langage vanter désormais l'ame forte et la patience du bienheureux fondateur? comment louer dignement ces jeûnes rigoureux, ce long enchaînement de veilles et de prières? A le voir appliqué à l'un de ces pieux exercices, on eût dit qu'occupé de celui-là seul il oubliait tous les autres. La chair ainsi mortifiée, il devint le temple de la sainteté, le paisible sanctuaire de l'Esprit Saint. La vertu du Très-Haut déroba son ame à la contagion des vices. En outre, pour prix des combats qu'il eut à livrer dans ce monastère et de la victoire obtenue sur le démon et ses

vit, Christus cum egregio nominis titulo coronavit, et Vincentium à fidelibus et religiosis viris appellandum destinavit, namque Maldegarius fuit anteà nomine dictus. Et jure, inquam, nominis mutavit usum, qui vitæ pactum pietatis mutat in actum. Sed jàm dilecti Sonegias habitaculi memoria laude digna animum pulsat, quatenùs eò se retorqueat, et quam Vincentii sui patrocinio gaudeat, stili obsequio reverenter indulgendum censeat.

CAPITULUM XXIX.

Quòd in loco Sonegias dicto cœnobium construxit, ubi et divinæ contemplationi studuit.

COMMORANTI igitur beatissimo viro in prælibato Alti-Montis cœnobio, et inter illas, ut ità dictum sit, divini exercitûs copias, singulari sanctitatis exercitio, incidit et alia supernæ inspirationis intentio, quam, per gratiam Dei, effectui mancipavit digno. Nam continuum frequentiæ popularis occursum, ac si ingens propositi sacri quiddam, adhùcque cœlestium rudis, metuens detrimentum, volvebat animo huic tandem molestiæ modum imponere, seque, divinæ contemplationis gratiâ, remotioribus addicere. Super quo etiàm reverendi præsulis Autberti consiliis animari, et solitè benedictionis munimine meruit robo-

pompes, le seigneur Jésus l'honora d'un beau titre; il voulut que désormais, au lieu d'être appelé Madelgaire, il eût nom Vincent parmi les fidèles et les religieux. Et ce nom, qui peut le revendiquer à meilleur droit que celui dont la vie entière fut une œuvre de piété? Mais j'ai hâte d'en venir au monastère de Soignies, qui fut l'asile chéri du bienheureux Vincent. Cherchons des paroles de respect et d'amour, qui peignent la tendre vénération des moines de cette abbaye pour leur fondateur.

CHAPITRE XXIX.

Il bâtit le monastère de Soignies, où il rassemble des moines.

Tandis que cet homme bienheureux habitait l'abbaye de Haumont, vivant en la compagnie des frères et la pratique de la dévotion, un projet nouveau lui fut inspiré par le ciel, qui en même tems lui donna les graces nécessaires pour l'exécuter dignement. Il craignit que ces relations continuelles avec une foule de gens qui le visitaient ne missent en péril le salut de son ame; car il avait encore peu d'expérience des choses du ciel. S'étant donc mis à réfléchir aux moyens de se soustraire à cette importunité, il lui vint à l'esprit de chercher un endroit où il pût, sans être troublé, mener une vie contemplative. Il consulta là-dessus le bienheureux Aubert, qui l'affermit dans son projet

rari. Sicque emor placidæ memoriæ loci, Sonegias nuncupati, nam et majorum decessu ipsius dudùm successit posteritati, hùc piæ intentionis animum, ubi vulgaris impetûs incommodum declinare instituit, ac si Davidicum illud mellito pectoris organo decantare sibi visus sit : « Funes ceciderunt mihi in « præclaris; et enim hereditas mea speciosa mihi nimis.» Est sanè locus idem amœnitatis gratiâ circumfusus, rivulis montium convallia interlabentibus admodùm speciosus, opaco silvarum ambitu adeò nemorosus, omnique fertilitatis ubere lætabundus, ut putes illic hereditatis Jacob exuberare fructus, aut erumpere Carmeli saltus. Hòc ergò in loco venerandus confessor cœnobium eleganti satis construxit opere, quod beatissimæ Dei genitricis semperque virginis Mariæ nomine et honore, et sanctorum Petri et Joannis apostolorum aliorumque sanctorum dedicari fecit in veneratione. Nec minùs servorum Dei agmen ibidem adunavit egregium, pietate et religione splendidum, omnique monastici ordinis dignitate et gratiâ præditum. Cui etiàm quod humanitatis competebat in usum, jàm bonorum consciâ semper manu præbuit opportunum, ne inedia recreandorum corporum subduceret, et divinæ servitutis famulitium, quod est cibus animarum. Villarum quoque et prædiorum non infima erat traditio, quam eidem cœnobio jure adstipulavit hereditario; quarum duæ Halchimus et Methuinus famulorum Dei eò commorantium usque hodiè deserviunt usibus. Ipse autem, dominici gregis dux et pastor herilis, prætulit in se

et lui donna sa bénédiction accoutumée. Alors il se rappela qu'il était possesseur d'une terre connue sous le nom de Soignies, qu'il tenait de ses aïeux. Les vues de Madelgaire se dirigèrent vers ce lieu, qui, sous le rapport de la tranquillité et de l'isolement, ne laissait rien à désirer. Ayant donc résolu de s'y ensevelir pour échapper à l'importunité des visites, sans doute il répétait dans le fond de son cœur ces mots de David (1) : « Le cordeau a mesuré ma part dans des « lieus charmans, mon héritage dans des campagnes « délicieuses. » Or la nature a fait de Soignies un très-agréable séjour. Ici la campagne s'élève en collines ou se creuse en étroits vallons baignés de mille ruisseaux. Elle est traversée par la Sambre, qui nourrit une prodigieuse quantité de poissons. Un bois épais forme alentour une riche ceinture, et le sol est d'une admirable fécondité. On dirait, en un mot, le fertile héritage des enfans de Jacob, ou les forêts du Carmel. Ce fut là que Vincent bâtit un monastère d'une architecture assez belle. Quoique dédiée particulièrement à la bienheureuse vierge Marie, et honorée de son nom, l'abbaye fut mise en outre sous la protection des apôtres saint Pierre et saint Jean, et de quelques saints encore. Le fondateur y réunit, comme il avait déjà fait à Haumont, un grand nombre de religieux, en qui brillaient une piété merveilleuse, la décence et la dignité qui vont bien aux moines, et les dons de la grace que Dieu prodigue à ses serviteurs. Il ne manqua point de leur fournir libéralement, et avec sa sagesse accoutumée, de quoi satisfaire à leurs besoins temporels ; car si le corps languit faute d'alimens, l'ame

(1) Psaume 15, verset 7.

totius insigne virtutis et æternæ documenta salutis, ut animadverteres in eo, tàm operibus quàm verbis, memorabile illud gentium doctoris (1): « Imitatores mei « estote, carissimi, sicut et ego Christi. » Subindèque præcedentium patrum exempla sancta commemorans, vitæ etiàm morumque gravitatem egregiam prædicans, suadebat piæ imitationis exercitio sperare gloriam et laudem à Domino; quælibet terrenæ ambitionis desideria vitare, indeficientem superni decoris amplitudinem affectu pervigili præoptare, seculi quidem et inanis gloriæ cupidos futuri discriminis inevitabili aiens sententiâ multandos. His et hujusmodi sanctæ exhortationis verbis grex ille sacer virtutem inolevit augmentis, et redundabat plenitudine gratiæ salutaris. Et hoc in gloriam beatissimi patris, quem piâ vicissitudine muneravit gratia summæ divinitatis, ut sicut militiæ mundanæ prærogativa olim extabat insignis, ità castrorum Domini signifer et dux modò præiret amabilis et fortis, fieretque scutum inexpugnabile æquitatis; qui etiàm edomandis cum ipso principe vitiorum pestibus, virtutum turmas cum armis exhibuit victricibus, queis perimeret in se totius adversæ persuasionis lætiferum virus? Sicque pro purpurâ et bysso in cinere degens et cilicio; pro regii decoris ornamento, monastici rigoris asperrimo utebatur tegumento; pro epulis, more dudùm imperiali decenter instructis, algoris et inediæ gaudebat ærumnis; pro splendentibus auro et serico lectis, nudâ cubavit superficie telluris, suffusione

(1) Saint Paul, première épître aux Corinthiens, IV, 16; et XI, 1.

devient lâche dans l'exercice de la dévotion, qui est sa nourriture. Il assigna donc au monastère, pour lui appartenir à jamais, plusieurs terres ou domaines qui n'étaient point de faible valeur; entre autres Naulchin et Mesnin, que les moines de Soignies possèdent encore. Ce fut dans la direction du troupeau, dont la Providence l'avait établi chef et pasteur, que la vertu du bienheureux Vincent parut dans tout son éclat. Il était lui-même une leçon vivante, qui enseignait le chemin du paradis, en sorte que tout, dans ses œuvres comme en ses discours, rappelait aux moines le conseil de l'apôtre des Gentils: « Très-chers, imitez-moi « comme j'imite le Christ. » Mainte fois il ranimait le zèle des frères en leur mettant sous les ieux la conduite de leurs pieux devanciers; il louait l'austérité, les mœurs graves qui distinguaient les pères dans les anciens jours; ajoutant qu'il fallait marcher sur leurs traces; qu'eux-mêmes se rendraient de la sorte agréables à Dieu et dignes de la gloire éternelle. Ensuite il les exhortait à mourir aux ambitions de la terre. Sans doute la beauté infinie méritait bien, disait-il, un cœur sans partage et de constantes amours; viendrait le jour de la séparation entre la paille et le froment; les esclaves du monde et de la vaine gloire seraient alors infailliblement châtiés. Animés par ces propos et autres semblables, les moines fesaient dans la vertu des progrès rapides, et Dieu leur prodiguait les trésors de sa grace. L'honneur en revient au bienheureux Vincent. Ainsi, par une double faveur de la Providence, autant il avait jadis brillé dans le commandement des armées temporelles, autant il se montra fort et digne d'amour, quand il eut prit la bannière et l'autorité dans le camp du Seigneur, où il fut constamment

exigui oblectatus straminis, acsi aulicæ pompæ mollibus vel plumis. Et quo ulteriùs

> Posthabitis opibus, Christo comes ibat egenus,
> Virtus prima cui pro Christo pauper haberi.

Tùm sicut apostolicum illud intonuit : « Omne gaudium æstimavit, cùm in tribulationes varias declinavit. » Nec tanti viri meritis idcircò temerè quid derogandum, quasi egregiam vitam potentia non illustravit signorum, cùm sicut frequentiæ popularis tumultus vitavit, ità miraculorum gloriâ palàm fieri post putavit. Præterea signa infidelibus non fidelibus tribuenda cognovimus. Cæterùm filiis lucis cum sole splendeat, quod venerabilis pater more sanctorum eò altiùs signis et prodigiis post obitum coruscat, quò et in vita his minùs operam dabat, vel quià plura, per gratiam Dei, vivens agere quiverit, quæ scriptorum insolentia vel loci toties orta destitutio mortalium notitiæ subduxit. Sed jàm tempus spectabile illud postulat quo ad eliciendam felicis animo de corpore egressionem vivum sermonis nectar emergat, et in aures populi æternitatis sonum moveat.

---

l'appui de la justice. Entouré de ses vertus comme d'une invincible armée, il triompha de l'ennemi des hommes, subjugua les passions, et fut insensible aux conseils empoisonnés du tentateur. Maintenant la cendre et le cilice remplacent donc les étoffes de pourpre et de lin. Il a échangé les beaux habits de Cour pour le vêtement grossier des moines. Plus de ces banquets servis avec toute la magnificence royale; il est joyeux d'endurer la faim et le froid. Plus de ces lits magnifiques où brillaient la soie et l'or; il couche sur la terre nue, aussi heureux d'avoir un peu de paille à étendre sous lui, que s'il eût dormi sur le duvet moelleux des Cours. L'indigence volontaire lui semblait la vertu la plus agréable au Seigneur. C'est pourquoi il avait abandonné tous ses biens pour suivre Jésus. Ne croit-on pas ouïr ces mots de l'Apôtre : « Il « a été ravi de joie, quand il est tombé en diverses « tribulations. » Gardons-nous de déprécier à la légère le mérite du bienheureux Vincent, sous prétexte que la puissance des miracles aurait manqué à sa vie mortelle. D'abord il fuyait les relations extérieures, qu'un certain trouble accompagne toujours, et redoutait de se mettre en vue par l'éclat des miracles. En second lieu, nous savons que les prodiges sont destinés non aux chrétiens, mais aux infidèles. Enfin les enfans de l'Eglise doivent tenir pour certain que s'il n'eut souci de faire des miracles tandis qu'il était en ce monde, sa tombe en a opéré un grand nombre, comme il est advenu à plus d'un saint. D'ailleurs il est possible qu'il en ait opéré dans le cours de sa vie qui aient échappé à la connaissance des hommes, soit par l'ignorance des écrivains, soit à cause de l'abandon où l'abbaye est tombée tant de fois. Il est tems d'en venir au mé-

CAPITULUM XXX.

De dormitione ejus in Christo, et pastore relicto gregi proviso.

Talibus igitur ac tantis venerandi patris studiis pius Dominus illectus, condignam egregio labori coronam jàm parat in cœlestibus, et æternæ beatitudinis indeficiens munus. Atque ut totius perfectionis in eo eluceret insigne et probatio fidei sinceræ, podagrico aliquantulùm dolore corripitur, quò auro mundissimo decoctior majestatis conspectui præsentaretur, itaquè in ornamentum cœleste transponendus assumeretur. Sed et doloris acerbitas eò usque invaluit, ut incedendi facultas sanctissimo viro penitùs defuerit. Ipse autem inter angustias carnis et tentamenta, nomen Salvatoris voce benedixit indefessâ, illud modicum illati cœlitùs discriminis detrimentum per maximum sibi futuræ beatitudinis cum apostolo ratus emolumentum; quoniàm non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ

morable récit de la mort du bienheureux Vincent. Plaise à Dieu que nos paroles soient vives et douces comme le nectar, qu'elles retentissent à l'oreille des peuples comme un son lointain et fugitif de l'heureuse éternité !

CHAPITRE XXX.

Il s'endort dans le Christ, après avoir nommé un pasteur au troupeau.

Dieu, dans son infinie miséricorde, fut touché du zèle de son serviteur. Il lui apprêtait déjà dans les cieux une couronne digne de ses mérites, et pour lui l'éternité bienheureuse était près de s'ouvrir. Néanmoins le ciel ne lui épargna point ces épreuves qui sont pour la constance et la foi une occasion de gloire, et d'où l'ame sort plus pure que l'or affiné; digne enfin d'être admise en face de dieu et placée dans le paradis comme un ornement. Le bienheureux Madelgaire fut donc alors travaillé de la goutte, et le mal fit tant de progrès, qu'il le mit dans l'impossibilité de marcher. Cependant, malgré les angoisses et les tentations de la chair, il ne cessa de bénir le nom du Sauveur; car il jugeait, avec l'Apôtre, que ces souffrances étaient bien légères en comparaison du gain qu'il en retirerait du ciel. Que sont en effet les petites misères de la vie, pour qu'un bonheur éternel soit le prix de la patience

revelabitur in nobis. Nec multò post imminente sanctæ vocationis suæ tempore, derelinquendi gregis custodiam piâ suspensus sollicitudine, ne tanta suorum in Christo fructificatio pastorali diligentiâ privari debeat, votis et precibus cœlum pulsat, et majestatem Domini consilio suo supplex invitat. Accersito deniquè, venerabili prole suâ, Landrico, haud mediocris gloriæ viro : « Te rectorem, » ait, « suis, amantissime filî, superna clementia providit, atque « sacræ hujus militiæ ducem idoneum elegit, confortetur itaquè manus tua; erit enim Dominus fiducia « tua, et in hâc divini gregis custodiâ tua viriliter « desudet opera. In innocentiâ cordis tui pasces illum, « et intellectu manuum tuarum educes eum; cumque « monitis nostris obtemperanter consensum dederis, « et vices summi pastoris efficaci solertiâ compleveris, laudem et gloriam à Domino mereberis, et « regni beatitudine in finem sublimaberis. » His et aliis quammaximè instructum, in excubias Domini assumpsit virum sanctum, ut in eo justitiæ documentum et virtutis animadvertit exemplar futurum. Quo in negotio quàm fulserit opere perspicaci probat experientia laboris eximii, quo se postmodùm exercuit in cathedrâ pontificali, et adornavit tempora sacerdotii sui. Jàmque ægrotatione salutiferâ venerandus pater fatigari extremoque cœpit langore dissolvi. Cùm enim egregius ille monachorum circumvallat cœtus, cordis affectum lachrymis efferens et singultibus, utpotè tanti patris decessu mœstissimus, suæque orbitationis discrimine anxius et trepidus,

à les endurer? Quelque tems après, comme il sentit approcher l'heure où il serait appelé dans le ciel, il se demanda avec une pieuse sollicitude quel serait le gardien du troupeau qu'il lui fallait abandonner? Ces ouailles qu'il a nourries pour le Christ avec tant de soin et de vigilance ne sauraient être sans pasteur. En conséquence il offre à Dieu ses prières, ses vœux, ses alarmes; il le supplie de l'éclairer dans son choix. Ayant ensuite appelé près de lui son bienheureux fils Landric, lequel avait déjà un grand renom de sagesse et de piété, il lui dit : « Le Père céleste, ô mon fils ! « t'appelle à diriger ses serviteurs; il daigne te re- « mettre l'autorité sur les moines de cette abbaye. « Arme-toi de force, et, si tu espères en Dieu, la force « ne te manquera pas ; ensuite ne sois avare ni de « peines, ni de sueurs dans l'exercice de ta pieuse « charge. Lorsque enfin ta tâche sera terminée, et que « tu auras suppléé dignement le pasteur suprême, « alors, fidèle dépositaire de mes derniers désirs, le « Seigneur t'enveloppera de sa gloire; il t'appellera « dans son royaume au partage du bonheur éternel. » Après ces discours, et d'autres semblables, il lui remit la direction de l'abbaye; car il pressentait que ce fils serait un jour le modèle de la justice et de la dévotion. La suite montra bien que sa confiance ne s'était point égarée; car Landric ayant obtenu l'épiscopat, déploya dans cette dignité le zèle et les divers mérites qui sont la parure du sacerdoce. Cependant Madelgaire, épuisé par le mal, tombe dans l'affaiblissement qui est l'aurore de la vie éternelle. Ses pieux moines l'entourent, profondément affligés de cette prochaine séparation. Leur douleur se répand en larmes et en gémissemens; mais lui, plein d'une joie céleste, leur

ipse autem in Domino gaudens, sanctæ exhortationis verba erat profundens, et quæ sunt æternæ vitæ indesinenter suadens. De appetendo beatitudinis bono, de vitando gehennæ incendio, omnis ejus illuxerat sermo. Sicque vale ultimum dicens, et spiritum vitalis sacramenti viatico muniens, lætus obdormivit in Christo, possessurus laudem et gloriam in throno æthereo. Et eccè aperitur ei janua cœli, recluditur aula paradisi, et, descendentibus hinc atque indè æthereæ lucis agminibus, fit celebrior animæ felicis egressus, interque jucundissimos angelicæ melodiæ concentus, adorandos præsentiæ Dei petivit aspectus. Ubi angelorum gaudiis interesse, quieti sanctorum et claritati civem se emeritum gaudet adesse, spem suam, quam hic fide aluit, illîc reipsâ et veritate fovere non desinit; ubi Deum facie ad faciem intuetur; ubi gloriam majestatis ejus jugiter contemplari meretur, non per speculum aut in enigmate, sed in substantiali et perfectâ individuæ Trinitatis visione. Quæ sicut in sanctis effulget admirabilis, ità verbis aut litteris permanet ineffabilis. Transivit ergò venerandus confessor de hujus ærumnis seculi in gloriam sempiternæ felicitatis, II idus julii in præfato Sonegias cœnobio à se constructo, glebam pretiosi linquens cadaveris. Quod circumstantes honorificè fidelium populi debitas funeri exequias impendunt more solemni, et tumulo imponunt honore decenti, à quo fidelibus cum fragrantiâ meritorum odor suavissimus emanat miraculorum, per Christum, principem sanctorum, qui cum patre et Spiritu Sancto, trinus et

donne encore des avis; il les exhorte à réunir dans le ciel toutes leurs pensées et tout leur amour. Bonheur sans fin ou malheur éternel, ciel ou enfer, ce fut l'unique sujet de ses dernières paroles. Ensuite il leur dit adieu pour toujours, et, nourri du saint viatique, il s'endormit paisiblement dans le Christ. A l'approche de l'ame bienheureuse qui accourt au trône de Dieu, les cieux s'ouvrent, et la demeure des élus reste sans voile. Aussitôt la foule des anges se précipite, et formant divers groupes autour de Vincent, ils le conduisent, avec d'harmonieux concerts, au pié du trône adoré où Dieu est assis. Là il prend part au calme voluptueux des saints, il s'enivre du bonheur des anges. L'espérance qu'il avait ici-bas entretenue par la foi, là-haut il la voit entièrement réalisée et pour toujours. Là il contemple Dieu face à face; il le contemple éternellement et dans toute sa majesté, non au travers d'un emblème ou d'un voile mistérieux, mais par une vue entière de l'indivisible Trinité, dans son essence même. Arrêtons-nous; si elle apparaît dans une clarté sublime aux saints qui tombent en extase à sa vue, la parole humaine est insuffisante à la peindre. Le bienheureux Vincent quitta donc cette terre de douleur la veille des ides de juillet. Il expira dans le monastère de Soignies, qu'il avait bâti. Le peuple du voisinage assista à ses funérailles, qui furent célébrées avec pompe et solennité. Un parfum délicieux de vertu s'exhale du tombeau où furent déposées ses reliques, et ce parfum opère de nombreux miracles. L'honneur en doit retourner au Christ, prince des saints, lequel, avec le Père et le Saint-Esprit, Dieu triple et un, vivra dans les siècles des siècles. Amen.

---

unus Deus, permanet regnans in secula seculorum, amen.

CAPITULUM XXXI.

Vita seu legenda beatæ Aldegundis. Et primò de ejus ortu.

Postquam omnipotentis Dei clementia unicum sibi et consubstantialem et coæternum filium misit in mundum, crucisque trophæo diabolum triumphans, mystica statio corporis et sanguinis sacramenta beavit, et Spiritum Paracletum antè ascensionem et post suis misit discipulis, ut in omnem terram per ipsos evangelica fides intonaret, et gratia baptismatis totus renasceretur orbis; dignatus est et genti Francorum dexteram pietatis suæ porrigere, ut, sicut principi apostolorum, ne fluctibus absorberetur marinis, manum præbuerat misericordiæ, ità et nobis, apostolicæ diù servituti additis, lumen suæ claritatis, expulsis tenebrarum vitiis, gratuitò largiretur. Cùm igitur nomen christianitatis per regnum vulgaretur Francorum, atque universi ad spem universæ patriæ anhelarent, eâ tempestate quâ gloriosus rex Francorum, Dagobertus, monarchiam regiæ potestatis administrabat, oritur puella quædam ex regali prosapiâ, nomine Aldegundis. Cujus pater, ut in vetustissimis paginulis ac plurimorum relatu compe-

OBSERVATION. Saint Mauger ou Madelgaire, appelé aussi saint Vincent de Soignies, mourut le 14 juillet, vers l'an 677. Baillet a donné sa vie sous cette date.

CHAPITRE XXXI.

Légende ou vie de la bienheureuse Aldegonde. Sa naissance.

LE Seigneur, dans son infinie miséricorde, livra au monde son unique fils, consubstantiel à lui-même, éternel comme lui. Jésus, expirant sur la croix, triompha de Satan; et le mistérieux sacrement de l'Eucharistie fut institué. Devant et après l'ascension du Christ, les disciples reçurent l'Esprit Paraclet, afin d'annoncer à toute la terre la foi évangélique, et de régénérer tous les hommes dans l'eau du batême. Le Seigneur Jésus daigna aussi tendre à la nation des Francs une main pleine de miséricorde. De même que jadis il avait retiré le chef des apôtres du lac où il était près de périr, de même il a rompu les chaînes qui nous retenaient dans l'idolâtrie, de même il a éclairé, par une vive effusion de lumière, les ténèbres du vice qui nous enveloppaient. Le christianisme s'était donc répandu chez les Francs, et les avait réunis dans le commun désir de la vraie patrie. Alors, c'est-à-dire au tems du glorieux roi Dagobert, naquit une fille du sang royal, nommée Aldegonde. De vieilles annales et des témoignages nombreux nous apprennent que son père eut nom Walbert, et sa mère Berthilie.

rimus, Walbertus, mater verò Berthilia nuncupati sunt. Qui, quamvis superbi fastu sanguinis ditati, christianitatis nomine et titulo præmuniti, sobolem suam Aldegundem ità educârunt, ut cœlesti sponso in ipsis puellaribus annis digna haberetur. Duo quoque avunculi ejus extiterunt, quorum Guntbaudus majoris domatûs dignitatem administrans exercuit; alter Landricus vir strenuissimus et militibus rebus valdè doctus fuisse perhibetur.

CAPITULUM XXXII.

Quòd sancta Aldegundis omninò refutavit matrimonio copulari.

Cum itaquè, hujusmodi fultam natalibus puellam parentes cogitarent nuptui tradere, et, secundùm suî generositatem, matrimonio copulare; virgo prudentissima, contemnens cum suo principe mundum, totam se ad Christum contulit. Hunc esuriens sitiebat, et sitiens esuriebat. Erat namque moribus honesta, eloquio suavis, in pauperibus misericors, in lectione velox, in responsione tutissima, mitis omnibus, inter nobiles humilis, junioribus æqualis; in parcitate cibi et potûs ità dedita abstinentiæ, ut nulla sodalium sibi æquipararetur. Igitur cùm parentes æstimarent tempus jàm instare nubile virgini, convocat mater filiam, verbis prædulcibus hortatur, ne

Comme ils avaient un sincère attachement à la religion, l'éclat de leur naissance ne les empêcha point de donner une pieuse éducation à leur fille, qui se montrait dès ses jeunes ans digne de l'Epoux céleste. Elle eut aussi deux oncles, dont l'un, nommé Guntbaud, exerça la charge de maire du palais; l'autre, qui avait nom Landric, fut, comme on le rapporte, un vaillant et habile guerrier.

CHAPITRE XXXII.

Aldegonde refuse absolument de prendre un époux.

Les parens de cette noble vierge s'occupèrent de lui donner un époux d'une naissance conforme à la sienne. Mais la pieuse enfant, éclairée par une sagesse précoce, avait déjà pris en haine le démon et le siècle; déjà elle s'était vouée intérieurement à Jésus-Christ. Lui seul pouvait rassasier son ame et la désaltérer. Rien n'égalait sa charité pour les pauvres, son innocence, le charme de son entretien. Elle avait à lire ou à s'exprimer une aisance merveilleuse; ses reparties étaient justes et à propos. Enjouée avec ses compagnes, modeste auprès des Grands, douce envers tout le monde, aucune jeune fille ne lui était comparable pour l'abstinence ou la sobriété. Ses parens jugèrent donc que le tems arrivait où il la faudrait établir. En

sibi abscondat nata quod corde concepit. Tunc genitrix deindè profert suum velle; monstrat familiæ numerositatem, prædiorum infinitam copiam, fundos repletos gazasque refertas. Blanditur filiam assentiri mater, ut copuletur marito. Sed se paratam asserit ad persuadendum patri cum amicis, quo dum volente celebrentur nuptiæ, et conjungatur nobilissimo, ditissimo ac pulcherrimo juveni. His præceptis virgo Dei, Aldegundis, quod multò antè corde conceperat occasione acceptâ divinoque, quod magis est, afflata spiritu, illicò respondit : « Quid, domina, genitrix « dulcissima, suasoriis verbis animum meum pulsasti? « nam, promisi, tibi quod cogito aperiam, quod de- « sidero patefaciam. Hujusmodi sponsum concupisco, « cujus prædia sunt cœlum, terra et mare; cujus fundi « in æternum non deficient; cujus quotidie divitiæ « crescunt, et nunquàm minuuntur. Si potes, mater, « mihi talem accipe sponsum, non hominem pecca- « torem, petulantem et moriturum. » Hæc audiens mater, licèt non posset mentem virginis à suâ constantiâ removere, affectu tamen femineo sæpè repetebat illam de nuptiarum copulâ.

---

conséquence Berthilie appelle sa fille auprès d'elle, et par de tendres et douces paroles, l'engage à lui ouvrir son cœur, à ne rien cacher à une mère de ses désirs secrets. Elle lui déclare ensuite les intentions de sa famille, et lui parle en détail des richesses de leur maison, du nombre de leurs serviteurs, de leurs grands et fertiles domaines, et de leurs opulens châteaux. Se flattant que sa fille est bien disposée à prendre un époux, elle l'assure qu'elle engagera son père, puisqu'il veut la marier, à l'unir à un jeune seigneur bien noble, bien riche et bien beau. La pieuse amante du Christ l'ayant ouïe parler ainsi, en prit occasion de lui révéler des désirs qu'elle nourrissait depuis long-tems au fond de son ame. Eclairée par l'Esprit divin, elle repartit : « Pourquoi, ô mère chérie et très-hono- « rée dame, recourir à de si flatteuses paroles pour « interroger mon cœur? J'ai promis de vous l'ouvrir; « j'y serai exacte, et vous y lirez mes sentimens. Je « veux un époux dont le domaine embrasse le ciel, la « terre et les mers; dont les biens aient une éternelle « durée; dont le trésor ne diminue jamais, quoique « sans cesse on y puise. Tâchez de m'obtenir un tel « époux, ma mère; non un pécheur, un être emporté « et sujet à la mort. » Berthilie ayant entendu ce discours, s'efforça, mais inutilement, de fléchir sa résolution. Cependant elle ne laissa pas de revenir à la charge avec l'obstination et les manières insinuantes qui appartiennent aux femmes.

CAPITULUM XXXIII.

De parentibus sanctæ Aldegundis.

Cum ista geruntur et reputantur Christus, qui per prophetam suis fidelibus pollicetur, dicens (1). « In die tribulationis tuæ eripiam te, et glorificabis me; » itemque (2) : « Et antequàm invocetis, dicam : Ecce « assum; » dedit solatium suæ virgini, quò faciliùs ad suum votum pervolare posset. Erat namque Waldetrudis, famula Dei, eidem Aldegundi germana; Waldetrudis, quæ fuerat conjuncta viro illustri, Maldegario, postmodùm Vincentio. Qui divini amoris æstu succensus, unà cum conjuge jàm dictâ Waldetrude, postponentes secularia secuti sunt Christum. Quorum Maldegarius, qui et Vincentius, expetens monasterium situm in pago Haynau, supra fluvium Sambram, consecratum in honore principis apostolorum Petri, quod nominatur Altus Mons, religiosam fertur duxisse vitam. At conjux, eodem spiritu fervens, sacrum velamen de manu sancti Autberti, Atrebatensis et Cameracensis ecclesiæ pontificis, suscipiens, in monasterio sese dedit, quod ipsa ædificaverat (per consilium venerabilis viri, sacerdotis et

(1) Psaume 90, verset 15.
(2) Isaie, chap. 58, verset 9.

CHAPITRE XXXIII.

De quelques parens de la bienheureuse Aldegonde.

Celui qui par la bouche du prophète a dit à ses serviteurs : « Je te sauverai au jour de la tribulation, et « tu me glorifieras ; » celui qui a dit encore : « Avant « même que vous m'ayez appelé, je répondrai : Me « voici, » le Seigneur, loin d'abandonner la jeune fille dans cette conjoncture embarrassante, lui envoya une consolation, qui en même tems rendit plus aisé l'accomplissement de son vœu. Aldegonde avait une sœur de grande piété, nommée Waltrude, épouse de Madelgaire, illustre et noble seigneur, qui prit dans la suite le nom de Vincent. Entraînés tous deux par l'amour divin, ils quittèrent le monde, et vouèrent le reste de leurs jours au Seigneur. Madelgaire, surnommé Vincent, se retira dans l'abbaye de Haumont, laquelle est dédiée à saint Pierre, chef des apôtres, et située aux bords de la Sambre, dans le pays de Hainaut. Ce fut là, dit-on, qu'il prit l'habit monastique. Même ardeur, comme il a été dit, s'empara de Waltrude, qui reçut le voile sacré des mains d'Aubert, évêque d'Arras et de Cambrai, et se réfugia dans un monastère qu'elle avait bâti par les conseils de Guislain, religieux qui résidait à quatre milles de là. Ce bienheureux prêtre menait une sainte vie dans une cellule nommée Ursidong, sur la rivière de Haîne. Quant à

monachi, nomine Guisleni, qui in illis diebus militabat Christo, in cellâ quæ dicitur Ursidungus super fluvium Haynam, quatuor ferè millibus distans in superiori parte), in loco qui vocatur Castrorum Locus, super fluvium Truillam situs, ut comperimus, ità vocatus, quià inibi quondàm exercitus romanus castra locaverat; et post hæc à sanctimonialibus et Christi fidelibus vocatus est mons Castrilocus.

CAPITULUM XXXIV.

Quòd sancta Waldetrudis attraxit sanctam Aldegundem ad mundi contemptum.

Postquam igitur venerabilis Waldetrudis se contemplativæ vitæ commisit, misit litteras Berthiliæ matri, obsecrans ut sibi destinaretur soror Aldegundis consolatura, et quantociùs rediret. Quod audiens mater ritè tamen præbuit assensum, dirigens filiam suam ad consolandum sororem. Nam et ejusdem Waldetrudis votum erat, ut igitur mandata Aldegundis, sacrum suscipiens velamen, curam adhiberet sororum inibi habitantium, nulli dubium quin operante hoc Spiritu Sancto, ut, quibus erat una mens placendi Christo, esset et communis habitatio in hôc mundo; et, sicut scriptum est (1):

(1) Proverbes, chap. 27, vers. 17.

l'abbaye, la servante du Christ l'avait établie aux bords de la Trouille, dans un lieu connu sous le nom de *Castrorum locus*, parce qu'autrefois, sans doute, il fut l'emplacement d'un camp romain. Le peuple et les religieuses l'appelèrent dans la suite le *Mont-de-Castriloc*.

Observation. Castriloc est aujourd'hui Mons en Hainaut. Cette ville doit sa naissance à la communauté formée par sainte Waltrude ou Vautrude, communément sainte Vaudru, patrone de tout le Hainaut : elle avait pris le voile en 656, et elle mourut le 9 avril 686. Ses reliques sont conservées dans l'église qui porte son nom, à Mons.

CHAPITRE XXXIV.

Sainte Waltrude affermit sa sœur dans le mépris du monde.

Lors donc que la bienheureuse Waltrude eut embrassé la vie contemplative, elle écrivit à sa mère Berthilie, la conjurant de lui confier Aldegonde. Sa présence, disait-elle, lui serait d'une grande consolation ; elle avait hâte de la voir venir. Berthilie céda, mais non sans répugnance ; elle envoya donc sa plus jeune fille à l'aînée pour charmer sa solitude. Or le désir de Waltrude, en appelant sa sœur, était de l'engager à prendre le voile et de l'associer à la conduite du monastère. Nul doute que l'Esprit-Saint ne lui eût inspiré cette idée, afin que, réunies dans le commun désir de plaire à Dieu, une seule demeure les rassemblât encore ici-bas. « Le fer fait briller le fer, » dit l'Ecriture, « et l'homme le visage de son ami. » Ainsi,

« ferrum ferro exacuitur, et homo exacuit faciem amici sui, » geminæ splendentes lampades ducatum cæteris præbentes sororibus, ad æternam lucem, Dominum nostrum Jesum Christum, unàcum eis pervenire mererentur. Tunc matrona supradicta Berthilia, misit nuntios suos ad monasterium, quod dicitur Mons-Castri-Locus, ad filiam suam Waldetrudem, ut sororem suam transmitteret ad eam; timens ne eam à seculo exalienare debuisset, et sacratissimum velamen super caput ejus ponere voluisset. Quod audiens famula Christi, cum nuntiis dimisit virginem sanctam Aldegundem ad visitandum suam matrem, deprecans eam ut à seculo se faciat alienam et citiùs revertatur ad prædictum cœnobium. Cùm pervenisset beata Aldegundis ad locum nuncupatum Curtissolra, ubi mater sua morabatur, cecidit ad pedes ejus, deprecans cum lachrymis eam, ut in habitaculo, quod erat ædificatum juxtà ecclesiam, sibi daret licentiam habitare; dicens non esse congruum se conversari inter consortia virorum ac mulierum secularium. Tunc indicat genitrici suæ de sanctitate sororis suæ Waldetrudis et de sanctâ religione, quam quotidiè docebat ancillas Domini, de seculo ad se conversas. Cùm autem audîsset mater talia verba, irata est, et voluit eam disciplinare, quià malè egisset. Beata virgo Aldegundis patienter sustinuit omnia quæ passa fuit à matre, sciens scriptum in evangelio (1): « Patientiam habe in me, et omnia etc.; » item in psalmo (2): « Exspecta Domi-

(1) Évangile selon saint Matthieu, XVIII, 26.
(2) Psaume 26, vers. 20.

comme deux lampes allumées pour le salut du reste des sœurs, elles auraient éclairé la marche, et toutes ensemble seraient allées se confondre en l'éternelle lumière, qui est Jésus-Christ. La chose tourna différemment. La noble Berthilie envoya un message au monastère de Castriloc pour reprendre Aldegonde; car elle tremblait que sa sœur n'entretînt son aversion pour le monde, et ne lui posât sur la tête le voile sacré. Il fallut obéir; la servante de Dieu remit donc aux messagers la pieuse enfant; mais à l'instant du départ elle l'exhorta à demeurer étrangère au monde, et à revenir, aussitôt que possible, au monastère. Dès que la bienheureuse Aldegonde fut arrivée au château de Court-Solre, que sa mère habitait, elle se jeta à ses piés, et lui dit, toute baignée de larmes : « Permettez-moi, je vous prie, de loger dans le petit appartement qui avoisine l'église. Il n'est point séant « que je vive en la compagnie d'hommes et de femmes « si attachés au monde. » Elle fit alors un beau récit de la pieuse vie que menait à l'abbaye sa sœur aînée, et des saints propos qu'elle tenait chaque jour aux vierges qui avaient quitté le monde pour se réunir auprès d'elle. Ce discours mit Berthilie dans une grande colère; elle menaça même Aldegonde de la châtier, puisqu'elle agissait de la sorte. La vierge bienheureuse endura tout avec résignation; car elle avait présens à l'idée ces mots de l'Evangile : « Ayez patience « pour moi, et je vous rendrai tout; » de même que ces paroles du psalmiste : « Attendez le Seigneur; « affermissez, fortifiez votre cœur, rendez-vous digne « du Seigneur. » Ensuite sa mère lui donna de belles étoffes, et lui enjoignit d'apprêter sa parure de noces; car elle voulait sous peu de jours la marier à un noble

« num, viriliter age, et confortetur cor tuum, et sus-« tine Dominum. » Tunc dedit ei linteamina optima, jussit ut vestimenta sponsalia præpararet, volens ei in proximo nobilissimum virum dare in conjugium. Illa verò pergens citò in habitaculum juxtà oratorium, fecit vestimentum de supradictis linteaminibus, undè volebat vestire cum dignitate baptizatos, pro amore Christi, quià verus sponsus igneus pectore manebat. Tunc cœpit beata virgo tristis esse, et affligere corpus suum, timens se exalienari de societate sanctarum virginum, die noctuque deprecans Dominum cum lachrymis, ut ei Deus daret auxilium et adjutorium de tàm seculari sponso, quem sibi mater dari volebat. Omnipotens Dominus exaudivit deprecationem famulæ suæ : nuptias præpedivit, quas mater suprà quindecim dies facere volebat. In multis diebus illum juvenem non vidit, cui filiam suam dare cupiebat in conjugem.

CAPITULUM XXXV.

De primariâ visione quam vidit sancta Aldegundis.

Nunc veniendum est ad visiones, quæ sibi apparuerunt, dum adhùc conversaretur in laribus paternis, quas ipsa descripserat et tradiderat cuidam religioso abbati, et alicui fratri cujus nomen ignora-

seigneur. Elle se retira donc au petit logement voisin de l'église, que sa mère lui avait accordé ; mais au lieu d'une parure de noces, elle fit de ces belles étoffes des robes blanches destinées aux enfans que l'on présentait au batistère. Elle agissait ainsi pour l'amour du Christ, dont elle était la fiancée, et qui était gravé dans son ame en caractères de feu. Cependant cette fille bienheureuse tomba dans une grande tristesse : saisie d'effroi à l'idée de l'insurmontable barrière que le mariage poserait entre elle et les amantes du Christ, elle se soumit à une rude pénitence, et conjura le Seigneur, en versant des pleurs abondans, de la préserver de l'époux mondain que sa mère lui destinait. Dieu tout-puissant accueillit sa prière; il mit en poudre les plans d'híménée que Berthilie avait l'espoir de réaliser sous quinze jours ; car elle fut long-tems sans revoir le jeune homme à qui la main de sa fille était accordée.

CHAPITRE XXXV.

Première vision de la bienheureuse Aldegonde.

Il faut maintenant décrire les visions qui passèrent devant ses ieux émerveillés, lorsqu'elle vivait encore dans les foyers paternels. Elle-même les a racontées à un pieux abbé, et de plus à un moine dont le nom ne nous est point parvenu. Comme ce moine a écrit la

mus, quique scripsit visiones ejus et vitam, ne quis dicat nostro mendacio compositas tàm mirabiles et penè inauditas visiones (1). Quâdam itaquè nocte audit sibi per visionem promitti inæstimabiles divitias, ac virgo Christi æstimat terrena sibi polliceri; sed illicò in spiritu cognoscit cœlestia sibi deberi. Intuetur quoque in visione, quòd in sublime raperetur, et hortatur ab aliquo caduca deponere, ut, nullo impediente seculi tumore, faciliùs posset cœlestia adipisci. Deindè audit vocem sibi dicentem : « Non tibi alium « quæras sponsum, quàm filium Dei. » Cernit insuper in visu Christum in specie pueri speciosissimi, afferentem sibi stolam candidam, palmamque victoriæ dedisse. Audivitque futuram se sociam esse sanctorum. Aspicit intereà diabolum de suâ electione tristem. Angelus quoque Domini hortatur illam perseverare in virginitate, et se longè facere à seculo. Talibus fulta præsidiis, et fusa consolationibus, quæ corpore nondùm valebat, animo perficere satagebat. Abdicat seculum inimicum, volens illum habere amicum, qui fecit mundum. Tunc deindè perfectior perstat in fide, et perseverans in caritate, et cœpit majora in specie contemplari.

(1) Nous avons trois vies de sainte Aldegonde. La première fut écrite peu de tems après sa mort, et la seconde dans le huitième siècle : Hucbaud, moine de Saint-Amand, donna la troisième en 900. Le Père Mabillon (*Acta Benedictinorum*, t. 2, p. 394) et les Bollandistes l'ont publiée avec de savantes remarques. Voyez encore les *Fasti Belgici* de Le Mire; et la vie de sainte Aldegonde, par le Père Binet, jésuite, Paris 1625, in-12.

vie d'Aldegonde et ses diverses apparitions, on ne m'accusera pas d'avoir forgé à plaisir ces récits merveilleux, peu s'en faut que je ne dise inouis. Dans une vision qu'elle eut une nuit, elle entendit qu'on lui promettait d'immenses trésors. Il lui vint d'abord à l'idée qu'il s'agissait des biens de la terre; mais bientôt elle reconnut que ce trésor était le paradis. Il lui semblait ensuite qu'elle était enlevée dans les cieux. Là on l'exhortait à fermer son cœur à l'ivresse du monde, et à déposer le fardeau des biens périssables pour courir plus librement dans les voies du ciel. Alors ces mots retentirent à son oreille : « Ne cherche « point d'autre époux que le fils de Dieu. » Ensuite elle vit Jésus-Christ lui-même sous la figure d'un adolescent d'une merveilleuse beauté. Il lui présenta une robe blanche et la palme triomphale des saints, tandis qu'à son oreille une voix disait que sa gloire égalerait la leur. Le démon était présent à toutes ces choses, et cette vue lui causait une douleur amère. Maintes fois l'ange du Seigneur l'engagea à garder sa virginité et à se retirer loin du monde. Soutenue par de tels appuis, et l'ame inondée de pareilles consolations, la jeune fille s'attache à Dieu de toute son ame, puisqu'elle ne peut disposer du reste de sa personne. Elle renonce au monde pour plaire uniquement au Créateur du monde. Sa charité en devient plus tendre, sa foi plus constante et plus vive; et dès-lors ses visions furent plus grandes et plus extraordinaires.

CAPITULUM XXXVI.

De secundâ visione quam vidit Aldegundis.

Apparuit siquidem ei puella veniens de itinere, et dicit ad illam : « Soror mea Aldegundis, Dei genitrix « sancta Maria misit me ad te ut postules quod vis. » At illa sine morâ, cum magnâ alacritate animi respondens, ait, id se desiderare quod velit Dominus; Christi voluntatem in se fieri peroptat. Nihilominùs videt beatum Petrum apostolum instruentem se de regno Dei. Conspicit etiàm Christum in specie solis et lunæ; in figurâ regni Dei, quod nemo potest accipere, nisi immaculato animo et corpore. Aliquandò et ipsa rapitur inter choros cœlestium, ibique illam alloquuntur duo viri; quorum unus, ut ipsi fassi sunt, jam acceperat coronam, alter autem non. Audivit præthereà, pro meritorum qualitate, singulos singula recipere præmia. Alloquitur illam in visu angelus, hortans quòd se præpararet ire obviàm Christo, tempusque instare exeundi denuntiat. Sed virgo Dei Aldegundis, in cunctis hujusmodi visionibus, indignam se fatetur, et humilem prædicat, et peccatricem proclamat, nec tanto se fore sponso dignam. Id aut idem manifestum se præbet angelus eadem repetens ipsaque inculcans,

CHAPITRE XXXVI.

Seconde vision de la bienheureuse Aldegonde.

Une jeune fille quitte la route pour venir à elle : « Aldegonde, ma sœur, » dit-elle, « la bienheureuse « mère de Dieu m'envoie pour apprendre de vous quel « est votre désir ? » Elle repartit toute joyeuse et sans hésiter : « Ce qui plaît au Seigneur me plaît aussi ; « que la volonté de Jésus-Christ s'accomplisse en moi ! » Après cette vision elle reçut pareillement la visite de l'apôtre saint Pierre, qui lui donna de bons avis au sujet du royaume de Dieu. Puis elle vit Notre Seigneur lui-même sous la forme du soleil et de la lune, emblèmes du royaume de Dieu, auquel, sans la pureté de corps et d'esprit, nul n'a droit de prétendre. Un jour elle-même fut transportée au milieu des chœurs célestes, où deux hommes lui adressèrent la parole. L'un d'eux, comme ils en convinrent, avait reçu la couronne des saints ; l'autre était encore dans l'attente. Elle apprit en outre que le bonheur des élus variait suivant la mesure des mérites. Dans une de ces visions l'ange lui dit qu'elle eût à se préparer ; qu'il était tems de sortir et d'aller au-devant de l'époux. Mais au milieu de ces étonnantes apparitions, l'amante du Christ ne cessait de proclamer son infirmité : « Je « ne suis, » disait-elle, « qu'une humble pécheresse, « indigne d'un si noble époux. » L'ange lui apparut

tantum familiare virgini exhibens colloquium, ut, sicut legitur de Manue et uxore ejus, parentibus Samsonis fortissimi, cum omni fiduciâ sciscitaretur angelum quo nomine censeretur, et hoc responsum audivit, gloriosum esse nomen suum sicut et illius: « Cur, » inquit, « quæris nomen meum, quod est mirabile? » Felix virginis Christi conscientia quotidiè propiùs fiebat regno Dei, et sponsi cœlestis adhærebat privilegio. Tunc cœpit matrona Berthilia ægrotare langore valido. Vocavit filiam suam Aldegundem; dedit ei aurum, argentum, vestimentum pretiosum, prædia, villas, servos et ancillas, et omnia quæ habuit, nisi tantùm quæ pro animâ suâ distribuit pauperibus, viduis, orphanis, servis et ancillis, in domo Domini servientibus. Finivit cursum suum supradicta matrona, in senectute bonâ, in supradictâ villa Curtissolra. Sepulta est autem ibi in ecclesiâ Dei genitricis Mariæ, juxtà virum suum Walbertum, à Dei sacerdotibus aliisque in ecclesiasticæ dignitatis ordine. Quod cum audivit Eudo juvenis, cui præfata mater filiam suam dari in conjugem disposuerat, jussit suos fideles præparare nuptiarum divitias, voluit sibi eam accipere in conjugem. Cùm audivit beata virgo, timuit valdè; fugit nocte in locum nemorosum, qui vocatur Melbodium, ubi Sambra gyrat Melbodius rivulus; quem pater ejus et mater dimiserant jure hereditario contrà beatissimam virginem Gertrudem, quæ erat consobrina beatæ virginis Aldegundis. Erant ibi in proximo duo viri pariter episcopi, beatissimus Amandus atque sanctissimus Aubertus, in loco qui dicitur

maintes fois sous une forme sensible, et toujours il lui répétait les mêmes avis pour l'en mieux pénétrer. Aldegonde et lui conversaient familièrement ensemble; si bien qu'à l'exemple de Manué, père de Samson, et de son épouse, elle osa demander à l'ange quel était son nom. Celui-ci repartit qu'il avait un nom glorieux comme celui d'Aldegonde : « Mais, » ajouta-t-il, « pourquoi désirez-vous de connaître ce merveilleux nom? » Ainsi chaque jour elle se montrait plus digne du ciel, chaque jour son union avec l'Epoux céleste acquérait une nouvelle intimité. Cependant la noble Berthilie tomba dans une langueur mortelle. Ayant fait venir Aldegonde au chevet de son lit, elle lui donna de l'or, de l'argent, des domaines, des châteaux, des serviteurs et des servantes, en un mot tout ce qu'elle possédait, hors les biens qu'elle distribua, pour le salut de son ame, aux pauvres, aux veuves et aux orphelins, aux moines et religieuses qui servaient Dieu dans les abbayes. La noble dame termina sa vie au château de Court-Solre, dans un âge avancé. Quelques prêtres et religieux l'enterrèrent dans l'église de Sainte-Marie, à côté de Walbert son époux. Dès que la nouvelle de sa mort fut parvenue aux oreilles d'Eudes, jeune homme à qui Berthilie avait promis sa fille en mariage, il donna ordre à ses serviteurs de préparer des noces magnifiques; car il persistait à la vouloir pour épouse. Quand la jeune fille connut cette résolution, elle fut saisie de frayeur, et s'enfuit dans un lieu du nom de Maubeuge, que ses parens avaient donné à la bienheureuse Gertrude, sa cousine. Il était ombragé d'une vaste forêt, et baigné d'un ruisseau qui porte aussi le nom de Maubeuge, et se perd dans la Sambre. Or en ce tems-là saint Amand et le bienheu-

Altus-Mons, ubi supradictus beatus Vincentius, cum aliis Deo servientibus, regulariter militabat Christo. Cùm denique beata virgo rem audivit de illorum adventu in loco illo, nudis pedibus veniens in supradicto cœnobio, prosternens se ad pedes sancti Amandi atque sancti Auberti, indicavit eis desiderium suum, et de contrariis et passionibus quæ sibi per insidias diabolicas evenerunt.

CAPITULUM XXXVII.

Quòd santus Amandus consecravit et velavit sanctam Aldegundem.

Tunc beatus Amandus, qui in tempore illo multis fulgens erat virtutibus; qui plurimas per circuitum nationes, prædicationis verbo et vitæ meritis ad christianitatis perduxerat titulum, multaque monachorum cœnobia et collegia, puellarumque congregationes ad spiritualium provexerat honores, cum gaudio familiariter confortans eam, dixit : « O dilecta « Dei virgo, nihil dubites, Dominus erit tecum, ipso « dicente : Amen dico vobis quoniàm plorabitis et « flebitis vos, mundus autem gaudebit. Item dicit : « Vigilate, omni tempore orantes, ut digni habea« mini fugere omnia quæ futura sunt, et stare antè

reux Aubert se trouvaient dans le voisinage; ces pieux évêques étaient en visite à l'abbaye de Haumont, où saint Vincent et grand nombre de moines servaient Dieu dans l'ordre régulier. Dès que la vierge bienheureuse en fut informée, elle alla piés nus au monastère, et là, prosternée à leurs genoux, elle leur déclara son intention, de même que les chagrins et les traverses que le démon lui avait suscités.

CHAPITRE XXXVII.

Saint Amand reçoit ses vœux et lui donne le voile.

La vertu du bienheureux Amand brillait alors d'un vif éclat; sa prédication, aidée de ses mérites, avait converti à la religion chrétienne plusieurs nations circonvoisines. En outre il était le guide spirituel de mainte abbaye et de mainte communauté de filles ou d'hommes. Il témoigna à la bienheureuse Aldegonde qu'il était joyeux de la voir, et lui adressa d'un ton amical ces paroles encourageantes : « Rassurez-vous, « ô fille aimée du ciel! Dieu ne vous abandonnera pas. « Ecoutez ses avis : *Je vous le dis en vérité, vous pleu-* « *rerez et vous gémirez tandis que le monde sera dans la* « *joie;* et encore : *Veillez et priez sans relâche, afin que* « *les choses qui doivent arriver ne tombent point sur vous,* « *et que vous soyez digne de paraître devant le Fils de*

« Filium hominis. Item (1) : Vade, et vende omnia « quæ habes, et da pauperibus ; et veni, sequere me. » Deindè duxerunt eam sancti episcopi et alii servi in oratorium sancti Vedasti, et consecraverunt eam, et sanctum velamen posuerunt supra caput ejus.

(1) Évangile selon saint Marc. x, 21.

CAPITULUM XXXVIII.

Quòd sancta Aldegundis ædificavit primam ecclesiam Melbodii.

TUNC beata virgo revertens in locum desertum, quem ipsa nominaverat Melbodium, cœpit ibi, arbustis et vepribus radicitùs exstirpatis, habitacula construere et servos et ancillas Dei ibi congregare. Post hæc ædificavit ecclesiam in honore Dei genitricis Mariæ; seculi hujus divitias pro nihilo reputans, facultates prædiorum suorum et omnia ornamenta, quæ pater ejus et mater ei dimiserant, ad loca sanctorum legaliter distribuit, et pauperibus erogavit, sciens scriptum in psalmo : « Dispersit; dedit pauperibus; justitia ejus manet in seculum seculi : cornu ejus exaltabitur in gloriâ. » Item in evangelio : « ven- « dite quæ possidetis, et date eleemosynas : facite vobis « sacculos qui non veterascunt, thesaurum non defi- « cientem in cœlis. » Locum verò, ubi pater ejus et mater humati fuerant, in meliùs reparavit, et ibi

« *l'homme;* et ceci encore : *Allez, vendez tout ce que « vous possédez, et donnez-le aux pauvres, puis revenez « et suivez-moi.* » Ensuite les saints évêques, accompagnés d'un grand nombre de religieux, la conduisirent à l'église de Saint-Vaast, où elle prononça les vœux et prit le voile des amantes du Christ.

CHAPITRE XXXVIII.

Sainte Aldegonde bâtit la première église de Maubeuge.

La bienheureuse Aldegonde retourna sur-le-champ au lieu désert qu'elle-même avait appelé du nom de Maubeuge. Elle en arracha les buissons et les arbustes qui l'embarrassaient, et y bâtit un monastère, où elle réunit un grand nombre de serviteurs et de servantes du Christ; ensuite elle y fit construire une église en l'honneur de Notre-Dame. Comme les biens du monde n'étaient à ses ieux que néant, elle partagea entre les pauvres et les abbayes les domaines et toutes les richesses que son père et sa mère lui avaient laissées. Elle savait d'ailleurs qu'il est écrit dans le psaume : « Il a répandu ses biens sur le pauvre, sa justice subsistera dans tous les siècles, sa force sera couronnée « de gloire (1). » Et dans l'Evangile : « Vendez tout ce « que vous possédez, et faites-en l'aumône; faites-« vous des sacs d'argent qui ne vieillissent point, et

(1) Psaume III, vers. 8.

duodecim sanctimoniales ad serviendum Christo domino constituit. In supradicto loco, Melbodio, cum consilio vel auxilio regis inclyti Dagoberti atque beatissimi Amandi episcopi, semetipsam atque neptes suas, quæ fuerant filiæ sororis suæ Waldetrudis, et quarum una vocabatur Aldetrudis, et altera Madelberta, tradidit. Ubi, Deo auxiliante, exemplum bonorum operum seipsam cunctis præbuit, in humilitate, in obedientiâ, in patientiâ, in castitate, in jejuniis, in vigiliis et orationibus continuis, in longanimitate et mansuetudine, in modestiâ et benignitate.

CAPITULUM XXXIX.

De primâ visione quam vidit sancta Aldegundis, postquàm sanctimonialis effecta.

Postquam igitur beata Aldegundis sanctimonialibus vestimentis est induta, et à secularibus pompis conversa, apparuit ei Christus solem splendentem tenens, vestitus vestibus albis et candidis; et antè eum stabant angeli, et adorabant eum, dicentes: « Gloria tibi, Domine. » Et, ut confessa est, et Deum adhibuit testem non se mentiri, in Spiritu vidisse gloriam, quâ perfruuntur sancti in cœlesti gloriâ. Audierat aliquandò famula Dei de se prolatum detrac-

« amassez-vous dans le ciel un trésor infini (1). » En outre elle répara l'église où son père et sa mère étaient ensevelis, et y mit douze religieuses. Quand elle eut ainsi disposé toutes choses, elle se retira avec Aldetrude et Madelberte, filles de Waltrude sa sœur, dans l'abbaye qu'elle avait construite à Maubeuge, avec le concours du roi Dagobert et les avis d'Amand. Là, grace à Dieu, elle donna l'exemple de toutes les vertus. Humble, patiente, soumise à la règle, appliquée à l'oraison, aux jeûnes et aux veilles, rien n'égalait sa douceur, sa bonté, sa modestie.

(1) Évangile selon saint Luc. xu, 33.

CHAPITRE XXXIX.

Première vision de sainte Aldegonde lorsqu'elle eut pris le voile.

Lorsque la bienheureuse Aldegonde eut pris l'habit religieux, qu'elle eut dit adieu pour toujours au siècle et à ses pompes, Notre Seigneur lui apparut vêtu d'une robe blanche, et tenant à la main un soleil éblouissant. Les anges, prosternés aux piés de Jésus-Christ l'adoraient en disant : « Gloire à vous, Seigneur ! » Ensuite elle eut une vision, où la gloire dont les bienheureux jouissent dans le ciel lui fut révélée, comme elle-même l'a confessé, en prenant Dieu à témoin de sa sincérité. On lui rapporta un jour que des propos

tionis verbum, ut est consuetudinis perversis et otio vacantibus; cùmque hâc de re diutiùs cruciaretur animus, affuit angelus solitò consolans eam, pollicensque cœlestem sedem, dicensque ad eam: « O « dulcissima virgo Christi, detractoribus verò otiosis « et invidis insidiatoribus comminatus est æternum « supplicium et pœnas infernales. » Post hæc videns in visu, quòd sanctus Amandus transiret ad Deum, et multitudo populi, qui per eum crediderunt Christo, sequeretur illum; ipsa quoque virgo Christi in eodem ibat comitatu. Beatus itaquè Amandus percipiebat à Domino Jesu coronam numerositatis virorum, quos Christo lucratus fuerat; benignissima verò Aldegundis brabeium infinitæ multitudinis puellarum. Demonstratus ei dæmon in visione, qui semper fidelibus insidiatur, et, à recto itinere divertens, ad lubrica suæ perversitatis præcipitare non cessat. Vidit namque illum valdè tristem, ac percunctans virgo Christi sollicitè requisivit quæ tanta ejus pertinacia contrà genus humanum et quid sibi questus eventurum esse putaret, dùm tot hominum millia secum demergat ad inferos. Qui respondit malignus magnam se ferre invidiam in filios Adæ, qui subrogati sunt in regnum, undè ipse miser et apostata cum suis complicibus ejectus est.

---

méchans et calomnieux avaient été tenus contre elle, suivant la coutume des gens pervers et oisifs. Elle en ressentit une amère douleur, et comme son affliction ne s'apaisait point, l'ange du Seigneur lui apparut, et la consola en lui promettant le bonheur éternel. « Quant à ces gens oisifs, méchans, envieux, le Sei-« gneur, ô vierge aimée du ciel! leur réserve l'éternel « supplice de l'enfer. » Dans une de ses apparitions, elle vit saint Amand remonter aux cieux, accompagné de la multitude de ceux qu'il avait convertis à la religion. Aldegonde elle-même était à sa suite. Le bienheureux pasteur reçut de Jésus-Christ la couronne d'immortalité, qui était le prix de tant d'ames sauvées de l'enfer; et la douce vierge obtint pareille couronne pour un nombre égal de filles qu'elle avait gagnées à Dieu. Elle vit aussi le démon toujours occupé à tendre des pièges aux fidèles, à les égarer du droit sentier, pour les engager dans les pas glissans de la perversité. Sa contenance trahissait alors un chagrin amer. La jeune fille lui demanda vivement quel était le motif de sa haîne implacable pour le genre humain, et quel fruit il comptait recueillir de la perte de ces millions d'hommes qu'il plongeait dans l'enfer? L'Esprit malin répondit qu'il était jaloux des fils d'Adam, parce que Dieu les avait appelés à recueillir le céleste héritage, tandis qu'il en était exclu, lui, malheureux, et les complices de sa rébellion.

CAPITULUM XL.

Quòd angelus Domini apparuit sanctæ Aldegundi.

Quadam die sabbati vidit angelum sibi adstantem et de regno Dei monentem; illa ut semper indignam se vociferatur gratiâ Dei sui; insuper mirabatur quantociùs eam visitare dignaretur. Et dùm vellet adorare angelum, ut quondàm ille dilectus discipulus, qui suprà pectus Domini in cœnâ recubuit, ipse evanuit ab oculis ejus. Iterùm atque iterùm apparuit ei angelus Domini, nunc admonens illam de regno Dei, dicens : « Qui perseveraverit usque in finem, « hic salvus erit. » Hæc videns ipsum sponsum diversis fultum apparatibus, nunc in splendore quo totum illuminat orbem, aliquandò etiàm ostendentem illi divitias et gloriam cœlestis Jerusalem. Frequenter quoque æstimabat sibi loqui Spiritum Sanctum, insuper et de quibusdam suis propinquis intimatum erat virgini Christi, qualiter unus et qualiter alter haberet; quem pœna constringebat, et gloria decorabat. Necnon de viris ecclesiasticis multa sibi in visu noctis detulerat angelus.

CHAPITRE XL.

L'ange du Seigneur apparaît à sainte Aldegonde.

Un samedi l'ange du Seigneur se présenta devant elle. Tandis qu'il l'entretenait du règne de Dieu, elle confessa, comme à l'ordinaire, qu'elle était indigne des graces du Seigneur, et lui montra quelque surprise de ce qu'il la visitait tant de fois. A l'exemple du bien-aimé disciple qui dormit le jour de la cène sur le sein de Jésus, elle voulait adorer l'ange; mais il disparut. Dans une nouvelle apparition il l'entretint encore une fois du royaume de Dieu, en disant : « Celui-là seul « sera sauvé qui persévérera jusqu'à la fin. » Ensuite elle vit le céleste époux sous diverses figures, tantôt environné des flots de lumière qu'il répand sur le monde, et tantôt montrant à la jeune fille la gloire et les biens de la céleste Jérusalem. Mainte fois aussi elle entendit des paroles qu'elle attribua au Saint-Esprit. Elle connut par révélation le sort de quelques-uns de ses proches; qui parmi eux était en paradis, qui en enfer. L'ange lui apprit également dans ces visions nocturnes en quel état se trouvaient les ames de quelques gens d'église.

CAPITULUM XLI.

De visione post admonitionem angeli.

Adest ibi post paucos dies nuntius Domini, mansionem sibi in cœlo præparatam, hoc tantùm distare quòd parata esset, ut mereretur fieri collecta in cœtu angelorum. Ostensum est etiàm eidem virgini qualiter futura est et anima illius, postquàm non fuerit gravata ab hâc mortali conditione. Cùmque præmonuisset angelus instare tempus resolutionis suæ, et statuto die nullâ corporis molestiâ fatigaretur, cœpit queri cum angelo cur differretur à regno sibi præparato. Ipsa responsum ab eo accepit, dicente ei ab angelis hoc impetratum, ut spatium vitæ haberet ad perfectionem virtutum. Aliquo nihilominùs tempore tertianæ febris molestiâ laborabat. Cùm jàm hebdomada transiret, circa mediam noctem, tantus illam sitis ardor invasit, quòd nisi mox biberet, crederetur exspiratum ire. Cùmque toto conamine contrà luctaret, et verum febris putaret esse quod patiebatur, nisi vitium dæmonis à quo insidiabatur, confugit ad orationem ac solita quæ sunt arma. Et eccè antè lucem cernit sibi adstantem antiquum hostem, qui coactus est confiteri à se immisam impetiginem. Cùmque tetro vultu et horridâ facie ista fateretur, ipse

CHAPITRE XLI.

Avertissement de l'ange; nouvelle apparition.

Peu de jours après, l'ange revint, et lui annonça qu'une place lui était désignée dans le paradis; qu'elle se tînt prête à mourir ou plutôt à devenir la compagne des anges. Il lui révéla ensuite la nature de l'ame, et comment elle existerait dégagée du corps. Il ajouta que l'heure de sa délivrance n'était point éloignée; et cette heure, il la détermina. Cependant au jour désigné Aldegonde ne ressentant aucune douleur phisique, se plaignit à l'ange de ce qu'elle n'était point encore appelée au royaume des cieux. Il répondit que les esprits bienheureux avaient sollicité et obtenu ce délai pour lui laisser le tems de parvenir à une sainteté parfaite. Au reste, elle ne tarda guère à être saisie d'une fièvre tierce; et après avoir langui une semaine, elle se sentit dévorée d'une soif ardente, qui menaçait de lui être fatale si elle ne l'éteignait au plus vite. Attribuant cette soif moins à la maladie qu'aux artifices du diable, elle refusa constamment de se désaltérer, et eut recours à l'oraison, qui était son refuge accoutumé. Devant la naissance du jour, le vieil ennemi, se révélant tout à coup à ses ieux, lui avoua qu'il était l'auteur de sa maladie. Tandis qu'il parlait, sa hideuse face était rembrunie par une expression d'horrible noirceur; puis vomissant des blasphèmes

eructavit in blasphemiam, dicens beatissimæ virgini : « Adhùc restat tibi dura et torta via, incertumque « est utrùm habeas perseverare in Dei servitio. » Sed mox respondit virgo Christi : « Dominus mihi adju-« tor est, non timebo insidias tuas. » Protinùs dæmon fugit, et sitis ab eâ recessit.

CAPITULUM XLII.

Quòd sanctus Petrus apparuit Aldegundi.

Post tentationem autem diabolicam, affuit illi consolatio divina, vidit namque in visu antè cornu altaris quemdam in habitu sacerdotali. Et cùm intellexisset Deum cœli eum esse, adoravit eum, et dixit : « Domine Deus meus, concede mihi peccatrici ut in « amore tuo permaneam usque in finem. » Et Dominus annuens, pollicitus est eidem. Post non multos dies, cernit in visionem virum præfulgidum; cùmque interrogaret circumstantes, quis esset, cœlesti illuminata jubare ad semetipsam reversa est, et dixit : « Sanctus Petrus apostolus Domini est. » Accepitque de manu illius, ut sibi visum est, panem candidum, in quo exultabat vehementer in Domino.

épouvantables, il dit : « La voie qu'il te reste à parcourir, jeune fille, est tortueuse et rude ; je ne sais « si tu dois demeurer fidèle à ton Dieu. » Elle repartit : « Le Seigneur est mon aide, et tes embûches ne m'ins- « pireront nul effroi. » A ces mots le démon prit la fuite, et l'ardeur de la soif s'éteignit.

CHAPITRE XLII.

Saint Pierre apparaît à la bienheureuse Aldegonde.

Après la tentation de l'ennemi, le Seigneur lui envoya de consolantes visions. Un personage revêtu des ornemens sacerdotaux lui apparut au-devant de l'autel. Elle reconnut que ce personage était le roi des cieux ; elle l'adora, en disant : « Seigneur, mon « Dieu, accordez-moi, pauvre pécheresse que je suis, « de vous demeurer fidèle jusqu'à la mort. » Le Seigneur lui promit d'exaucer sa prière. Quelques jours après, elle vit un homme tout rayonnant de gloire. « Quel est son nom? » demanda-t-elle aux personnes qui l'entouraient ; mais éclairée soudain d'une lumière divine, elle reprit elle-même : « C'est saint Pierre, « l'apôtre de Dieu. » Il lui sembla alors qu'il lui remettait un pain blanc, et ce don remplit son ame d'une vive et sainte joie.

CAPITULUM XLIII.

Quòd sancta Aldegundis promeruit habere Christum sponsum.

Soror quoque jàm dicta sæpiùsque fatenda, scilicèt sanctissima Waldetrudis, cùm se quâdam die sopori dedisset, in extasi rapta, intuetur quemdam quasi de cœlo venientem. Quem cùm sollicitè interrogaret utrùmne Dominus respexisset ad pœnitentiam illius, annuit ipse. Cùm autem percunctaretur super statum germanæ suæ Aldegundis, audivit regem David venturum, pro dotis libello. Super his autem omnibus venit quidam vir religiosus, qui ignorans ista quæ suprà gesta sunt conscripta, dixit ad eam: « Revelatum est mihi per Spiritum, quòd Christus « missos sibi destinaverat. Et cùm requirerem tantæ « legationis causam, responsum est mihi, ut sibi ac- « cipiat sponsam Aldegundem virginem, quæ dignum « habitaculum in corpore suo et thorum immacula- « tum Christo præparavit in animo. » Audiens autem hæc beatissima virgo, non se extulit in superbiam tanti honore præmii, sed patienter cum humilitate exspectavit adventum domini Salvatoris. Conspicit se quoque stare in plateâ et circumstantem à dextris et à sinistris virorum multitudinem, cui subitò apparet globus quasi igneus de cœlo veniens nimio

CHAPITRE XLIII.

Sainte Aldegonde est la digne épouse du Christ.

La sœur d'Aldegonde, celle dont nous avons mainte fois parlé, et qui mérite bien qu'on la rappelle, Waltrude, une nuit qu'elle était endormie, fut ravie en extase. Il lui sembla de voir un homme descendre du ciel. Son premier mouvement fut de s'enquérir si Dieu avait eu égard à sa pénitence. La réponse fut affirmative. S'étant alors informée d'Aldegonde, elle apprit que le roi David lui-même viendrait ici-bas régler les conditions de l'union de sa sœur avec le céleste époux. Sur ces entrefaites parut un religieux qui, ignorant toutes ces choses, lui dit : « L'Esprit m'a révélé que « le seigneur Jésus allait envoyer sur la terre nombre « de messagers ; et comme je m'informais de la cause « d'une ambassade pareille : c'est, m'a-t-on dit, pour « fiancer Aldegonde, vierge digne de l'époux divin « par la chasteté et l'innocence du cœur. » L'espoir d'un si glorieux destin n'inspira point d'orgueil à cette fille bienheureuse ; elle attendit en patience et humilité la venue du Sauveur. Il lui sembla un jour qu'elle était sur une plate-forme, et qu'une multitude de gens l'environnaient. Soudain elle voit apparaître un globe de feu qui se détachait du firmament, et répandait une merveilleuse lumière. « Que signifie « cela ? » demanda-t-elle aux assistans. Un homme qui

splendore plenus. Cùmque sciscitaretur circumstantes quid hoc esset, dixit vir qui stabat à dextris : « Spi-« ritus Sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi « obumbrabit tibi. » Et illicò evanuit visio ab oculis ejus.

CAPITULUM XLIV.

Quòd rex David apparuit Aldegundi.

Deinde quarto die post hæc, circà medium dominicæ noctis, surrexit beata virgo, ut iret ad vigilias matutinas. Et cùm ingrederetur ecclesiam, una ex sororibus egressa vidit plateam, in quâ prior visio apparuit, luce nimiâ splendentem. Cùmque attonita miraretur undè tantùm inibi lumen haberetur, cùm tenebræ totam terram occuparent, intellexit cœlitùs hoc fieri. Cùm, manè facto, id sororibus narrasset, et quærerent tanti causam splendoris, cunctis mansit incognitum, exceptâ beatâ Aldegunde, cui primò apparuit visio. Ipsa autem glorificabat Deum qui non despicit sperantes in se. Post anni circulum iterùm apparet illi David rex annuntians gloriam sanctorum, quietem fidelium, societatem in perpetuum viventium. Cùmque virgo beatissima hujusmodi visiones mente tractaret, et coronam perpetuitatis sitibunda anhelaret, accessit quidam ad eam, et dixit : « Do-

était à sa droite lui répliqua : « Le Saint-Esprit des-« cendra sur vous, et la vertu du Très-Haut vous cou-« vrira de son ombre. » A ces mots, tout s'évanouit.

CHAPITRE XLIV.

Le roi David apparaît à sainte Aldegonde.

Quatre jours après, vers le milieu de la nuit du dimanche, la bienheureuse vierge se leva pour aller à matines. Au moment qu'elle entrait dans l'église une des religieuses sortit, et vit la place où avait eu lieu la précédente apparition toute resplendissante de lumière. Surprise et émerveillée, elle se demandait comment ce lieu pouvait être éclairé de la sorte, tandis que le voisinage était plongé dans l'obscurité. Il lui parut alors qu'il y avait une cause surnaturelle. Lorsque le jour fut venu, elle raconta la chose au reste des sœurs, qui cherchèrent en vain l'explication de cette clarté merveilleuse. Aldegonde seule en pénétra le mistère, car elle se rappelait la vision qui lui était apparue en ce lieu. Elle rendit grace à Dieu, toujours accessible aux prières de ceux qui espèrent en lui. Après une année d'intervalle, le roi David lui apparut une seconde fois, et lui annonça qu'elle aurait bientôt part à la gloire des saints, au repos des élus, à la bienheureuse éternité. Comme elle repassait intérieu-

« mina, venerandum mihi apparuit visum : Dominus « scilicet Jesu Christus, veniens cum exercitu ange« lorum, loquebatur tibi antè cornu altaris. Cùmque « intueris illum, dicebas : Eccè agnus Dei, eccè « qui tollit peccata mundi! » Cùmque requireret beata virgo quâ horâ hujus visio apparuit, ex cognitione temporis ipsam fuisse quâ sibi ostensus fuerat meminit.

CAPITULUM XLV.

De quodam parvulo quem beata Aldegundis subitò sanavit.

Quinto die obtulerunt ei parvulum de cujus vitâ desperabatur à suis, jussitque beata Aldegundis, ut projiceretur antè cornu altaris. Quod ut factum est, redditus est incolumis. Cùmque renuntiaretur virgini Christi de subitâ sanitate infantis, recordata est ideò hoc accidisse, quià illum tetigerat locum, quo viderat antè paucos dies transiisse Dominum, et gratias egisset Domino Jesu Christo, qui facit mirabilia in cœlo et in terrâ. Quoniàm in superioribus quæ scire potuimus, donante Christo, de conversatione virginis Christi beatæ ac laudabilis-

rement ces différentes visions, qu'elle soupirait après la céleste béatitude, et brûlait de se désaltérer à ces sources, quelqu'un s'approcha d'elle et lui dit : « J'ai « eu, madame, une sainte vision. Notre Seigneur « Jésus-Christ, escorté de l'armée des anges, vous « parlait tout proche l'autel ; vous avez dit à son « apparition : Voici l'agneau de Dieu qui efface les « péchés du monde ! » La bienheureuse vierge s'informa de l'heure où toutes ces choses lui étaient apparues. C'était l'heure où Jésus-Christ s'était montré à elle, d'où elle conclut qu'il s'agissait de cette même vision.

CHAPITRE XLV.

Subite guérison d'un enfant, opérée par Aldegonde.

Le cinquième jour depuis l'apparition du globe de feu, on lui présenta un enfant dont la vie était en si grand danger, que sa famille en désespérait. La vierge bienheureuse ordonna qu'il fût mis au pié de l'autel. On obéit, et soudain il recouvra la santé. Comme on annonçait à Aldegonde cette cure subite et merveilleuse, elle pensa que la chose était ainsi advenue parce qu'il avait touché la place où, quelques jours avant, le Seigneur s'était arrêté. En conséquence elle rendit grace à Dieu, de qui les merveilles éclatent sur la terre et dans les cieux. Dans les précédens chapitres nous avons, avec l'aide de Dieu, parcouru la vie d'Al-

simæ Aldegundis, et qualiter ad dignum amorem, gratiâ Spiritûs Sancti succensa, generositatem superbi sanguinis humilitate Christi calcaverit, stylo mediocritatis nostræ perstrinximus, nec non etiàm visiones dictu mirabiles quos Dominus, ad gloriam et honorem nominis sui, patefacere suis voluit fidelibus, humili caractere duximus imprimendum; nunc autem vertendus est calamus ad signa quæ dominus Jesu operari dignatus est per intercessionem sanctæ virginis, qualiterque transierit, devictis hujuscemodi vitæ voluptatibus pravis, ad thalamum cœlestis et æterni gloriosique sponsi domini nostri Jesu Christi, qui est corona sanctorum.

CAPITULUM XLVI.

Quòd pecunia quam beata Aldegundis exposuerat pro vestimentis pauperum, multiplicata reperitur.

Cum igitur beata virgo esset adhùc in domo parentum suorum annis membrisque tenella, sed moribus matura, quidquid sui juris erat pauperibus misericorditer erogabat, panem esurienti porrigebat, et proùt sibi possibile erat, secundùm morem beati Job, ostium ejus quotidiè viatori patebat. Et si

degonde, pieuse amante du Christ. Nous avons dit comment, illuminée par la grace d'en-haut, elle nourrit en son ame un amour digne d'elle; comment elle foula aux piés l'orgueil d'un beau lignage, pour embrasser l'humilité du Christ; nous avons dit les visions merveilleuses que le Seigneur daigna montrer à ses ieux pour se glorifier lui-même et relever l'honneur de son nom. Nous avons dit toutes ces choses dans un humble langage, comme il convient à notre faiblesse; nous allons maintenant passer aux miracles que Jésus-Christ a bien voulu accorder à l'intercession d'Aldegonde. Nous raconterons ensuite comment elle quitta cette terre, dont les voluptés n'avaient pu la séduire, pour aller dans le palais de l'époux divin, éternel et glorieux, Notre Seigneur Jésus-Christ, qui est lui-même la couronne des saints.

CHAPITRE XLVI.

L'argent donné par Aldegonde pour vêtir les pauvres se trouve multiplié.

Tandis que la vierge bienheureuse habitait encore sous le toit paternel, elle distribuait charitablement aux pauvres tout ce qui lui appartenait; car si son âge était celui d'un enfant, son ame avait atteint la maturité. Elle donnait des alimens à celui qui souffrait de la faim, et sa porte, comme celle du bienheureux Job, était ouverte, autant que possible, au voyageur.

quandò dicerat pecunia danda pauperi, tamen voluntas dandi aderat virgini, sicut post decessum parentum rei probavit eventus. Itaquè, uti mos est humanæ fragilitatis et timoris, qui malunt servi pecuniarum fieri et custodes mammonæ, quàm suo creatori reddere, à quo centuplicata recipiant cum usurâ perpetuæ vitæ, thesaurus quem jàm dicta mater virginis, Berthilia, congregaverat, et non minima pecunia virgini Christi latere non potuerunt, ut, gratiâ Christi donante, quod illa malè condiderat in sacculo, filia benè largiretur in publico; et licèt, nolente matre, cognoverit locum thesauri, nihil indè transtulit antè mortem illius. Facta verò superstes parentum, illicò dispersit thesauros matris in pauperes Christi, sicut superiùs diximus.

CAPITULUM XLVII.

Quòd Aldegundis argentum dedit Ecclesiæ ministro.

Procedente namque tempore, cùm jàm fieret materfamilias, cùm in dies cresceret in corde ejus religionis Christianæ semen, pauperum Christi non immemor, dedit argentum ministro ad comparandas in opus servorum Dei et pauperum Christi vestes;

Quelquefois l'argent lui manquait pour faire l'aumône, jamais la volonté. L'usage qu'elle fit de ses biens quand son père et sa mère eurent quitté ce bas monde en est un témoignage éclatant. Berthilie avait payé tribut à la fragilité des hommes qui, dans leurs folles inquiétudes, s'asservissent à l'argent et au gain, plutôt que de déposer toutes ces richesses entre les mains de Dieu, qui les leur rendrait au centuple, et leur donnerait en retour la vie éternelle. La mère d'Aldegonde avait donc amassé un trésor, une forte somme d'argent, que celle-ci découvrit. Ainsi, par une faveur de Dieu, ces richesses si mal à propos enfouies dans un sac furent charitablement distribuées par la vierge bienheureuse. Quoiqu'elle connût à l'insu de sa mère le lieu où était caché le trésor, elle le respecta jusqu'à sa mort. Mais quand l'héritage de la famille fut tombé dans ses mains, elle donna tout aux pauvres, comme il a été dit.

CHAPITRE XLVII.

Aldegonde donne de l'argent à un des serviteurs de l'Eglise.

De jour en jour les maximes de l'Evangile s'enracinaient dans son cœur plus profondément. Quelque tems après, malgré la sollicitude maternelle qu'exigeait le troupeau confié à sa garde, elle se ressouvint encore une fois des pauvres, et remit de l'argent à un de ses serviteurs pour acheter de quoi les vêtir eux

et quod supererat pecuniæ sibi ferret. Quid plura? implevit servus doctus ut erat institutus: emit vestes sibi imperatas, et quod superfuit pecuniæ retulit dominæ. Mirum in modum, quid in adventu Eliæ farinam et oleum multiplicandum centuplicavit, sponsæ suæ Aldegundi argentum. Quod in usum vestium servus mercatus est in sinu dominæ reddidit. Quod cernentes beata Aldegundis et soror ejus Waldetrudis grates Domino immensas retulerunt. O felix, nimiùmque beata pecunia tua virgo! quià non solùm hominum ore laudatur in terris, verùm etiàm secreta scandens populorum vocibus attollitur angelorum.

CAPITULUM XLVIII.

Quòd meritis Aldegundis pisces non defuerint ecclesiæ suæ.

Nostris ergo, dilectissimi, quibus evangelica lectio cordis est, apostolos, post passionem atque resurrectionem domini nostri Jesu Christi, bis in piscando laborâsse sub præsentiâ Salvatoris, et copiam piscium ad præceptum magistri adeptos. Ipse verò non defuit fidei beatæ virginis, cui quâdam die suus piscator magnum adhùc vivum afferret piscem. Præcepit nutritum ire in fontem qui aderat, ut haberet piscium numerositatem, in opus servorum Dei qui in monasterio nunquàm desunt.

et les moines : il devait lui rapporter ensuite le restant de la somme. Bref; le serviteur intelligent obéit de point en point; il acheta les habits, et apporta le restant à sa maîtresse. Celui qui à l'approche d'Elie centupla miraculeusement la farine et l'huile, le Seigneur Jésus rendit à son épouse bien-aimée l'argent qu'elle avait dépensé; car le serviteur lui remit intacte la somme qu'il en avait reçue. A cette vue, la bienheureuse Aldegonde et sa sœur Waltrude se répandirent en actions de grace. Heureuse vierge! béni soit cet argent, fruit d'un miracle célébré par les chants des hommes, auxquels répond là-haut le concert des anges!

CHAPITRE XLVIII.

Les mérites d'Aldegonde entretiennent l'abbaye de poissons.

Vous savez, chers lecteurs, ceux du moins qui lisent fréquemment l'Evangile, qu'après la passion et la résurrection de Notre Seigneur Jésus-Christ, les apôtres pêchèrent deux fois sous ses ieux, et qu'en suivant ses conseils ils amenèrent une grande quantité de poissons. La foi de la bienheureuse Aldegonde obtint même récompense. Un pêcheur lui ayant apporté un gros poisson encore vivant, elle ordonna qu'on le mît dans un bassin qui était proche, et qu'on l'y nourrît. Ainsi, disait-elle, l'abbaye aura beaucoup

Observation. Ce chapitre semble faire allusion à la multiplication des petits poissons dont fait mention l'évangile de saint Matthieu, xv, 34 et 36; celui de saint Marc, viii, 7; et celui de saint Jean, vi, 9 et 11 : mais tous ces miracles sont antérieurs à la passion de Jésus-Christ, ainsi que celui de la pêche miraculeuse rapportée par saint Luc, v, 6.

CAPITULUM XLIX.

Quòd agniculus defendit quemdam piscem extrà aquam existentem contrà corvos et alia animalia.

Quadam die cùm natabundus in aere piscis saltum dedisset, devenit in siccum; cùmque nequiret volando redire undè saliens exiret, moribundus cœpit palpitare in aridâ. Et eccè visu citiùs corvi de vicino, quasi præsagi prædæ, quantociùs advolârunt, cavo gutture crocitantes super piscem, nunc unguibus impetentes, nunc rostris laniantes, pisce Christi abutebantur ut suo. Sed juxtà pascebatur agnus, qui festinùs accurrens, ut ille innocens qui sese dedit morti, ut nos peccatores à morte liberaret, objicit se defensorem contrà corvos gulosos; et qui naturâ suî in omnes mansuetissimus existit, quâ naturâ fortior in piscem virginis extitit. Sorores autem monasterii cernentes nova bella geri, bidentem scilicet cornibus pedibusque ac toto corporis nisu prælia gestientem, illicò cucurrerunt, piscemque incolumem invenerunt, quem famulæ Dei non sine magnâ admiratione Aldegundi reportârunt. Sed idem agnus

de poissons à offrir aux religieux qui s'y trouvent toujours en bon nombre.

CHAPITRE XLIX.

Le poisson s'élance à terre, où sa vie est miraculeusement prolongée; un petit agneau le défend contre les corbeaux et autres bêtes voraces.

Un jour le poisson, prenant ses ébats, s'élança hors de l'eau et retomba sur la dure. Ne pouvant rentrer au bassin par la route des airs, comme il en était sorti, le moribond s'agitait péniblement sur le sol. A cette vue les corbeaux du voisinage, guidés par l'instinct de la gloutonnerie, s'abattirent près de lui avec des croassemens aigus, et sur-le-champ ils l'assaillirent à coup de pattes et de bec. En un mot, ils traitèrent le poisson de l'abbaye comme s'il leur eût appartenu. A côté paissait un agneau qui se hâta d'accourir; et, à l'exemple de cet innocent agneau, qui s'est livré à la mort pour nous sauver de la damnation, pauvres pécheurs, il s'opposa comme une citadelle à la voracité des corbeaux. Ainsi le plus doux des animaux déploya, en défendant le poisson d'Aldegonde, un courage que la nature lui a refusé. A la vue de ces combats d'une nouvelle espèce, où l'agneau s'escrimait vaillamment de toute sa personne, mais surtout des piés et des cornes, les sœurs de l'abbaye accoururent précipitamment, trouvèrent le poisson

qui piscem de faucibus prædonum rapuerat, tandiù secutus est sorores, abbatissæ Aldegundi piscem ferentes, quoad pervenerunt in præsentiâ virginis Christi, ne perderet domina quod noverat. Dominus verè laudandus in angelis, prædicandus in archangelis, qui suis semper adest, nec ad modicum derelinquit de se præsumentes.

CAPITULUM L.

Quòd Aldegundis quamdam candelam exstinctam virtute Christi illuminavit.

Cum igitur nocte quâdam Dei famula Aldegundis et germana sua Waldetrudis de amore Christi et conversatione regulari et salute sororum à Christo sibi traditarum sollicitè meditarentur, candela coràm omnibus posita, subitò cadens, extinguitur. Cùmque postularent ut aliquis veniens eam reaccenderet, Dominus Jesus Christus, qui per semetipsum suis dixit (1) : « Ego sum lux mundi, » non est passus famulas in suo congregatas nomine, vel momentaneas perpeti tenebras, porrigens siquidem manum, virgo beata accepit lucernam, quæ mox cœlitùs accensa est. Quòd videntes famulæ Dei, immensas Christo gratias retulerunt qui dat lucem seipsum in tenebris, et tenebræ eam non comprehenderunt.

(1) Evang. sec Johannem, XII, 46.

sain et sauf, et le rapportèrent à Aldegonde tout émerveillées. Cependant l'agneau qui l'avait arraché aux pillards suivit les sœurs jusqu'en la présence de la bienheureuse vierge, afin de lui montrer qu'il la connaissait. Dieu en soit béni! qu'il soit loué par les anges et les archanges! toujours son œil est ouvert sur ses serviteurs, et il n'abandonne pas un instant celui qui met en lui sa confiance.

CHAPITRE L.

Aldegonde rallume par la vertu du Christ, une chandelle éteinte.

Une nuit que la servante de Dieu et Waltrude sa sœur méditaient profondément sur l'amour divin, sur la vie du monastère et le salut des pieuses filles qu'elles dirigeaient, la chandelle, qui était placée de manière à éclairer tout l'appartement, vint à tomber et s'éteignit. Elles appelèrent pour qu'on la rallumât; mais le Seigneur Jésus, qui de sa propre bouche a dit à ses disciples : « Je suis la lumière du monde, » ne voulut pas que ses servantes réunies en son nom restassent momentanément plongées dans l'obscurité. C'est pourquoi la chandelle, étant relevée par la bienheureuse Aldegonde, se ralluma aussitôt miraculeusement. A cette vue les amantes du Christ rendirent graces à la céleste lumière qui brille dans les ténèbres, et que les ténèbres n'ont point comprise.

CAPITULUM LI.

Aliud miraculum.

Non multo post tempore, dùm ambæ sorores, curam sibi commissi gregis gererent, incedens per cœnobium negotii quid acturæ venerunt ad basilicam sancti Petri, apostolorum principis, ad horam orationis sextam, pulsantesque ostiam, cùm non esset custos, qui templi velvas reseraret, ne famulæ Dei orationis gratiâ fraudarentur, et animus earum, velut arcus in servitium Dei extentus, in aliquo frustraretur; qui Petro portam civitatis aperuit ferream, famulabus suis fores ecclesiæ ligneas reseravit. Tunc devotæ solitas Christo referentes gratias, intraverunt, ac debitum persolventes censum, alacri animo, domum reversæ sunt.

CAPITULUM LII.

Aliud miraculum.

Inclyta sponsa Christi, mente retinens quod à

CHAPITRE LI.

Autre miracle.

Peu de tems après, un jour que les deux sœurs, vaquant aux affaires de la communauté, parcouraient l'abbaye, il arriva qu'à heure de sexte elles se trouvèrent à l'entrée de l'église de Saint-Pierre. Elles frappent; mais ni portière ni sacristain n'étaient là pour ouvrir. La douceur de l'oraison leur sera-t-elle ainsi dérobée, et leur dévotion, cet arc toujours tendu pour le service de Dieu, subira-t-il un instant de relâche? Non : celui qui brisa les portes de fer de la ville où Pierre était détenu, ouvrit pareillement à ses servantes les portes de bois qui leur barraient l'entrée de l'église. Ayant donc offert dévotement à Jésus-Christ le témoignage de leur gratitude, elles entrèrent, et, leur prière achevée, elles revinrent joyeuses au monastère.

CHAPITRE LII.

Autre miracle.

La noble fiancée du Christ avait toujours présentes

beato Amando episcopo audierat, dicente Domino : « Si vis perfectus esse, vade, vende omnia quæ habes, et da pauperibus, et habebis thesaurum in cœlo; et veni, sequere me, » quod priùs fecerat in pluribus, sicut superiùs scripsimus, post devota complevit in omnibus, ut nihil sibi retineret in terris, cùm desiderabat totum possidere in cœlis. Notitias de omnibus thesauris suis fecit. Aurum et argentum, ac lapides pretiosos nec non ornamenta quæ habebat regalia, quæ data ei fuerant, post velationem capitis sui, atque post largas donationes quas tunc in pauperes Christi, per consilium beati Amandi atque Autberti Cameracensis urbis episcopi, distribuit, à rege et reginâ, à principibus et cognatis suis vel parentibus, ecclesiarum decori tradidit. Prædia verò possessionesque infinitas ad opus inibi Domino militantium donatione publicâ tribuit. Cætera universa in usus pauperum delegavit, nihil sibi præter quotidianum retinens indumentum monialium atque victum quo in commune vivebat. Sed Dominus verò memor suorum fidelium promissorum (1): « Petite, et dabitur vobis; quærite, et invenietis; postulate, et accipietis, » illi quæ sua reliquerat pro Christo, ipsum concessit habere propitium.

(1) Évangile selon saint Matthieu, VII, 7.

à l'idée les paroles de l'Evangile citées par le bienheureux Amand : « Si vous voulez être parfait, allez « vendez tout ce que vous possédez, donnez-le aux « pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel. Puis « revenez et suivez-moi. » Dès ses jeunes ans elle avait tâché, comme il a été dit, de se conformer à cette règle ; mais dans la suite, quand elle fut entièrement isolée du monde, elle y obéit rigoureusement. Alors pour tout obtenir dans les cieux, elle ne garda rien sur la terre. Depuis son entrée à l'abbaye et les riches donations qu'elle avait faites aux pauvres, par le conseil du bienheureux Amand et d'Aubert, évêque de Cambrai, le roi, la reine et les seigneurs, de même que ses proches ou alliés, l'avaient comblée de présens. Ayant donc dressé un mémoire de tous les trésors qu'elle en avait reçus, elle assigna aux églises, pour embellissemens, l'or, l'argent, les pierreries et autres précieux effets. Quant aux terres et grands domaines qu'elle possédait encore, elle les céda authentiquement à l'abbaye de Maubeuge et aux saintes filles qui y résidaient. Le restant de ses biens fut distribué aux pauvres. Elle ne se réservait à elle-même que le grossier habit des religieuses et le pain quotidien qu'elle partageait avec le reste des sœurs ; mais en échange de tout ce qu'elle avait abandonné, le Seigneur lui ouvrit libéralement le trésor de ses graces. Telle est en effet la promesse de Dieu, laquelle il a toujours présente à l'idée : « Demandez et il vous sera donné ; « cherchez et vous trouverez ; sollicitez et vous ob- « tiendrez. »

CAPITULUM LIII.

Quòd aqua mutatur in vinum meritis beatæ Aldegundis.

Contigit namque in sequenti nocte, aquam de fonte ministri cùm ad potum deferrent, quasi in Cana Galilææ, sex hydrias aquarum convertit in vinum, ipse laticem fontis in mirabilis vini mutavit saporem. Hoc videntes famulæ Christi, pro nihilo duxerunt possidere opes terrenas, ob amorem illius qui prestò habetur universis sua relinquentibus. Accidit insuper ut una famularum brocheolum aquâ compleret, quâ virgo Dei manus habebat lavare; cùmque fusura esset aquam in manus ejus, reperit vas vacuum. Cùmque tremebunda verteret se hùc illùcque, et vellet recurrere ad fontem, urceum reperit plenum aquæ. Cùmque hoc signum percrebuisset in aures famularum Dei, miratæ sunt omnes, pro certo dicentes fidei merito beatæ Aldegundis id actum. Beata virgo, sciens per Spiritum Sanctum, appropinquantem suum diem ultimum, deprecavit Dominum ut crucifigeret per passionem corpus suum, et probaret, sicut de beato Job scriptum est. Tunc omnipotens Deus, qui per passionem corpus suum et filii sui redemi genus humanum, exaudivit orationem dilectæ suæ amabilis, munus quod petiit citiùs impetravit.

CHAPITRE LIII.

L'eau se change en vin par les mérites de la bienheureuse Aldegonde.

La nuit suivante les serviteurs de l'abbaye ayant été puiser à la fontaine l'eau destinée à désaltérer les sœurs, Dieu renouvela le prodige opéré aux noces de Cana en Galilée, et l'eau de la fontaine se changea en un vin exquis. A cette vue les amantes du Christ se sentirent un merveilleux dédain pour les richesses de la terre, et une grande joie de leur avoir préféré le Seigneur, toujours attentif aux besoins de quiconque a tout abandonné pour l'amour de lui. Il arriva encore une chose bien étonnante. Une des sœurs ayant rempli d'eau une petite cruche, s'apprêtait à en verser sur les mains d'Aldegonde, qui demandait à se laver; mais elle trouva la cruche vide. Surprise et troublée de cet accident, elle marchait à l'aventure de côté et d'autre, et, comme elle se disposait à recourir à la fontaine, elle vit soudain la cruche pleine. Le bruit de ce miracle ayant gagné tout le monastère, les amantes du Christ, saisies d'étonnement et d'admiration, ne doutèrent point que le prodige ne fût ainsi arrivé à cause des mérites de la bienheureuse Aldegonde. Cependant l'Esprit-Saint lui révéla que l'instant de sa mort était proche. C'est pourquoi elle pria le Seigneur de tourmenter sa chair et de la mettre à l'épreuve, comme il fit, selon l'Ecriture, à l'égard du bienheureux Job. Dieu, qui a racheté les hommes par

CAPITULUM LIV.

Quòd beata Aldegundis passa fuit cancrum in mammillâ.

Cancri morbum in dexterâ mammillâ suâ evenit, undè cruciata fuit usque ad obitum suum. Sacerdos quidam boni testimonii, eâ tempestate degens in monasterio, à pueritiâ usque ad perfectam ætatem sine reprehensione conversabatur. Is nobis narrare solitus erat, quòd, cùm esset antè fores suæ domûs vel ecclesiæ, vidit primâ noctis horâ globum igneum, de cœlo descendentem, sedisse super habitaculum in quo famula Dei Aldegundis ægrotabat. Post nocturnas autem laudes matutinarum, cùm una de magnis sororibus se paululùm, post laborem vigiliarum, quieti dedisset, vidit in visione beatam Aldegundem antè altare in loco sacerdotis adstetisse, ac corpus Domini in calicem fregisse; conversamque ad sororem quæ hæc videbat, dixisse : « Vade eià, et dic « sacerdoti ut in hôc calice conficiat mysteria Christi, « ut quià heri, præ invalitudine corporis, commu- « nicare non potui. Hodiè particeps fiam corporis et « sanguinis Domini. » Factâ die processit sacerdos,

la passion de son fils, accueillit la prière de sa servante bien-aimée, et ne tarda point à lui envoyer ce qu'elle désirait.

CHAPITRE LIV.

Il vient à Aldegonde un cancer au sein.

Il lui naquit à la mamelle droite un cancer dont elle souffrit cruellement jusqu'à la fin de ses jours. En ce tems-là un prêtre sage et véridique résidait au monastère. Depuis l'enfance jusqu'à l'âge mûr, sa vie s'y était écoulée sans qu'une atteinte légère eût effleuré sa renommée. Il nous racontait souvent qu'étant un jour à sa porte ou à l'entrée de l'église, il aperçut, à la première heure de la nuit, un globe de feu qui venait du ciel. Ce globe demeura suspendu au-dessus de la chambre où la bienheureuse vierge agonisait. Le lendemain, après laudes, une des sœurs les plus âgées prit un instant de repos, que la fatigue des veilles lui rendait nécessaire. Aldegonde lui apparut en vision; elle était en face de l'autel, au lieu même que le prêtre devait occuper. Ayant rompu l'hostie, elle la mit dans le calice; puis elle se retourna vers la sœur qui regardait toutes ces choses, et lui parla ainsi: « Allez dire au prêtre qu'il vienne consacrer le pain « dans ce calice, afin que j'aie part au corps et au « sang de Jésus-Christ; car la défaillance de la chair « m'a interdit hier cette consolation. » Au point du

missam cantavit, atque inter agendum cernit calicem in aera suspensum, et illicò in suo resedisse loco. Tunc puella de visione certâ, et sacerdos de calice suspenso, ad famulam Christi uterque detulerunt; certi facti, resolutionem corporis ejus imminentem sciebant in proximo.

CAPITULUM LV.

Quòd beata Aldegundis restitit viriliter insultibus diaboli.

Quadam nihilominùs die, cùm sorores cœnobii ignem struerent, ut calefactâ aquâ lavarent vestimenta; cùm una ex illis propè prunas astaret, antiquus hostis invidens ancillarum Christi obedientiæ, propiùs ustantem conjecit in ignem, aenea quoque vasa cum aquâ fervente super ignem suspensa fuerant. Cùm itaquè adversarius noster tripliciter putaret insultare virgini Christi, præcipiti scilicet casu, et aquâ bulliente et flammâ, ignem super vestimenta expandit quibus induebatur, et invocatâ Trinitate multipliciter, inimicus delusus est. Nam tunica, quam tunc habuerat, fuerat beatæ Aldegundis. Hâc de causâ deniquè magno tumultu feminæ, perstrepentes occurrerunt, et quam membratim timebant resolutam ac violentiâ flammæ diriguisse, oratio-

jour le prêtre vint donc chanter la messe, et au milieu de l'office il vit le calice s'élever majestueusement dans l'air, et au même instant redescendre à l'autel. Le prêtre alors et la religieuse allèrent raconter à la servante de Dieu, l'une sa vision, l'autre le prodige du calice miraculeusement suspendu en l'air. Au reste, ils croyaient fermement que toutes ces choses étaient un indice éclatant de sa mort prochaine.

CHAPITRE LV.

La bienheureuse Aldegonde repousse énergiquement les assauts du diable.

Un autre jour, les sœurs du monastère allumèrent du feu pour laver à l'eau chaude quelques vêtemens. Comme l'une d'elles était demeurée à côté, le vieil ennemi des hommes, jaloux de l'obéissance des amantes du Christ, la précipita dans le feu, et renversa sur elle l'eau bouillante contenue dans les vaisseaux d'airain qui étaient suspendus au foyer. En l'exposant ainsi au feu, à l'eau bouillante et aux accidens de la chute, le démon ne doutait point qu'elle ne succombât à cette triple injure. Mais la servante de Dieu ayant étalé sur le brasier ardent la robe dont elle était vêtue, invoqua à plusieurs reprises la sainte Trinité, et sur-le-champ l'ennemi vit son espoir s'évanouir; car cette robe avait appartenu à la bienheureuse Aldegonde. Cependant les religieuses accourent en désordre et poussent des cris confus, comptant la retrouver à

nibus virginis incolumem repererunt. Quis christianus dubitare præsumit hanc famulam ejus gratiâ liberatam, quis tres pueros de camino et Danielem de lacu leonum eripuit? ipse ei in auxilio fuit; evangelicâ testante auctoritate : « Non potest civitas « abscondi suprà montem posita, nec lucerna sub « modis, etc; » dicente Domino : « Ad quem respiciam, nisi ad humilem et trementem sermones meos? » et iterùm (1) : « Luceat lux vestra coràm hominibus. »

(1) Evangel. sec. Matthæum, v. 16.

CAPITULUM LVI.

Qualiter beata Aldegundis succurrit beati nepti suæ.

Christi namque secuta exemplum, beata et venerabilis Aldegundis, inter cæteras, quas diabolo subtrahens, Christo lucrata fuerat, filiam quoque sororis suæ Waldetrudis, nomine Aldetrudem, ab ipsis cunabulis in monasterio regulariter educaverat. Quæ quotidiè excubans secùs pedes amitæ suæ, ut atterat Maria ad ejus mores instruebatur. Erat quippè summæ humilitatis et obedientiæ. Quod omnipotens ut mortalibus patefaceret, jussit mater familiâs beata Aldegundis eidem adolescentulæ ut fragmenta ceræ

demi-consumée par les flammes. Elles furent donc bien étonnées de voir que les prières d'Aldegonde l'avaient maintenue saine et sauve. Est-il un chrétien assez téméraire pour douter que sa délivrance n'ait été opérée par celui qui protégea les trois enfans dans la fournaise, et Daniel dans la fosse aux lions? Sans doute ce fut lui qui la secourut; car dans l'Evangile il nous dit : « Une ville bâtie sur une montagne ne peut se « dérober à la vue, etc. » Il dit aussi : « Sur qui jette- « rai-je les ieux, sinon sur le pauvre qui a le cœur « brisé, et qui écoute mes paroles avec tremble- « ment (1)? » Et encore : « Que votre lumière éclate « aux regards des hommes. »

CHAPITRE LVI.

La bienheureuse Aldegonde vient au secours de sa nièce par ses prières.

Au nombre des femmes que la bienheureuse Aldegonde, fidèle imitatrice de son divin maître, avait arrachées au démon et conquises pour le ciel, était la fille de Waltrude sa sœur, nommée Aldetrude. Elle était encore au berceau quand elle entra dans l'abbaye, où elle fut élevée dans la règle de la communauté. Assise chaque jour aux piés de sa tante, elle l'étudiait attentivement, et essayait, comme une autre Marie, d'imiter ses exemples. Or elle acquit ainsi humilité merveilleuse et soumission, comme il plut

(1) Isaïe, LXVI, 2.

coacervaret in unum et igni imperposita cogerentur in massam, sciens scriptum : « Si quis negligenter « res monasterii tractaverit, corripiatur. » Illicò dicto citiùs paruit, ignem accendit, vasellum, id est pelvim, ceræ plenum super imponit. Cùm eccè rogus victor subjectæ dominaretur materiæ, strue lignorum decidente, oncha fervens, in partem se vertens, animositatem igni subministravit. Quod cernens virguncula bonæ indolis, Aldetrudis, vehementer tanto indoluit damno, festinans, nudis manibus ac brachiis extensis, vas ab incendio caloris cum cerâ liquefactâ ab igne liberans, in pavimentum posuit, intercedentibus siquidem orationibus beatæ virginis, et obedientiâ illius suffragante, nihil læsionis in carne et cute ejus repertum est : veritate attestante quæ suis pollicetur dicens (1) : « Qui vos audit, me audit; et (2) « ubi duo vel tres cùm fueritis in nomine meo, etc. » Homo quidam, aut suis culpis exigentibus, aut ut fides virginis manifestaretur, mente captus, penè ad extrema perductus est. Cùmque de ejus vitâ desperarent parentes ejus duxerunt ad monasterium sanctarum monialium cum magno fetu, innuunt virgini qualia patiebatur. At illa, vespertino tempore adducto antè se, oravit pro eo, et, facto signo crucis super eum, domum redire jussit. Qui mox convalescens redditus est sanitati.

(1) *Evang. sec. Luc.* x, 16.

(2) *Evang. sec. Matth.* XVIII, 20.

au Seigneur de le faire éclater. La bienheureuse Aldegonde enjoignit à l'enfant de rassembler des morceaux de cire, et de les mettre sur le feu pour les réunir en un bloc; car elle n'ignorait point qu'il est dit : « Si « quelqu'un administre négligemment les biens d'un « monastère, qu'il soit puni. » La jeune fille obéit avec promtitude; elle allume du feu, et met au-dessus le vase ou bassin qu'elle a rempli de cire. Bientôt une grande flamme s'élève à l'entour, la pile de bois s'écroule, et le vase brûlant, renversé de côté, prête au feu un nouvel aliment. Aldetrude était bien affligée d'une si grande perte; car c'était une enfant d'un bon naturel. Sans hésiter elle affronte cet incendie, mains et bras nus, retire du feu le bassin et la cire fondue, et les dépose sur le pavé. Sa peau ne fut pas même effleurée; bonheur qu'elle dut assurément aux prières et à l'intercession de sa tante bienheureuse, jointes aux mérites de sa propre obéissance. C'est ce que nous atteste la parole de Dieu : « Celui qui vous écoute, « m'écoute; et lorsque deux ou trois personnes se trou« vent réunies en mon nom, je suis au milieu d'elles. » Il advint ensuite qu'un homme atteint de folie courut danger de mourir. Ses parens ayant perdu tout espoir le conduisent à l'abbaye, et dépeignent sa maladie à la bienheureuse Aldegonde, en appuyant le récit de force pleurs et gémissemens. A l'approche de la nuit on lui amena le moribond; alors elle prie à son intention, et fesant sur lui le signe de la croix : « Allez, » dit elle, « retournez dans votre logis. » L'homme ne tarda point à revenir en santé.

CAPITULUM LVII.

De revelationibus obitûs sanctæ Aldegundis.

Quinto verò die antè obitum beatæ Aldegundis, hujusmodi visio apparuit sorori suæ Waldetrudis. Beatam Mariam, semper virginem, et principem apostolorum, Petrum, et Paulum, doctorem gentium, venire cum sanctorum agminibus vidit, et germanam suam ad cœlestia ducere regna, ut quorum exemplo et vitæ merito in hôc vixerat mundo, horum in supernis frueretur consortio. Tunc in monasterio Niviallâ, ubi sancta Gertrudis corpore quiescit, facta est revelatio, quæ obitum sanctæ virginis patefecit. Quædam inibi soror seculo abrenuntians, sacrum velamen antè terminum suscepit : erat enim nimiæ simplicitatis et obedientiæque. In sextâ feriâ antè diem festum sabbati et dormitionis famulæ Christi Aldegundis, cùm se fessam lecto dedisset circà medium noctis, vidit in visu ingentem lucis splendorem intrâsse in ecclesiam beati Petri. Ubi autem dicta beata Gertrudis tumulata habetur; ità ut à pavimento usque ad trabes universa meridianus sol illustraret. Dùmque à tanto claritatis timore solveretur, audivit choros psallentium, et, ut ipsa fassa est, discretionem virorum ac mulierum puellarum et

CHAPITRE LVII.

Révélations touchant la mort de la bienheureuse Aldegonde.

Le cinquième jour avant la mort de sainte Aldegonde, Waltrude sa sœur eut une vision. La bienheureuse vierge Marie, Pierre, chef des apôtres, et Paul, le docteur des gentils, lui apparurent. Ils venaient, accompagnés d'une foule de saints, chercher Aldegonde et l'escorter au palais du roi des cieux, où elle allait être associée aux joies des bienheureux qu'ici-bas elle avait pris pour modèles. Le monastère de Nivelle, où sainte Gertrude repose, fut aussi le théâtre d'une apparition où la mort prochaine de l'épouse du Christ fut révélée. Une jeune fille détachée de la terre s'était réfugiée dans cette abbaye, sans attendre que son noviciat fût terminé pour prendre le voile. Or elle était d'une soumission et d'une candeur merveilleuses. Le sixième jour avant la fête du samedi où Aldegonde mourut, elle se coucha épuisée de fatigue, et au milieu de la nuit elle vit une grande clarté pénétrer dans l'église de Saint-Pierre, où la bienheureuse Gertrude est ensevelie. Depuis le sol jusqu'à la voûte, l'édifice était éclairé d'une éblouissante lumière. Ce jour si radieux lui causa une grande frayeur; mais bientôt elle entendit chanter en chœur les louanges de Dieu, et, comme elle-même l'assura, elle distinguait parfaitement la voix des hommes, celle des

puerorum distinxerat auribus. Cùmque toto mentis visu et auditu intenta traheretur illò, inter auscultandum et visio substracta, et auditus sublatus est.

CAPITULUM LVIII.

De obitu sanctæ Aldegundis.

Igitur antè tertiam noctem egressionis ejus, gratia devotionis, ex diversis proculque remotis convenimus locis, mane deniquè novo, soror ejusdem famulæ Dei retulit nobis quamdam sororem orantem stetisse antè fores domûs, eâ tempestate quâ luna, noctis secans iter, tantùm confecerat sui cursûs, quantùm adhûc restiterat currendum. Et eccè fulgur ingens, nimiâ claritate refulgens, apparuit suprà domum in quâ virgo, Christi sponsa, agni Domini sui præstolabatur intrepida adventum. Cùmque tremebunda soror stupore arrepta nimiâque teneretur formidine, interque metum dubia et spem, quid esset futurum et quem rei finem haberet effectus; sancta illa anima quæ lucem Christi semper amavit, et præsentiam Salvatoris sitibunda anhelavit, carne soluta mortali, ævi præsentis cœnosa nil deferens secum opera, cum ipsâ luce ad Deum immortalem læta perrexit sine fine victura.

vierges et des enfans. Son ame, attentive à ces doux concerts et à cet éclat merveilleux, se sentait entraînée vers l'église; mais la vision disparut et les chants s'évanouirent.

CHAPITRE LVIII.

Mort de sainte Aldegonde.

Le troisième jour depuis la mort d'Aldegonde, à la nuit tombante, nous arrivâmes à Court-Solre, où beaucoup de gens accouraient par dévotion de divers pays lointains. Le lendemain dans la matinée, la sœur de la défunte nous fit ce récit. « Une des religieuses de « l'abbaye était en prières à la porte à l'heure où, par- « venue au milieu de sa carrière nocturne, la lune « était près de descendre à l'horizon. Tout à coup un « sillon de lumière immense vole dans les airs et plane « sur l'abbaye où la virginale amante du Christ atten- « dait, sans trouble et sans frayeur, la venue de l'é- « poux. La sœur, étonnée, resta immobile et trem- « blante d'effroi; puis, ignorant ce qu'amenait un tel « avant-coureur, et si le prodige avait un sens heureux « ou funeste, elle se trouva dans une pénible anxiété. « Alors cette ame qui toujours avait aimé la lumière « du Christ, qui avait désiré sa présence comme le « cerf altéré désire l'eau des fontaines, rompit ses « chaînes, et, sans s'embarrasser d'un vil bagage ter- « restre, elle vola au ciel avec l'apparition lumineuse. « Là elle jouira d'une éternité de bonheur. »

CAPITULUM LIX.

De recommandatione beatæ Aldegundis.

O quàm felix! quàmque laudabilis anima virginis Christi! cui fuerunt obvii angeli, duces apostoli, martyrem comites chori, confessores sacri, sacerdotes testes magnifici, cœtus virginum velut lilia candens, animam suo creatori filio Virginis, obtulerunt. Gaude et exulta, cœnobium Melbodiense, tantæ matris fultum præsidiis, si ejus vestigiis inhærere volueris. Lætare in Domino, habens beatam virginem Aldegundem dilectissimam oratricem pro tuis criminibus, et reconciliatricem pro tuis sceleribus. Meritò nunc gratulatur in cœlesti curiâ cum angelorum choris, jucundatur inter archangelorum agmina, quæ studuit, corpore manens in terris, conversatione præparare in cœlis. Testor namque Jesum spemque communem, si ipsam invenisset neroniana grassatio furibunda, ac diocletiana crudelis persecutio; nec non Juliani apostatæ deceptoria persuasio, qui multo plures munerum pretio corrupit, quàm tormentorum vexatione peremit; omnibus his infestationibus resisteret mater sancta et venerabilis Aldegundis. Ipsa namque Spiritu Sancto obumbrata, diabolica devicit tentamenta. Sexûs feminei domuit

CHAPITRE LIX.

Éloge de la bienheureuse Aldegonde.

Qu'elle est heureuse et vénérable cette épouse de Jésus-Christ! A son départ de la terre les anges sont venus à sa rencontre; elle a eu pour guides et pour escorte les apôtres, les martirs et les confesseurs. Son ame a été présentée au céleste fils d'une vierge par le chœur des vierges ornées de la blancheur des lis. Sois dans l'allégresse, abbaye de Maubeuge! honorée de l'appui d'une telle fondatrice, tu y puiseras la force nécessaire pour atteindre aux mêmes vertus. Enivre-toi d'une sainte joie; car si tu viens à faillir tu as auprès de Dieu une puissante protectrice, et en faveur de la bienheureuse Aldegonde Dieu t'accordera merci. Elle a bien mérité la gloire et le bonheur du paradis, la compagnie des anges et des archanges, celle qui traînant sur la terre une ombre de vie, réunit dans le ciel et ses pensées et ses désirs. Les fureurs de Néron, la persécution horrible de Dioclétien, les séductions et les argumens captieux de Julien l'apostat, dont l'or déroba plus d'enfans à l'Eglise que les bourreaux, rien de tout cela n'eût ébranlé dans sa foi la bienheureuse Aldegonde. A l'ombre du Saint-Esprit elle vainquit le démon, résista aux doux penchans de son sexe et à l'attrait des plaisirs mondains; enfin elle se détacha de tous les biens sensibles, de peur que

blandimenta, secularia viriliter superavit oblectamenta, nihilque sibi visibilium retinens in præsenti delectationum, ne transeundo ad Dominum, ad lapidem suum offenderet pedem.

CAPITULUM LX.

Quòd sancta Aldegundis primò sepulta fuit in Curtissorrâ.

SEPULTA est ergò amantissima virgo, sponsa Domini, habitaculum Spiritûs Sancti, in cellâ suæ quondàm ditionis, ubi animam reddidit creatori suo, vocabulo Curtissorrâ, ubi uterque suus pater et mater tumulati esse dicuntur. Post hæc à rege inclyto Dagoberto atque beatissimâ Aldetrude abbatissâ translatum est corpus ejus in municipium Melbodium, quod ipsa, ut in titulo chartularum comperimus, à fundamento construxerat, ubi vernat memoria ejus, ac miraculis coruscat magnis, ac prodigiis floret eximiis. Facta est translatio à supradicto rege et à multitudine episcoporum, sacerdotum, monachorum atque virginum, primo Kalendas novembris. Estque ipse locus grege puellarum Christo consecratarum arcitus aliorumque Deo servientium munerositate repletus, ubi est frequens curatio infirmorum atque lugentium recuperatio, illuminatio cæcorum, saltatio claudorum, restauratio debilium membrorum et re-

dans la route du ciel son pié ne heurtât sur une pierre.

CHAPITRE LX.

Sainte Aldegonde est ensevelie d'abord à Court-Solre.

Cette douce vierge, la fidèle amante du Seigneur, dont l'ame était le sanctuaire du Saint-Esprit, mourut au château de Court-Solre, qui lui appartenait, et dans lequel elle avait établi une communauté de femmes. Elle y fut ensevelie à côté de son père et de sa mère, qui y reposent encore. Mais dans la suite le noble roi Dagobert et la bienheureuse Aldetrude, abbesse, transférèrent son corps à l'abbaye de Maubeuge, qu'elle avait bâtie, comme nous l'apprennent les cartulaires. La translation eut lieu la veille des calendes de novembre, en la présence du roi et d'une multitude d'évêques, de prêtres, de moines et de religieuses. Or l'abbaye est peuplée d'une foule de vierges consacrées au Seigneur, et d'un grand nombre de serviteurs de Dieu. Aldegonde y est tenue en haute vénération, et ses reliques opèrent d'éclatans miracles. Le malade en obtient la guérison de ses infirmités; elle sèche les pleurs de l'affligé, ouvre les ieux de l'aveugle, redresse les boiteux, et donne la vie aux membres paralisés; enfin par l'intercession de la bienheureuse vierge

missio fidelium deprecantium pro peccatis per intercessionem beatissimæ virginis. O dilectissimi fratres, in Christo credentes! venire vos oportet ad sepulchrum ejus, genua flectentes cum lacrymis, eam deprecantes ut intercedere dignetur pro vobis apud Dominum Nostrum Jesum Christum sponsum suum, qui est cum Patre et Spiritu Sancto honor immortalis, majestas æqualis, gloria æternalis, potestas incomparabilis, laus ineffabilis, nunc et in omnia secula seculorum, amen.

CAPITULUM LXI.

Incipit legenda sancti Landrici, episcopi Metensis, filii beati Vincentii atque Waldetrudis.

Cum constet beatum Maldegarium, agnomine Vincentium, tam jucundo flore utriusque nobilitatis pollere, ut procul dubio ab initio gestorum ejus res cognita, armaria teneri debeat indefectivæ memoriæ; non dubium est quin scrutator vitæ ipsius invenire debeat, quod filiorum et filiarum sideribus ornatus coruscat; qui omnes tamen in adorandorum sanctorum numero ascripti cognoscantur, sine ambiguitate beatus Landricus inter cæteros, veluti quodam majoris honoris privilegio, præferendus habetur : quià primus ab utero beatæ matris, almæ scilicet

les pénitens obtiennent la rémission de leurs fautes. O très-chers frères qui croyez en Jésus-Christ, accourez à son tombeau, fléchissez le genou, et demandez en pleurant qu'elle daigne intercéder pour vous auprès du Seigneur son époux, qui partage avec le Père et le Saint-Esprit toute puissance, gloire éternelle, incomparable majesté, louanges et honneurs ineffables, maintenant et dans les siècles des siècles ! Amen.

CHAPITRE LXI.

Commencement de la vie ou légende du bienheureux Landric, évêque de Meaux, fils de saint Vincent et de Waltrude.

L'on sait que le bienheureux Madelgaire, surnommé Vincent, fut noble par ses œuvres comme par son origine, aux ieux de Dieu comme aux ieux du monde. Depuis qu'il entra dans la milice, tout ce qui nous est parvenu de son histoire mérite de vivre à jamais dans la mémoire des hommes. Il est hors de doute qu'en étudiant sa vie attentivement, on apercevra des fils et des filles groupés autour de lui, comme les satellites d'un astre. Bien que tous aient été mis au nombre des saints et qu'il leur soit dû un tribut de vénération, le bienheureux Landric nous semble avoir droit à quelque prérogative, et nous n'hésiterons point à l'élever

Waldetrudis, nativitatis exordium sumpsit, et posteà pervenisse eum ad magnæ dignitatis culmen, non modica fama conversationis ejus in mundo docuit. Sanctus itaquè Landricus jàm illius ætatis puer factus, quæ pueros reddit erudiendos ad cujuscumque ministerii destinandi sint usus; commendatur à patre et matre clericis doctoribus; non tamen eâ intentione eorum ut fieret clericus, sed, ut nobiles decet, quòd post litterarum eruditionem ad militiam transcenderet sapientiùs deducendam secularem. Sed bonæ indolis puer, cujus non potest ad plenum narrari operatio bona, cùm jàm in ipsâ cui hærebat disciplinâ talia caperet documenta, summam libertatem esse Dei, gerere famulamina (1), appetivit potiùs documentum, quod in scholis cœperat ad clericatûs persequi honorem quàm tradere oblivioni ad copiam se vertendo militarem. Et cum hâc, sine dubio à Domino inspiratâ voluntate, genitorem humili pulsavit petitione, ut, abscisis capitis comis, secundùm clericalem institutionem canonicâ frueretur communitate.

(1) Le texte est ici très-défectueux dans les deux manuscrits.

Observation. Dans le titre de ce chapitre, il ne faut pas lire *Metensis*, mais *Meldensis*. Il n'y a jamais eu d'évêque à Metz appelé Landric ; c'est de Meaux que Landric a été évêque.

au-dessus des autres. En effet, conçu le premier dans le chaste sein de la bienheureuse Waltrude, il a été honoré des plus hautes dignités de l'Eglise, comme sa belle renommée l'apprit au monde entier. Saint Landric ayant donc atteint l'âge où les enfans sont mis à l'école, n'importe d'ailleurs à quel état ils soient destinés, ses parens le confièrent à des clercs habiles. Néanmoins leur intention n'était pas qu'il choisît la cléricature, mais qu'il entrât dans les armées temporelles, et acquît d'abord la connaissance des lettres pour se comporter sagement. Mais cet enfant, dont on ne saurait complètement peindre la sagesse, le bon naturel et la bonne conduite, apprenait par expérience et par les leçons qu'il entendait chaque jour à pareille école, il apprenait, dis-je, que la liberté véritable est réservée aux ecclésiastiques serviteurs de Dieu. Il songea donc qu'il ferait mieux d'user parmi les clercs des lumières qu'il avait acquises, que de les mettre en oubli parmi les gens d'armes. Dans cette intention, que Dieu sans doute lui avait inspirée, il demanda humblement à son père qu'il lui permît de se faire couper les cheveux à la mode des clercs, et de se donner à l'Eglise.

CAPITULUM LXII.

Quòd sanctus Vincentius impedire voluit filium suum, ut efficeretur tonsuratus clericus.

Pater igitur audiens non gratam sibi filii petitionem, talem decrevit illi reddere responsionem : « De-
« siste ab hôc animi tui puerili proposito, filî, et
« me potiùs audi, qui meliùs quàm tu providere
« calleo, tibi gloriare succedere mihi lege heredita-
« riâ, et verte consilium tui consensûs ad nuptialia
« vincula. Non ignoro clericos quantò sanctioris or-
« dinis sunt, tanto majorem fiduciam cœlestis regni
« acquirendi habere. Sed et multos laicos bonarum
« virtutum fidos certum est ad supernum regnum
« pervenisse et perventuros esse. Gaudeo te Domino
« velle famulari, sed nolo ut degeneres, ut priveris
« ab hôc officio, quod usque modò vidisti mihi tuo
« inesse genitori. » Qui, ut erat non fragili sed firmâ aspiratione afflatûs, nullo modo destituit velle suum à primæ petitionis conatibus. Considerare est operepretium quantâ stabilitatis experientiâ puer hic cæteros pueros antecessit, quibus nunc repentinâ animi voluntate aliquod libitum ad perpetrandum in mentem incidit, et statim in momento eadem res vilis facta despicere incipit. Hic autem quâdam virili cons-

CHAPITRE LXII.

Saint Vincent résiste à son fils qui voulait être tonsuré.

Le père, affligé d'une telle demande, y rêva un instant, et lui répliqua de la sorte : « Abandonne, « mon fils, ce puéril dessein. Ecoute-moi, car je con- « nais mieux que toi-même tes devoirs et tes intérêts; « consens à prendre une épouse. Est-ce donc un « faible honneur pour toi que d'être mon successeur « et mon héritier? Je n'ignore pas que les clercs, « vivant dans une règle sainte, sont d'autant mieux « fondés à espérer le paradis; mais il est également « certain qu'un grand nombre de laïques ont gagné « par les bonnes œuvres et gagneront l'éternelle béa- « titude. Ton empressement à servir Dieu m'est agréa- « ble; néanmoins je ne veux pas que tu portes à « notre maison un coup si sensible, ni que tu lui dé- « robes, en y renonçant toi-même, la dignité dont je « suis revêtu. » Comme le désir de l'enfant n'était point une idée fugitive, mais une grace efficace d'en haut, il persista dans sa résolution, malgré l'inutilité de ses premiers efforts. Il est bon de remarquer ici combien il l'emportait sur les enfans ordinaires en constance et en fermeté. Soudain quelque idée sourit à leur volonté capricieuse, qui bientôt rejette et brise ce jouet d'un instant. Mais une fois que Landric eut résolu de

tantiâ, quod semel de servitute Dei gerendum cogitaverat, nec à patre prohibitus, nec puerili tædio desuetus abnegaverat.

CAPITULUM LXIII.

Quòd beatus Vincentius videns omnimodam voluntatem filii sui, quòd efficeretur clericus, ulteriùs ipsum impedire non attentavit.

Nunc pater intelligens in filio hortamentum divinæ inspirationis, non ausus fuit, sicut erat Deum timens, ulteriùs differre instantiam petitionis, quin ad effectum perduceret impetrationis. Et convocans amicissimos suos, ad tàm fidum consilium dandum tutos, per omnia patefecit eis quæ instanter filius peteret; et quàm invitus ipse annueret; illi autem expiscantes certo præsagio mentis, non hoc absque nutu divinæ electionis fore, salubre consilium nil cunctantes decreverunt dare. « Quanquâm, tibi dis« pliceat juvenilis adolescentis hujus intentio, reco« gitanda est virtus Dei, ex quâ sine dubio tali incen« ditur voto. Hæc verè est timenda, cujus rebellatores « nullâ subsistunt potentiâ. Dominum non tæduit « tibi filium dare; nec te pæniteat eumdem, si repos« cit, ad servitium ejus repræsentare. » Ad hæc hortamina, absque dolo à parentibus conflata, pater se parere spopondit per omnia, similis scilicet Abrahæ.

se consacrer à Dieu, sa mâle constance ne fut ébranlée ni par les dégoûts naturels à son âge, ni par les défenses paternelles.

CHAPITRE LXIII.

Saint Vincent voyant que son fils persiste à demander la tonsure, donne enfin son consentement.

Le père sentit alors que le désir de son fils provenait d'inspiration divine. Comme il vivait dans la crainte de Dieu, il n'osa rejeter plus long-tems sa prière, et comprit qu'il se fallait résoudre à le contenter. Ayant donc réuni ceux de ses amis qu'il jugea les plus propres à le conseiller dans cette affaire délicate avec sagesse et sincérité, il leur exposa en détail les vues de son fils, et combien il répugnait à y consentir. Ceux-ci reconnurent d'abord que la Providence n'était point étrangère à cela; c'est pourquoi ils répondirent sans hésiter : « Bien que la résolution de « ce jeune homme vous soit déplaisante, songez au « pouvoir de Dieu, qui indubitablement l'a mise en « son cœur. Gardez-vous d'irriter le Seigneur; car « nulle force ne peut sauver le rebelle de sa colère. Il « a daigné vous donner un fils; il le réclame. A votre « tour soyez généreux, consacrez-le au service de « Dieu. » Ils lui parlèrent ainsi dans la sincérité de leur cœur. Madelgaire promit de suivre exactement leur avis, imitant la foi d'Abraham, qui consentit à la

qui unici filii, etc., jussit etenim acciri sacerdotes probatissimis moribus, religioni vacantes, ut in tonsurâ justè poscentis prolis manus administrarentur justè imponentium sacerdotum sacramenta benedictionis.

CAPITULUM LXIV.

Quòd beatus Landricus episcopus Meldensis gradatim est effectus.

Beatus igitur Landricus, diù optato eventu potitus, et si antequàm fiduciam si obtineret se clericum futurum, sacræ lectioni incubuit, nunc centupliciter magis assuetum studium exercere cœpit. Nobilitatem generosorum parentum flos corporeæ pulchritudinis in illo insinuabat, et præcellentiorem animi generositatem frequens bonorum operum usus non occultabat. Sic utrinque munitus, initium pretiosorum morum ad tales perduxit exitus, ut, simul cum ætatis profectibus, in bonis accresceret actibus. Quid plura? sic gradatìm virtutum acceleravit iter scandere, ut in cathedrâ Meldensis pontificii dignaretur Dominus eum sublimare. Cùm autem per decus episcopii, quod meritò contigit, sibi terrenarum divitiarum copia pullularet major, non absorbuit eam turpiter recondendo, sed per eleemosynarum

mort de son fils unique plutôt que de désobéir au Très-Haut. Il fit donc venir des prêtres vénérables et chargés de la conduite des ames, pour satisfaire les justes idées de Landric en lui imposant les mains, et lui conférant avec la tonsure les graces qui y sont attachées.

CHAPITRE LXIV.

Le bienheureux Landric s'élève par degrés au siége épiscopal de Meaux.

Avant même que le bienheureux Landric eut obtenu la permission d'entrer dans l'Eglise, il étudiait assidument les saintes Ecritures ; mais quand il se vit au nombre des clercs, comme il l'avait tant désiré, il s'appliqua bien davantage à cette lecture pieuse. Une belle figure et la dignité du maintien décelaient en lui un noble lignage, de même que l'excellence et la générosité de son ame se dévoilaient par de fréquentes aumônes. Ainsi paré de la beauté sensible et des qualités intérieures, la fin de sa vie ne dégénéra point de ses jeunes années, et à mesure qu'il avançait en âge, il croissait pareillement en vertus. Bref, il atteignit en courant à la gloire des saints, et après avoir traversé les différens emplois de l'Eglise, il fut élevé, par la grace de Dieu, au trône pastoral de Meaux. Cette dignité, qui lui échut à bon droit, mit en ses mains beaucoup de ce que le monde appelle ri-

distributionem, Domino, de cujus munere venit, reddendo. Jejuniorum inediâ corpus castigabat, et, ut breviter dicam, per quinque sensuum officia Domino ministrabat.

Observation. Landric fut évêque de Meaux, après la mort de saint Ebrégisille arrivée le 31 août. Voyez le *Gallia Christiana*.

CAPITULUM LXV.

Quòd post obitum beati Vincentii, beatus Landricus, relicto episcopatu Meldensi, effectus est abbas Sonegiensis cænobii.

Postea quippè beatus Maldegarius, agnomine Vincentius, præfati antistitis Landrici genitor elegantissimus, cùm jàm vergeret ad senium proclivis, et congruum cerneret de quibuscumque præteritis delictis pœnitentiale tempus in villâ suæ proprietatis, quæ dicitur Altus-Mons, monasterium cum monasticis officinis construxit, in quo ipsemet monachus factus, posthabitâ seculari militiâ, Deo militare cœpit. Aliud quoque fundavit templum in prædio suo, quod vocitatur Sonegias, ubi, sicut narrat sua vita, ipse sepultus, miraculorum sæpissimè demonstrat potentias. Cùm jàm deniquè viam totius carius initurus, in supradicto monasterio Sonegias, infirmitate laboraret, beatus Vincentius imperat ad se vocari beatum Landricum, qui, ut suprà narravimus, cum magnis dominicæ servitutis conatibus Meldense

chesses ; mais au lieu de les enfouir honteusement, il les rendit, par la voie des aumônes, au Seigneur qui les lui avait accordées. Il était d'ailleurs attentif à domter son corps par le jeûne, et, pour tout dire en un mot, il tâchait de complaire à Dieu en mortifiant chacun de ses sens.

CHAPITRE LXV.

Après la mort du bienheureux Vincent, saint Landric abandonne l'épiscopat et prend en main la direction de l'abbaye de Soignies.

Le noble Madelgaire, surnommé Vincent, père de l'évêque Landric, sentant alors que sa vie penchait à son déclin, jugea bon de faire pénitence de quelques fautes passées. C'est pourquoi il fonda une abbaye avec ses dépendances dans un lieu appelé Haumont, qui lui appartenait. Ensuite quittant le poste glorieux qu'il avait à l'armée, il se mit au service de Dieu, et prit l'habit monastique dans cette abbaye. Il fonda encore un monastère à Soignies, l'une de ses propriétés, où, comme on le voit en sa légende, ses reliques reposent et opèrent une foule de beaux miracles. Madelgaire y habitait lorsqu'il sentit son corps épuisé près d'aller où va toute chose matérielle. Alors il manda le bienheureux Landric, qui administrait l'évêché de Meaux à la gloire de Dieu, comme il a été dit précédemment. Celui-ci accourut; mais à la vue de son père infirme et mourant, la joie que lui cau-

regebat pontificium. Sanctus verò Landricus absque morâ patrem revisens carissimum, duplici passione percussum habuit animum, lætitia de præsentiâ mutuæ collocutionis, tristitia de periculoso conspectu invalescentis infirmitatis. Et cùm visum foret ei à quo cuncta videntur, ut de terrenis exemptus beatus Vincentius cœlestibus civibus jungeretur, moritur, ut aiunt, seculo, et ad revocanda animæ natalitia invehitur futuro. Post cujus obitum almus Landricus postpositum episcopium non repetivit, sed propter indissolubilem dilectionem patris eidem loco Sonegias vocitato, inhæsit, ut grex, antè amorigero educatus pastore, postmodùm non degeneraret, hereditario privatus successore.

CAPITULUM LXVI.

De quibusdam miraculis sancti Landrici, abbatis cœnobii Sonegiensis.

Rexit ergò utrasque abbatias, velut suprà diximus, à genitore constructas, donec, ad ultimum feliciter vitæ præsentis cursu peracto, patri in vitâ, patri in morte inhærens, xv Kalendas maii spiritum reddidit. Tumulatur in ipso, quod Sonegias nominamus, cœnobio. Qualiter autem à circummanentium notitiâ virtutum ejus insignia pullulârunt

saient son aspect et son entretien fut cruellement empoisonnée. Il plut enfin au souverain arbitre de nos destinées de retirer Madelgaire de ce bas monde pour lui ouvrir les cieux. Il mourut, ou plutôt il naquit à une vie éternelle et dégagée de matière. Dès-lors Landric ne retourna point à son évêché; mais renonçant au trône épiscopal, il demeura dans l'abbaye où l'attachait la mémoire d'un père si tendrement aimé. Ainsi le troupeau que Madelgaire avait assemblé et nourri avec tant d'amour, au lieu d'être livré à des pasteurs étrangers et indifférens, fut remis en garde à son premier-né.

Observation. Madelgaire étant mort le 15 juillet vers l'an 677, c'est sans doute alors que Landric ayant renoncé à l'évêché de Meaux, on lui donna pour successeur Edold ou Heldoald.

CHAPITRE LXVI.

Miracles du bienheureux Landric, abbé de Soignies.

Landric eut donc le gouvernement des deux abbayes que Madelgaire avait construites, comme nous l'avons dit. Au milieu de ce pieux ministère il atteignit doucement à la fin de sa vie, et, digne de son père au dernier jour comme en tous les autres, il expira le quinze avant les calendes de mai. Ses restes furent déposés dans le monastère de Soignies. Si le lecteur désire d'apprendre les choses merveilleuses qui furent

animadvertentibus, sed veridicorum narrationem dictamina nostra explicabunt. Est pagus in Taxandriæ partibus, Felappa nomine, quondàm beato Vincentio traditus à eleemosynæ distributione; quò, singulorum annorum tempore constituto, proficisci solent fratres de Sonegiensi monasterio, receptoque debito censu, remeant æquas portiones dividere remanentibus ad Dei servitium fratribus. Quodam deniquè anno, noxio casu contigit, quòd advocatus illius villæ per vim ad proprios usus annonam rapuit, eodemque tempore commeantes clerici secum, ultionis causâ, tulerunt corpus antistitis Landrici, qui paternæ hereditatis violentos pervasores in tantum corripuit, ut hi eorumque neuter, sive militum sive equorum, deprædatam annonam voravit, aut per insaniam turpiter reddendo vomerent, aut alicujus ultionis illatâ sibi contumeliâ injustè se accepisse recognoscerent. Sicque factum est, ut quod fortis armatus, injustus scilicet advocatus, auferendo turbaverat, fortior armatus superveniens beatus Landricus superaret, qui non aliâ quàm Dei virtute pollebat. Hoc non esse prætermittendum conjicio, quòd quâdam die, advocationis causâ, ad suprà factam villam transferendum corpus almi Landrici cùm efferreretur de templo, quidam in limine, nomine Wibertus (1), portitoribus occurrit, de quibus unum, ut ipse subiret onus ammonuit. Sed ab humeris taliter accedentis, feretrum resiliit, et absque sustentatorum ope in aere pependit. Ille autem virtute, quæ

(1) Wilebertus, *mss. de S. Germ.*

opérées en vertu de ses mérites, à la connaissance des habitans du pays, nous les rapporterons telles que nous les ont contées des gens véridiques. Une terre désignée sous le nom de Félep, dans la Taxandrie, avait jadis été donnée au bienheureux Vincent, à charge de substitution aux abbés qui lui succéderaient dans la conduite du monastère. Tous les ans, à époque fixe, des frères partent de Soignies, et après avoir perçu la rente établie, reviennent la partager avec les moines retenus dans l'abbaye pour le service de Dieu. Or il advint une année que l'avoué du lieu saisit violemment la récolte, et la retint pour lui-même. Dans cette fatale occurrence, les moines, afin de punir le ravisseur de leurs biens, portèrent à Félep le corps du bienheu-heureux Landric. Le saint abbé châtia vigoureusement les auteurs du pillage; et ceux qui avaient mangé la récolte, chevaux ou hommes d'armes, tombèrent dans un accès de frénésie, et rendirent en vomissant le bien mal acquis. Plusieurs, frappés d'autre sorte, avouèrent qu'ils en avaient profité sans droit ni justice. Ainsi le désordre que l'avoué causa fut réprimé par le bienheureux Landric, et cet homme puissant par les armes céda la victoire à un adversaire plus puissant, et armé de la vertu du Très-Haut. Il est encore un fait que je ne puis passer sous silence. Un jour que l'on devait prendre le corps du bienheureux Landric pour le transférer à Félep, un homme appelé Wilbert rencontra les porteurs au seuil de l'église, et avertit l'un d'eux qu'il eût à se charger du fardeau. Il obéit; mais le cercueil abandonna ses épaules et demeura sans appui suspendu dans l'air. Le porteur, effrayé de ce miracle, se précipita la face contre terre, et demeura ainsi prosterné tant que durèrent les

fiebat, stupefactus, corruit in terram cominùs, donec ad ultimum resurgeret, decantatis à fratribus hymnis et laudibus. Hæc ut reor sunt gesta, *recognoscens* quià non priùs meritum conscientiæ suæ ille ponderavit, in trutinâ, quâ se dignum confideret, ad subeunda tàm sacri præsulis membra.

CAPITULUM LXVII.

Incipit vita seu legenda sancti Guisleni, episcopi Cellensis.

Venerandus igitur Dei sacerdos, in gente atticâ inclytus, juxtà seculi gloriam, parentibus Christianâ nobilitate nitentibus, extitit oriundus. Quorum popularem pompam bonæ indolis puer floccipendens, Christi autem egestate gaudens, nobili mente quærebat qualiter superno regi placeret. Traditus ergò liberalium artium pædagogis, ac imbutus pleniter his, studuit philosophiæ post apud Athenas nobilissimam Græcorum urbem, quæ cunctis nationum linguis tribuit totius flores eloquentiæ. Hôc itaquè seculari studio affatum edoctus, nihilque in hôc veræ deitatis perpendens, undè tenebras ignorantiæ expellere posset, semet educandum tradidit sacræ Scripturæ magistris. His ergò auspiciis à puero in robur virile sublimatus, dignum duxit haud fore satis Deo gratum, si se

himnes et les actions de grace chantées par les moines. La chose, à mon opinion, est arrivée parce que cet homme n'avait point étudié suffisamment sa conscience, et qu'il avait conçu une idée présomptueuse de ses mérites en se jugeant digne de porter les reliques d'un si grand saint.

CHAPITRE LXVII.

Commencement de la vie du bienheureux Guislein, évêque de Chelles.

Guislein, prêtre vénérable, naquit d'une famille athénienne illustre aux ieux du monde, non moins illustre aux ieux du Seigneur par son attachement à la religion. Mais l'enfant, à qui le ciel avait départi un caractère heureux, oubliait sa noble naissance, et préférant aux honneurs humains la pauvreté de Jésus Christ, déjà il avisait aux moyens de plaire à Dieu. Ses parens lui donnèrent des instituteurs chargés de lui enseigner les belles-lettres, et lorsqu'il eut acquis une connaissance assez étendue, il étudia la philosophie à Athènes, la plus renommée des cités grecques et la maîtresse de tous les peuples dans l'art de bien dire. Il y fit de sensibles progrès; mais il sentit bientôt qu'en ces études mondaines il y avait peu à gagner pour la religion et la grande affaire du salut. Persuadé qu'il fallait chercher ailleurs de véritables lumières,

spontaneâ cordis voluntate in Omnipotentis servitio constringeret, acquiescens subdi majorum institutis. Enim verò cœnobium intrans monachorum regulariter sancti Basilii normam servavit fortiter, ubi ut apis prudens in mentis intimæ conchâ diversarum virtutum abdidit mella, majoribus cum minoribus humilitatis et obedientiæ ingentis tribuens exempla. Plenus quippè virtutum caritate quibat cum Psalmistâ dicere (1) : « Quàm dulcia faucibus meis eloquia tua, « Domine, super mel et favum ori meo ! »

(1) Psalm. 118, vers 103.

CAPITULUM LXVIII.

Quòd beatus Guislenus divinâ præventione venit in pagum Haynau.

Justitiæ ergò nectare redimitus, venerabilis Guislenus ad ordines ecclesiasticos est promotus. Sacerdos itaquè jàm factus, amor Dei sanctorumque cordi ejus accessit inedicibilis, mente revolvens qualiter priorum justorum instrueretur exemplis. Talia siquidem deliberans corde simplici, recordatus est sanctissimum Christi martyrem Dionysium, olim Athenis

il fréquenta les écoles où était enseignée la sainte Ecriture. Ayant ainsi atteint l'âge viril, Guislein résolut de se consacrer au culte de Dieu et de s'assujettir à la règle des anciens moines, jugeant que ce sacrifice volontaire serait agréable au Seigneur. C'est pourquoi il entra dans un monastère régulier de l'ordre de saint Basile. Il y vécut saintement, et de même qu'au fond de sa ruche l'abeille diligente compose un rayon de miel, de même il s'appliquait à nourrir en son ame les pensées vertueuses. Jeunes et vieux, tous avaient en lui un modèle de soumission et d'humilité. Il trouvait à la piété une douceur infinie; il eût pu dire avec le psalmiste : « Seigneur, que vos paroles ont de « charme! elles coulent de mes lèvres plus douces que « le miel. »

CHAPITRE LXVIII.

Le bienheureux Guislein vient par l'ordre du ciel dans le canton de Hainaut.

Ainsi abreuvé aux sources de la justice, il fut promu aux ordres sacrés de l'Eglise. Lors donc qu'il fut ordonné prêtre, il sentit redoubler en son cœur l'amour de Dieu et le désir d'imiter les saints, cherchant en lui-même parmi les anciens justes ceux qu'il devait prendre pour guides. Tandis qu'il examinait la chose avec candeur et simplicité, il se rappela que le saint martir Denis partit autrefois d'Athènes et se rendit à

egressum, Romam adiisse, negotio visendorum principum apostolorum Petri et Pauli, qui jàm martyrisati cœlos ascenderant. Istius Dei testis animatus exemplo, et abbatis monasterii et omnium fratrum hortatu benigno, egressus è loco, petiit Romam precum gratiâ. Ubi etiàm in Dei precibus ac sanctorum locis diutissimè immoratus, voce divinâ admonetur, quòd intrà Gallias veniens pagum quæreret Haynau, et in eo locum, Ursdungum nomine, super fluvium Haynam situm, ibique oratorium ædificaret in nomine Petri et Pauli, atque Deo ibidem serviens, vitæ suæ metam præstolæretur. Tali itaquè visioni supernæ gestiens parere, aggreditur iter Galliarum, petens Provinciam, haud impar illi summo patriarchæ, cui dictum est, veteri scripturâ testante : « Exi « de terrâ tuâ et de cognatione tuâ, et veni in terram « quam monstravero tibi. » Galliam verò Franciæ penetrans cum duobus discipulis, Lamberto et Berthilio, lustratis passìm urbibus regionis, tandem aliquandò pervenit eximius pater Guislenus pagum Haynau. Cujus quoque vicis cœnobiisque exactè circumspectis, audivit famâ diffusâ de beato Amando præsule multa et stupenda dicere. Proficiscens namque ad eum, humili colloquio se salutantes, diùque de his qui Dei sunt loquentes, venerabilis præsul venerandum solvit abire Guislenum. Sic enim pervenit Dei antistes, Guislenus, ad locum, qui Castrilocus dicitur. Ubi siquidem locum esse æstimans qui sibi divinitùs fuerat dictus, cœpit totis viribus spinas et tribulos et noxia quæque radicitùs exstirpare, cupiens ibi cellulam

Rome pour visiter les reliques des bienheureux chefs des apôtres, Pierre et Paul, qui avaient reçu déjà le martire et la couronne d'immortalité. Encouragé par cet exemple, auquel se joignirent les pieuses exhortations de l'abbé et de tous les moines, il quitta le monastère, d'où il vint à Rome offrir à Dieu ses prières. Il y employa beaucoup de tems en oraisons et en visites aux reliques des saints. Enfin Dieu l'avertit de passer dans les Gaules, d'y chercher, au pays de Hainaut, le lieu nommé Ursdong, situé au bord de la rivière de Hayne, et d'y bâtir une église qu'il dédierait aux apôtres saint Pierre et saint Paul. Il devait en outre s'y livrer au culte du Seigneur, et y attendre la mort. L'avis céleste eut prompte obéissance. A l'instar du pieux patriarche à qui, suivant les Ecritures, il a été dit : « Abandonne ton pays et ta famille, viens « dans la terre que je te montrerai, » Guislein chemine vers les Gaules et arrive dans la Provence. Accompagné de ses deux disciples Lambert et Berthilius, il passe de là au pays de France, et, allant de ville en ville, découvre enfin le canton de Hainaut. Comme il en parcourait attentivement les bourgs et les monastères, il ouït raconter des choses si grandes et si merveilleuses au sujet du bienheureux Amand, qu'il se rendit auprès de lui. Les deux saints s'abordèrent avec une égale humilité, et eurent un long entretien qui roula sur les choses du ciel. Quand il fut terminé, le vénérable évêque permit à Guislein de se retirer. Le serviteur de Dieu parvint alors au lieu appelé *Castrilocus*, qu'il jugea être la place que la vision avait marquée. C'est pourquoi il se mit à arracher vigoureusement les ronces, les chardons et autres plantes

construere sibi quâ esse Deoque ancillari posset.

Observation. La fondation d'un monastère par saint Guislein est placée sous l'an 651.

CAPITULUM LXIX.

Quòd rex Dagobertus primò durè alloquitur beatum Guislenum, ocasione canum suorum.

Ea quidem tempestate totius regni Francorum monarchiam administraret rex inclytus Dagobertus; sed tunc venationis causâ erat in pago Brebant. Quamobrem quâdam die, hujusmodi negotio, peragrans solitudinem Haynæ fluvio contiguam, nanciscentes ferocem moverunt canes ursam, quæ rapido cursu petiit locum, quo præfatus antistes Guislenus eximioso labori insistebat, seque abdidit sub sancti vestes, quæ de arbore pendebant. Quam è vestigio sequentes canes, nequaquàm audebant vel approximare ad eam. Venientes autem et venatores lassabundi, perpendentesque non audere canes propiùs accedere feræ, insurrexerunt in Dei servum ejusque discipulos: verbis ac fustibus eos arguentes, vocabant magos et maleficos quorum incantatione stupefacti canes, minimè auderent rapere belluam. Intereà adveniens rex præfatus, jussit quiescere suos, atque conversus ad Dei virum, Guislenum, ait: « Dic « nobis quis es, et hi qui tecum sunt, aut cur nostris

incommodes, afin d'y bâtir une cellule où il pût vivre au service de Dieu.

CHAPITRE LXIX.

Le roi Dagobert parle durement au bienheureux, à l'occasion de ses chiens.

En ce tems-là tout l'empire des Francs était soumis au noble roi Dagobert. Les divertissemens de la chasse l'ayant amené au pays de Brabant, un jour que, livré à cet exercice, il parcourait le désert qui borde la Haine, les chiens lancèrent une ourse furieuse. L'animal accourut au lieu où le vénérable Guislein poursuivait ses pieux travaux, et se réfugia sous ses vêtemens qui étaient suspendus à un arbre. Les chiens qui le pourchassaient vivement, alors immobiles, n'osaient approcher. Sur ces entrefaites, les piqueurs arrivèrent épuisés de fatigue; surpris et furieux de ce que les chiens intimidés suspendaient leur poursuite, ils assaillirent l'homme de Dieu et ses disciples de propos injurieux et de coups de bâton. Ils les accusaient de magie et de maléfices; c'étaient leurs enchantemens, disaient-ils, qui retenaient les chiens et les empêchaient de se précipiter sur la bête. Cependant le roi arrive lui-même, impose silence à ses gens, et se tournant vers Guislein : « Qui es-tu? » lui dit-il, « quels « sont tes compagnons? Pourquoi par vos maléfices « avez-vous porté dommage à nos chiens? » L'homme

« canibus carminando nocuistis. » Beatus verò Guislenus taliter ei respondit intrepidus : « Nos prorsùs « tuos non læsimus canes; fera, quam quæris, illo « quiescit in loco. Si placet, Rex, accipe eam, quià « nos nullomodo indigemus eâ : indigemus autem « Dei misericordiâ. » Animadvertens rex in viro cœlestem virtutem, recessit cum canibus, quiescente ferâ sub vestium dependentium umbra.

CAPITULUM LXX.

Quòd ursa obedivit beato Guisleno.

Sancto itaquè Guisleno, cum suis cœpto operi insistente, surrexit ursa, apprehensâque sancti viri sportâ, in quâ erat ejus ministerium, quo utebatur in sacris missarum solemniis, pedetentim egrediebatur. Quod aspiciens vir Dei beatus, vehementer ingemuit, dicens : « O Deus immensæ pietatis, adesto « misello! quod mihi servasti per regna maligna re« pende! » Talia beatus dicens Guislenus, arripit iter cum sociis post feram, sportam ore ferentem. Et ecce ei obvia advolat aquila grandis, præbens sese ducem sancto eunti post belluam, sensìm autem volitantem ac subindè reexspectantem. Perpendit pater suî causâ eam cœlitùs advenisse. Quam procùl dubio se-

de Dieu lui repartit sans s'intimider : « Nous n'avons « fait aucun mal à vos chiens. L'animal que vous « pourchassez s'est retiré dans ce lieu ; prenez-le s'il « vous est agréable ; quant à nous, sa conquête ne « nous serait bonne à rien. La miséricorde du ciel est « l'unique chose dont nous ayons besoin. » Le roi sentit à ces paroles que c'était un homme rempli de l'esprit de Dieu ; c'est pourquoi il partit avec ses chiens, laissant la bête en repos à l'ombre des vêtemens suspendus à l'arbre.

CHAPITRE LXX.

L'ourse obéit au bienheureux Guislein.

Comme le bienheureux Guislein et ses compagnons se remettaient à l'ouvrage, l'animal se leva, saisit une corbeille où l'homme de Dieu avait déposé les objets divers qu'exige la célébration de la sainte messe, et s'enfuit doucement avec son butin. A cet aspect, le bienheureux Guislein gémit du fond de son cœur : « O Dieu de bonté ! » s'écria-t-il, « venez à mon aide, « faible et malheureux que je suis ! rendez-moi ces « saints ornemens qui, grace à vous, ont traversé sans « injure tant de pays ennemis ! » A ces mots Guislein et ses compagnons se mirent à la poursuite de la bête qui emportait la corbeille. Soudain il aperçut devant lui un grand aigle qui, volant ou se reposant tour à tour, semblait l'inviter à le prendre pour guide

quens usque in agros patentes, cùm aquila se sublimi reddidisset aeri, repertos sciscitatur pecoris custodes, an vidissent feram aliquid ferentem, et per condensa saltûs abeuntem. Cui pastores : « Ecce, » inquiunt ; « antè te properat portans quasi quoddam vestimentum ore. » Hôc etiàm vir almus audito, cucurrit post feram, reperitque eam in dumeto, qui tunc vocabatur Ursdungus, ideò sic dictus, quià ibi solita erat eadem ursa catulos fovere : modò verò nuncupatur Cella nomine. Catuli autem tenentes delatam à matre sportam, ore brachiisque ludebant ex eâ. Recepto igitur ex eâ immaculato sanctus Guislenus indumento, præcepit feræ cum fœtibus, ex Dei verbo remota, adire in silvas continuò, nullique hominum pecudumve nocere ulteriùs in illo pago. Parens quippè fera sancti verbo, recessit, nec ulli deinceps in illis locis nocuit. O homines ingratiores belluis! qui non solùm sanctorum verùm etiàm Omnipotentis spernunt, proh dolor! verba! Ecce vir pius ac mitis jubet, crudelis et immitis fera paret. Hæc propter quem facta sunt omnia attendens talia, subde te tuo creatori, et omnis creatura obediet tibi. Postpositis istis, ex ordine cuncta loquamur.

L'homme de Dieu, persuadé que l'oiseau lui était envoyé par le ciel, n'hésita point à le suivre dans une plaine découverte. L'aigle s'étant alors perdu au plus haut des airs, il demanda à quelques bergers qu'il rencontra s'ils n'avaient point vu une ourse emporter quelque chose et fuir dans l'épaisseur du bois? Les bergers repartirent : « La voici ; elle court devant vous « tenant à la gueule une sorte d'habit. » A ces mots le saint homme poursuivit la bête, et l'atteignit dans un lieu rempli de broussailles, appelé Ursdong, parce que l'ourse avait coutume d'y déposer ses petits ; ce nom, du reste, est aujourd'hui remplacé par le nom de Chelles. Cependant les jeunes ours s'ébattaient avec la corbeille saisie par leur mère, la tenant comme un jouet avec la gueule ou les pattes. Saint Guislein ayant donc repris la corbeille sans qu'elle eût souffert le moindre déchet, commanda, au nom du Seigneur, à l'ourse et à ses petits de gagner à l'instant une forêt lointaine, et de ne faire désormais aucun mal ni aux bêtes ni aux hommes de la contrée. L'animal obéit, et l'on n'entendit plus parler de ses ravages dans le pays. O hommes plus ingrats que les brutes, qui non-seulement dédaignez les paroles des saints, mais encore, ô honte! qui fermez l'oreille à celles de Dieu même ; voici qu'un homme pieux et doux commande, et une bête sauvage et féroce obéit. Vous pour l'instruction duquel Dieu fait ainsi éclater ses merveilles, soyez-y attentif ; soumettez votre ame au Créateur, et toute créature vous sera soumise.

CAPITULUM LXXI.

Quòd beatus Guislenus accessit ad beatum Autbertum, episcopum Cameracensem, petens licentiam oratorium fabricandi.

Gavisus enim verò excolendus Guislenus de sacro vestitu ac loco à Deo sibi destinato, acceptis securibus ligonibusque, cum prædictis suis paribus, locum exstirpare, dumos et vepres funditùs evellere. Emundato autem solo de omnibus noxiis arboribus, ædificare primùm decrevit basilicam in honore sanctorum Petri et Pauli, uti divinitùs fuerat imperatum ei. Erat namque iste laudabilis præsul totius peritiæ floribus comptus, pervigil in orationibus, hospitalitate perspicuus, frugalitate eximius, dapsilis pauperibus, et omni virtutum gratiâ exactè decoratus. Undè, sicut apostolus ait : « Christi bonus odor sumus, » opinio sanctitatis ejus, per vulgus diffusa, pervenit usque ad sedem almi præsulis Autberti, cui opinioni mox voluit sanctus episcopus assentire, quià noverat scriptum esse : « Nolite omni spiritui credere, sed « probate spiritus! si ex Deo sunt, et illud omnia pro- « bate. Quod bonum est tenete, » et reliqua. Itaquè præcone misso procul Cameracensium, sanctus Autbertus mandavit, ut ad suæ auctoritatis suggestum, ne differret, quàm citiùs iret. Præcepto siquidem

CHAPITRE LXXI.

Guislein se rend auprès du bienheureux Aubert, évêque de Cambrai, et lui demande la permission de bâtir une église.

Joyeux d'avoir trouvé en même tems et l'ornement sacré qui lui avait été ravi, et le lieu que le Seigneur lui avait indiqué, l'homme de Dieu et ses disciples, armés de haches et de hoyaux, se mirent à enlever les buissons et les ronces dont le sol était hérissé. Lorsqu'il l'eut nettoyé de toutes les plantes qui l'embarrassaient, Guislein résolut d'y bâtir, avant toute chose, une église en l'honneur de saint Pierre et saint Paul, comme il lui avait été recommandé. Or ce prêtre vénérable avait un beau renom de savoir, de talent et d'hospitalité. Assidu aux veilles et à l'oraison, charitable à l'égard des pauvres, il était d'ailleurs d'une merveilleuse frugalité; en un mot, la doctrine et la vertu réunies florissaient en lui. On pouvait donc lui appliquer ces paroles de l'apôtre : « Nous sommes le « parfum que Jésus-Christ exhale. » Le bruit de sa sainteté volant de bouche en bouche, parvint aux oreilles du bienheureux Aubert, évêque de Cambrai, lequel voulut s'assurer par lui-même à quel point il était fondé. Il connaissait ce qui est écrit (1) : » Ne « croyez pas à tout esprit; mais éprouvez si les esprits « sont de Dieu : s'ils en viennent réellement, et que « l'expérience vous en ait convaincu, approuvez : at-

(1) Première épître de saint Jean, IV, 1.

pontificali gratanter obtemperans, aggressus est proficisci in urbem. Cumque Phæbo terræ ad villam veniret umbras petente, cui Rachemus nomen est, diù multumque quæsitum invenit hominem, qui ei hospitium tribuit. Nocte quidem illic convenit, manè verò discessurum hospes rogavit, dicens : « Pater, « proùt perpendo, grata sunt Deo opera quæ agis. « Ideò humiliter supplico bonitati tuæ, quatenùs, post « collationem cum episcopo factam, ad nos digneris « reverti. » Quod et agere sanctus Guislenus non despexit. Perveniens etenim ad urbem Cameracum, sancto præsentatus est Autberto episcopo, quem sic affatur episcopus, inquiens : « Dic nobis undè es, « cujusve dignitatis ? » Sanctus respondit Guislenus : « Græcus sum quidem gente, christianus verò digni« tate. Athenis nempè ortus altus Christi baptismate « renatus. Ità Romam adiens per Dei præceptum, « hanc perveni in patriam, in pago Haynau, super « fluvium Haynæ, in loco qui dicitur Ursdungus. « Operor manibus, ædificare gestiens Deo oratorium « in apostolorum Petri et Pauli honore. Desiderabam « equidèm tuam expetere sanctitatem, petiturus li« centiam agendi quæ sunt cœpta. Sed pervenit gratia « tua, quæ me accersivit. » Intuitus autem almus episcopus viri justi sermones, nihilque in eis reprehensionis deprehendens, dilexit eum, ac benedictum dimisit abire, rogans quod cœperat Dei opus peragere, atque peractum cùm audiret, spopondit se benedicturum.

« tachez-vous à ce qui est bon (1), » et ce qui suit. Saint Aubert envoya donc un messager à Guislein pour lui enjoindre, au nom de l'autorité pastorale, de venir à Cambrai sans délai. L'homme de Dieu obéit joyeusement à l'appel de l'évêque, et se mit en route. A l'approche de la nuit il arriva dans un bourg connu sous le nom de Rachem, et après de longues et infructueuses recherches, rencontra un homme qui lui donna l'hospitalité. Il passa la nuit en son logis, et au moment qu'il se disposait à partir, son hôte lui fit cette demande : « Autant que je puis en juger, vos « œuvres, mon père, sont agréables à Dieu. C'est « pourquoi je vous prie humblement de me faire la « grace de revenir en ma maison sitôt votre confé- « rence terminée. » Le bienheureux Guislein y consentit, continua sa route, et arriva à Cambrai. Lorsque saint Aubert le vit en sa présence : « Qui êtes-vous, et « quelle est votre dignité? » lui demanda-t-il. Guislein repartit : « Je suis Grec de nation, et je n'ai d'autre état « que celui de chrétien, Athènes m'a vu naître; mais le « batême du Christ m'a conféré de plus grands hon- « neurs. J'étais à Rome quand l'ordre du Seigneur m'a « donné pour patrie le lieu appelé Ursdong, dans le « canton de Hainaut, sur la rivière de Haine. Je travaille « de mes mains et laborieusement à bâtir une église en « l'honneur de saint Pierre et saint Paul. Mon inten- « tion était de rendre visite à votre sainteté pour en « obtenir l'autorisation de terminer l'œuvre; mais « elle m'a prévenu en me fesant la grace de m'appeler « ici. » Le bienheureux Aubert prêta une oreille attentive aux paroles du juste, et n'y voyant nulle matière au plus léger blâme, il lui témoigna beaucoup d'affec-

(1) Première épître de saint Paul aux Thessaloniciens. v, 21.

CAPITULUM LXXII.

De miraculo mulieris parturientis, quod fecit beatus Guislenus in villâ Rachemi.

Regressus ergò ritè colendus Guislenus, venit ad suum fidelem hospitem in villâ Rachemo. At ejus uxor valdè ægrotans, laborabat ob partum. Quamobrem religiosus hospes virum sanctum in aliâ fecit decenter manere domo. Uxoris prætereà infirmitate graviùs crescente, festinat vir ociùs ad sanctum, perfusa lachrymis vultu, dicens : « Serve Dei, meæ mu« lieri succurre jàm moriturae; neque dedigneris « pietatem Dei orare pro eâ extremum spiritum tra« hente. » Cujus fletibus Dei famulus misertus, propheticâ voce ait ei : « Depone, homo, omnem mœs« titiam, quoniàm, reversus domum tuam, invenies « sospitem, puero nato, uxorem tuam. » At vir licèt mœstus, statìm rediens domum, sumpsit de conjuge sanâ duplex gaudium, sicut vivâ voce audiverat fari Christi famulum. Natum siquidèm puerum sanctus Guislenus de sacro fonte suscepit, atque vir ille pro tantis beneficiis, per beatum vatem sibi à Deo

fection. Ensuite il le bénit et le congédia, en lui recommandant de persister en sa pieuse entreprise, et en disant qu'il bénirait la chapelle dès qu'elle serait terminée.

CHAPITRE LXXII.

Guérison miraculeuse d'une femme en couches, opérée au bourg de Rachem par le bienheureux Guislein.

Le vénérable Guislein étant donc parti, vint chez son loyal hôte au bourg de Rachem. Or la femme de celui-ci était alors fort incommodée par les douleurs de l'enfantement ; c'est pourquoi il lui parut convenable de loger dans une autre maison le serviteur de Dieu. Ensuite voyant que l'état de son épouse empirait, il fut trouver à la hâte le bienheureux Guislein, et le visage inondé de pleurs, il lui dit : « Serviteur « de Dieu, assistez ma femme qui est mourante ; daignez « obtenir sa guérison de la clémence du ciel. Hâtez-« vous ; car elle est à l'extrémité. » Le vénérable Guislein, touché de ses larmes, lui repartit d'un air prophétique : « Homme, cesse de te lamenter ; quand tu « rentreras au logis ta femme t'aura donné un fils dont « elle sera heureusement délivrée. » L'homme retourne à sa maison, bien triste encore ; mais il reçoit de sa femme une heureuse nouvelle ; car la chose était arrivée de point en point comme le serviteur de Dieu l'avait annoncée. Guislein batisa l'enfant, dont le père

collatis, quidquid sui juris in villâ Rachemo fuit, almo compatri suo tradidit, ad opus sanctorum apostolorum Petri et Pauli, quibus oratorium agebat. Reversus præthereà Dei testis cellam, quam inchoaverat perfecit et basilicam.

CAPITULUM LXXIII.

Quòd Dagobertus rex dedit beato Guisleno Ursgundum et Hornutum.

Prædictus igitur rex Dagobertus, post multum tempus, iter ducebat juxtà sancti cellam. Sed, quià propter paludes difficilis erat via euntibus ad illam, sumptâ lymphâ sanctificatâ, thuribulo cum thymiamate sanctoque evangelio, properat sanctus obviam regi, sciens scriptum : « Subjecti estote omni humanæ creaturæ propter Deum, sicut regi tanquàm « præcellenti. » Aspiciens rex vatem sanctum recognovit, interrogans eum : « Quid vis, Dei dilecte? » Ait illi sanctus : « Exul et peregrinus sum, domine « mî rex, et has in partes de terrâ longinquâ veni, « hoc est de Athenis, nobilissimâ à Græcorum urbe, « Dei jussione. Vestram nunc obnixè deposco carita« tem, quo nostro dignemini locello largiri de regiâ « vestrâ possessione, undè aliquid victus habeant fa-

voulut témoigner à Dieu sa gratitude pour les faveurs qu'il lui avait accordées par le canal de son serviteur. Il donna donc à l'église bâtie par Guislein, en l'honneur de saint Pierre et saint Paul, tous les biens qu'il possédait au bourg de Rachem. Ensuite le pieux cénobite revint à sa cellule, qu'il termina ainsi que l'église.

CHAPITRE LXXIII.

Dagobert donne au bienheureux Guislein Ursdong et Hornu.

Long-tems après, le roi Dagobert vint chevaucher près de la cellule du bienheureux. Comme les marais en rendaient l'abord difficile, Guislein prit de l'eau bénite, un encensoir, des parfums et le saint Evangile; puis il courut au-devant du roi, sachant qu'il est dit : « Soyez soumis à toute créature en vue du Seigneur; « mais surtout au roi, qui est le plus élevé. » A l'apparition du vénérable prêtre, Dagobert le reconnut, et lui parla ainsi : « Que désirez-vous, ô homme béni « du ciel? » Le saint lui répliqua : « Je suis, monsei« gneur, un pèlerin et un exilé. C'est à Athènes, ville « grecque des plus renommées, que j'ai vu le jour; « mais, pour obéir à Dieu, je suis venu de cette loin« taine patrie me fixer en ce canton. Le lieu que j'oc« cupe est étroit; plaise à votre magnificence de l'a« grandir en y joignant quelque domaine. Je vous en

« mulantes Deo in eo, queantque pro regiâ incolu-« mitate æterno imperatori Christo jugiter suppli-« care. » Postulationi itaquè sancti Guisleni rex aurem libenter accommodans, tradidit sanctis apostolis Petro et Paulo locellum præfatum, qui modò Cella vocitatur, et quidquid in circuitu ejus est silvarum, aquarum, insuper et villam Hornutum, cum suis omnibus appenditiis. Datis autem his mente hilari legaliter, abiit rex viam suam gaudenter; tali quoque regio solamine vir laudabilis Guislenus alacrior redditus, Deo obsequi institit instantiùs, gratias agens Deo, qui cuncta benigno moderamine peragit.

CAPITULUM LXXIV.

Qualiter et à quibus oratorium sancti Guisleni fuerit dedicatum.

Peracto siquidem oratorio, almus antistes Guislenus suggessit sanctis episcopis Autberto atque Amando, ut hi venientes pontificali auctoritate benedicerent, illud quod et venerabiles episcopi egerunt venerabiliter cum ingenti populorum ambitione. Tunc etiàm temporis erat quidam nobilis vir, nomine Madelgarius, qui Vincentius post dictus, in palatio suprà dicti regis, cujus uxor erat consanguinea regi nomine

« prie instamment, afin que les religieux qui s'y éta-
« bliront dans la suite aient un patrimoine égal à leurs
« besoins, et qu'ils puissent offrir sans cesse à Jésus-
« Christ, notre souverain Seigneur, des vœux pour
« le salut temporel et futur des nobles rois de France. »
Dagobert accueillit favorablement la prière du bienheureux Guislein; il céda aux apôtres saint Pierre et saint Paul le lieu nommé alors Ursdong, aujourd'hui Celles, avec les eaux et les forêts environnantes, ainsi que le domaine d'Hornu et toutes ses dépendances. Lorsqu'il eut gracieusement octroyé ces dons, il se retira content de lui-même. Guislein, que les libéralités du roi comblaient de joie, en fut plus ardent à servir Dieu, et le remercia d'avoir ainsi conduit toute chose par une si aimable providence.

CHAPITRE LXXIV.

Dédicace de l'oratoire du bienheureux Guislein.

Quand l'église fut terminée, le saint prêtre Guislein invita les bienheureux évêques Aubert et Amand à la bénir, en vertu de leur dignité pontificale. Ils se rendirent à sa demande, et dédièrent l'église en présence d'une foule de peuple. En ce tems-là un noble seigneur appelé Madelgaire, et dans la suite Vincent, vivait dans le palais du roi Dagobert, à qui Waltrude sa femme était unie par le sang. Touché de la grace divine, et à l'instigation d'Amand et d'Aubert, dont

Waldetrudis. Quique Madelgarius, Deo inspirante, sanctorumque præfatorum præsulum admonitionibus compunctus, sancti Autberti manibus, tonsurâ capitis acceptâ, in Alto-Monte, sub sancti Benedicti normâ sese humiliter reclusit, quamque feliciter fine tenùs servavit. Uxor verò ejus beata Waldetrudis in seculari habitu degens, proles prædiaque sibi à seniore collata notabiliter regebat. Enim verò ne tanti viri conjux seculi artibus illuderetur, divinâ voce sacerdos Domini, Guislenus, edocetur, quò eam inviseret, dulci affatu animaret in bono, ut mundi pompis abrenuntians, exemplum suî sequeretur. Jàm cælibis domum ambiens, quippè sanctus hortatus est eam affatìm caritosâ cœlestique doctrinâ.

CAPITULUM LXXV.

De visione quam vidit sancta Waldetrudis, et qualiter beatus Guislenus eam instruxit.

Auditis ergò Christi famula Waldetrudis eximii patris Guisleni documentis, dixit nequaquàm se velle degere in seculi gloriâ, sed nescire ubi aut qualiter in Dei famulatu semet astringeret. Post istius modi sacros admonitiones, vidit Dei ancilla Waldetrudis in visu quasi intraret in ecclesiam quæ est in villâ Bucsuto. Et ecce sanctus Gaugericus episcopus, hi-

nous avons déjà parlé, il reçut des mains du dernier la tonsure cléricale, et s'enferma dans l'abbaye de Haumont, sous la règle de saint Benoît, laquelle il garda fidèlement jusqu'à sa mort. Cependant la bienheureuse Waltrude, sa femme, retenue au milieu du siècle, gouvernait sagement ses enfans et les domaines que son seigneur et mari lui avait laissés. Dieu ne permit pas que l'épouse d'un tel homme fût la victime des artifices du monde. Il chargea le saint prêtre Guislein de la visiter, de la maintenir dans la vertu par de touchantes exhortations, et de l'amener au point de renoncer au monde, à son exemple. Or elle souhaitait beaucoup de prendre le voile, et le saint l'y encouragea par des avis tendres, multipliés, empreints d'une onction céleste.

CHAPITRE LXXV.

Vision de la bienheureuse Waltrude; instructions que lui donne saint Guislein en cette occasion.

La servante du Christ ayant ouï les conseils du bienheureux Guislein, repartit que son désir n'était aucunement de vivre au sein des pompes vaines du monde; mais qu'elle ignorait en quel lieu et de quelle façon elle se livrerait au service de Dieu. Peu de tems après, il lui parut en vision qu'elle entrait dans une église située au village appelé Bossut. Elle y vit le saint évêque Gaugéric, qui lui présenta un calice où était

lariter eam aspiciens, dabat ei calicem optimo plenum vino, dicens : « Age quod agis; placent enim « Deo et mihi quod agis. » Quâ visione acsi fervens in utre mustus, ità Christi pedissequa, Spiritûs Sancti gratiâ compuncta, cœpit in Dei fervere obsequia, dicens cœlesti sponso cum psalmographo : « Calix « tuus inebrians quàm præclarus est ! » Quam etiàm visionem cùm quibusdam famularum suarum simpliciter intimasset, ut talibus personis mos fore assolet, inter se visum jculariter conferentes, pervenit ad ignobilis vulgi aures, quod contrà dominicus sermo talia cohibet fieri, loquens in evangelio : « Nolite ponere margaritas antè porcos. » Porcorum etenim more, vulgus stolidum et ignobile justorum dicta et opera grunniendo deridens incusat. Undè quoque hoste communi seminante, nonnulli cœperunt de Christi famulâ calumniantes fari secùs quàm res haberet. Consternata igitur super his, ancilla Dei, utpotè adhùc in fide rudis, angelicâ admonitione edocta in somnis, deposuit extemplò mœrorem inutilem. Post hæc iterùm veniens ad eam sanctus Guislenus, intimavit ei eamdem sanctam visionem quam viderat, et quam illa narrasset mente simplici suis famulabus, quodque ei derogassent plus injustè, nec non et evangelicâ visitatione per visum est recreata. Auditis autem his sanctus Guislenus dixit ei humiliter : « Tàm mysticam Dei visionem viri spiritua« libus patefacere debuisses, qui te instruere dignè « scirent, non secularibus mulierculis seculo deditis. « Nunc itaquè quod tibi sæpè suggessi ne differas

contenu un vin délicieux. Il lui dit : « Continuez d'agir « comme vous agissez ; car vos œuvres plaisent à Dieu « et me plaisent aussi. » Comme le vin de l'année fermente dans l'outre, ainsi la bienheureuse Waltrude se sentit pleine de ferveur pour le service de Dieu ; elle dit avec le psalmiste au céleste époux : « Que votre « calice enivrant est glorieux ! » Par malheur elle conta naïvement sa vision à quelques-unes de ses servantes, qui s'en raillèrent entre elles, selon la coutume de ces sortes de gens. Ainsi le bruit en parvint aux oreilles indignes de la populace, ce qui est contraire au précepte que nous donne le Seigneur dans l'Evangile : « Ne jetez point les perles devant les pour« ceaux. » Or le vulgaire imbécile et non moins grossier que cet animal, ne voit dans les actes et les paroles des justes qu'un sujet de risée et de clabauderies. Quelques médisans, suscités par le vieil ennemi des hommes, proférèrent donc contre l'amante du Christ des paroles pleines de mensonges. Celle-ci en fut bien affligée, car elle avait encore peu d'expérience des choses spirituelles ; mais ayant eu une vision où un ange lui donna des lumières et des consolations, elle bannit sur-le-champ de son cœur cette vaine affliction qui l'obscurcissait. Le bienheureux Guislein ne tarda pas à lui rendre visite. Alors elle lui déclare sa vision céleste ; comment elle l'a naïvement racontée à ses servantes ; comment sa confiance a été vilainement trahie ; comment enfin elle a été réjouie par la visite d'un ange. Le bienheureux Guislein répondit avec humilité : « Vous auriez dû confier à des hommes spirituels « une vision si mistérieuse, non à de petites filles « livrées au monde. Hâtez-vous donc de faire ce que « je vous ai tant de fois conseillé ; donnez-vous sans

« agere, sed totâ mente in Dei famulatum temet con-
« verte. Ostendam ergò tibi quid agas. Imprimis
« enim cùm has attigi partes, quærens ubi degere ac
« Deo quivissem famulari, nactus sum montem sil-
« vosum quidem, sed aptum, si foret exstirpatus,
« Deo obsequi cupientibus. Illum etenim, si vales,
« eme, et ibi ædifica tibi habitacula tuisque sequa-
« cibus. » Ducens verò illùc eam, ostendit. Collibuit quidem sanctæ Waldetrudis locus. Sancti autem Guisleni consilio, misit ad virum venerabilem Hidulphum, cujus uxor, Aia, erat sanctæ consanguinea, obsecrans eum ut in monte sibi ostenso construeretur domus, quâ creatori suo die noctuque serviret. Veniens autem Hidulphus venerabilis, valdè hilaris effectus, super istius modi mandato, emit à possessoribus locum, atque construxit in montis vertice nimiùm eminentem domum. Cùmque isset Dei ancilla videre ædem sibi paratam, abhorruit ejus eminentiam, nolens, Christi paupercula, superbam habitare ædem. Cujus humilitatem supernus Artifex attendens, nocte secutâ misit ventum validum cum grandine, evertitque funditùs illam domum. Præscriptus quoque vir Hildulphus, audito quod acciderat, remeavit ad locum, ac sicut per sanctum Guislenum didiceret sancta, ostendit ei quem sanctus cœperat exstirpare locum. Ibique noxiis radicitùs amputatis arboribus, restructa est ei domus in montis latere, ac oratorium in sanctorum apostolorum Petri et Pauli honore.

« réserve au service de Dieu. Je puis vous éclairer sur « les démarches préliminaires auxquelles il a fallu « songer pour moi-même. Etant à la recherche d'un « lieu où je pusse habiter et servir Dieu, je rencontrai « une montagne couverte de bois, mais qui me parut « convenir à des religieux, si les arbres en étaient « arrachés. Faites-en l'acquisition, s'il vous est pos- « sible, et hâtez-vous d'y bâtir un monastère pour « vous et pour vos compagnes. » Ensuite il mena Waltrude au lieu désigné, qui lui plut infiniment. Elle envoya donc, par le conseil du bienheureux Guislein, prier Hidulf, seigneur vénérable, dont la femme appelée Aïa était sa parente, de lui faire bâtir sur cette montagne une maison où elle pût vivre appliquée nuit et jour au service de Dieu. Le vénérable Hidulf accourut, bien joyeux d'être chargé d'une telle besogne. Il fit l'acquisition du terrain, et fit construire au sommet de la colline une maison d'une grande et belle apparence. La bienheureuse ayant donc été voir le logis qui lui était destiné, sa magnificence lui fit horreur; car, se ditelle, il est malséant qu'une pauvre servante du Christ habite un magnifique palais. Le suprême ordonnateur des choses humaines eut égard à son humilité, et, dès la nuit suivante, il fit souffler un vent violent, mêlé de grêle, qui ruina la maison de fond en comble. A la nouvelle de ce désastre, le seigneur Hidulf se rendit sur les lieus, où la bienheureuse Waltrude lui montra la place que saint Guislein avait désignée, et dont il avait commencé d'arracher les arbres. Lorsqu'elle fut bien nettoyée, Hidulf y fit construire un logis sur le penchant de la montagne, ainsi qu'un oratoire dédié aux apôtres saint Pierre et saint Paul.

CAPITULUM LXXVI.

Quòd sanctus Autbertus velavit beatam Waldetrudem, consilio sancti Guisleni præmonitam.

Sanctus igitur Dei sacerdos Guislenus, ex toto sanctæ Waldetrudis prudentissimus conciliator, hortatus est eam proficisci ad almum pontificem Autbertum, ut ejus auctoritate susciperet innocentis vitæ indumenta. Quod et gratanter fecit. Acceptis itaquè sacris velaminibus, mox semetipsam suaque omnia divinis tradidit actibus, ostendens passìm suæ sanctitatis exempla pluribus. Animadvertens siquidem pater gloriosus Guislenus eam in sancto proposito per omnia esse roboratam, gavisus est valdè, quià quod in eâ diù optaverat oculis intueretur propriis. De cætero monuit sanctus sanctam super se sorore suâ Aldegunde virgunculâ, ut et ipsam sicut se lucraret Deo, filias quoque suas non negligeret, quoniàm eas consecraret Deo, Aldetrudem scilicet et Madelbertam. Enim verò inspirante Deo, ac sanctâ Waldetrude suggerente, et patre almifluo Guisleno docente, sese alma Aldegundis contulit Dei famulatui in cœnobio Melbodiensi, quod ei sorte ex patris matrisque hereditate contrà neptem suam sanctam Gertrudem dimissum erat. Ubi quoque ædificato oratorio

CHAPITRE LXXVI.

Saint Guislein persuade à la bienheureuse Waltrude de prendre le voile.

Sainte Waltrude se conduisait entièrement par les sages avis du bienheureux Guislein. Le ministre de Dieu lui conseilla d'aller vers le saint évêque Aubert recevoir de sa main les insignes d'une vie pure et détachée, ce qu'elle fit sans délai. Ayant donc obtenu le voile sacré, elle se donna corps et biens aux œuvres du ciel, et offrit à la contrée un modèle édifiant de sainteté. En la voyant affermie dans son nouvel état, le bienheureux Guislein eut une grande joie; car elle était enfin ce qu'il avait toujours désiré qu'elle fût. Ensuite il l'entretint de sa sœur Aldegonde : elle devait prendre à cœur le salut de cette vierge comme le sien même, et la conquérir pour le ciel; surtout elle ne devait pas négliger de consacrer au Seigneur Aldetrude et Madelberte ses filles. Les prières de Waltrude, les exhortations du bienheureux Guislein, et mieux encore la grace divine touchèrent Aldegonde, qui se livra au service du Christ dans le monastère de Maubeuge, propriété que son père et sa mère lui avaient laissée en mourant. Après y avoir construit une église et d'autres bâtimens, la vierge Aldegonde alla voir sa sœur au mont de Castriloc. Là elle fut émue de compassion à la vue de son indigence, et s'efforça de la déterminer

aliisque habitaculis, virgo Aldegundis suam adiit sororem invisere in monte Castriloco. Quæ etiàm sororis egestati condolens, conata est eam hortari, ut, relicto loco illo, iret ad suum qui major ac melior esset servorum ancillarumque frequentiâ. Cui sancta Waldetrudis : « Malo, » ait, « hoc in loco, licèt inope, « diebus vitæ meæ obsequi, quàm ire quò cogis. « Deus enim ubique non patietur me perire fame. « Divites, inquit ut psalmista, quidam eguerunt et « esurierunt; inquirentes autem Deum non minuen« tur omni bono. Loco nempè fruar, quoad vivam, « quem per suum famulum Guislenum divina pietas « mihi destinavit. Redi ergò cum tuis consanguineis, « ô dulcis soror! alens eas regulariter. » Abiit enim ac recessit, Deo comite.

CAPITULUM LXXVII.

Quòd sancta Aldegundis in visu vidit obitum sancti Amandi.

Ea tempestate sanctus pontifex Amandus, sui cursu laboris consummato, spiritum divitiis cœlestibus oneratum reddidit regi æterno. Quem sancta virgo Aldegundis in visu ab eodem regum Domino vidit cœlesti diademate coronari. Quam quidem visionem suarum puellarum secum degentium nulli voluit referre, sed misso nuntio ad Dei virum

à quitter ce lieu pour venir dans son abbaye de Maubeuge, qui était plus vaste, plus commode, et qui d'ailleurs contenait un grand nombre de serviteurs et de servantes de Dieu. Sainte Waltrude lui repartit : « Bien que ce lieu soit pauvre, j'aime mieux y passer « toute ma vie dans la dévotion que d'aller où tu veux « m'entraîner. Dieu ne me laissera mourir de faim « nulle part : *Les riches*, dit le psalmiste, *ont été dans* « *le besoin, ils ont eu faim; mais ceux qui cherchent le* « *Seigneur ne seront privés d'aucun bien* (1). Jusqu'à ma « dernière heure je demeurerai dans ce lieu, où m'a « établie le Seigneur par l'organe de son serviteur « Guislein. Va donc, ô ma chère sœur! va retrouver « tes filles, et maintiens-les dans une règle sainte. » Aldegonde partit en effet, et chemina sous la garde de Dieu.

CHAPITRE LXXVII.

Vision d'Aldegonde sur la mort du bienheureux Amand.

En ce tems-là (l'an 675) le saint évêque Amand ayant achevé ici-bas sa carrière laborieuse, rendit au ciel une ame enrichie de ses dons. Alors la bienheureuse vierge Aldegonde eut une vision où lui apparut le pontife recevant du Roi des rois un diadème impérissable. Elle se garda bien de confier sa vision aux jeunes filles qui habitaient près d'elle; mais elle envoya un messa-

(1) Ps. XXXIII, vers 10.

Guislenum, petiit cum sorore ad se visitandi gratiâ venire. Venientibus autem eis occurrit obviàm sancta virgo in loco, qui dicitur Menirius, et mutuò se saluntantes, loquebantur de cœlestibus exultantes. Tunc alma Aldegundis intimavit visum eis. Cui venerabilis ait Guislenus : « Quià meruisti, ô virguncula, Deum « videre sui amici animam coronantem, pro certo « scias, non propter illum qui coronabatur, sed prop- « ter temetipsam, qui adhùc in certamine es, tibi « fore ostensum. Imminere autem tibi scio vitæ in- « stantis finem : ideò, rogo, temetipsam in Dei opere « stabiliter firma, deposcens ejus pietatem ut in te « incommoditatem mittat, per quam purgatior red- « dita, queas cum sancto Amando remunerari per- « petìm. » Quæ utique virgo sancta, evangelii perficiens verba dicentis : « Qui odit animam suam etc., » petiit à Domino in commoda, et impetrare meruit. Nam in mammillâ ejus dexterâ morbus cancri ortus est. Quam incommoditatem vehementer dilexit, quià sciebat hanc sibi profuturam, si patienter sufferret, quodque fecit fine tenùs. Prædulcia inter se conferentes verba sorores prædictæ cum sancto Guisleno confessore, communi consilio decreverunt cellam prædicti hominis Dei omni tempore conjunctam esse monasteris almæ Aldegundis, quæ hactenùs ità permanet. Statuerunt etiàm ut abbates seu abbatissæ Melbodiensis cœnobii in universis necessariis præstò forent abbati fratribusque habitantibus cellæ, pontemque construerent, per quem fidelis populus oratum pergeret ad locum prædictum, quià, ut dignos-

ger prier le bienheureux Guislein et sa sœur de se rendre chez elle. Ils vinrent, et la rencontrèrent dans un bourg connu sous le nom de Mairieu, où elle était allée au-devant d'eux. Lorsqu'ils eurent échangé les complimens ordinaires, la conversation tomba sur les choses du ciel, et au milieu des élans de joie qu'excite une pareille matière, la bienheureuse Aldegonde leur raconta sa vision. Alors le vénérable Guislein parla ainsi : « Si tu as eu le bonheur de voir Dieu donner à « son ami une céleste couronne, sois assurée, jeune « vierge, que ce n'est point dans l'intérêt de celui qui « était couronné ; mais bien pour te soutenir toi-même, « qui n'es pas encore rappelée du combat. Apprends « que ta vie touche au terme. Sois donc, je t'en prie, « invariablement appliquée à l'œuvre du ciel, et de- « mande au Seigneur de t'envoyer dans sa bonté quel- « que souffrance qui te rende pure, et digne de par- « tager dans l'éternité la couronne du bienheureux « Amand. » La bienheureuse vierge, docile aux avis de Guislein, ne manqua point de demander au ciel quelque infirmité, suivant ces paroles de l'Evangile : « Celui qui hait la vie dans ce monde la conserve « pour l'éternité (1). » Dieu l'exauça ; il lui vint un cancer à la mamelle droite. Mais elle bénissait la douleur qui la déchirait, persuadée que sa patience, qui ne se démentit jamais, donnerait à ce mal un prix infini. Au milieu de l'enchantement des doux propos que les amantes du Christ et le bienheureux Guislein tenaient à Mairieu, ils convinrent d'un commun accord que désormais le couvent de l'homme de Dieu resterait uni au monastère de la bienheureuse Alde-

(1) Saint Jean, ch. XII, vers. 25.

citur, propè paludes invium est iter, per quod ad illam cellam pergitur. Hæc verò quæ dicuntur præcepto Karoli regis magni firmata sunt, tempore Elephantis, abbatis ipsius loci.

CAPITULUM LXXVIII.

Quòd beata Waldetrudis tradidit partem villæ de Frameries beato Guisleno.

INTEREA sanctus Guislenus cum almâ Waldetrude redeuntes venerunt Framerias (1) villam, quam eadem sancta emerat. Et dedit ex ipsâ sancto viro partem unam, dicens : « Accipe, serve Dei, partem « de hâc meâ possessione, undè habeas qualiter vi« vere queas cum sociis tuis. » Ità sunt reversi ad propria. Prorsùs nemo potest eloqui quantæ fuerunt sanctus Guislenus ac Dei famula Waldetrudis caritatis, quamque servaverunt usque in ultima suæ senectutis. Præ senectâ enim verò nemo eorum jàm quibat invisere alterum, undè communi decreve-

(1) Frameries, village à une lieue S. E. de Saint-Guilain.

gonde, ce qui subsiste encore aujourd'hui. Ils convinrent aussi que l'abbé ou l'abbesse de Maubeuge serait tenu de servir l'abbé et les frères de Celle en tant qu'il deviendrait nécessaire ; ajoutant qu'un pont serait bâti pour donner aux fidèles la facilité d'aller à l'église en ce lieu, dont les marais, comme nous l'avons dit, rendent l'abord impraticable. Au reste, le roi Charlemagne confirma ce traité au tems d'Eléfant, abbé de Celle.

CHAPITRE LXXVIII.

La bienheureuse Waltrude donne au bienheureux Guislein une partie de la terre de Frameries.

Cependant saint Guislein et la bienheureuse Waltrude, retournant chez eux, vinrent au village de Frameries, que l'amante du Christ avait acheté. Elle en donna une partie au saint homme, en lui disant : « Reçois, ô serviteur de Dieu! une part de cette « mienne propriété, afin que toi et tes compagnons « vous ayez de quoi vivre. » Ensuite ils se retirèrent chacun dans sa communauté. On essaierait vainement de peindre l'affection que le bienheureux Guislein et Waltrude, servante de Dieu, se portaient mutuellement, et qui subsista jusqu'à leur mort. Quand la pesante vieillesse vint mettre un terme aux visites qu'ils se rendaient l'un à l'autre, d'un commun accord ils résolurent de bâtir une église au village de Quaré-

runt consilio in villâ Quaternione (1) ædificari oratorium in sancti martyris Quintini honore. Illùcque soliti erant colloquii causâ convenire. Quod etiàm oratorium sancto Guisleno tradidit ad opus sanctorum apostolorum Petri et Pauli, ad refocillandos inopes, quos præfatus antistes super aurum et topazium, ob Christi amorem, diligebat, cupiens audire illam mellifluam Domini vocem in die extremi examinis : « Quamdiù fecistis uni ex minimis meis, « mihi fecistis. » Multa nempè sunt et innumerabilia quæ de hôc sancto viro Guisleno populorum rumor refert, vel quæ in chartulis antiquissimis difficilè intueri valent. In quibus tamen reperitur quantùm assiduus fuerit orationi, vigiliis sacris intentus, parcimoniâ conspicuus, paupertatis vilitate contentus, egenis dilectus et cunctis Dei virtutibus refertus.

(1) Quarégnon, village à une demi-lieue S. E. de Saint-Guilain, ou Saint-Ghislain, petite ville du Hainaut, sur la Haine, à deux lieues de Mons. C'est là qu'était autrefois *Castrilocus*, Castriloc ou Châteaulieu. On a constamment nourri à l'abbaye de Saint-Ghislain un ours et un aigle pour perpétuer le souvenir de la fondation de cette abbaye rapportée au chapitre LXX et regardée comme miraculeuse. Si, parce que l'on ne voit plus d'ours dans la Belgique, on voulait prétendre que ce récit est une fable, on se tromperait certainement; car, dans ce tems, ces animaux n'étaient pas très-rares dans la Belgique, où ils trouvaient aisément des repaires dans les vastes forêts dont elle était couverte. Encore dans le dixième siècle, l'empereur Otton, dans un diplôme de l'an 943, défend entre autres la chasse aux ours : mais depuis que ces forêts ont disparu, les ours se sont retirés dans les épaisses forêts du nord. (Dictionnaire géographique du royaume des Pays-Bas, par M. Dewez. Bruxelles 1819. p. 360).

gnon, en l'honneur de saint Quentin, martir. Là ils se réunissaient ordinairement pour converser entre eux. Au reste, la bienheureuse donna cette église à Guislein en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul, et aussi pour le soulagement des pauvres, que l'homme de Dieu portait dans son cœur en vue de Jésus-Christ. Il les estimait bien au-dessus de l'or et de la topaze, désirant d'ouïr au jugement dernier ces paroles du Rédempteur, aussi douces que le miel : « Ce que vous « avez fait au plus petit d'entre les miens, c'est comme « si vous me l'aviez fait à moi-même. » La tradition populaire rapporte encore une foule de choses du bienheureux Guislein ; mais il est difficile de les retrouver dans les anciennes histoires. On y lit néanmoins combien il eut à cœur la prière et les veilles, l'économie et la frugalité, combien il aima la pauvreté, et combien les pauvres le chérirent lui-même. On y lira en un mot qu'il fut orné de toutes les vertus évangéliques.

CAPITULUM LXXIX.

De obitu sancti Guisleni episcopi.

Igitur cùm seculorum rex, pro laboris agone, palmam perennis gloriæ ei decrevisset rependere, plenus dierum gratiarumque, seculoque ob metum Dei viriliter victo et relicto, Spiritum divinis fatigatum obsequiis, suo reddidit creatori viventi atque regnanti per seculorum secula. Cujus beatas exequias ejus discipuli venerabiliter prosequentes, corpus sanctissimum cum ingenti honore inhumaverunt in beatissimorum apostolorum Petri et Pauli basilicâ, ubi præstantur divina beneficia, dignis ejus meritis intervenientibus, ad laudem et gloriam Domini nostri Jesus Christi, cui cum Patre Sanctoque Spiritu permanet æternitas, majestas et imperium per cunctorum temporum spatia, amen. In quo per multa annorum curricula prædicti sancti Guisleni corpus quievit, quousque magnus rex Karolus cuidam abbati propinquo suo, nomine Elephanti, præfatum locum concessit servandum, sublimiusque ac pulchrius construendum oratorium, quo idem sanctus quiescebat. Honorificentiùs autem illo ædificato, poposcit idem nobilis abbas episcopum Cameracensem, Haligdarium nomine, venire et consecrare illud more ca-

CHAPITRE LXXIX.

Mort de saint Guislein, évêque (1).

QUAND il plut au roi des siècles de remettre à Guislein, pour prix des labeurs et des combats de cette vie, la palme de la céleste béatitude, plein de jours et de graces, vainqueur du monde dont il s'était affranchi, cet homme rendit à Dieu une vie usée au service de Dieu, son immortel et souverain maître. Ses disciples pourvurent religieusement à ses funérailles; ils l'inhumèrent en grande pompe dans l'église des apôtres saint Pierre et saint Paul, où l'on obtient des miracles et la satisfaction de ses vœux, à la faveur des mérites du bienheureux Guislein. Honneur et louange en reviennent à Jésus-Christ, notre Seigneur, qui, conjointement avec le Père et le Saint-Esprit, possède majesté éternelle et empire sur tous les siècles. Amen. Le corps de saint Guislein reposa en ce lieu durant une longue suite d'années. Vint enfin le tems où le grand roi Charles donna le couvent de

(1) C'est par erreur que Jacques de Guyse donne à saint Guislein le titre d'évêque. Cette opinion, repoussée par Mabillon et combattue par les Bollandistes, est fondée uniquement sur le mot *antistes* employé fréquemment dans le texte. Mais, comme l'observent les auteurs que nous venons de citer, ce mot a été quelquefois pris au moyen âge, dans le sens de *sacerdos*, prêtre.

Coll. des Bolland. 9 *octob.*

tholico. Veniens ergò episcopus dixit non debere illud benedici ; manente intùs alicujus sancti corpore aut aliquibus sanctorum reliquiis. Initoque simul consilio, elevantes beati artus detulerunt foràs oratorium, abdentes, eos post absidem altarisque fenestram, cupiens abbas Elephans post referre illos intrò. Benedicta est itaquè basilica in honore principum apostolorum Petri et Pauli atque cæterorum sanctorum VIII Kalendas augusti, tempore Ludovici regis, prolis inclyti Karoli. Sciscitato deindè episcopo abbas quid de sacrosancto corpore fieri deberet, respondisse fertur episcopus : « Quiescat illic sanctus « donec Dei pietas dignetur patefacere ejus merita « manifestiùs cunctis hominibus. » Quievit ibi siquidem sancti gleba annis multis propter paganorum frequentiam et seniorum segnitiem, quousque locus rediit in eremi vastitatem.

Observation. Saint Guislein mourut le 9 octobre de l'an 681. Il est nommé dans le martirologe romain, et sa fête est célébrée le 9 octobre : son monastère qui a long-tems porté le nom de Celle ou Celles, quitta la règle des chanoines réguliers en 930 pour embrasser celle de saint Benoît. Il s'y forma dans la suite une ville qui est devenue une place forte : c'est ainsi que la fondation d'un grand nombre de villes est due à ces religieux auxquels on a reproché depuis leur fainéantise et leur inutilité.

Celle à un abbé de sa famille, nommé Eléfant, auquel il enjoignit de rebâtir sur un plan meilleur et plus magnifique l'église où le saint reposait. Lorsque le noble abbé eut terminé l'ouvrage à son honneur, il pria Haligdaire (1), évêque de Cambrai, de le venir dédier, suivant la pratique de l'Eglise romaine. L'évêque se rendit; mais il objecta que l'église ne pouvait être bénie tandis qu'on y maintiendrait le corps ou même quelques reliques d'un saint. Après une courte délibération, le corps du bienheureux fut donc exhumé, transféré hors de l'église, et enfoui derrière le chœur, sous la fenêtre qui domine l'autel; mais l'intention d'Eléfant était de le rétablir postérieurement dans l'église. Le huitième jour avant les kalendes d'août, sous le règne de Louis, fils de l'illustre Charles, l'édifice fut béni et dédié aux princes des apôtres Pierre et Paul, et à tous les saints. L'abbé demanda ensuite à l'évêque ce qu'il fallait faire du corps. Voici, dit-on, comment il repartit : « Que le saint repose où « il est, jusqu'à ce qu'il plaise à la bonté divine de « manifester clairement ses mérites aux ieux de tous.» A dire vrai, ses pieuses reliques y reposèrent un grand nombre d'années: la négligence des seigneurs et les invasions des païens (2), dont les ravages ont fait un désert de toute la contrée, en furent la cause.

(1) Ou Halichaire, évêque de Cambrai depuis l'an 816 jusqu'à l'an 830. Voyez l'histoire généalogique des Pays-Bas par Jean Le Carpentier. Leide 1664. I, 333.

(2) Ces païens sont les Normands qui ravagèrent le Hainaut vers les années 881 et 892.

CAPITULUM LXXX.

Quòd beatus Guislenus, post ejus mortem, apparuit cuidam Winerado nomine (1).

Hinc est quòd, post tempora multa, sanctus Guislenus apparuit insomnis cuidam suæ familiæ, Winerado nomine, monens illum blandâ voce, ut corpusculi sui urnam ex sepulchri imis in oculos efferat solis absque ullâ cunctatione. Qui bis admonitus jussa monentis ipse nihilominùs de die in diem procrastinat, nesciens utpotè rusticus tenorem viæ quâ explere valeat. Quâ de causâ vir sanctus quasi indignatus apparet ei tertiò, comminans et fremebundus, atque est illum adorsus : « Cùm jure debeas mihi, Winerade, omne servitium, cur ità vilipendisti oris mei « præceptum, quasi esset aliquid fantasticum? Si « fantastica somniatrix fantasiæ tibi somnum retu- « lisset, inscitia cordis tui aurem procul dubio mi- « nimè verbis illius accommodasset. Ego autem nil « fantasticum tibi impero, sed quod à seculis et ge- « nerationibus dispositum est à Deo. Quapropter jàm « nunc surge, et, vocatis presbyteris, oris mei edic- « tum impiger exequere, ne patiaris ultionem divinæ

(1) Ce qui suit ne se trouve pas textuellement dans les Bollandistes, ni dans Mabillon.

CHAPITRE LXXX.

Après sa mort, saint Guislein apparaît à un homme appelé Winerad.

Au bout d'un long intervalle de tems, saint Guislein apparut en songe à l'un de ses gens, nommé Winerad, et l'avertit doucement de retirer du sépulcre la bière qui contenait ses restes, pour la produire sans délai à la clarté du soleil. Deux fois il reçut le même ordre; mais comme c'était un homme rustique, il en renvoya l'exécution d'un jour à l'autre, ne sachant comment il s'y prendrait pour obéir. C'est pourquoi le saint lui apparut une troisième fois. Il avait l'air indigné; ses paroles étaient menaçantes, et sa voix tremblait de colère : « Winerad, » dit-il, « d'où vient que « tu fais si peu de cas de mes ordres, toi dont les ser- « vices m'appartiennent légitimement? Il semble que « tu prennes mes avis pour une illusion. Si quelque « rêveuse te racontait ses visions chimériques, ton « ignorance t'empêcherait infailliblement d'y prêter « l'oreille. Quant à moi, je ne te commande rien d'i- « maginaire, mais bien ce que le Seigneur a réglé « avant la naissance des siècles et des générations. « Lève-toi donc, appelle les prêtres, et ne mets aucune « lenteur à exécuter mes commandemens, de peur que « le ciel ne te châtie; et c'est une chose horrible que « de tomber entre les mains du Dieu vivant. Tu trou-

« iræ pro culpâ inobedientiæ, quoniàm horrendum
« est in manus Dei viventis incidere. Ibi me procùl
« dubio invenies quiescentem corpore, ubi contrà
« fenestræ absidem visus tibi sum hesternâ die. Id
« circò non cuncteris in hujusmodi negotio desudare,
« quià nulla fiet difficultas in inventione. Si autem
« quæris, scire volens diem assumendi laboris, non
« labatur memoria dies III Kalendas octobris, quæ,
« dicata ex nomine Michaelis archangeli, cunctis
« christicolis per mundum fulget celebris. » His dictis non comparet junctus agminibus militiæ cœlestis. Wineradus verò somno excussus, timore penè exanimis, orat Dominum totis præcordiis, quatenùs cœleste sibi præstet auxilium in exequendis sanctis, mandatis, mentem et manus mundans à sordibus cunctis. Deìn triduanum consultè et devotâ mente explens jejunium, clericis advocatis ad opus sibi injunctum, properat ad locum ubi jacebat corpus sacrosanctum; sicque intimato ex condicto viri Dei, Kalendas die III fodiens, invenit, cum gaudentibus qui aderant, cœlestem thesaurum, fulgentem ut pretiosum carbunculum arte magistrâ decentissimè politum ad diadema summi Regis, prudentiâ clusoris decorandum. Quod sindone mundâ diligentissimè involutum et sub agalmatis (1) clave firmissimè obse-

(1) *Agalma* signifie un écrin, suivant Mabillon, *Act.* 55. *Ord. S. Bened. p.* 797. Du Cange, au contraire, pense que ce mot doit s'entendre d'un sceau gravé sur une clé. L'un et l'autre rapportent le passage de l'histoire de la translation du corps de saint Guislein, qui a été composée par Raynier, moine de Celle, et qui est le texte même produit ici par Jacques de Guyse.

« veras mon corps, n'en doute point, gisant derrière « le chœur, près d'une fenêtre, au lieu où je t'ap- « parus hier au soir. Il te sera aisé de l'y découvrir ; « hâte-toi de te mettre en recherche. Si néanmoins « tu désires savoir d'une manière précise le jour où « l'ordre doit être exécuté, qu'il le soit au plus tard « l'avant-veille des kalendes d'octobre, jour de saint « Michel archange, dont toute la chrétienté célèbre « la fête. » A ces mots il disparut, et fut rejoindre les milices célestes. Winerad, éveillé en sursaut et demi-mort de frayeur, pria le Seigneur de toute son ame de l'assister dans l'exécution des ordres du bienheureux. Il eut soin d'abord de purifier ses mains et son cœur de toute souillure ; puis ayant jeûné trois jours, en homme pieux et bien avisé, il appela les clercs à la besogne, et se rendit au lieu où gisaient les saintes reliques. L'avant-veille des kalendes, comme l'avait prescrit le serviteur de Dieu, s'étant mis à fouir la terre, il découvrit, à la grande joie des assistans, ce précieux trésor. On eût dit une escarboucle artistement polie par l'art ingénieux de l'orfèvre, et destinée au diadème du roi des cieux. Il fut soigneusement enveloppé d'un suaire blanc, et remis sous clef dans le cercueil, comme dans un écrin. Des clercs veillèrent à tour de rôle auprès de ses reliques ; car les gens qui étaient là n'osaient les transférer ailleurs, à cause de la sévérité des lois sinodales ; mais ils attendaient que l'évêque de Cambrai, instruit de l'affaire, leur eût fait connaître ses intentions.

---

ratum, in eâdem urnâ reponitur, deputatis pro tempore excubiis clericorum, quoniàm non audebant qui aderant sacros cineres quoquèm transferre, timore correpti synodalium legum, donec, causâ delatâ ad Cameracensis episcopi auditum, scirent quale super hujuscemodi negotio ab eo acciperent decretum.

CAPITULUM LXXXI.

De translatione corporis sancti Guisleni.

Deus namque bonus et justus, cujus viæ misericordia et veritas, quò patefaceret suâ omnipotentiâ, qualis beati hujus patroni nostri esset sanctitas, tantæ fragrantiæ in sacrosancti corporis elevatione per quindecim dies emanavit suavitas, ut ejus dulcedine refecta ac delectata humana astantium infirmitas penè suæ fragilitatis oblita videretur, quasi inter paradisicolas posita. Quod necui videatur incredibile et fabulosum. Eadem omnipotentis Dei omnipotentia testimonii gratiâ occurrit in medium, qui, ad suæ laudis augmentum et servi sui meritum declarandum, cæcitati reddidit visum, surditati auditum, debilitati gressum, variisque infirmitatibus detentis optatæ sanitatis donum. Quod aure accipiens Stephanus, Cameracensis sedis episcopus, oculos ad cœlum levat cum manibus, gratiasque reddidit omnipotenti Deo, qui suos pro

CHAPITRE LXXXI.

Translation du corps de saint Guislein.

Dieu, qui est juste et bon, dont les voies sont la miséricorde et la vérité, se plut à mettre au jour, par sa toute-puissance, la sainteté du bienheureux Guislein, notre fondateur. Pendant les quinze jours qui suivirent son exhumation, une suave odeur s'exhala de son corps, de manière que les assistans, charmés et nourris de ce doux parfum, oubliaient leurs infirmités et leur fragile nature comme s'ils eussent été dans le paradis. Et que le fait ne passe aux ieux de personne pour incroyable et fabuleux ! Dieu tout-puissant vint lui-même rendre témoignage aux mérites du saint; tant pour sa gloire que pour celle de son serviteur, il ouvrit les ieux de l'aveugle et l'oreille du sourd, fit marcher les paralitiques, en un mot, octroya aux divers malades la guérison si désirée. A la nouvelle de ces miracles, Etienne, évêque de Cambrai, les mains et les ieux élevés vers le ciel,

meritis semper glorificat, ut miserator et justus. Deniquè præparat se ad transferendum officiosissimè sanctissimi viri corpus. Sed in eundi velle quidam legatus salutem et gratiam affert ei à regalibus sedibus, offerens simul diploma cum edictis imperialibus, quibus non parùm occupatus, intermittit profectionem, obediens, juxtà apostolum, præceptis regalibus. Sed præcepit Cilbodo archidiacono, ut, sumptis Cameracensis ecclesiæ primoribus, sanctum transferat cum hymnis et Deo laudibus. Qui, ut minister fidelis, accelerans parere præceptis venerandi pontificis, adit locum cum primatibus civitatis, orans, flexis genibus, clementiam divinæ pietatis, quò dignaretur à se auferre omnem spurcitiam immundæ iniquitatis, quatenùs ad sancta sanctorum mereretur introire cum puritate mentis.

CAPITULUM LXXXII.

De miraculis factis in ejus translatione.

Denique congregata cleri populique vulgaris turba non modica sacri corporis urnam efferunt cum honore summâque reverentiâ, persolventes, vocibus in

rendit graces au Dieu tout-puissant, juste et miséricordieux, qui ne manque jamais de glorifier chacun suivant son mérite. Il se disposait à transférer en grande solennité le corps du bienheureux ; mais au moment du départ survint un messager du roi qui, lui offrant salut et faveur, lui remit une lettre accompagnée d'édits impériaux. Les embarras que ce message lui suscita, l'obligèrent à rompre ses plans de voyage et à obéir aux ordres du roi, comme l'enseigne l'Apôtre ; mais il ordonna à l'archidiacre Cilbod de prendre avec lui les dignitaires de l'église de Cambrai, et de transférer le saint, au bruit des himnes et des louanges de Dieu. L'archidiacre, en serviteur fidèle, se hâta d'exécuter les commandemens du vénérable prélat. S'étant rendu sur les lieus avec les premiers de la ville, il s'agenouilla, et offrit une humble requête à la bonté divine, pour qu'elle daignât purger son ame de toute souillure d'iniquité, et la maintenir dans un état de pureté qui lui ouvrît l'entrée du séjour des saints.

CHAPITRE LXXXII.

Miracles opérés à sa translation.

Les reliques du bienheureux partirent enfin, accompagnées d'une multitude de clercs, laïques et gens du peuple, qui chantaient à haute voix des can-

altum prolatis, debita Deo laudum cantica, inferentesque in sanctorum apostolorum Petri et Pauli basilicam, ubi dudùm per plura tumulatus fuerat annorum curricula. Ponunt non inferioribus, ne videretur lucerna à Deo accensa sub modio supposita, sed potiùs in superioribus officiosissimè tractantes sacra recondunt pignora. Deindè ordinatis rationabiliter omnibus, pro temporis copiâ, quæ circà sacrum corpus videbantur necessariò ordinanda, archidiaconus cum suis civibus revertitur ad propria, atque prædicat suis mira et stupenda quæ viderat Dei magnalia. Demùm rex Deus noster, cujus virtus magna et ineffabilis potentia cujusque nomen prædicatur admirabile in universâ terrâ, ipse non destitit operari divina ad declaranda sui militis clara merita. Undè vulgante cleri famâ diversis partibus, ad sacra pignora ruit plebs invalida, offerens Deo ejusque confessori dilecto animi vota cum diversorum donorum munificentiâ, atque reportans sanitatis quæsitæ gaudia, gratias agit summæ et individuæ Trinitatis, voce consonâ, quæ ad laudem sui sancti nominis, sanctorum suorum intercessionibus, lætificat civitatem Dei solâ suæ gratuitæ bonitatis clementiâ.

---

tiques à la louange de Dieu, et payaient au saint un large tribut d'honneurs et de vénération. Il fut transféré de la sorte dans l'église des apôtres saint Pierre et saint Paul, où il avait déjà reposé durant une longue suite d'années. On se garda bien de le mettre dans un lieu souterrain, ce qui eût été cacher sous le boisseau la lampe allumée par le Seigneur; mais on choisit au contraire un lieu apparent, où les saintes reliques furent placées avec une attention respectueuse. Lorsque l'archidiacre eut convenablement tout arrangé autour du corps, suivant qu'il était nécessaire ou que le tems le permit, il reprit, suivi des bourgeois, le chemin de Cambrai, où il raconta les choses grandes et merveilleuses que Dieu avait opérées sous leurs ieux. Notre souverain maître, dont la clémence et le pouvoir sont sans bornes, dont le nom est l'objet des concerts d'admiration de toute la terre, ne s'est point lassé de faire des miracles pour manifester les mérites de son guerrier. De là vient que la renommée du saint homme, répandue en divers pays, attire à son tombeau un peuple de malades, qui offrent à Dieu et à son serviteur chéri de ferventes prières accompagnées de riches présens, et s'en retournent joyeux d'avoir enfin obtenu guérison. Ils bénissent d'une voix unanime la sainte et indivisible Trinité, qui, ayant égard à sa propre gloire et à l'intercession des bienheureux, accorde ses bienfaits aux fidèles, et met ainsi la joie dans la chrétienté.

CAPITULUM LXXXIII.

Quòd Melbodienses rapuerunt corpus sancti Guisleni.

His autem et aliis longè latèque de sancto Guisleno diffusis visionum et operum divinorum signis, cœpit undique populi multitudo concurrere cum oblationibus, ac frequentare libenter locum divinitùs patefactum. Invidiæ prætereà facibus quique maligni accensi, conati sunt furto sancti corpus rapere, et, ut fertur, transmarinis partibus transferre. Disponente ergò supernâ clementiâ, quæ suum fidelem eremitam de tàm remotis longisque regnis ad istud venire decrevit, hominum nequam conatus prudenter repressit. Nam Melbodiensis congregatio æstimans rapi sanctum Guislenum per Castri-Loci habitatores, inito communi consilio, miserunt nonnullos qui clàm venerandum corpus auferentes deferrent. Euntes autem egerunt cum ingenti cautelâ quod, non Deo inspirante, conceperant. Reversique cum gaudio, venerunt usque Melbodium. Quibus obviàm venientes clerici cum sanctimonialibus ac plebe fideli, susceptum salutare onus detulerunt in ecclesiam Dei genitricis cum ambitione multâ. Die itaquè sequenti, sacerdos præfati loci, non invento sancti corpore, nimio turbatus est metu, et cuncti circùm manentes,

CHAPITRE LXXXIII.

Ceux de Maubeuge enlèvent le corps du bienheureux Guislein.

Lorsque le bruit de ces visions, de ces miracles et de bien d'autres encore, eut gagné les pays lointains, il accourut de toute part à Celles une multitude de gens qui apportaient des offrandes, et se plaisaient à fréquenter un lieu désigné par le ciel même à leur dévotion. Alors des hommes méchans et dévorés de jalousie voulurent s'approprier secrètement le corps du bienheureux, dans l'intention, à ce que l'on rapporte, de le transférer outre-mer. Mais le Seigneur, qui avait tiré cet ermite de sa lointaine patrie afin de l'amener en ce lieu, rendit ces efforts aussi stériles qu'ils étaient criminels. Ceux de la communauté de Maubeuge vinrent à s'imaginer que le bienheureux Guislein allait être enlevé par les gens de Castriloc. Ayant donc tenu conseil, ils envoyèrent des hommes avec ordre de s'en emparer furtivement, et de l'apporter à Maubeuge. Ceux-ci vinrent, et à force d'adresse et de précautions ils exécutèrent heureusement ce projet, que Dieu ne leur avait point inspiré, et de là retournèrent joyeux à l'abbaye. Alors les clercs et les religieuses, qui étaient venus au-devant d'eux accompagnés de la foule du peuple, reçurent le fardeau sacré, qu'ils déposèrent en grand appareil dans l'église de la mère de Dieu. Le lendemain, le prêtre

audito quod acciderat, nimiùm turbantur, ignorantes quò quærerent suum nuper propalatum protectorem. Post hæc, nocte secutâ, vidit quidam Gerardus in visu quasi in oratorio esset ejusdem cellæ antè Dei genitricis Mariæ stans altare; cùm ecce vir quidam apparens, dixit ei : « Scis qui sum ego. » Cui ille respondisse : « Nescio. » « Ego sum, » inquit, « Lambertus, « Domini Guisleni filiolus. Tristitiam deponite, quam « habetis de eo, quià citò revertetur ad nos meus « patrinus. Surgens ergò vade; dic Necberto comiti, « qui extitit jugiter domino meo optimus vicinus, « quòd eat Melbodium, dicens fratribus et sororibus « loci, ut reddant illi sanctum Guislenum, quem la« tenter abstulerunt hinc, quemque secum retinent : « etenim nec Deus nec ipse cupit illìc manere, sed in « loco quem ei dignatus est Omnipotens providere. » Negligens verò Gerardus visionem, nihil horum retulit comiti, sed fratres consolans ac pares reddidit hilares et jucundos.

---

de l'église de saint Pierre et saint Paul fut saisi de crainte en voyant que le corps avait été dérobé. Cette nouvelle jeta pareillement dans la désolation tous les habitans du voisinage, qui ne savaient où chercher leur patron si récemment offert à la vénération publique. La nuit suivante, un homme appelé Gérard eut une vision. Il lui sembla qu'il était dans l'église de Celles, devant l'autel de sainte Marie, mère de Dieu, lorsque soudain un homme lui apparut et lui dit : « Sais-tu qui je suis ? — Non, » répondit Gérard. « Je suis « Lambert, le filleul du seigneur Guislein. Cessez de « vous lamenter sur sa perte ; car mon parrain ne tar-« dera point de revenir chez vous. Quant à toi, va, « dès que tu seras levé, chez le comte Necbert, qui a « toujours été bon voisin pour monseigneur. Recom-« mande-lui d'aller à Maubeuge, et de reprendre aux « moines et aux sœurs le corps du bienheureux qu'ils « ont furtivement enlevé, et qu'ils retiennent dans « leur abbaye. Car la volonté de Dieu n'est point qu'il « y reste, mais au contraire qu'il soit remis en la place « que le Seigneur a daigné lui marquer ; et telle est « aussi l'intention de Guislein. » Gérard négligea de parler au comte, ainsi que l'avait prescrit la vision ; mais consolant les frères et ses amis, il leur donna bonne et joyeuse espérance.

CAPITULUM LXXXIV.

Quòd, ad præceptum domini Stephani, episcopi Cameracensis, Melbodienses reddiderunt corpus sancti Guisleni.

Apparuit denuò ipse sanctus Guislenus in villâ Navagio cuidam Francigenæ, nomine Adelelmo, dixitque ei : « Ego sum Guislenus : scis quid sit factum de corpore meo. » At ille ait : « Domine ; scio « omnia. » Tunc sanctus : « Nequiter, » inquit, « in me « actum est. Sed modò non differ adire Melbodium, « dicturus prælatæ Teodrardæ et aliis sororibus cum « sacerdotibus, ut reddentes sine cunctatione corpus « meum, restituatur loco suo. » Manè verò surgens jàm dictus Adelelmus, fecit omnia quæ jusserat sanctus. Illi verò negligenter dicta ejus spreverunt. Misso autem præcone ad episcopum Cameracensem, dominum Stephanum, venit accedens usque ad castellum Melbodiense; stansque foris, intromisit qui dicerent majoribus natu : « Reddite, quæso, fratres « et sorores, almi vatis Guisleni corpus, ut suo à « Christo dato restituatur loco : sin secùs excom« municabo, ne quis in hòc loco missas nec alia « Dei officia celebret. » Quod audientes Melbodienses, licèt coacti, paruerunt tamen episcopo. Tunc quoque jussit episcopus decanum venire cum omni-

CHAPITRE LXXXIV.

Ceux de Maubeuge rendent le corps de saint Guislein, par ordre du seigneur Étienne, évêque de Cambrai.

Dans un lieu appelé Navage, saint Guislein apparut à un Franc nommé Adélelme, et lui dit : « Je suis « Guislein ; tu n'ignores pas ce qui a été fait de mon « corps? — Seigneur, » dit Adélelme, « je sais tout. « — On a, » reprit le saint, » traîtreusement agi à « mon égard. Hâte-toi d'aller à Maubeuge ; dis à l'ab- « besse Téoderarde, aux prêtres et à toutes les sœurs « de l'abbaye, qu'ils aient à rendre mon corps sans « délai, afin qu'il soit remis dans sa place. » Quand le jour eut point, Adélelme s'étant levé exécuta fidèlement les ordres du saint ; mais ceux de Maubeuge n'en tinrent pas compte. Il fallut envoyer un message au seigneur Etienne, évêque de Cambrai. Le prélat se rendit sur les lieux, et s'étant avancé jusqu'au pié du château de Maubeuge, il n'entra point, mais il fit dire aux plus âgés ces paroles : « Mes frères et mes « sœurs, rendez, nous vous en prions, le corps du « bienheureux Guislein, afin qu'il soit rétabli dans le « lieu que lui a assigné Jésus-Christ ; sinon je vous « frapperai d'excommunication et d'interdit, en sorte « que messe ni office ne soient plus célébrés dans « votre abbaye. » Ceux de Maubeuge ayant ouï ces paroles, obéirent à l'évêque, malgré leur répugnance.

bus suæ decaniæ fratribus, atque sancti glebam referre cum reverentiâ et honore condigno. Quibus jussis obtemperantibus præcepit etiàm episcopus, ut singuli sacerdotes per singulas hebdomadas custodirent locum cum sancto corpore, donec cum duce Gisleberto quæreret qui locum eumdem servaret die noctuque. Facta est siquidem idibus decembris relatio sacrorum cinerum, vexillis Domini præcedentibus cum canorâ catervâ clericorum vulgique turbâ non modicâ prosequente ac laudante Deum; atque non jàm videbatur furtum ab episcopo inquisitum, sed illud cœleste undè agebamus commercium, fulgens ut aurum obrizum septies repurgatum.

Observation. Étienne fut évêque de Cambrai de l'an 905 à l'an 933.

CAPITULUM LXXXV.

Quòd sancti Guisleni corpus reconditur in basilicâ Apostolorum.

Deniquè reconditur eâdem die cum maximo cleri plebisque tripudio in sæpè memoratâ basilicâ apostolorum, ubi deputatis excubiis sacrorum ordinum gloria et honor persolvuntur die noctuque illi qui est laus angelorum veneratioque sanctorum per omne hujus vitæ curriculum in secula seculorum, amen.

Alors il manda le doyen et les frères de son doyenné, pour remettre en leur place les dépouilles du saint avec le respect et la solennité convenables; ce qui fut exécuté. Ensuite l'évêque ordonna que l'église et le corps du bienheureux fussent gardés par des prêtres, qui se relèveraient de semaine en semaine, en attendant qu'il prît ses mesures avec le duc Gislebert pour le faire garder nuit et jour. Les saintes reliques furent donc rapportées le 13 décembre. Les bannières du seigneur marchaient devant elles; à leur suite venaient en chantant des himnes les clercs à la voix harmonieuse et la foule du peuple. Rien n'annonçait plus le larcin condamné par l'évêque; mais le corps du bienheureux, qui est le lien de nos rapports avec le ciel, brillait comme de l'or sept fois affiné.

CHAPITRE LXXXV.

Le corps de saint Guislein est replacé dans l'église de saint Pierre et saint Paul.

Le corps du bienheureux fut rétabli dans l'église dédiée aux apôtres, de laquelle nous avons parlé maintes fois. Près de la châsse veillent successivement des hommes revêtus des ordres sacrés, qui nuit et jour paient un tribut d'hommages et de vénération à celui qui a mérité d'être loué par les anges et respecté des saints, en cette vie et dans l'éternité. Amen.

CAPITULUM LXXXVI.

Vita sancti Humberti episcopi, protofundatoris Maricolensis cœnobii.

Temporibus Hildrici, qui inter Francigenas monarchiam tenebat regni, sacerdos Domini egregius et confessor claruit emeritus, sanctus scilicet Humbertus. His ingenuis ortus progenitoribus, nobilior patuit fide et moribus. Genitor quidem ejus beatus Evrardus, genitrix verò Popita claram de stirpe Francorum originem duxere. Porrò parentes illius, ut erant christianissimi et rebus mundi, quod à plerisque beatitudini datur, ditissimi, infantulum sacro fonte statuerunt innovandum et Christi militiæ mancipandum. Jàm verò quod in cæteris id ætatis pueris nescias advertere, quippè quorum futurum ingenium ætatis adhùc celat infirmitas, hic ab ipsis puerilibus annis egregia futuræ sanctitatis dedit indicia, præsentia scilicet fastidire, nihil in mundo appetere, conditoris amori nihil præponere, solaque quæ fructum beatitudinis pariant ambire. His et hujusmodi documentis parentes advertentes puerum supernâ visitatione illustratum, planè non sine divino consilio Lauduuensis sedis urbem advenit, quo in loco fidelium turmam divinis officiis noverat insudare, ibique puerum viris peri-

CHAPITRE LXXXVI.

Vie de saint Humbert, évêque et premier fondateur de l'abbaye de Maroilles.

Dans le tems que Childéric régnait sur les Francs vécut un digne prêtre, un vénérable confesseur, appelé saint Humbert. Il avait reçu le jour de parens nobles, quoiqu'il tirât moins d'éclat de sa naissance que de sa foi et de ses mœurs. Saint Evrard son père et sa mère Popita étaient issus d'une illustre famille franque, et, ce que tant de gens regardent comme le suprême bonheur, ils étaient abondamment pourvus des biens de ce monde. Leur attachement à la religion du Christ était d'ailleurs vif et sincère ; c'est pourquoi ils résolurent de faire batiser leur enfant et de l'enrôler dans la milice de Dieu. Or, dès ses jeunes années on vit poindre chez Humbert la sainteté qui plus tard devait briller en lui ; bien différent en cela des autres enfans, dont le caractère est pour ainsi dire enveloppé dans la faiblesse naturelle à cet âge. En effet, le jeune Humbert dédaignait les choses du siècle ; le monde était pour lui sans attrait ; il n'estimait rien à l'égal de l'amour de Dieu, et les seuls biens qu'il recherchât étaient ceux que produisent les fruits d'immortalité. Avertis par ces signes et d'autres semblables que leur fils était éclairé par la grace d'en-haut, ses parens, par une résolution à laquelle Dieu n'était point

tissimis commendant liberalibus immò catholicis disciplinis imbuendum. Sumpto deniquè ecclesiastico habitu militiæ, velut Nazareus Dei præciso crine capitis, regiâ et sacerdotali coronâ insignitur. Parentibus deniquè valefacto, et ad progria remeantibus, ipse venerandus puer in monasterio recluditur, ubi sacris disciplinis affatìm instruitur, moribus adornatur, ecclesiasticis sanctionibus decenter informatur. Et sic proficiens ætate et gratiâ, per gradus singulos ad sacerdotii culmen usquè provehitur. In quo gradu tantæ humilitatis exemplè sese exhibuit cunctis, ut illum omnes caritatis affectu venerarentur. Veræ namque erat castitatis amator, hospitalitatis indulgentissimus cultor, ergà Deum et proximum suum nectareo flagrans incendio. His igitur sacris actibus pollens vir cælebs, dùm in præfatæ urbis ecclesiâ suprà coævos et senes censendus, egregiè radiaret, multi fratrum ejus exemplo animati vivere beatiùs elegerunt. Nec infrà unius urbis terminos celebre nomen ejus cohiberi potuit, verùm totius regionis finibus secundo plebis rumore diffunditur. Locus autem quo vir venerandus natalem prodiit in lucem, ipso suo nomine quoddam mysticum sonat, si nascentis vitam diligentiùs consideres. Dicitur enim Maceries (1) : porrò vineæ maceriis clauduntur, ut insidientur feræ frugibus nocituræ. Quod quidem beato Humberto congruere dixerim, qui vineam Domini, id est ecclesiam fidelium, ab incursu hostis muniit, qui, ut leo rugiens, semper quem devoret quærit.

(1) Mézières sur-Oise, à 2 lieues de Saint-Quentin.

étranger, le conduisirent à la ville de Laon, où ils savaient que les fidèles ne manquaient point à l'œuvre du Seigneur. Là ils remirent l'enfant aux gens les plus habiles, pour lui enseigner les lettres et l'élever dans la discipline de l'église. On le revêtit de l'habit ecclésiastique, on coupa sa longue chevelure, sa tête fut ornée de la tonsure cléricale. Lorsqu'il eut dit adieu à ses parens, qui retournèrent chez eux, le vénérable Humbert se renferma dans une abbaye, où, occupé d'études sacrées, il se forma aux plus saintes vertus et s'instruisit convenablement des lois de l'église. Comme à pareille école il croissait en mérite à mesure qu'il avançait en âge, il passa par les divers degrés de la hiérarchie, et fut élevé jusqu'au sacerdoce. Là il se maintint à l'égard de tout le monde en si grande humilité, que chacun ressentait pour lui une affection tendre et respectueuse. Il tenait d'ailleurs la chasteté en singulière estime, et pratiquait religieusement l'hospitalité. Son amour pour Dieu et pour le prochain était à la fois doux comme le nectar et dévorant comme l'incendie. Telles furent les qualités qui répandirent sur lui tant d'éclat, et le placèrent dans l'église de Laon au-dessus des hommes de son âge et des vieillards même. Son exemple ne fut point stérile; il encouragea grand nombre de frères à mener une vie plus régulière et plus sainte. Sa renommée ne put rester long-tems captive dans les murailles d'une ville; mais volant de bouche en bouche elle atteignit bientôt l'extrémité du pays. Au reste, il y a un sens mistique dans le nom même du lieu où cet homme vénérable reçut le jour. Pour se confirmer dans cette idée, il ne faut qu'étudier l'histoire d'Humbert. Ce lieu, en effet, s'appelle Mézières (*Maceries*), et l'on

Observation. Le roi Childéric dont il est question au commencement de ce chapitre, est Childéric II, second fils de Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne, et de la reine Batilde. L'an 660, Childéric fut proclamé roi d'Austrasie, par les soins de sa mère, à l'âge de 7 ou 8 ans. Il fut assassiné par Bodilon l'an 673, au commencement de septembre.

CAPITULUM LXXXVII.

Quòd beatus Humbertus suscepit hospitio sanctum Amandum atque Nichasium.

Evoluto deniquè aliquo temporis spatio, dùm quâdam die, ut ei familiaris erat consuetudo, in monasterio resideret, cœpit animo volvere possessiones, quæ à progenitoribus sibi relictæ fuerant, qualiter provideri debuisset. Undè multùm deniquè deliberans, tandem dignum esse requirere æstimavit, non quià in eis lucrum temporale spectaret, quippè cui ipsa rerum temporalium concupiscentia displicebat, sed ut eas dominicæ familiæ impensis quandoquè attributas faceret. Acceptâ igitur ab episcopo benedictione fratrumque benignâ permissione, digressus ab urbe, pervenit ad locum quemdam ditionis suæ, ubi pratis vernantibus armenta pascua grata carpebant. In quem dùm paululùm declinasset, et longè oculis circumjacentia lustraret, supervenit sanctus vir Do-

élève généralement des clôtures (*maceries*) autour des vignes pour les défendre des bêtes nuisibles; or cela s'applique naturellement au bienheureux Humbert: il a protégé la vigne du Seigneur, c'est-à-dire son église, contre l'invasion de l'ennemi qui, semblable au lion rugissant, cherche sans cesse quelqu'un à dévorer.

CHAPITRE LXXXVII.

Saint Humbert donne l'hospitalité à saint Amand et à Nicaise.

Quelque tems s'écoula ainsi dans le monastère qui était sa demeure habituelle. Un jour il se mit à rêver en lui-même à l'usage qu'il ferait des domaines que lui avaient laissés ses parens. Lorsqu'il y eut mûrement réfléchi, il se persuada que la chose valait bien la peine qu'il l'examinât sur les lieus; non qu'il eût en vue d'en retirer un gain temporel; non, son ame était trop détachée des ambitions terrestres. Son intention était au contraire de les appliquer aux besoins des serviteurs du Christ. Ayant donc reçu la bénédiction de l'évêque, il prit congé des moines, partit de la ville, et gagna l'un de ses domaines. Là s'étendaient de vastes prairies où des troupeaux de bœufs paissaient l'herbe tendre. Humbert, couché sur le gazon, promenait au loin ses regards sur les campagnes environnantes, lorsque survint le bienheureux Amand,

mini, Amandus, habens in comitatu suo reverendissimum virum, nomine Nicasium, qui uterque peregrinationis iter carpebat. Hi videntes sanctum Humbertum, mox ut advertunt loci illius dominum, rogant eum humiliter ut sibi hospitalitatis beneficia præstare deberet. At vir Dei consolatos benignè et osculatos, invitat ad cœnam. Quibus refectis, diligenter eos alloquitur : « Fratres, » inquiens, « carissimi, non abs re video vos nostra subiisse hospitia. « Cursum ergò vestrum quò tendat nobis exponite. » Cui beatus Amandus : « O frater carissime, te utinàm « nostræ peregrinationis comitem habeamus ! forsitan « nobiscum, auspice Christo, tibi esset iter proficuum. Nam nos venerandam romanæ ecclesiæ sedem aggredimur apostolorum suffragia quæsituri. « Si verò superna annuerit clementia, porrò jucundum erit iter ternis commeantibus sociis, nec aberit « sanctæ Trinitatis beata protectio quibus fides, caritas efficient cor unum et animam unam. » Nec morâ vir Domini paratum se ad omnia refert, sicque reliquit omnia quibus occupatus intenderat.

---

suivi de Nicaise, homme très-vénérable, qui voyageait en sa compagnie. A la vue d'Humbert ils le reconnurent aisément pour le seigneur du lieu, et le prièrent humblement de leur accorder l'hospitalité. L'homme de Dieu leur fit un accueil affectueux; les ayant embrassés, il les mena dîner avec lui. Quand le repas fut terminé, il leur parla ainsi : « Très-chers « frères, je suppose que certaines affaires m'ont pro- « curé l'avantage de vous donner l'hospitalité. Veuillez « donc me dire où vous allez. » Le bienheureux Amand répondit : « Mon très-cher frère, plût à Dieu qu'il « t'agréât de venir avec nous. Sans doute il y aurait « profit pour toi dans un voyage tel que nous l'allons « faire, si tu partais en notre compagnie et sous la « garde du Christ. Nous allons dans la sainte ville de « Rome implorer l'assistance des apôtres. Si c'est le « bon plaisir de Dieu, rien ne sera plus agréable que « d'y aller trois ensemble, et la protection de la sainte « Trinité ne manquera point à des hommes unis par « le lien de la foi et de la charité au point de ne for- « mer qu'une ame. » L'homme de Dieu, sans hésiter, consentit à leurs vœux, et suspendit toutes ses occupations.

CAPITULUM LXXXVIII.

Quòd beatus Humbertus cum beato Amando atque Nicasio Romam perrexerunt; et de urso sibi serviente.

Arrepta itaquè peregrinatione, et iter illis agentibus : « Ecce, » inquit beatus Amandus, « quàm bonum « et quàm jucundum habitare fratres in unum et « verè in unum, quos unus spiritus et una fides uni « Deo hærentes indissolubiliter conjunxerunt. » Verùm silere nequimus quid in hâc expeditione Dominus ad laudem suî per sanctum virum dignatus est operari. Nam iter illis prospero cursu agentibus, dùm quâdam die fatigati ex itinere residerent, et alimentis jejuna corpora recrearent, ecce subitò ex silvâ, quæ fortè contigua erat, miræ magnitudinis ursus prosiliens apprehendit unum ex saumariis (1) eorum quem in terrâ prosternens suffocavit : intenti alio beati viri familiare damnum ignorabant. Parantibus iter repetere, cùm non esset equus ad subvehendas sarcinulas, unum è famulis beatus mittit Amandus ad reducendum equum, quem gramina carpentem æstimarat. Parens puer quod mandatum fuerat, cursu properavit ad locum ubi cadaver sonipedis cruenta bestia corrodebat. Exterritus ille, dùm quò tutari posset

(1) Saumarius, id est equus clitellarius. Du Cange. *Gloss.*

CHAPITRE LXXXVIII.

Le bienheureux Humbert accompagne à Rome saint Amand et Nicaise; miracle d'un ours réduit à porter leurs bagages.

Ils se mirent donc en route, et chemin fesant le bienheureux Amand s'écria : « Oh! qu'elle est bonne « et heureuse la condition des frères qui vivent en« semble, bien ensemble, quand un même esprit, la « foi qui les attache au même Dieu, forme entre eux « un lien indissoluble! » Nous ne devons point omettre un fait merveilleux qui se passa dans le cours de ce pèlerinage, et dans lequel Dieu choisit pour instrument de sa puissance le bienheureux Humbert. Nos pèlerins cheminaient donc paisiblement. Un jour qu'épuisés de faim et de fatigue ils s'étaient assis pour prendre des alimens, un ours d'une taille démesurée s'élança tout à coup de la forêt voisine, fondit sur un des chevaux qui portaient leur bagage, et après l'avoir terrassé, il l'étrangla. Les bienheureux, occupés d'autre chose, ne s'aperçurent point de cet accident. Cependant comme ils allaient se mettre en route, et que le cheval n'était plus là pour recevoir les fardeaux, saint Amand donna ordre à l'un de ses serviteurs de le ramener, s'imaginant qu'il paissait à quelque distance. Le serviteur obéit, et gagna en courant le lieu où le cheval sans vie était la pâture de l'ours; mais à cette vue, saisi de terreur, il s'enfuit

anhelans intendit, et morantis segnitiem viri sancti increparent, beatus dixit Humbertus : « Nolite, fra-« tres, turbari, ego ipse reddo factum celeriter, quod « famulus vester agit negligenter. » Currens itaquè invenit equum evisceratum, juxtà quem et ursum sanguine cruentatum, quem divinâ animatus virtute, atque obedientiâ comitante, cum magnâ apprehendit securitate, eique divinâ imperat auctoritate : « Quià tu nostrum imò istorum fratrum nostrorum, « quod nobis in solatium itineris Deus dederat, ne-« casti jumentum, oportet ut quod illud nobis hùc « usque impendit obsequium vicariâ solutione sup-« pleas, et sarcinulas nostras toto peregrinationis « nostræ itinere obedienter feras. » Videres horribilem belluam ad verba hominis mansuescere, et quæ feritate suî cæteris bestiolis imò hominibus fuerat infesta, jàm ceu familiare mancipium stat obedire parata. Vocata citiùs accedit, membra componit, onus patienter suscipit, cum præcedentibus ipsa procedit, cum stantibus ipsaque subsistit, ut autem refectionis hora monebat. Illa cœnantibus modestè astabat, atque portionis suæ stipendia de manu porrigentis humiliter sumebat; dehìnc ad sarcinas rediens, eas, dùm sancti viri quiescerent, pervigili custodiâ servabat. In præsentis exhibitione miraculi, cui specialiter ascribi debeat superfluum est quærere. Porrò beatum Amandum atque Nicasium fama celeberrima longè diffuderat, beati verò Humberti merita quoniàm nondùm ab hominum notitiâ pervenerant, divinâ voluntate actum esse non dubium est,

hors d'haleine, dans l'espoir de trouver un refuge. Cependant les bienheureux accusent sa lenteur : « Ne « vous mettez point en souci, mes frères,» dit alors saint Humbert, « j'aurai bientôt fait la besogne dont votre » serviteur s'acquitte si négligemment. » Il y courut en effet, et trouva l'ours plein de sang à côté du cheval à demi dévoré. Alors animé par la vertu du Très-Haut, à l'impulsion de laquelle il se hâta d'obéir, il saisit l'ours sans nulle inquiétude, et lui parla de ce ton d'autorité qui sied à l'organe de Dieu : « Puisque « tu as mis à mort le cheval de bât que le Seigneur « nous avait donné pour nous assister en ce pèleri- « nage, il faut, » dit-il, « que tu le supplées dans les « services qu'il nous a rendus jusqu'ici ; il faut que tu « portes docilement nos bagages tant que le voyage « durera. » Alors vous eussiez vu le terrible animal s'adoucir à la voix d'Humbert. Ce n'est plus cet ours furieux, redoutable à l'homme et plus encore aux faibles animaux des bois ; maintenant il est soumis comme une bête rompue au joug de la servitude. Il se hâte d'accourir à la voix qui l'appelle, prend une posture commode, et reçoit tranquillement sa charge. Les pèlerins cheminent-ils, il chemine de même ; s'arrêtent-ils, il s'arrête avec eux. Quand venait l'heure du repas, l'ours se tenait à leurs côtés dans une posture modeste, et recevait humblement ce qu'ils daignaient lui tendre. Ensuite il retournait aux bagages, qu'il gardait avec vigilance quand les bienheureux étaient livrés au sommeil. Auquel de ces trois hommes le miracle qui nous occupe doit-il être spécialement attribué? c'est une chose dont il est superflu de s'enquérir. La renommée de Nicaise et celle du bienheureux Amand étaient déjà répandues au loin, tandis

ut hôc insueto miraculo manifestum fieret quantis in oculis suî conditoris fulgebat meritis, cui belluina feritas obediebat in terris; sed et virtus ignorata minùs fortassè viro Dei apud homines impenderat, quem jàm manifesta celebrioris reverentiæ gratia sublimarat. Quantâ deniquè reverentiâ præfati viri Dei sanctum postmodùm coluerunt Humbertum non est enarrandum, sed potiùs admirandum.

CAPITULUM LXXXIX.

Quòd multi admirabantur qualiter animal tàm crudele sic mansuetè inserviret.

Verum iter illis agentibus, non est stylo facile comprehendi, quanta per urbes, quanta per vicos super bestiam erat admiratio, stupentibus cunctis ferum animal humanis usibus famulari. Sed quià inter miracula quæ viri justi operantur, jactantiæ vitium quoddam quasi pestifero hostis seminario plerumque suboritur, nisi mens undiquè se humilitatis custodiâ muniat, ut de his quæ foris mirè operantur, intùs vento superbiæ intumescant; rectè Spiritus per prophetam in visione animalium, ea in circuitu et intùs

que les mérites du bienheureux Humbert n'étaient point encore parvenus à la connaissance des peuples. Il est donc hors de doute que par ce miracle inouï Dieu a voulu montrer combien les mérites d'Humbert étaient grands à ses ieux, puisqu'il lui donnait sur la terre le pouvoir de disposer à son gré de la férocité d'un ours. D'ailleurs il convenait peu que sa vertu fût ignorée des hommes, puisque déjà la grace l'avait rendu digne des plus hauts respects. Quant à la vénération que les deux compagnons d'Humbert ont eue pour lui dès cet instant, il est moins aisé de la dépeindre que de l'admirer.

CHAPITRE LXXXIX.

Étonnement du peuple à la vue d'un féroce animal ainsi réduit en domesticité.

Tandis qu'ils cheminaient, il n'est pas aisé de décrire l'étonnement qu'excitait l'ours dans les villes et villages qui étaient sur leur route. Chacun s'émerveillait de voir un féroce animal s'assujettir de la sorte au service de l'homme. Mais au milieu des miracles que les justes opèrent, trop souvent germe l'orgueil, dont il semble que le démon jette alors au fond des cœurs la semence empoisonnée. Ainsi, à moins que l'ame ne se fortifie de toutes parts dans l'humilité, à l'occasion des merveilles extérieures se lève intérieurement le vent de l'orgueil. C'est pourquoi l'Esprit-

oculos habere dicit, quibus circumquaque pervigili sollicitudine hostiles tentatoris incursus observent, ne per hoc quod foris mirum agitur, mens interiùs aurâ levitatis infletur : undè providâ dispensatione Dominus virum justum ab admiratione populari noluit cohibere; non quià popularis auræ gloriam captare suspectum haberet, quippè qui corda hominum solus intuetur, sed ut à viro justo nos infirmiores inanem gloriam fugere etiàm de benè actis disceremus.

CAPITULUM XC.

Quòd beatus Humbertus in Româ licentiavit ursum.

Itaque piæ dispensationis gratiâ, sanctis viris Romam appropinquantibus, summum ejusdem sedis episcopum Dominus per angelum monuit, dicens : « Ab occiduis Galliarum finibus homines adventasse « habitu quidem despicabiles, sed meritis sublimes, « quibus ad obsequium fera comitabatur. Mitte ergò « legationem in occursum eis, ne cum ostentatione « bestialis obedientiæ urbem introeant : sinerent po« tiùs feram ad latebras suas redire, ne tumultuosæ

Saint nous dit par la bouche du prophète, dans la vision des animaux, qu'ils ont toujours l'œil ouvert sur eux-mêmes et sur ce qui les entoure, afin de surveiller attentivement les manœuvres hostiles du tentateur, de crainte qu'à l'occasion des miracles opérés au dehors, l'ame ne soit enflée intérieurement par un souffle de vanité. Le Seigneur a donc défendu au juste, par une loi prudente, de s'exposer à l'admiration populaire; non qu'il le crût susceptible de s'enflammer pour la vaine gloire de la popularité, car Dieu lit au fond des cœurs; mais pour nous apprendre, à nous hommes faibles, à ne point nous enorgueillir même de nos bonnes actions.

CHAPITRE XC.

A son arrivée à Rome, saint Humbert rend la liberté à l'ours.

Lorsque nos saints approchèrent de Rome, Dieu daigna envoyer au souverain pontife un ange qui lui dit: « Des hommes d'un extérieur méprisable, mais « d'une vertu sublime, arrivent en ce moment de la « région occidentale des Gaules. Ils cheminent accom- « pagnés d'un féroce animal qui s'est soumis à porter « leurs bagages. Envoie-leur une députation, de peur « qu'ils n'entrent à Rome avec l'ours, comme pour « faire parade de son obéissance; qu'ils le laissent « donc retourner à sa tanière, pour ne point attirer

« plebis in se admirationem excitarent; satis esse pu-
« tarent quòd eis hucusque bellua paruit indoma-
« bilis; discerent apud summum judicem tantò esse
« in excelso, quantò apud homines in imo. » Quid plura? auditâ pontificis haud aspernandâ jussione, sancti viri exonerant familiare subsellium, et sic ad latibula sua redire concedunt. Redit bestia subindè respectans, tanquàm ad revocatam obedientiam sese repræsentans. Introgressi autem urbem viri sancti, haud facile dictu quantâ à summo pontifice reverentiâ excipiuntur. Lustratis deniquè apostolorum oratoriis, votisque per loca sanctorum expositis, alacres ad propia redire festinant. Sanctus scilicet Amandus cum beato Nicasio Elnonense territòrium expetiit, beatus verò Humbertus se Maricolis invexit.

CAPITULUM XCI.

Quòd beatus Humbertus secundariò accedere voluit Romam.

Verum elapso aliquo tempore, beatus Humbertus repetendæ peregrinationis amore fervebat. Quo æstu desiderii à Deo accensus beatos socios expetiit, quibus consilii sui secreta revelans, sciscitabatur ab eis an secum illam inclytam Romam revisere placeat.

« sur eux les acclamations tumultueuses du peuple. Il « leur doit suffire qu'une bête indomtable leur ait « obéi jusqu'ici. D'ailleurs qu'ils le sachent bien, plus « ils seront abaissés dans l'opinion des hommes, plus « ils grandiront aux ieux du souverain juge. » Abrégeons le récit. Dès que les bienheureux eurent ouï les ordres du pontife, qui n'étaient point à dédaigner, ils déchargèrent l'animal, et lui permirent de regagner sa tanière. L'ours partit en regardant de tems en tems derrière soi, comme pour montrer qu'il était prêt à obéir de nouveau, s'ils le rappelaient. Cependant les saints étaient entrés dans la ville, où le souverain pontife les accueillit avec des honneurs qu'on ne saurait peindre. Ils visitèrent les églises des apôtres, et s'acquittèrent de leurs vœux sur la tombe des saints. Ensuite regagnant leur pays, saint Amand et saint Nicaise retournent à Elnone, tandis que le bienheureux Humbert se rend à Maroilles.

CHAPITRE XCI.

Le bienheureux Humbert veut faire une seconde fois le voyage de Rome.

Au bout d'un certain laps de tems, le bienheureux Humbert brûlait de recommencer le pèlerinage. Entraîné par cette passion ardente que Dieu allumait en son cœur, il fut trouver ses bienheureux compagnons, et leur déclarant le projet qu'il nourrissait en lui-même,

Sed hoc beato Amando pro causis instantibus denegante, famuli ipsius, ut est ingenium servulorum in multis, beato Humberto convitiabantur, dicentes eum non religionis sed vanitatis studio arduum iter appetere, quod se melius et sine multo labore confecerat. At virum patientissimum à proposito non convitia pravorum, non asperitas viarum absterrere poterant.

CAPITULUM XCII.

Beatus Humbertus de facto accessit Romam.

Paratis igitur quæ in viâ erant necessaria, iter assumpsit, et Alpibus superatis et transmissâ Italiâ, venerandum beati Petri oratorium subiit, ubi cùm diù orationi incubuisset, ecce angelus de cœlo et astitit et super verticem illius signum dominicæ crucis expressit, quò facilè intelligas hunc crucis triumpho et sanguine dominico acquisitum. Si opificem cœlicum spectes, de materiali crucis artificio nihil quo scandalisari jure debeas invenies. Hoc signum non cuivis videre, non omnibus fuerat fas intueri, sed quos virtus ardua et meritis vita sublimis ad contemplandum cœleste jubar exerexerat, eosque quantò sanctitate præstantiores, tantò numero pauciores. Apcstolicæ

il leur demanda s'ils consentaient à revoir avec lui cette illustre Rome. Le bienheureux Amand refusa, alléguant de pressantes affaires; mais ses domestiques, suivant l'usage familier aux valets, injurièrent le bienheureux Humbert, disant que l'esprit de vanité plutôt que la religion le poussait à ce pénible voyage. D'autres d'ailleurs avaient mieux agi que lui sans avoir grand peine. Humbert souffrit tout patiemment; ni les injures des méchans, ni la difficulté de la route, rien ne put ébranler sa résolution.

CHAPITRE XCII.

Le bienheureux Humbert retourne à Rome.

Ayant donc fait les apprêts nécessaires, il partit, franchit les Alpes, traversa l'Italie, et entra un jour dans l'église vénérable de saint Pierre. Il était en oraison depuis long-tems, quand soudain un ange du ciel lui apparut et lui mit au-dessus de la tête l'image de la croix du Seigneur; ce qui signifiait clairement qu'Humbert devrait la béatitude au trophée de la croix et au sang du Rédempteur. Quant à l'ange et à la croix sensible qu'il forma au-dessus de la tête du bienheureux, il n'y a rien là dont on ait droit de se scandaliser. Ce signe miraculeux n'était point visible à tout le monde; sa splendeur céleste était uniquement révélée aux hommes qu'une haute vertu, une vie pleine de mérites rendaient dignes de la contem-

deniquè sedis pontificem aggressus, petiit ut patrimonia, quæ in Galliâ à progenitoribus suis habebat, in opus sanctorum ejusdem sedis recipienda æstimaret.

CAPITULUM XCIII.

Quòd summus pontifex dedit beato Humberto reliquias, quas Maricolas apportavit.

At vir apostolicus viri benivolentiam gratanter amplexus, effectum quidem non aspernabatur, sed consultiùs ordinandum disposuit, dicens : « Gratulamur caritati tuæ, frater amantissime, nec bonæ « voluntatis studiis indignamur. Sed quià in hanc « immutabiliter incidisti sententiam, hoc ubi à nobis « sume consilium, ut acceptis sanctæ Dei genitricis « et sanctorum apostolorum Petri et Pauli pignoribus, redire properes in Galliam; et his ipsis facultatibus, quas tibi esse in patriâ commemoras, fundatâ « ecclesiâ, hæc sanctorum pignora componas; eisque « quod Romæ disponis fideliter curare memento. » Sic vir obedientissimus, susceptis gaudenter sacrosanctis reliquiis, remensoque itinere, ociùs quod mandatum fuerat supplet devotissimus. Jàm autem Gallias advenerat, cùm beatum virum Amandum visendi de-

pler; et le nombre de ceux qui participaient à cette vue était d'autant moindre qu'elle exigeait plus de sainteté. Ensuite Humbert alla trouver le souverain pontife, et le pria d'accepter, pour les saints de l'église de Rome, les domaines que son père et sa mère lui avaient laissés dans les Gaules.

CHAPITRE XCIII.

Humbert reçoit des reliques du souverain pontife et les apporte à Maroilles.

La libéralité d'Humbert fut gracieusement accueillie du successeur des apôtres. Son offre ne lui parut nullement à dédaigner; mais il crut qu'il fallait lui donner une direction meilleure : « Très-cher frère, » lui dit-il, « nous te remercions de ta charité; et certes « l'élan de ta bienveillance pour nous n'a pas de quoi « nous fâcher. Puisque telle est irrévocablement ta « résolution, souffre du moins que nous te donnions « un conseil : tu recevras de nous des reliques de la « mère de Dieu et des apôtres saint Pierre et saint « Paul; emporte-les sur-le-champ dans les Gaules, et « emploie les biens que tu dis avoir en ton pays à « bâtir une église, où tu déposeras ces gages des saints. « Mais là souviens-toi d'exécuter fidèlement la résolu- « tion prise à Rome. » Humbert reçut avec joie les saintes reliques, et, docile aux ordres du souverain

siderii flagrabat. Et ecce oranti angelus de cœlo assistens ait : « Dilectum quià Domini Humbertum, « frater Amande, peregrinationis fruitum labore, « noveris te visitatum advenire. Cui tu quidem me- « mineris impiger occurrere, et inter minima salu- « tationis verba summum capitis verticem diligentiùs « contemplare, et cujus signum ipse gestat in capite « scias illum verè ejus hostiam fore. » Nec morâ beatus Dei sacerdos, cœlestibus documentis non incredulus, procedit in occursum beati Humberti. Quem cùm fraterno salutasset affectu, non immemor divinæ jussionis, vidit super caput illius radiantem dominicæ crucis speciem incredibili fulgore coruscare, quò facilè posset intelligere illi, se per crucem mortificationis holocaustum mactasse, cujus signum exteriùs retinebat in corpore. Quòd si fortè refugo corde stupeat aliquis incredulus, non mihi scriptori derogat, sed sibi singulariter subripit quod ad communem credentium reparationem miserantis gratia præstarat.

Observation. Maroilles, en latin *Maricolæ*, est dans le territoire de Famars, sur la petite rivière de Hespres, au diocèse de Cambrai. Le comte Rodobert y avait fondé une abbaye depuis peu, si l'on en croit Godescard à l'article de saint Humbert sous la date du 25 mars. Mais on va voir que suivant la légende rapportée ici, c'est Humbert qui fonda et dota ce monastère.

pontife, il regagna sa patrie, où il se hâta d'exécuter sa promesse. Il était à peine arrivé dans les Gaules, que déjà il brûlait du désir de visiter le bienheureux Amand. Un jour que ce dernier était en oraison, un ange lui apparut et lui dit : « Mon frère, apprends « qu'Humbert, cet homme chéri de Dieu, est de re- « tour de son pèlerinage, et qu'il vient te rendre « visite. N'oublie point d'aller au-devant de lui, et « tandis que vous échangerez les complimens ordi- « naires, regarde attentivement le sommet de sa tête, « sache qu'Humbert se donne lui-même en sacrifice à « Jésus-Christ, dont il porte la croix sur son chef. » Le prêtre bienheureux, dont l'oreille était docile aux avis célestes, alla en hâte au-devant d'Humbert, et l'ayant salué avec la tendresse d'un frère il se rappela les ordres de Dieu, et vit sur la tête du bienheureux l'image de la croix du Seigneur, laquelle brillait d'un merveilleux éclat. Ainsi il comprit aisément qu'Humbert s'était offert en holocauste, sur la croix de la mortification, à Jésus-Christ, dont il portait visiblement la croix au-dessus de sa tête. Que si des gens au cœur indocile refusent de nous croire, ce n'est point à l'écrivain qu'ils nuisent; mais ils se dérobent à eux-mêmes le droit de participer à la grace que nous fait la divine miséricorde, en donnant aux fidèles un commun réparateur.

CAPITULUM XCIV.

Qualiter beatus Amandus suscepit beatum Humbertum.

Igitur beatus Amandus venerandum peregrinum hospitio colligens, dùm introduceret cœnobium suum, præmissâ oratione, corruit ad genua ejus, postulans humiliter blasphemiam suis famulis laxari misericorditer, quam in eum furiosè contulerant atque mendaciter. Competenter satis utrisque conveniebat, ut iste donaret indulgenter quod ille postularet humiliter.

CAPITULUM XCV.

Quòd beatus Humbertus oratorium Maricolarum construxit.

Impetrata igitur veniâ, post multa ædificationis colloquia, datâque invicem benedictione, beatus Humbertus regressus est ad propria, nec multò post cœpit crebris meditationibus æstuare quidnam de reliquiis sanctorum, quas secum devexerat, facere deberet. Cùm fortè, causis intervenientibus, quæ-

CHAPITRE XCIV.

Le bienheureux Amand reçoit chez lui saint Humbert.

Saint Amand donna donc l'hospitalité au vénérable pèlerin. Lorsqu'il l'eut introduit dans son abbaye il se mit d'abord en prière, puis se jetant aux piés d'Humbert, il lui demanda humblement de pardonner à ses serviteurs les injures qu'ils avaient, par un insolent mensonge, vomies contre lui. Tous les deux en cette occurrence se conduisirent comme il était convenable; l'un en priant humblement, l'autre en accordant avec bonté.

CHAPITRE XCV.

Le bienheureux Humbert élève une église à Maroilles.

La faute des serviteurs leur fut donc remise. Après mainte conversation édifiante, les deux saints se donnèrent mutuellement leur bénédiction, et le bienheureux Humbert retourna chez lui. Alors s'enquérant en lui-même où il placerait les reliques des saints qu'il avait apportées, il se mit à y réfléchir sérieusement.

dam sui juris loca lustraret, contemplatus itaquè aptum sacris ædificiis locum secus alveum Sambræ, quem priores ruricolæ Maricolas dixere, impetratâ à Cameracensis sedis episcopo licentiâ, oratorium construxit in quo, juxtà rerum stipendiariam facultatem, viros sub habitu monasticæ conversationis constituit. Qui per aliquod temporum ibi deseruisse feruntur. Sed nostris quibusdam incertum quâ incumbente difficultate, an loci sterilitate, an circùm manentium inquietudine; locus ille aliquo tempore absque monastici cultûs observantiâ vacabat. Verùm illo relicto, haud procul extruxit aliud cœnobium, quod ad nostra usque tempora superfuit, in quo clericos utriusque conditionis et gradûs triginta constituit.

CAPITULUM XCVI.

Quòd fera salvata est sub vestibus sancti Humberti.

Senatoris cujusdam canes cervum nacti inter silvam insequebantur. Fortè vir Dei agrum excolebat, de quo vepribus et nocuis arbusculis exstirpandis attentiùs obluctabatur, ubi fratrum habitacula et alia quæ usibus forent necessaria construeret. Quod ut expeditiùs ageret pallium procul abjecerat.

Un jour que, pour de certaines affaires, il visitait ses domaines, le hazard l'amena dans un lieu situé au bord de la Sambre, auquel les habitans du pays ont donné anciennement le nom de Maroilles. Ce lieu lui parut bon pour y construire une église et un monastère. Ayant donc obtenu de l'évêque de Cambrai la permission de le faire, il bâtit une église où il établit, sous la règle monastique, un nombre d'hommes proportionné aux revenus du domaine. On dit que ces moines y demeurèrent quelque tems. Mais un obstacle, on ignore si c'est la stérilité du lieu, ou le caractère remuant des gens d'alentour, ne tarda pas à interrompre les exercices religieux, et le lieu-même fut abandonné. Humbert voyant cela, bâtit à quelque distance une autre abbaye, qui subsiste encore aujourd'hui et dans laquelle il mit trente clercs de cond tion et d'ordres divers.

CHAPITRE XCVI.

Une bête fauve se réfugie sous les vêtemens du bienheureux Humbert.

Les chiens d'un sénateur lancèrent un jour un cerf dans une forêt et se mirent à le pourchasser. L'homme de Dieu était alors par hazard dans un champ voisin, où il travaillait laborieusement à arracher les buissons et autres plantes incommodes, afin d'y construire les cellules des moines et les divers bâtimens qui leur

At venatores, tubis perstrepentibus, feram cursu et clamore urgebant. Jàmque multo spatio victa fera, cùm hinc indè venantium turbâ premeretur, nec ullum miseræ patuisset effugium, mortem imminentem jàmque capienda, crebris saltibus differebat. Intuetur mox viri Dei pallium, inter morsus et venabula saltum dedit, cursuque directo haud incerta quò aspiraret, sese sub ipso pallio anhela composuit, quò vel sic latendo falleret insequentes. Quid ultrà? canibus circùm astantibus accedere propiùs fas non erat, agitantibus venatoribus, retrò potiùs timidi agebantur, tanquàm vultum minantis fugerent, aut immane præcipitium formidarent. Ipsos quin potiùs venatores videres in dissolutionem atque formidinem adeò converti, ut languentibus dextris nedùm tela mitterent, verùm totâ obrigente mole corporum, robur mentis penitùs amitterent. Manifestâ Dei virtute bestiam salvari stupentibus cunctis, quidam eorum beatum virum cominùs aspiciens, protinùs ab equo, proùt potuit, dissiluit, haud incertus feram ejus donatam meritis. Qui humiliter sanctum virum salutatum his verbis alloquitur : « Quod miseri homines, « pater sancte, credere fugiunt, feræ fatentur; co« lunt bestiæ quod homines aspernantur. Virtutem « quam in te nos homines rationis participes revereri « contemnimus, irrationales atque indomitæ feræ « tuis in spoliis venerantur. Porrò gratulamur diei « hujus impensas nos amisisse, quibus, Deo volente, « revelatum est quod nos hucusque latuerat. Juvat « nos vanâ spe laboriosum cursum exercuisse, quibus

seraient nécessaires. Or, pour vaquer plus commodément à sa besogne, il avait rejeté son manteau loin de lui. Cependant les chasseurs poursuivent la bête, au bruit des cors, et la harcèlent de leurs cris. L'animal que cette course longue avait mis aux abois, se voyant de toutes parts enveloppé de la foule des chasseurs, sans aucun moyen de salut, retardait au moins par la rapidité de ses bonds la mort qu'il ne pouvait plus éviter. Alors il aperçut le manteau de l'homme de Dieu et s'élançant au travers des chiens et des épieus, il courut directement et sans biaiser vers le manteau et se blottit dessous, haletant de fatigue, dans l'espoir peut-être de s'y dérober aux ieux des chasseurs. Que dirons-nous encore? Les chiens immobiles autour du cerf étaient dans l'impossibilité d'approcher, et tandis que les chasseurs les poussaient en avant, eux, saisis de crainte, reculaient en arrière, comme à la vue d'un objet menaçant ou d'un affreux précipice. L'épouvante ne tarda pas à se communiquer aux chasseurs; ils tombèrent dans une telle faiblesse, que leurs mains défaillantes ne pouvaient lancer un trait; et dans un corps engourdi l'ame perdit bientôt sa vigueur. Au milieu de l'étonnement stupide où les jette la vue d'une bête sauvée manifestement par la vertu du Très-Haut, l'un d'eux aperçut à côté de lui le bienheureux Humbert. Il descendit de cheval, aussi vite qu'il put, et ne doutant point que l'animal ne dût la vie à ses mérites, il le salua humblement et lui dit: « Saint père, les bêtes confessent des choses auxquelles les hommes refusent misérablement d'ajouter « foi; elles révèrent ce qu'ils méprisent. La vertu que « nous autres hommes avons dédaigné d'honorer en « toi, une bête farouche et dénuée de raison l'honore

« longè melior spes recreatur ex virtutum tuarum « agnitione præsenti. Ecce fera quam infesto cursu « totâ die equis anhelantibus et canibus insequimur, « sub chlamide tuâ secura tutatur, quam nec canibus « attingere nec venantibus fas est confodere. Illius « igitur vitam tuis meritis donatam manifesto Dei « munere credimus. Quâ in re perspicuum est quòd, « dum feræ per te ab instanti morte salvantur, ho- « minibus quoque salutem optatam non impossibile « sit præstare.

CAPITULUM XCVII.

De primariâ villâ datâ beato Humberto.

« Verum in hâc ipsâ regione magna mihi à pro- « genitoribus meis est in prædiis et familiis copia « facultatum. Ex his igitur in hoc opus quod, Deo « volente, cœpisti, quæ tibi in usum famulantium « videntur commoda placeat annumerare ; gau-

« jusqu'en tes vêtemens. Nous nous félicitons vraiment « de la mésaventure essuyée par nous en ce jour; car, « Dieu aidant, elle nous a révélé des choses qui nous « furent inconnues jusqu'ici. Oui, nous sommes bien « aises de voir, après une chasse pénible, notre fri- « vole espoir s'évanouir; puisque la connaissance de « tes mérites, que nous venons d'acquérir, ouvre à « nos espérances une carrière plus belle. La voici « cette bête que nous avons pourchassée tout le jour, « qui a mis nos chiens et nos chevaux hors d'haleine; « elle est étendue paisiblement sous ton manteau, où « la dent des chiens ni le trait du chasseur ne sauraient « l'atteindre. Si Dieu protège sa vie, ce qu'il fait as- « surément, nous croyons qu'elle en est redevable à « tes mérites. Or, puisqu'en tel péril de mort, tu « peux sauver une bête fauve, il est manifeste que tu « peux aussi bien octroyer aux hommes le salut, objet « de leurs vœux. »

CHAPITRE XCVII.

Le bienheureux Humbert reçoit un domaine, le premier qui lui ait été donné.

« Mes parens m'ont laissé en héritage, dans ce « pays-ci, de vastes domaines et beaucoup de serfs. « Daigne regarder comme ton bien tout ce que tu « jugeras être à ta convenance et à celle des moines de « l'abbaye, qu'avec l'agrément de Dieu je te vois dis-

« denter sanè tribuo quodcumque tibi placitum tuisque novero profuturum, dùm modò ascribi merear eorum numero quos participes voluisti esse orationum tuarum. » Licèt igitur difficile, benignâ tamen importunitate victum inflexit, ut unam juris sui villam ab eo susciperet, quam Limacas priores dixere, quæ sita est in pago Hagnou et Templutensi, quam vir Dei privilegii inscriptione signatam et testamento roboratam, stipendiariam in usus fratrum delegavit. Pervulgata viri Dei longè latèque bona opinio multos visendi furore animabat.

CAPITULUM XCVIII.

Quòd beatus Humberti, propter sitim Aldegundis beatæ, à Domino fontem impetravit.

Venerabilis virgo igitur Aldegundis, celeberrimæ famæ nuntiis excitata, beatum virum visitandi studio aggreditur. Ubi per aliquot dies ab eo spiritualibus epulis pascebatur, fortè subit animus virginis videre situm ædificii et loci habitationem, an satis sit aptus exercendæ religionis cultibus. Itaquè post multa inter se colloquia, sanctum virum virgo alloquitur beatissima : « Videam, pater, si placet, hæc tui cœnobii ædificia et dispositas mansionibus structuras

« posé à bâtir. Je te concéderai volontiers tout ce qui « sera bon ou agréable à toi et aux tiens; je ne sou« haite en retour que d'être l'un des hommes dont tu « feras mention dans tes prières. » Humbert refusa long-tems; mais l'aimable importunité du chasseur triompha de sa résistance. Il accepta une de ses terres, dont la donation fut légalisée par acte authentique et confirmée par testament. Cette terre, qui a reçu des anciens le nom de Limay, est située dans le Hainaut et le pays de Famars. L'homme de Dieu en assigna les revenus aux moines de l'abbaye : alors sa renommée se répandit de toutes parts, et bien des gens eurent un ardent désir de le voir.

CHAPITRE XCVIII.

Humbert obtient du Seigneur qu'il fasse jaillir une fontaine pour calmer la soif de la bienheureuse Aldegonde.

Cette grande renommée ayant éveillé l'attention de la bienheureuse vierge Aldegonde, elle se laissa aller au désir de voir le saint homme. Depuis quelques jours, elle était avec lui, assise, pour ainsi dire, à un banquet spirituel, lorsqu'il lui vint à l'idée de visiter l'abbaye, d'examiner quelle était sa situation, enfin si elle était disposée convenablement pour l'exercice de la vie religieuse. Après de longs entretiens la vierge bienheureuse dit à saint Humbert : « Je souhaiterais, mon père, si c'était votre bon

« atque etiàm territorii hujus circumjacentia arva. » Qui sanctus non abnuit. Exeuntes igitur cœperunt quæque lustrare. Jàm autem paululùm à loco processerant, cùm æstuantis caniculæ ignis vehementiùs arva decoquerat. Et eccè virgo inter arentia culta sitim cœpit ab alto colligere, planè non sine voluntate Dei, qui competentibus causis rerum initia dispensat. «Siti,» inquit illa, « pater, vehementi affligor.» At vir beatus : «Nosti,» inquit, « soror, quià hîc arentes « arenæ nullius aquæ irriguis temperantur, rarisque « adhùc terra cultoribus puteis vacat, præter quod rudis « adhùc incola humeris aquam non sine labore de- « vehit à flumine. Sustine hìc paululùm, nec enim « longum superest iter ad alveum. » Progredientibus paululùm, virgo acriùs urgebatur, donec violentiâ sitis evicta deficere se clamat. Ejus molestiam vir sanctus ulteriùs non ferens, orationi incubuit, donec, expleto unius horæ spatio, sensìm ab arenti solo scatentis aquæ vena prosiliens largum ex se fontem excitavit. Mirata virgo Domini cœleste, agensque gratias Deo, sitim suam salientis aquæ gustu temperavit, sublatisque laudibus virum justum prædicare cœpit. Sed dùm ille virginis adventu hoc præstitum fuisse diceret, et illa potiùs fidei et meritis illius ascriberet, ambo munus cœleste gustaverunt. Patet usque in hodiernum, nec defecit fons ille incolentibus suavis ad gustum, utilis ad usum. Virginis hujus adventum non fortuitæ temeritatis dixerim casibus ascribendum qui sic oportunis proventibus humanis procurrit necessitatibus. Sitit virgo, justus orat; fons oritur, ut hauriat superventura posteritas.

« plaisir, de parcourir en détail un monastère que « vous avez bâti, les cellules des frères, et même les « campagnes environnantes. » L'homme de Dieu se rendit aux désirs d'Aldegonde. Etant donc sortis ensemble, ils se mirent à tout visiter. Les campagnes alors étaient brûlées par les feux ardens de la canicule, et à peine furent-ils parvenus à quelque distance de l'abbaye, qu'au milieu de ces champs arides la vierge bienheureuse ne tarda pas à sentir une soif dévorante. Sans doute la main de Dieu ne fut point étrangère à cela; car il sait ménager des causes proportionnées aux résultats qu'il veut obtenir : « Mon « père, » dit Aldegonde, « je suis cruellement altérée. » « Ma sœur, » répliqua-t-il, « vous voyez que ces terres « arides ne sont point sillonnées ni rafraîchies par le « plus petit courant d'eau. Comme les habitans y sont « rares, on y manque de puits ; les colons vont chercher « l'eau dans le fleuve et la transportent sur le dos bien « péniblement. Au reste, d'ici à la rivière le trajet « est court ; tâchez de supporter un instant la soif qui « vous presse. » Ils cheminèrent vers le fleuve; mais à peine eurent-ils fait quelques pas, que la vierge ne pouvant surmonter la soif qui l'incommodait de plus en plus, s'écria qu'elle défaillait. L'homme de Dieu, incapable de soutenir davantage la vue de ses souffrances, se mit en prière; lorsqu'il eut passé une heure en oraison, une eau vive jaillit insensiblement de la terre desséchée et forma dans ce lieu une grande fontaine. La vierge émerveillée remercia le Seigneur du bienfait qu'il leur daignait accorder; puis elle se désaltéra au courant de l'eau. Tandis qu'ils profitaient l'un et l'autre de ce don céleste, Aldegonde exalta l'homme juste avec enthousiasme; mais ce qu'elle attribuait à

CAPITULUM XCIX.

De testamento beati Humberti.

Erant beato Humberto viri quatuor et familiaritate et consanguinitatis jure propinqui, et ipsi quidem inter primates regni non ignobiles, quos præ cæteris cognationis suæ vir beatus diligere videbatur. Eò maximè quò, licèt secularis militiæ actibus occupati, tamen voto ad superna tendentes, nil cum peccato habere cupiebant. Compositis igitur vir Domini rebus ecclesiasticis, et singulis quibusque, proùt oportuerat, ordinatis, cùm resolutionis diem imminere sentiret; convocari ad se viros jussit, quos hujusmodi verbis alloquens, ait : « Gratias, filii, refero « summo conditori, quòd vos superstites relinquo, « sed utilitatem quam mihi hucusque, dilectionis

ses mérites et à sa foi, lui-même en fesait honneur à la présence de la vierge. Cette source existe encore de nos jours; son eau, qui ne tarit jamais, est agréable à boire et fournit à la consommation des habitans du pays. Sans doute la venue d'Aldegonde en ce lieu, à l'occasion de laquelle Dieu a pourvu à nos besoins, ne doit point être attribuée aux chances d'un hazard aveugle. Une vierge a soif, un homme juste prie, et l'on voit incontinent sourdre une fontaine pour désaltérer les générations à venir.

CHAPITRE XCIX.

Testament du bienheureux Humbert.

Quatre seigneurs qui n'étaient pas des moindres parmi ceux du royaume étaient attachés au bienheureux Humbert par le double lien du sang et de l'amitié. L'homme juste leur portait plus d'affection qu'à ses autres parens; car le ciel était l'objet de leurs vœux, et bien qu'ils fussent hommes de guerre, ils évitaient soigneusement le péché. Le saint mit ordre aux affaires de sa communauté, et disposa toutes choses, comme il était nécessaire. Alors, sentant approcher sa fin, il appela près de lui ces quatre seigneurs et leur parla en ces termes : « Mes fils, je rends grace « au Créateur de ce qu'il veut bien vous laisser après « moi sur la terre. Les bons offices que votre amitié « m'a rendus jusqu'à ce jour, m'ont été agréables, il

« studio, exhibuistis, gratam quidem mihi fuisse « sciatis, sed illud multò pluris quòd à gratis pravis « vos actibus longè facere nec rerum temporalium « ambitione à Deo intellexi teneri. Vos ipsi, filii, vos « ipsi vidistis quanta rerum mihi à parentibus in « prædiis et familiis facultas extiterat. Porrò ex his « ecce unum pro modulo meo monasterium cum suis « appenditiis construxi, quod ipse quidem vehementer timeo, ne post obitum meum à pestiferis ho« minibus dissipetur, et in solitudine redigatur. Vos « igitur hujus quodcunque est cœnobii totiusque fa« miliæ rerum etiàm ad ipsum pertinentium tutores « esse volo. Imò sub Christi nomine obtestor ut « contrà barbaricam avaritiam et infestantium ra« biem stare, roburque et propugnaculum vestræ « protectionis opponere memineritis, ne malorum « pervasione res ecclesiæ diripiantur. Ecce instat « dies resolutionis meæ, gratiam, quam vivo huc« usque exhibuistis, exhibete et mortuo, ut quod « ego ad laudem Dei construxi, vos vestro auxilio « stabile et incolume stare faciatis. Commune erit « justitiæ præmium quibus commune fuerit laboris « justi supplementum. Non vobis pro minimo fuerit « pro statu et salute ecclesiæ recepturis vicem « inæstimabilis gratiæ. Memores hujus meæ petitionis « estote, si me vestrî memorem atque propitium apud « summum judicem esse vultis. » His dictis, collegit se ad lectum suum, flentibus illis atque dicentibus : « Te, pater, et nostrî memorem atque propi« tium nunc et in ipso magni judicii die petimus,

« me plaît de le dire ; mais ce que j'aime surtout dans « vous, c'est votre aversion pour le mal et votre dé« tachement des biens du monde, que le ciel m'a ré« vélés. Vous savez, mes fils, vos ieux vous l'ont dit, « combien mes parens m'ont laissé en héritage de « domaines et de serfs. J'ai employé toute cette for« tune à bâtir à ma guise le monastère que vous voyez « et ses dépendances ; mais je crains fort que, quand « je ne serai plus, tout n'y soit mis au pillage par des « hommes avides, et que de l'abbaye on ne fasse un « désert. C'est pourquoi je désire que vous la preniez « sous votre garde avec les moines et tous les biens « qui en dépendent. Je vous en conjure au nom du « Christ, tenez ferme contre la rapacité des barbares « et la furie des envahisseurs ; opposez votre protec« tion comme un rempart à l'invasion des méchans « qui voudraient piller les biens de l'Eglise. Voici « que ma fin approche, les services que vous m'avez « rendus pendant ma vie, continuez de me les rendre « après ma mort. Maintenez et défendez le monastère « que j'ai bâti pour la gloire de Dieu ; car ceux qui « participeront à l'œuvre sainte auront part aussi à la « gloire des saints, et ce ne sera point pour vous un « faible mérite que d'avoir maintenu l'église en sûreté ; « vous recueillerez de ce labeur une grace inesti« mable. N'oubliez donc pas la prière que je vous « adresse, si vous voulez que je me souvienne de « vous, que je sois votre intercesseur auprès du « juge Suprême. » Il se tut et se laissa retomber sur son lit. Les seigneurs lui répliquèrent en pleurant : « Souviens-toi de nous, notre père, sois-nous favo« rable maintenant et au jour du jugement dernier ; « nous te confions le soin de nous réconcilier avec la

« imò nos ipsos tibi tradimus divinæ reconciliandos « gratiæ. Fiat per te nobis excusabile quod aggravat « culpa offensionis nostræ. Tuis nos patrociniis ad « ea pervenire concede, ad quæ propriis meritis « non possumus aspirare. Si post laboris certamina, « victorem remuneraturus Christus vocat ad præmia, « tuo tamen regi convinctus tuos in terrâ positos « servulos ne deseras. Nos verò ab his quæ nobis cu- « randa committis, nulla perturbatio poterit aver- « tere. Nam quandiù corpora spiritus animaverit, « constanter tuis subservamus edictis. Te auctore « adversæ dominationis non timebimus incursus. Te « utinam nostris superesse temporibus superna velit « clementia, aut tecum ad supernam transferat nos « curiam ! » Hæc locuti, acceptâ benedictione, re- diere ad propria. Jàm tempus advenerat quo verum Israel Deus ab Ægyptiis ærumnis ad propriam glo- riam vocaverat. Et vir sanctus à beatâ Aldegunde vestes in usus exequiarum mittendas sibi postularat; non quòd ei ornamenta ad funeris celebritatem de- fuissent, sed quià linteis, virgineis manibus textis, virgineos artus componi volebat. Sanè nec in his pas- sus est Dominus benignus justi viri vota fraudari, quibus tardioris fortè nuntii mora poterat obstare: missus namque nuntius cùm iter medium explicuis- set, ecce à beatâ virgine missus alter occurrit ferens secum linteamina, quibus obvolvi deberet corpus de- functi. Hi inter se causas et tempus itineris mutuo sermone discutientes, advertunt unam eamdemque horam fuisse, quâ uterque executionis agendæ man-

« divine miséricorde. Que par tes mérites nous soyons « justifiés, que nous soyons déchargés du fardeau de « nos iniquités, et que ton intercession nous fasse ob- « tenir les biens célestes, auxquels notre propre fai- « blesse ne nous permettait point d'aspirer. S'il faut « que tu termines en ce jour les combats de la vie, si « le Christ t'appelle au ciel pour te donner la cou- « ronne du vainqueur, n'oublie pas néanmoins, quand « tu seras à la Cour de ton roi, n'oublie pas ses pauvres « serviteurs exilés dans ce monde. Quant aux choses « dont tu nous remets le soin, nous y veillerons avec « un zèle infatigable. Tant que la vie animera nos « corps, nous obéirons fidèlement à tes ordres, nous « braverons, sur la foi de tes paroles, toute invasion « ennemie. Plût à Dieu que ta vie pût être prolongée « à l'égal de la nôtre, ou que la bonté céleste nous « enlevât dans le paradis avec toi ! » Quand ce discours fut terminé, ils reçurent la bénédiction d'Humbert, et retournèrent chez eux. Cependant l'heure fatale advint, et le Dieu d'Israël appela son serviteur de la captivité d'Egipte au partage de la gloire céleste. Le saint homme avait demandé des vêtemens à la bienheureuse Aldegonde pour envelopper ses restes à ses funérailles, non que l'on manquât d'ornemens pour célébrer les obsèques, mais il souhaitait que les étoffes qui couvriraient son corps virginal fussent tissues par les mains d'une vierge. La bonté du ciel ne permit point que l'homme juste fût trompé dans ce dernier désir, à l'accomplissement duquel la lenteur du messager pouvait mettre obstacle. En effet, lorsque le messager eut parcouru la moitié du chemin, il rencontra un homme qu'envoyait de son côté la bienheureuse vierge et qui apportait les étoffes

data susceperat. Quod sanè non absque nutu divino contigisse credendum, ut quolibet longè posita virguncula, nec famâ nec nuntiis præmonita, sancti viri funus curaret. Jàm verò in obsequium funeris ejus quanta hominum multitudo convenerat haud facile est verbo aut facto definiri; occurrit namque circùm manentium innumera multitudo sacerdotum et virginum simul ac laicorum, clamantium atque dicentium : « Cur nos, pater amantissime, deseris? « Cur oves relinquis, quas verbo acquisisti? etsi of« fensionis nostræ culpa exigat, ut, sublato pastore, « hostili gladio trucidemur, tamen, quià crescentibus « meritis, nihil de beatitudinis tuæ portione peri« clitabimur, imò crementis felicibus tua præmia « cumulantur. Tu potiùs nostrî, pater, miserere « calamitatibus, et superventuræ animadversionis « indignationem mitigare memento. Te enim à nobis « sublato, non est qui gregem tuum custodiat, hos« tes abigat, prædonem abjiciat, pestem amoveat, in« firmitates curet noxiorum, spirituum umbras exter« reat, famem repellat, cœlum refrænandis imbribus « claudat, sitientibus arvis nubes aperiat, et nos rore « cœlestis eloquii reficiat. Quin potiùs novellum gre« gem, quem, pastor vigilantissime, Christo adunave« ras, dilaniabunt lupi rapaces, et dispergentur oves tuæ « mirabiliter. Tu eras contrà insidiantem adversarium « tuta protectio; tu lorica, tu clypeus et fortitudo; tu « murus inexpugnabilis et arcus semper extentus. « Ecce nunc, pater sancte, quià ad superna te festi« nare videmus, ubi adventu tuo jàm applaudat su-

où le corps du défunt devait être enveloppé. Ces deux hommes s'enquirent mutuellement de l'objet de leur route et du tems qu'ils avaient mis à la faire, et s'aperçurent qu'ils étaient partis l'un et l'autre à la même heure pour exécuter leur message. Assurément, il n'a pu advenir, sans l'intervention du Seigneur, que la vierge Aldegonde, dont l'abbaye est fort éloignée, se soit occupée des funérailles de saint Humbert, quand elle ne pouvait être informée de sa mort, ni par le bruit public, ni par messager. Il n'est pas aisé de dire quelle multitude de gens accourut aux funérailles d'Humbert. Les prêtres, les vierges et les laïques du voisinage s'y rendirent en foule. Ils disaient en se lamentant : « Pourquoi, bon père, pourquoi « nous abandonnes-tu ? pourquoi quitter ainsi les « ouailles que ta parole a réunies? Bien qu'il faille « pour expier nos fautes perdre notre pasteur et être « immolés par le glaive ennemi, cependant, comme « en acquérant de nouveaux mérites, tu ne mettras « point en danger ta future béatitude, comme au « contraire tu n'en obtiendras qu'une récompense « plus belle ; notre père, aie pitié de nos malheurs, « et souviens-toi d'apaiser Dieu qui nous menace « dans sa colère. Dès que tu ne seras plus parmi « nous, qui gardera ton troupeau? qui repoussera l'in-« vasion de l'ennemi ? qui mettra en fuite les voleurs « et les maladies contagieuses ? qui éloignera de nous « la famine, les esprits et les fantômes ? qui fermera « les cieux et suspendra les pluies ? qui ouvrira la « nue pour désaltérer les champs ? qui nous recon-« fortera par la rosée d'une éloquence céleste ? Ce « faible troupeau, que tes soins vigilans avaient réuni « pour le Christ, hélas ! il deviendra la pâture des

« pernus ille angelorum exercitus, defer nobis ab « Omnipotente veniam quam optamus; cùmque ve- « lut sidus egregium resplendueris antè thronum « regis tui lucifluum, memor esto, quæsumus, horum « servorum tuorum. » Inter hujusmodi flentium voces et juxtà psallentium laudes sancta illa anima carne soluta ad æthereas vecta est sedes, ubi fruitur angelorum societate, apostolorum gloriosâ confessione, martyrum purpureâ claritate, virginum quoque nectareâ dulcedine, omniumque virtutum æternitate. Extat depositionis ejus celeberrima dies, octavâ antè kalendas aprilis die. Cujus corpus sanctissimum discipuli ejus aromatibus condientes detulerunt in oratorium, quod ipse construxit, cum hymnis et psalmis, ibique sepelierunt in magnâ gloriâ, ubi, suffragantibus meritis ejus, beneficia præstantur divina, ad laudem et gloriam domini nostri Jesu Christi.

« loups, et tes ouailles seront dispersées misérable-« ment. C'est toi qui nous sauvais des pièges de l'en-« nemi; tu étais notre cuirasse, notre bouclier, notre « force; nous avions en toi un mur inexpugnable, un « arc tendu sans relâche. Et maintenant, saint père, « que tu fais ton entrée dans les cieux, où l'armée des « anges t'accueille avec des acclamations, obtiens du « Seigneur, qu'il nous pardonne. Lorsque tu brille-« ras comme un astre étincelant, en face du trône lu-« mineux de ton divin roi, n'oublie pas, nous t'en « conjurons, tes serviteurs d'ici bas. » Tels furent les gémissemens et les plaintes, qui mêlés au chant des himnes, accompagnèrent dans la céleste demeure l'ame du bienheureux, dégagée de son enveloppe mortelle; là, elle se délecte en la compagnie des anges, des apôtres glorieux confesseurs de la foi, des martirs à la brillante auréole, des douces vierges et de tous les bienheureux. Ses funérailles furent célébrées le huit des kalendes d'avril (1), jour dont les fidèles ont gardé la mémoire. Ses disciples embaumèrent son corps, le transférèrent dans l'église qu'il avait bâtie, où ils l'ensevelirent avec pompe en chantant des himnes et des psaumes. Là, grace à ses mérites, le Seigneur répand ses bienfaits. Gloire et honneur en reviennent à Jésus-Christ.

(1) Humbert mourut le 25 mars, vers l'an 682. Son nom est marqué en ce jour dans les martirologes des Pays-Bas, de France et d'Allemagne, qui sont ainsi d'accord avec Jacques de Guyse.

CAPITULUM C.

Quòd post mortem beati Humberti ecclesia Maricolis prælatis orbata extitit.

Post excessum beati Humberti, præfati illius loci propinqui locum ipsum cum suis appenditiis rexerunt post aliqua temporum curricula. His autem è mundo sublatis, abbatia sine rectore multis extitit annis. Quodam verò tempore venerabilis quidam sacerdos, nomine Rodinus, ad idem monasterium, gratiâ orationis, advenit. Captâ autem occasione, fratres circumsteterunt illum, ut eis præesse deberet unanimiter postulantes. Quod cùm humiliter refugeret, et indignum tanti culmine honoris reclamaret...

(Cette phrase est continuée dans le chapitre suivant.)

CAPITULUM CI.

Quòd Rodinus primò rexit ecclesiam Maricolensem, post beatum Humbertum, auctoritate Karoli magni.

... Tandem illorum precibus infractus, magnum Karolum adiit, referens illi quantâ fratrum petitione

CHAPITRE C.

Après la mort de saint Humbert l'église de Maroilles est privée d'abbé.

Après la mort de saint Humbert, l'abbaye et ses dépendances furent quelque tems gouvernées par ses parens, dont nous avons fait mention. Mais lorsque eux-mêmes eurent quitté ce monde, l'abbaye demeura sans pasteur durant une longue suite d'années. Cependant, un prêtre vénérable, nommé Rodinus, vint un jour au monastère dans l'intention de prier. Les moines saisissant l'occasion, se pressent autour de lui, et le conjurent, d'une voix unanime, d'être leur abbé. Rodinus s'y refuse avec humilité, objectant qu'il n'était point digne d'un tel honneur.

CHAPITRE CI.

Rodinus, premier abbé depuis saint Humbert, gouverne l'abbaye de Maroilles, avec l'assentiment de Charlemagne.

Cédant enfin à leurs sollicitations, il alla trouver Charlemagne, et lui dit combien les frères le priaient

astructus ad regimen ecclesiæ sollicitaretur. Nihil inanis gloriæ aut temporalis lucri gratiâ inductus, summæ rei præesse optabat; sed quià considerabat reatum obstinationis subterfugere se non posse, si utilitatem fratrum negligeret, et ad respuendum hoc quod utiliter subire monebatur, pertinaciter repugnaret, hujus rei formidine actus, regis benevolentiam attrectandam æstimaverat; nam et loci poscere videbatur utilitas, ut ea quæ vetustate collapsa fuerant renovarentur: dari ergò sibi rogare videbatur prædictam abbatiolam regendam. Auditâ itaquè rex fratrum petitione et viri non ignobili conversatione, acquievit voluntati eorum. Regressus igitur venerabilis sacerdos ad monasterium, cum alacritate à fratribus excipitur.

CAPITULUM CII.

De elevatione corporis sancti Humberti.

Superveniente verò tempore, contigit ut nocte quâdam, dum se sopori dedisset, in somnis ab angelo monetur, quatenùs beati confessoris corpus transferret è tumulo in quo multis jàm annis quieverat. Convocatis ergò fratribus, exposuit illis revelationem; indictoque jejunio, hortatur ut sacrum thesaurum submoverent. Tertio jejuniorum die,

instamment de prendre la direction de leur église. Ce n'était point, ajoutait-il, l'amour de la vaine gloire ou d'un gain temporel, qui lui fesait souhaiter cette dignité; mais il voyait bien qu'il ne pouvait, sans encourir le reproche d'opiniâtreté, rester insensible aux intérêts des frères, et se refuser avec trop d'obstination à ce qu'on lui disait devoir leur être utile. D'ailleurs l'abbaye, qui tombait de vétusté, avait besoin de réparations. Ces motifs l'avaient déterminé à s'adresser au roi; il le priait de lui remettre la direction de cette abbaye. Le roi ayant entendu la demande des frères et les nobles discours de Rodinus, fit ce qui lui était demandé. Alors le vénérable prêtre revint au monastère et fut reçu avec joie par les religieux.

CHAPITRE CII.

Exhumation du bienheureux Humbert.

Quelque tems s'écoula. Une nuit, tandis que Rodinus dormait, un ange lui commanda de retirer du sépulcre, où il reposait depuis nombre d'années, le corps du bienheureux confesseur. Ayant donc convoqué les frères, l'abbé leur fait part de cette révélation, prescrit un jeûne et les exhorte à enlever de sa tombe ce sacré trésor. Quand eut lieu le troisième jour de jeûne, il assembla les moines de l'abbaye auxquels il

abbas, ascitis præsentibus vicinisque confratribus sed et multâ laicorum turbâ, intimavit illis qualiter de sancti corporis motione, cœlitùs fuisset commonitus. Auditis fratres vocationis suæ causis, et expositâ visione, glorificant Deum, simulque se accingunt sacerdotalibus indumentis, impositâque antiphonâ, cœperunt sepulchrum detegere. Quod dùm altiùs pertentarent, cœpit paulatìm nardani odoris flagrantia naribus eorum infundi. Ut autem sanctissimum corpus apparuit, admirari quidem non satis dignè dicere aut quis nequaquàm sufficit, quantâ miri odoris suavitate perfusi sunt qui aderant; et quò magis stupeas, centesimus quinquagesimus annus tertius depositionis ejus fuerat, cùm illud sacrum corpus ità illæsum et incorruptum inventum est, acsi eâdem die spiritum emisisset; ut si lectulum compositum videres, dormire hominem æstimares. Verùm linteamina, quibus involutus, exequiarum tempore, fuerat, nihil corruptionis in se habere omnibus patuerunt; sed et herbæ quæ sepulturæ ejus die appositæ fuerant, quas aut nullas esse, pro temporis antiquitate, aut in pulverem resolutas putares, adeò virides sunt repertæ, acsi terræ radicitùs inhærentes irriguis aquis virescerent. Levantes autem cum reverentiâ sanctum corpus transtulerunt in ecclesiam, quam prædictus ampliatis ædificiis dilataverat.

Observation. Voyez dans Bollandus, la vie du saint par un anonime, *Acta ss. Bened.* sect. 2, p. 801; Bulteau, Histoire de l'ordre de Saint-Benoît, l. III, c. 39, p. 617; et Baillet, sous le 25 mars.

adjoignit ceux du voisinage ainsi qu'un grand nombre de laïques, ensuite il leur déclara comment il avait reçu d'en haut l'avis de transférer ailleurs le corps du bienheureux. Lorsque les frères connurent la vision de l'abbé et l'objet de leur convocation, ils glorifièrent Dieu, se revêtirent de leurs ornemens sacerdotaux, et se mirent, en chantant des antiennes, à fouir la terre pour trouver le cercueil. Lorsqu'ils eurent creusé à quelque profondeur, une odeur de nard vint flatter leur odorat; mais au moment qu'ils découvrirent le corps du bienheureux, tous les assistans furent inondés, pour ainsi dire, d'un parfum si doux et si merveilleux, que l'homme ne saurait le décrire, ni même l'admirer dignement. Enfin, et ceci doit porter l'étonnement à son comble, on trouva le corps intact et exemt de corruption, cent cinquante trois ans après qu'il eut été déposé dans la tombe (1). Il semblait qu'il eût rendu l'ame en ce jour, et si on l'eût vu dans un lit on eût cru qu'il dormait. Les linceuls qui l'enveloppaient le jour de ses funérailles n'avaient pas subi la moindre altération. Les herbes même qu'on avait alors jetées sur la bière et que l'on croyait anéanties ou réduites en poudre, ces herbes étaient encore fraîches et vertes comme si elles eussent été plantées dans le sol, et baignées par une eau courante. Les restes du saint furent exhumés avec de grandes marques de vénération. De là ils furent transférés dans l'église que Rodinus avait augmentée de plusieurs bâtimens.

(1) On célèbre le 6 septembre la translation des reliques de saint Humbert, qui eut lieu l'an 835 si l'on admet la date que donne ici Jacques de Guyse. Il est certain que depuis le douzième siècle les reliques de ce saint sont au monastère de Maroilles.

CAPITULUM CIII.

De distractione bonorum ecclesiæ Maricolensis.

Multo deniquè tempore abbatia tantò rerum facultatibus est imminuta, quantò secularis potestatis nutibus mancipata: nam et hi qui ecclesiastici cultûs officiis præesse videbantur, negotiis secularibus tantò liberiùs inhærebant, quantò nullo rectoris fræno coercebantur. Porrò si quid pro suî absolutione viri religiosi ad communem famulantium usum contulerant, hi autem in usus proprios retorquentes, subditorum indigentiâ non adeò curabant. Quod autem ad solemnem templi ornatum servabatur vilis mercaturæ compendiis distrahebant.

CAPITULUM CIV.

Quòd Isaac, qui locum tenens erat comitis Hannoniæ, à manuductione bonorum ecclesiæ Maricolensis est amotus.

Unde factum est, ut, Ottone imperatore, Henrici

CHAPITRE CIII.

De la dilapidation des biens de l'église de Maroilles.

L'ABBAYE long-tems soumise à l'autorité séculière en fut merveilleusement appauvrie; car ceux qui étaient appelés à diriger les pieux exercices de la communauté, se mêlaient aux affaires du monde, et ils agissaient ainsi d'autant plus librement que le frein d'un supérieur n'était point là pour les contenir. Si quelques hommes pieux, voulant se racheter de leurs fautes, donnaient quelque chose à l'abbaye pour le commun usage des frères, ils le détournaient à leur profit sans s'inquiéter des besoins de leurs subordonnés. Ils allaient même jusqu'à trafiquer, comme d'une marchandise vile, des objets que l'on réservait pour orner l'église dans les solennités.

CHAPITRE CIV.

Isaac, lieutenant du comte de Hainaut, perd la gestion des biens de l'église de Maroilles.

IL en arriva que Fulbert, illustre évêque de Cam-

quondàm regis filio, dùm Fulbertus, Cameracensis sedis illustris episcopus, super hujusmodi querelam deferret, ille princeps catholicus abbatiam de manu Isaac, qui tunc temporis comitatûs dignitatem administrabat, receptam sanctæ Mariæ Cameraci subjectam faceret, et episcopali regimine moderandam destinaret, quæ usquè in hodiernum ad eamdem matris ecclesiæ sedem spectare videtur. Verùm res ecclesiæ quæ malè ab externis tenebantur, aut ex violentis invasionibus aut infaustis, ut diximus, clericorum conventionibus fuerant alienatæ, nondùm usquè ad tempus Gerardi episcopi dirimi potuerunt.

Observation. Isaac est aussi qualifié comte de Hainaut par l'Art de vérifier les dates sous l'an 973.

CAPITULUM CV.

Quòd episcopus Cameracensis ab ecclesiâ Maricolensi ejecit seculares clericos, et ibidem instituit monachos.

Hic, quartodecimo Henrici gloriosi imperatoris anno, pontificale sceptrum adeptus, dùm, lustratis diœcesis suæ finibus, per singulas ecclesias qualiter divina mysteria tractabantur, perquireret, et ad hunc locum fortè transitum faciens diverteret, reperit deforis horrentem speciem, semiruta ædificia, omnia dissipata, ut hinc hostilem exercitum transire putares. Tantæ igitur desolationis causam percunc-

brai se plaignit de ce désordre à l'empereur Otton, fils du roi Henri. Ce prince catholique retira l'abbaye des mains d'Isaac, qui en ce tems-là gouvernait le comté de Hainaut, et la mit dans la dépendance de Sainte-Marie de Cambrai; il décida qu'à l'avenir elle demeurerait soumise à la juridiction de l'évêque. L'abbaye relève encore de nos jours du siège épiscopal. Mais les biens de l'église, tenus par des étrangers qui les dilapidaient, envahis à main armée ou aliénés, comme nous l'avons dit, par le détestable trafic des clercs, ne lui purent être rendus qu'au tems de l'évêque Gérard.

Observation. Fulbert fut élevé à l'évêché de Cambrai l'an 933, et Gérard l'an 1012. Ce fut en 1025 que Gérard mit à Maroilles des moines de l'ordre de Saint-Benoît, au lieu des Chanoines dont la vie était irrégulière. L'empereur Henri mourut le 2 juillet 936 et eut pour successeur son fils Otton dit le grand.

CHAPITRE CV.

L'évêque de Cambrai chasse de Maroilles les clercs séculiers, et les remplace par des moines.

La quatorzième année du règne du glorieux empereur Henri, Gérard ayant obtenu le sceptre pontifical se mit à visiter les frontières du diocèse pour s'enquérir en chaque église comment étaient célébrés les mistères divins. Etant venu à passer près du monastère il y fit halte, et trouva au dehors l'apparence du délabrement, les bâtimens à demi ruinés, tout en désordre, comme sur le passage d'une armée ennemie. Il s'informa de la cause de ce délabrement et apprit

tans, cùm didiscisset maximè ex insolentiâ clericorum tantam rerum ruinam obortam; et ipse eorum inversos mores, tùm privatis tùm publicis correptionibus, increpitans, nequaquàm ab errore pravæ consuetudinis posset revocare, desperatâ correptione, ejecit illos à loco, substituens pro his ordinem monachorum, consultiùs eos arbitratus regularis disciplinæ normam tenere; et si quid oriretur insolentiæ, faciliùs eos ad rectum duci. Renovato itaquè atque ampliato monasterio, cœpit possessiones ecclesiæ, sicubi desertæ fuerant, restaurare.

Observation. Henri, duc du Saxe, surnommé l'Oiseleur, fut choisi empereur l'an 919. Ainsi Gérard, nommé évêque l'an 933, commença son épiscopat la quatorzième année du règne de Henri.

CAPITULUM CVI.

Quòd clerici ejecti ab ecclesiâ Maricolensi postmodùm spoliaverunt dictam ecclesiam.

Verum hi qui ejecti fuerant, nequaquàm suæ offensionis culpam reputantes, sed melioribus indignantes, cœperunt quærere oportunitatem quo modo rebus amissis consulerent. Missâ igitur speculatione, congruum nefariis studiis eventum reperiunt, quo templum solum offenderent; et abbatem deesse cum monachis, qui fortè Cameraci, pro causis ecclesiasticis, apud synodum illis diebus detinebatur, reti-

que la ruine de la communauté provenait en grande partie du déréglement et de la tirannie des clercs. Alors il réprimanda publiquement et en particulier cette licence de mœurs; mais ses efforts ne purent les soustraire à l'empire d'une méchante habitude. Alors désespérant de leur conversion, il les chassa de l'abbaye et leur substitua des moines réguliers, qui devaient être, à son opinion, plus fidèles aux lois de leur ordre et à la discipline, plus aisés à ramener au bien, s'ils s'en écartaient. Ayant donc réparé et aggrandi le monastère, il s'occupa de remettre en valeur les propriétés de l'église, qui en maint endroit étaient devenues un désert.

CHAPITRE CVI.

Les clercs chassés de l'église de Maroilles pillent dans la suite la susdite église.

Les clercs qui avaient été expulsés, au lieu de songer à leurs fautes, se courroucèrent contre des gens qui valaient mieux qu'eux, et se mirent à épier l'occasion de recouvrer ce qu'ils avaient perdu. Ayant donc envoyé sonder le terrain, ils apprirent une circonstance bien favorable au projet qu'ils avaient conçu de piller l'église, tandis qu'elle serait déserte. L'abbé, de même que ses moines, était alors retenu à Cambrai, où il assistait au sinode. Ils saisirent ce moment pour

nentes (1) itaquè tempus ad occasionem sceleris perpetrandi, coactâ manu latrunculorum, factâque irruptione, monasterium violenter intrarunt, et, fractis scriniis, ex ornamentis quæ fortè repererunt partem sustulerunt, dementesque nec sacrilegas manus ab ipso confessoris corpore continuerunt : sed et illud assumentes ad remotiora saltûs deserta transtulerunt, quò, si non aliâ mercede, saltem per hoc pateret eis recursus ad antiquum locum, aut certè in externam regionem venale deferrent. Sic ab illis depositum per quosdam didiscimus. Sed conclusit illos divina Dei bonitas, quæ cuncta fortiter regit et suaviter disponit, ne patria tanto patrono destitueretur, nec prava voluntas effectus sui reatûs incurreret. Nam fideles episcopi, mox ut eis res innotuit, revocatis ab intentione clericis, receptum ei thesaurum reddiderunt, veniam clericis implorantes. Instabat fortè causa monasterii, quam prosequi abbas monasterii debuerat.

CAPITULUM CVII.

Quòd corpus sancti Humberti fuit ad partes Flandriæ deportatum.

Nam clerici, de quibus superiùs mentio facta est,

(1) Rapientes, *mss. de Saint-Germain.*

exécuter leur plan criminel, rassemblèrent une troupe de pillards, et entrant de force dans l'abbaye, ils forcèrent les coffres, et enlevèrent parmi les ornemens de l'église tout ce qui leur tomba sous la main. Le corps du bienheureux Humbert ne put échapper lui-même à leur avidité sacrilège et insensée. Il fut pris et transféré dans le lieu le plus désert et le plus reculé de la forêt; car s'ils n'avaient pas d'autre moyen de rentrer dans l'ancienne abbaye : la porte, se disaient-ils, leur en serait du moins ouverte à ce prix, sinon ils iraient vendre le corps en pays étranger. Eux-mêmes ont déclaré que telle était leur résolution, comme plusieurs nous l'ont rapporté. La bonté divine, qui conduit toutes choses d'une main à la fois puissante et douce, ne souffrit pas qu'ils effectuassent de si coupables desseins, que le pays d'Humbert eût à regretter son absence. De sages évêques ayant appris cela, détournèrent les clercs de leur résolution, retirèrent de leurs mains le saint trésor, qu'ils rendirent à ses possesseurs légitimes, en implorant toutefois le pardon des clercs. Or en ce tems-là, un procès intenté par l'abbé, au nom de l'abbaye, allait être jugé.

CHAPITRE CVII.

Le corps de saint Humbert est transporté en Flandre.

Les clercs dont nous avons précédemment parlé, avaient cédé à un chevalier, moyennant un tribut

villam unam in pago Haignon, quam Semerias appellant, cuidam militi pro censûs annui solutione donaverant, quæ in manu Balduini marchisi, post obitum viri devenerat. Hanc repetitum abbas, si quà fieri posset, ire parabat. Undè quærenti ab episcopo consilium, statuit in pagum Flandrensem beati Humberti corpus devehendum, ubi ipse Balduinus in locis maritimis, pro rerum oportunitate, se eo tempore continebat, arbitratus comitis animum ad benevolentiam posse inflecti, dùm se hominem quem jure mortalitatis sciret corruptioni obnoxium, à sancto Dei confessore requiri, specie precantis, conspiceret, quem postmodùm indigeret habere pacatorem.

CAPITULUM CVIII.

Quòd corpus sancti Humberti Brugias fecit plura miracula.

Translato itaquè in præfatum pagum sanctissimo corpore, quid ad insigne virtutum ejus emicuit silentio comprimi nefas esse judicavi. Fortè mulier in vico, cui nomen Brugias antiquitas dederat, commanebat, quam omnis vicinia ex multo tempore sanguinis profluvio noverat laborentem. Hæc rebus primùm quidem locuplex jàm in eo fuerat, ut omnem penè substantiam suam in medicinis consumpsisset.

annuel, une terre appelée Séméries dans la contrée de Hainaut. Cette terre, après le décès de l'homme d'armes, était échue au marquis Baudouin, et l'abbé fesait des démarches pour rentrer dans ses droits, si c'était chose possible. Après avoir demandé conseil à l'évêque, il résolut de transporter le corps du bienheureux Humbert dans un canton de la Flandre, situé au bord de la mer, où Baudouin résidait alors pour être à portée de ses affaires. Il pensait que rien ne serait plus propre à incliner son ame vers la bienveillance, que de se voir pour ainsi dire supplier par le bienheureux confesseur; car il savait qu'étant homme et sujet à la mort par la loi de nature, il aurait un jour besoin de l'intercession d'Humbert.

Observation. Baudouin, dit de Mons, fut investi, l'an 1056, de Valenciennes, des îles de Walcheren et de la Flandre impériale.

CHAPITRE CVIII.

Le corps de saint Humbert fait plusieurs miracles à Bruges.

Les saintes reliques furent donc transportées dans ce canton; et je regarde comme un devoir de raconter les choses merveilleuses que Dieu fit éclater en cette occasion pour honorer la vertu d'Humbert. Dans un bourg que nos pères ont nommé Bruges, vivait une femme qui, à la connaissance de tout le voisinage, était depuis long-tems incommodée d'un flux de sang. Jadis elle avait été riche; mais sa fortune presque tout entière avait disparu, dévorée par les médica-

Desperatâ itaquè sanitate, cùm jàm votis mortem optaret, quià, viribus exhaustis, invisum et spiritum trahebat, audivit beatum Humbertum haud procul à domo, exultante populo, deportari. Exiliente fide, certior de salute, postulat se deferri ad corpus, quæ certè limen domûs suæ multo ex tempore transire nequiverat. Bajulantibus itaquè viris duobus, primum quidem brachiis innixa, suspenso gradu cœpit, ut poterat, festinare ad corpus, cùm, paulatim refusis viribus, cœpit jàm meliùs se sentire. Sed turbis comprimentibus, dùm hi qui vehebant feretrum vehementiùs urgerentur, et illa consequendi difficultate tardaretur, missâ legatione obtestatur sistere eos paulisper qui corpus bajulabant. Nescientes causam legationis et parvicurantes mandata, dùm ire festinant, accersito uno ex monachis, qui comitabantur, indicat infirmitatis morbum, et sumptâ ex collo catenulâ argenteâ hujusmodi intulit verba : « Hoc mihi, « pater, residuum est ex pecuniâ quam numerosam « habueram; reliquam in medicis consumpsi. Hanc « in sumptus peregrinationis deputaveram, requisi- « tura subsidia apostolorum Petri et Pauli; sed quià « non dubia sum beati Humberti me posse meritis « juvari, hanc in fabricam domûs illius sumite, sa- « crumque feretrum restare, dùm ego fimbrium sin- « donis ejus contingam, facite. Confido enim, si te- « tigero, salutem optatam me reportare. » Quod et factum est. Perveniens namque ad corpus, mox, ut pallium quo tegebatur attigit, sanata est, et exiliens et laudans Deum rediit ad propria, non sine admi-

mens. Désespérant de sa guérison, elle en était venue au point d'invoquer la mort, car ses forces épuisées ne lui laissaient plus qu'une ombre de vie qui lui était odieuse. Elle apprend alors que la dépouille mortelle du bienheureux Humbert, accompagnée d'une joyeuse foule, passe à quelque distance de sa maison. Sa foi se ranime, et ne doutant plus de sa guérison, elle demande qu'on la transporte auprès du corps, lequel ne pouvait assurément avoir dépassé de beaucoup le seuil du logis. Appuyée sur les bras de deux hommes qui la soutenaient, elle marcha vers le saint aussi vite qu'elle put, et d'abord bien péniblement; mais à mesure qu'elle avançait peu à peu, ses forces revinrent, et elle se sentit mieux. Cependant la foule pressée qui allait à la suite d'Humbert mettait obstacle à sa marche, tandis qu'elle obligeait les porteurs du corps à hâter le pas. La malade envoya donc prier ces porteurs de s'arrêter un moment. Ceux-ci firent peu de cas d'une requête dont ils ignoraient le motif, et continuèrent d'avancer. Alors elle appelle un des moines qui fesaient partie du convoi, lui déclare quelle est sa maladie, et ôtant de son cou une petite chaîne d'argent, elle lui dit : « Voilà, mon père, tout « ce que j'ai sauvé des grandes richesses que je pos- « sédais; les médecins ont dévoré le reste. Je la « destinais aux frais d'un pèlerinage que j'avais in- « tention d'accomplir pour mériter le secours des « apôtres saint Pierre et saint Paul. Mais comme je ne « doute pas que les mérites du bienheureux Humbert « ne puissent m'apporter du soulagement, prenez « cette chaîne pour la fabrique de son église et faites « arrêter le cercueil, afin que je touche les bords du « drap mortuaire. J'ai bon espoir d'obtenir, en le

ratione multorum, dùmque alienis vehiculis advenerat, propriis gressibus exultantem redire vidissent.

CAPITULUM CIX.

Quòd beatus Humbertus Cameraci fecit plura miracula.

Reportatus à Flandrensibus finibus beatus Humbertus in urbem Cameracensem diebus paucis quievit in ecclesiâ beati Martini, quæ sita est extrà muros haud procul ab urbe. Fortè jumenta monachorum non longè à basilicâ hospitio custodiebantur. Resolutis vino et sommo custodibus, dùm negligenter claustra hospitii munita forent, patentibus intempestâ nocte ostiis, unum ex saumariis eorum exiliit errabundus in lucem usquè progrediens. Quem solivagum offendens vir quidam ad ruralia opera manè exiturus, nec satis usquè fidelis, captâ occasione, reclusit in domum suam, noctem opperiens, quæ furtis opportuna videtur, ne per diem deprehenderetur, si quò minare tentaret. Mane autem facto, custodes cùm,

« touchant, la guérison que j'ai tant souhaitée. » Il fut fait selon ses desirs. Elle parvint au corps, et dès qu'elle eut touché le drap dont il était couvert, elle revint en santé et retourna chez elle en sautant de joie et glorifiant le Seigneur. Bien des gens furent émerveillés de voir celle qui à son arrivée était soutenue par des bras étrangers, s'en retourner joyeuse et sans appui.

CHAPITRE CIX.

Miracles opérés par le corps du bienheureux Humbert, dans la ville de Cambrai.

Le corps du bienheureux Humbert ayant été rapporté des frontières de la Flandre dans la ville de Cambrai, demeura quelques jours en dépôt dans l'église de Saint-Martin, située hors des murs et non loin de la ville. A quelque distance de l'église est une hôtellerie où logeaient les animaux qui portaient le bagage des moines. Or il advint que l'on négligea de clore les issues, et dans le silence de la nuit, tandis que les gardiens étaient plongés dans l'ivresse et le sommeil, un des chevaux de bât trouvant les portes ouvertes s'échappa de l'hôtellerie et courut à l'aventure jusqu'à la naissance du jour. Un homme qui se disposait à sortir de bonne heure pour vaquer aux travaux des champs, aperçut l'animal qui errait seul. Comme il ne craignait pas de manquer à la probité, il saisit cette

aperto ostio, adverterent deesse jumentum, clamant tentatum à furibus hospitium. Quæstione factâ, actorem damni nusquàm reperiunt. Triduo deniquè exspectato, cùm nulla darentur indicia, et, desperatione factâ, jàm à quærendo desisterent, mulier quædam, quæ orationis gratiâ fortè convenerat, velut indignantis affectu, se circumstantibus infit: « Scilicet illud credibile dixerim, quòd sanctus Do-« mini Humbertus ministrorum suorum usibus per-« ire jumentum pateretur, cui, amisso equo, aiunt « quondàm indomabilem ursum præbuisse officium. » Illud incertum an id derogando velut incredula debaccharetur, an, certior de meritis sancti viri Dei, verbum hoc veritatis spiritu resultasset. Sed necdùm illa verba finierat, et ecce qui jumentum subduxerat, pœnitentiâ ductus, licèt invitus, antè feretrum sancti Humberti cum lachrymis prosternitur, tundensque pectus, miserabili questu basilicam omnem replebat. Taciti qui aderant exspectare quidnam egisse tantopere dolebat, cùm ille assurgens, circumspectis qui astabant, abbatem sibi demonstrari rogat. Quem intuitus, mox ejus pedibus provolvitur, et reum se criminis accusans : « Ego, » inquit, « pater, « ego sum perditissimus, ille qui vestra commoda « latrocinandi fraude perturbavi, vestrumque ju-« mentum, non vestri dispendii sed duro infelicitatis « meæ nomine, subduxi. Culpam non dissimulo, sed « erroris veniam postulo, dùm quod amiseratis sal-« vum ecce recipitis. Sit satis exhaustum supplicii, « quòd per totum hoc triduum hinc plector ultricis

bonne occasion, enferma le cheval dans son logis, et attendit pour le mener ailleurs que la nuit secourable aux voleurs le vînt favoriser de son ombre; car il n'osait tenter l'aventure en plein jour, de peur d'être surpris. Cependant, le matin venu, les gardiens s'apercevant que la porte est ouverte et qu'un de leurs chevaux est absent, s'écrient que des voleurs ont pénétré dans l'hôtellerie. Après maint interrogatoire, l'auteur du larcin ne se trouve nulle part. Deux jours s'écoulèrent sans fournir le plus léger indice, et déjà l'on renonçait à une enquête que l'on jugeait inutile. Enfin le troisième jour, une femme, que la dévotion avait conduite en ce lieu, dit aux assistans d'un air indigné : « Il est bien croyable en vérité que saint « Humbert veuille souffrir que les moines de son « abbaye perdent un animal qui leur est utile, lui qui « ayant perdu un cheval se fit, dit-on, servir par un « ours indomptable » On ne savait trop s'il fallait attribuer ce propos à la moquerie et à l'emportement de l'incrédulité, ou bien si, confiante dans les mérites d'Humbert, les paroles du Saint-Esprit jaillissaient de ses lèvres. Tout-à-coup l'homme qui avait dérobé le cheval, vient repentant, comme entraîné par une force surnaturelle. Agenouillé devant le cercueil du bienheureux, il verse des larmes, se meurtrit le sein et remplit l'église de ses lamentables gémissemens. Les spectateurs attendaient en silence qu'il leur fît connaître la faute qui lui causait une si amère douleur. Il se lève, et promenant ses regards sur le peuple qui l'environne, il demande qu'on lui montre l'abbé. Dès qu'il l'aperçoit, il se jette à ses piés et s'accuse lui-même en ces termes : « C'est moi, mon père, c'est « moi, malheureux que je suis, qui ai par mon vil

« pœnâ formidinis et inevitabilis laboris. Nam ut « sciatis quantis crucior miseriis, tertia dies est, quâ « conventus hominum fugiens, lucem ipsam timeo, « et sicubi datur obscuro me recipio umbraculo; « nocte verò fugam apprehendo. Sed dùm vicinæ « hujus fines transfugisse cunctaque pericula evasisse « mihi videor, facto crepusculo antè januam hujus « ecclesiæ, tanquàm somno fallente delusus, me as-« tare comperio. Per has igitur singulas noctes inex-« tricabilis fugæ crucior labore, cùm nec animal « deponere nec tuta fas est latibula reperire. Con-« venior digno reatûs mei pretio; non suppetit fa-« cultas ad refugium nec ratio ad defensionis argu-« mentum. Conclusit me, fateor, iniquitas mea; « instat offensionis haud miseranda ultio. Sed nec « frustrà crediderim his me malis urgeri ex in-« dignatione sancti Humberti. Jàm nunc, pater, « salvum et incolume quod vestrum est suscipite. « Mihi, quam non mereor, veniam donate. Non in-« gratum dicetis cras tantis beneficiis, cùm non « ulteriùs audieritis talibus immersum flagitiis. » Supplicibus itaquè verbis infractus abbas ad misericordiam, indulget homini quod rogarat, denuntians ut emendatiùs viveret. Deniquè per aliquot dies beatus Humbertus quievit in basilicâ cujus suprà mentionem fecimus.

« larcin porté dommage à vos intérêts. Je suis le vo-
« leur du cheval; mais l'affaire a moins tourné à votre
« préjudice qu'à mon malheur. Je confesse mon crime
« et j'en demande pardon, à la charge de rendre sain
« et sauf l'animal dérobé. Qu'il me suffise, pour châ-
« timent, d'avoir subi pendant ces jours une terreur
« vengeresse et d'inévitables fatigues. Il est bon que
« vous sachiez les tourmens dont je suis déchiré de-
« puis trois jours : je fuis les regards des hommes, je
« tremble à la vue de la lumière ; si le hazard m'offre
« un réduit obscur, j'ai hâte de m'y ensevelir. Je pro-
« fitais de la nuit pour prendre la fuite, mais lorsqu'il
« me semblait avoir passé la frontière, laquelle est
« proche d'ici, lorsque je me croyais à l'abri du dan-
« ger, je me voyais au retour de l'aurore, à la porte
« même de cette église, comme il arrive dans l'illusion
« d'un songe. Chaque nuit j'ai renouvelé mes tenta-
« tives qui ont eu chaque nuit cette accablante et mis-
« térieuse issue ; car je ne voulais point abandonner
« le cheval et il m'était impossible de trouver un lieu
« sûr où je le pusse cacher. J'ai bien mérité mon sort.
« L'avenue des lieus de refuge est close pour moi. Je
« ne puis faire valoir aucun moyen de défense. Toute
« issue, je l'avoue, m'est barrée par mon iniquité,
« qui est impardonnable et menace d'attirer sur
« moi un juste châtiment. Certes je ne m'abuse point
« en attribuant mes malheurs à l'indignation du bien-
« heureux Humbert. Cependant, mon père, voici
« votre bien que je vous ramène en bon état; repre-
« nez-le sans tarder, et octroyez-moi le pardon que je
« ne mérite pas. Vous ne m'accuserez point désor-
« mais de me montrer indigne d'une si grande faveur,
« car vous me voyez pour la dernière fois souillé de

CAPITULUM CX.

Quòd à castro Cameracesii corpus beati Humberti fuit translatum, apud Maricolam finaliter permansurum.

Dignum intereà visum est episcopo hinc corpus ejus submotum statui in ecclesiâ beati Andreæ, quam ipse construxerat quatuordecim millibus ab ipsâ urbe distantem, pro eo quòd locus ille munitissimus est ad refellendos hostiles incursus. Sed et loci opportunitas tanta est, ut nulla ejus pars sit fructibus infecunda, sed universa terra optima et ferax: nam et spontaneos fructus soli ubertas ministrat, est et nemorum ferarum et ideò dives pecorum et abundans lactis. Terra solubilis et mollior ad exercitium culturæ, gratiâ et specie pulchritudinis, externis habitatoribus suî desiderium immittit, ut, relictis finibus suis, ad hanc unà habitaturi è diverso conveniant. Aquæ ejus dulces haustu et ad potandum habiles siquidem; nec palustris uliginis crassum aliquid aut turbidum alveus recipit, quià arenoso littore circum-

« ces crimes infâmes. » Sa prière émut l'abbé qui lui accorda merci, comme il l'avait demandé, en lui recommandant néanmoins de vivre mieux à l'avenir. Les reliques du bienheureux Humbert reposèrent quelques jours encore dans l'église mentionnée plus haut.

CHAPITRE CX.

Le corps du bienheux Humbert est transféré du château de Cambrai dans l'église de Maroilles, pour y demeurer définitivement.

Cependant il parut bon à l'évêque de retirer de ce lieu le corps d'Humbert et de le transférer en l'église de Saint-André, que ce même prélat avait bâtie à quatorze milles de Cambrai. Et le motif qui l'y détermina, c'est que la place était forte et capable de résister en cas d'invasion ennemie. Elle est d'ailleurs avantageusement située dans un canton où la terre, partout excellente et féconde, n'offre nulle part la plus légère empreinte de stérilité. C'est une riche nature qui n'attend point pour donner des fruits que le bras des hommes l'ait sollicitée. On y trouve des bois et des pâturages, et partant beaucoup de troupeaux qui fournissent du lait abondamment. Au reste le terroir est meuble et facile à cultiver. A la vue de cette riante et belle campagne, le voyageur séduit désire d'y établir son séjour, en sorte qu'abandonnant son pays on vient de toutes parts y résider. On y trouve des

cingitur. Genera piscium quàm in alio flumine præstantiora. Hâc tantâ rerum opportunitate inductus, et maximè propter frequentiam populi, statuerat episcopus sanctum Humbertum eo loci exponi; sed reputans quià ipse vir sanctus urbana conventicula et arva fertilia devitans, aridum potiùs solitudinis locum delegisset, timuit ne ex occasione celebrioris pareret causam offensionis. Revocatâ igitur sententiâ, ad antiquam sedem remittendum existimavit. Considerans autem ut, veteris malitiæ nondùm satiato furore, contrà sanctum locum aliquid clerici molirentur, convocatis vicinæ regionis primoribus, ne quid insidiarum contrà præfatum locum fieri paterentur, eos sacramento constrixit. Repositus est igitur pretiosus Domini confessor, Humbertus, honorificè et cum magnâ plebis exultatione, in loco suo, ubi corpus quidem illius incorruptibilem resurrectionis gloriam et adventum Redemptoris exspectat. Spiritus verò in cœlis optatæ quietis visione et incomparabili cum sanctis fruitur æternæ felicitatis jucunditate, ad quam nos ejus interventu pervenire concedat ipse autor humani generis, Deus, qui pro nobis dedit unicum filium suum, dominum nostrum Jesum Christum, qui unus cum eo et Spiritu Sancto, Deus vivit et regnat per omnia secula seculorum! amen.

---

eaux douces et agréables à boire ; car loin de se traîner sur un sol humide et marécageux, la rivière coule entre deux rives de sable où ses ondes n'amassent point de fange ni rien qui puisse altérer leur limpidité. Nul fleuve ne saurait l'égaler pour l'excellence et la variété du poisson. Les agrémens et la commodité du lieu, joints au grand nombre des habitans, avaient donc déterminé l'évêque à y déposer le bienheureux Humbert, mais il réfléchit que le saint homme, ayant en aversion les communautés des villes et les fertiles campagnes, avait choisi de préférence une contrée aride et déserte. C'est pourquoi, il craignit de l'offenser en lui donnant pour demeure un lieu si peuplé, et renonçant à son premier avis, il jugea bon de le rendre à l'église où ses reliques avaient été déposées primitivement. Cependant, comme il vit que l'ancienne malice des clercs, dont la rage n'était pas encore assouvie, tramait contre l'église quelque nouvel attentat, il convoqua les principaux habitans du voisinage et leur fit jurer qu'ils s'opposeraient à toutes les surprises que l'on pourrait tenter. Le précieux corps d'Humbert confesseur de Dieu, fut donc remis en sa place, avec des marques de vénération et à la grande joie du peuple. Là sa dépouille mortelle attend la venue du rédempteur et la glorieuse résurrection de la chair, tandis que son ame jouit dans les cieux du repos, objet de ses désirs, et qu'elle partage avec les saints les joies de la béatitude, joies éternelles, incomparables. Puissions-nous comme lui et par son intercession, obtenir ces joies de Dieu, père des hommes, lequel nous a donné son fils unique, Notre Seigneur Jésus-Christ, qui, formant un seul Dieu avec le père

CAPITULUM CXI.

Incipit prologus Philippi abbatis de Bonâ Spe (1) in vitâ sancti Landelini confessoris.

Sicut bonæ conversationis viros qui præsentialiter intuetur, affectu compuncto ad vivendum similiter plerumquè promovetur, sic eorum transacta conversatio cùm verbo veridico recensetur, devotus auditor quâdam velut suavi musicâ demulcetur. Quod propter in ecclesiâ jàmpridem mos non parùm utilis inolevit, quem adusque nos veniens nec dùm posteritas abolevit, ut videlicèt sanctorum mores et opera scripto memoriæ commendentur, et in auribus devotorum exempli gratiâ recitentur. Undè vestris pulsatus precibus, quibus non satis audeo contraire, cùm Dei et eorum qui sunt Dei decreverim justis voluntatibus deservire, aggredior vitam vestri utcunquè describere confessoris, virtutes ejus promere in laudem et gloriam Creatoris, ut devotus lector vel auditor tantum virum diligat venerari, eumque venerabiliter dignis

(1) Philippe de Harvinge, abbé de Bonne-Espérance, près de Binche en Hainaut, florissait dans la seconde moitié du XIIe siècle. La vie de saint Landelin, dont il est auteur, ainsi que d'un grand nombre d'autres ouvrages, a été imprimée plusieurs fois.

et le Saint-Esprit, vit et règne dans les siècles des siècles! Amen.

CHAPITRE CXI.

Vie du bienheureux Landelin, confesseur; prologue de Philippe, abbé de Bonne-Espérance.

De même que celui qui jouit de la présence des hommes de bonne vie, se tourne mainte fois, par un sentiment de componction, à imiter leur conduite; ainsi le détail de leurs œuvres, quand il est reproduit dans un récit véridique, a pour l'auditeur pieux le charme d'un doux concert. C'est pourquoi dans les anciens jours, une coutume qui n'est pas de faible utilité s'est établie dans l'église et est parvenue jusqu'à nous au travers des siècles. Or cette coutume est d'écrire la vie et les mœurs des saints pour les sauver de l'oubli, et d'en faire des lectures aux ames pieuses, qui y trouvent un modèle à suivre. Je cède donc à vos prières auxquelles d'ailleurs je ne sais comment résister, puisque j'ai résolu d'obéir, autant qu'il est en moi, aux ordres de Dieu et des hommes qui appartiennent à Dieu. Ainsi j'essaierai d'écrire de mon mieux l'histoire de votre confesseur et de mettre ses vertus au grand jour en l'honneur de Dieu, afin d'inspirer soit au lecteur soit à l'auditeur dévot l'amour d'un si grand homme, le désir de l'honorer dignement, le désir enfin d'imiter ses bonnes œuvres. J'espère aussi

operibus studeat imitari. In quo etiàm mihi fructum aliquem æstimo non deesse, quem videtis etsi negotio imparem, tamen vestris petitionibus præsto esse, cujus et præsumptam audaciam sincera caritas excusabit, et assumptum laborem vestra immò et vestri confessoris devota oratio munerabit.

CAPITULUM CXII.

Incipit vita beati Landelini, et primò de ejus origine et primitivâ instructione.

Cum hujus aeris amplitudo sole jàm occiduo non clarescit, immò cùm nocte jàm præsente universa rerum facies tenebrescit, habet non parùm gratiæ ortus hesperi vespertinus, nocte lucens mediâ Saturnus, Lucifer matutinus; sic quippè divina providentia voluit ordinare, sic diversis noctis temporibus multa et varia stellarum lumina ministrare, ut, quià nocturnis civibus nulla datur copia solem conspicuum intueri, stellis sublucentibus possit gravis eorum infirmitas refoveri. Eo igitur tempore quo plaga septentrionalis Dagoberti regis imperante potentiâ regebatur, et Autberto præsule Cameraci florens ecclesia lætabatur, in ejusdem Cameraci provinciâ novam quasi stellam Deus voluit apparere, quæ in nocte vitæ hu-

que ce labeur ne sera point pour moi sans bénéfice. Malgré la disproportion de l'entreprise avec mes faibles moyens, vous voyez que je n'hésite point à vous satisfaire; ainsi tout ce que peut offrir ma conduite de téméraire et de présomptueux, votre charité l'excusera; tandis que ma bonne volonté sera payée d'un souvenir dans vos prières, et même dans les prières de votre confesseur.

CHAPITRE CXII.

Vie du bienheureux Landelin; sa naissance et sa première éducation.

Quand le dernier rayon du soleil s'est retiré des espaces de l'air, quand la nuit tombe et rembrunit la face de la nature, on voit briller avec une grace infinie l'étoile du soir, et Saturne qui étincelle au milieu de la nuit et l'étoile du point du jour. Tel est en effet l'ordre établi par la divine Providence. Aux diverses heures de la nuit, elle allume un grand nombre de flambeaux divers, afin que les hommes plongés dans les ténèbres, aient du moins pour se guider la pâle clarté des étoiles, au défaut du soleil qui leur est dérobé. Dans les tems où le roi Dagobert gouvernait les contrées du Nord et que l'église de Cambrai était heureuse et florissante sous l'évêque Aubert, Dieu fit apparaître en cette même province de Cambrai, comme un nouvel astre qui répandit une grande lu-

jus locum non mediocrem meruit obtinere. Villa enim quæ Vallis (1) nomine censebatur, quæ nullius nominis nullius etiàm momenti videretur, ortu satis prospero sidus protulit matutinum, dùm supernæ respectu gratiæ genuit Landelinum. Parentes ejus, cùm venustaret generis claritudo, et insignes redderet secularis potentiæ celsitudo, voluerunt ut infantem Autbertus præsul de fonte sacro suscipiens, benedictionis ei primitias largiretur, ut sicut nati, sic renati excellentia servaretur. Adultum verò puerum eidem episcopo remiserunt, ejusque sanctitati gratam sobolem commiserunt, ut ætate parvulum sanctus præsul litteris erudiret, et curâ diligenti bonis eum moribus insigniret. Quem antistes suscipiens affectu paterno, tanquàm filium educavit, erudivit litteris, moribus informavit, gaudens summoperè quòd in illo probitatis non modicæ specimen eluceret, dùm se et magistris docilem et cunctis amabilem exhiberet. Puer enim aurem promptulam majorum monitis inclinavit; grandescens et factus adolescens nondùm à præostenso tramite declinavit, sed juxtà modum, immò suprà modum ætatis, habens agilem intellectum, labore et studio festinavit diligentiùs ad profectum. Cùm autem præsul hilarior attenderet eum honestiùs profecisse, et annos pubertatis moribus et scientiâ transcendisse, habens illius non modicam spem salutis, quem ætas jàm adduxerat usquè ad vestibulum juventutis voluit bonæ indolis tironem majoris gratiâ culminis insignire, judicans districtius

(1) Vaux, près Bapaume en Artois.

mière dans les obscurs sentiers de la vie mortelle. Ce fut dans un lieu nommé Vaux, lieu sans importance et sans renommée, que se leva cet astre, en faveur des hommes; ce fut là que naquit Landelin. Ses parens étaient d'illustre lignage, en outre ils avaient ce que le monde appelle puissance et grandeur. Ils voulurent qu'Aubert conférât le batême à l'enfant, et qu'il le bénît au sortir des fonts batismaux, afin que les avantages qui résulteraient de sa régénération fussent dignes, pour l'éclat et la solidité, de ceux qu'il tirait de sa naissance même. Quand il eut atteint l'âge de raison, ils le remirent à l'évêque, et confièrent au saint pasteur la tâche de lui enseigner les belles-lettres et de le former soigneusement aux bonnes mœurs, tandis que son âge était encore tendre. Aubert l'accueillit avec une affection toute paternelle, lui donna les soins qu'il eût donnés à son fils, et l'instruisit aux bonnes mœurs en même tems qu'il l'instruisait dans les lettres. D'ailleurs il avait la joie de remarquer en lui un noble penchant à la vertu. Landelin écoutait docilement ses maîtres; il tâchait de se rendre aimable à chacun; son oreille était toujours attentive aux conseils des hommes âgés. Il grandit, il entra dans l'adolescence sans s'écarter encore de la voie qui lui avait été tracée; et comme le développement de son intelligence était proportionné ou même supérieur à son âge, ses études laborieuses le menaient à un rapide avancement. L'évêque remarquant avec joie les progrès véritablement au-dessus de son âge, qu'il avait faits dans la science et dans la vertu, conçut alors un grand espoir touchant son salut éternel. Comme déjà le vertueux disciple avait atteint le seuil de la virilité, Aubert jugea que son âge et le développement de son

propositum ætati ejus et profectui convenire. Decrevit enim illum remotum à gradu et ordine clericali illustrare tonsurâ, et habitu clericali, ut professus clericum in monasterio versaretur, et secularibus renuntians negotiis, psalmis, hymnis, spiritalibus canticis deditus haberetur. Videbatur enim sancto præsuli, quià, si Landelinus in eo quod cœperat permaneret, si manens in monasterio indeflexum studium excolendis moribus adhiberet, fructuosus sibi, gratus Deo, ecclesiæ necessarius haberetur, et ex illo et per illum multa multis utilitas conferretur.

Observation. Landelin naquit l'an 623. Dagobert régnait sur l'Austrasie depuis l'année précédente. Berthoald était alors évêque de Cambrai. Adelbert lui succéda l'an 632, et Aubert fut évêque l'an 638 lorsque Landelin avait 15 ans.

CAPITULUM CXIII.

De aversione sancti Landelini.

Sedenim ille antiquus hostis, qui bonorum nescit profectibus aggaudere, hoc ipsum videns et invidens, non potuit non dolere, et artifex subdolus in tironem animosum non terrores, non minas intonuit, sed astutâ malitiâ in illum suasionis mortiferæ virus evomuit. Qui nonnullos illius cognatos et propin-

esprit demandaient une règle de vie moins large et moins libre et qu'il était à propos de l'appeler à des graces nouvelles, à de nouveaux honneurs. En conséquence il résolut de l'admettre au seuil de l'église en lui conférant la tonsure et le vénérable habit des clercs, afin que revêtu de ce pieux caractère il continuât d'habiter dans la communauté, rompît avec les choses du siècle et s'appliquât à chanter des psaumes, des himnes et des cantiques spirituels; car le saint évèque était persuadé que si Landelin persistait à marcher dans la voie que jusqu'alors il avait suivie, s'il demeurait au monastère appliqué sans relâche à la culture de ses mœurs, indépendamment du fruit qu'il en recueillerait pour lui-même, il deviendrait de la sorte agréable à Dieu et nécessaire à l'église. Il serait enfin pour beaucoup de gens la source ou le canal d'où leur découlerait une foule de biens.

CHAPITRE CXIII.

Chute de Landelin.

Mais le vieil ennemi des hommes, qui ne sourit jamais aux progrès des bons, remarqua d'un œil d'envie la conduite du jeune Landelin. L'habile artisan du mal en fut pénétré de douleur, mais il n'eut recours, pour attaquer cette ame courageuse, ni à la terreur ni aux menaces. Sa méchanceté calculée n'employa pour lui donner la mort que les conseils empoisonnés.

quos ad hoc satis idoneos adinvenit, per quos ætatem illius teneram circumvenit. Quos deceptos et collectos misit ad illum sub specie consulendi, cùm mittentis et missorum tota esset intentio seducendi. « Frater, » inquiunt, « et nos volumnus tibi « providere, et tu nostris debes aurem consiliis ad- « hibere. De te quidem incumbit maxima nobis cura, « nostraque reputatur tua tàm utilitas quàm jactura. « Vide ergò, dilecte, ne ab aliquo seducaris, ne se- « ductus ad tantam fortè dementiam inducaris, ut « velis in monasterio diutiùs immorari, marcere, « desidia cum clericis musicantibus otiari. Isti enim « nihil strenuum, nihil asperum operantur; somno « dati et epulis, falsa vel inutilia circaversantur; « manus tenent implicitas, nec exercent forti nego- « tio, brutis animalibus comparandi, transeuntes « vitam silentio. Tibi autem inest ætatis florida pul- « chritudo, tibi virilis animus, tibi pro tempore for- « titudo, tuisque parentibus gratus et perutilis potes « esse, favere consiliis, primus eorum negotiis in- « teresse : nobilitatem tuam decet virtus et strenuitas « militaris, non otium, non desidia clericalis. Manus « tuas occupet scutum, lancea, gladius, arma belli; « non tabellæ, non graphium, non libelli. Tua proba « juventus, exercitio dedita fortiori, erit quidem « gloriæ nobis omnibus et honori; tu parentum « gloria, tu totius generis ornamentum, relinquens « dignum posteris probitatis ingenitæ monumentum.» His vel horum similibus rudem Landelini animum concusserunt, et fallaci blandimento gravem ei co-

Ayant donc résolu de circonvenir sa jeunesse, il choisit à cet effet quelques-uns de ses proches, assez dignes de lui servir d'instrument. Il s'empara de leurs cœurs, les réunit et les envoya vers Landelin, sous le prétexte de lui demander des avis, tandis qu'intérieurement les envoyés et leur chef n'avaient d'autre but que celui de l'attirer dans leur piège. « Mon frère, » disaient-ils, « nous voulons te montrer aussi que nous « prenons intérêt à toi : veuille donc prêter l'oreille à « nos conseils ; certes, il n'est rien au monde dont « nous ayons tant souci que de tes affaires. Il ne sau« rait t'advenir heur et malheur que nous ne les re« gardions comme advenus à nous-mêmes, fais donc « en sorte, mon frère, de ne point te laisser abuser. « Prends garde que l'on ne t'amène par séduction à tel « point de folie que tu consentes à vivre davantage « dans le monastère, à languir dans la mollesse et l'oi« siveté, parmi des moines qui psalmodient. La vie de « ces clercs ne présente en effet rien d'âpre ni d'auda« cieux. Passant de la table au sommeil et du sommeil « à la table, occupés de mensonges ou de futilités, « leurs mains enchaînées ne trempent dans aucune « affaire hazardeuse. Leur vie comme celle des brutes « s'écoule dans l'obscurité. Mais toi, dont la jeunesse « est belle et florissante, qui as une ame virile et au « besoin de l'intrépidité, tu peux être la joie et l'appui « de ta famille, lui donner de sages conseils et diriger « toutes ses affaires. C'est le courage, c'est la vigueur « des hommes d'armes qui convient à ta noble origine, « non la mollesse et l'oisiveté des clercs. Que nous « voyions dans tes mains, la lance, le glaive et l'écu, « en un mot, l'armure d'un capitaine, au lieu de ces « livres, de ces parchemins! Ta jeunesse honnête,

laphum incusserunt, obtinentes ut à monasterio et convictu recederet clericorum, totumque se exponeret vitæ et moribus perditorum. Quorum voluntatibus, eo quod ipse novit consilio Deus, cessit, et cùm ab electo suo cura ejus penitùs non recessit, sed ad tempus siluit, et velut sustinuit patienter quidquid vel illi consulere vel iste voluerit agere negligenter : et fortè ad hoc divina gratia aliquanto tempore se substraxit, illumque deviantem statìm à principio non retraxit, ut post graves culpas devotiùs et humiliùs pœniteret, et expertum mali contagium cautiùs et perfectiùs abhorreret. Deniquè David, post peccatum Uriæ, ampliori lavacro postulat se lavari; et, post trinam negationem, Petrus amariùs legitur lachrymari, et uterque devotior et robustior redditur post ruinam. Expertum malum execrans, tenet avidiùs et multò firmiùs disciplinam. Sic et noster athleta paulisper desertus à gratiâ jàm delinquit, jàm cor ejus seducitur, jàm virtus eum pristina derelinquit; relictoque pontifice, audit et sequitur domesticos generis ut amicos, nondùm satis intelligens eos esse veraciter inimicos. Quod intuens sanctus præsul, inconsolabiliter contristatur, et mœrore pressus gravi, super illo perdito lamentatur, nullum aliud afferens vel afferri debere asserens lenimentum dolori, quàm pro illo indefessè preces, fletus, hostias offerre Creatori, de cujus bonitate, quià idem pontifex non desperat, orat, luget, et indeficiens perseverat, decernens et statuens quoniam ab hujusmodi proposito non cessabit, donec alumnum suum divina ei bonitas resignabit.

« livrée à des exercices plus belliqueux nous couvrira « tous de gloire et d'honneur. Oui, tu seras l'orgueil « de ceux qui t'ont mis au jour, tu seras l'ornement de « ta famille entière et tu laisseras à la postérité de « nobles monumens de la vertu qui est innée dans ton « cœur. » Avec ces propos et d'autres semblables, ils parvinrent à ébranler son ame encore inexpérimentée. Landelin se laissa vaincre à leurs discours flatteurs. Ils obtinrent de lui qu'il abandonnerait l'abbaye et le commerce des clercs ; en un mot, ils le précipitèrent dans un abîme de dissolution et de brigandages. En lâchant ainsi la bride à leur perversité, Dieu se proposait une fin qu'il tenait cachée dans le secret de sa providence. On ne peut croire qu'il eût entièrement perdu de vue son élu. S'il s'est tenu quelque tems en repos, s'il a paru voir d'un œil indifférent les sollicitations criminelles des uns et la chute de l'autre, s'il a retiré momentanément sa grace à lui-même, si enfin dès qu'il a vu Landelin s'égarer, il ne l'a point remis dans la voie, peut-être a-t-il agi de la sorte pour lui faire acheter par de grandes erreurs une humble et vive contrition; peut-être ne l'a-t-il laissé succomber à la contagion du mal qu'afin de lui inspirer à l'égard du péché plus de circonspection et d'horreur. David, après le meurtre d'Urie, demande à se purifier à des sources plus abondantes; et nous lisons que saint Pierre pleura bien plus amèrement, quand il eut renié trois fois Jésus-Christ. Ainsi tous les deux se relevèrent de leur chute plus fermes et plus dévoués au Seigneur, et leur égarement qu'ils détestaient resserra chez eux les liens de la discipline et les consolida. De même notre jeune athlète, un instant abandonné par la grace, tombe dans le péché, son ame est séduite et

CAPITULUM CXIV.

De terrificâ visione quam in somniis vidit sanctus Landelinus.

Interea Landelinum seductores sui per devia morum præcipitant, eumque tàm verbis quàm exemplis ad peccandum instanter sollicitant, et quem, juxtà promissum, debuerant divitiis et honoribus insignire festinant secum rapinis et latrociniis irretire. Gaudent verò quòd tàm strenuum, tàm præcipuum comitem invenerunt, quem, etsi in hâc militiâ vel magis malitiâ tempore prævenerunt, sperant tamen eum prioribus imparem non futurum, sed agilitate et profectu nefario cæteros præventurum. Ad quorum spem confirmandam nomen suum voluit immutari, et,

son ancienne vertu a disparu. Il fuit loin d'Aubert, prête l'oreille à ses gens et se livre à eux comme à des amis, incapable de sentir encore qu'ils étaient ses ennemis véritables. Sa conduite inonda l'ame du saint évêque d'une intarissable amertume. Le chagrin qui l'accablait s'exhalait en gémissemens. Pour charmer sa douleur, il ne cessait d'offrir au ciel en faveur de Landelin, ses larmes, ses prières, le saint sacrifice, et repoussait toute autre consolation. Confiant en la bonté divine, il pleure et prie sans relâche, bien résolu de ne se point modérer avant que Dieu ne lui ait ramené son élève chéri.

CHAPITRE CXIV.

Terrible vision offerte en songe au bienheureux Landelin.

Cependant Landelin, entraîné par ses perfides amis, se précipite dans la carrière du crime. Mais si leur bouche le sollicitait au mal, leur exemple n'avait pas moins d'éloquence. Au lieu des honneurs et de la richesse dont ils avaient flatté son orgueil, ils se hâtèrent de l'engager dans la vie qu'ils menaient eux-mêmes, c'est-à-dire dans une vie de rapines et de brigandages. C'était pour eux une joyeuse affaire que d'avoir gagné un tel complice, si vaillant et de si haute lignée. Quoiqu'ils fussent plus anciens que lui dans cette milice ou plutôt cette malice abominable, ils se flattaient qu'il égalerait les coriphées de la troupe, et qu'il ferait

sopito Landelino, se Maurosum statuit appellari, ut cùm novus prædo novo nomine censeretur, undè advenerit vel quis anteà fuerit nesciretur, eòque libèriùs novis operibus incumberet, quò eum nec antiqui mentio nominis revocaret. Præceps igitur Maurosus ad quævis facinora manus liberas exercebat, et in explendis illis non modum, non periculum attendebat; nec jàm sodales suos instar novitii sequebatur, sed tanquàm discipulis ipse doctor, ipse ductor primus habebatur. Qui cùm nocte quâdam unius divitis dispoliaret domum, et uberes illius copias violentâ manu diriperet, divina eum dispositio ab ejusmodi proposito revocavit, et diviti quæ sua sunt relinquens, nequam raptoris consilium immutavit. Hâc enim ipsâ nocte quidam de sociis suis morte celeri prævenitur, et solutus à corpore peccatorum resticulis devincitur. Vinctum maligni spiritus, quibus eò tenùs servierat, læti suscipiunt, et reddentes quod meruit, in profundum inferni projiciunt. Cujus morte cognitâ, Maurosus dolore contabescit, gemit et ejulat, et in tantum dolor subitus ingravescit, ut, cùm eum non oblivio, non consolatio valeat delinire, ille temporibus aggravatus præ tristitiâ cogatur obdormire. Cui dormienti astare visus est vir vultum præferens gratiosum, venerandam cæsariem, habitum pretiosum, qui mœrentis interiores oculos revelavit, et socium ejus qui locus excipiat, qui fructus malitiæ demonstravit. « Vide, » inquit, « tuus iste socius quò « pervenit, quos tortores, quem locum, quod primùm « jàm invenit; et quià tuam malitiam, dùm, ad mo-

tant de progrès dans la perversité qu'il ne tarderait point à devancer tous les autres. Pour confirmer leur espoir il voulut changer de nom ; il quitta celui de Landelin , et se fit appeler Maurosus. En cachant sous ce nom emprunté l'exercice de son nouvel état , le but de Landelin était de tenir inconnus à tout le monde et le lieu d'où il venait, et ce qu'il était réellement. D'ailleurs il serait plus libre de s'abandonner à ses goûts quand ce vieux nom de Landelin , qui le tenait encore en respect, n'importunerait plus son oreille. Alors Maurosus se jeta dans toute espèce de crimes avec une ardeur effrénée. Ses mains, dégagées d'entraves , se jouèrent de toutes les bornes et de tous les périls. Ce n'était plus déjà un faible novice, allant à la suite des autres ; ses compagnons étaient alors ses disciples ; il était leur maître et leur capitaine. Il se disposait une nuit à piller la maison d'un homme riche; mais tandis qu'il s'emparait violemment des précieux effets , la divine Providence arrêta l'exécution du complot et sauva les biens de l'homme riche par un soudain changement qu'elle opéra dans l'ame du ravisseur. La même nuit , un des compagnons de Maurosus fut enlevé par une mort subite , et son ame détachée de son corps se voit enveloppée aussitôt dans les liens formés de ses crimes divers. Les esprits infernaux , que jusqu'alors il avait servis , l'accueillent avec des transports de joie , et, le traitant selon ses mérites , ils le précipitent , ainsi enchaîné, dans les profondeurs de l'abîme. Sa mort affligea beaucoup Maurosus. Sa douleur se répandit en gémissemens et en lamentations. Elle devint si amère que rien ne le pouvait consoler, rien ne pouvait détacher son ame de ce fatal souvenir Enfin appesanti par le chagrin ,

« dicum licuit, exercuit, exsecutus ad quantam sit « miseriam æternaliter devolutus. Ad hanc quoque « sine dubio noveris te venturum, et pro vitâ simili « pœnam similem excepturum, si non citò reliqueris « vitam et consortium iniquorum, et reversus fueris « ad sanctum ordinem clericorum. Illìc Autbertus « præsul suâ solius salute vel merito non contentus, « tuum lugens periculum, tuî curâ inconsolabiliter « est detentus, et cùm te somnolenta mors detinet, « ille plorat, et ille pro te vigiliis, precibus et sus-« piriis elaborat. Ad hunc ergò necesse est ut quan-« tociùs revertaris, et relictis operibus tenebrarum, « monitis salutaribus obsequaris : quo audito, ad hoc « tui socii barathrum non traheris, sed in cœlestibus « nostrorum angelorum consortio perfrueris. » Hoc dicto, monitor velut negotio expleto recessit, et Maurosus evigilans mirabiliter expavescit, et hoc visum non inane, non esse mendax somnium arbitratur, sed, inspirante Dei gratiâ, ut divinum oraculum veneratur.

---

il se laissa aller au sommeil. Un homme lui apparut tandis qu'il dormait. Cet homme avait un beau visage, une longue chevelure et de magnifiques vêtemens. Ayant ôté le voile qui obscurcissait les ieux de son ame, il montra à l'affligé Landelin en quel lieu était tombé son complice, et comment il était payé de ses crimes : « Vois, » lui dit-il, « l'abîme où ton compagnon « est précipité ! quels bourreaux, quel séjour il a trou- « vés dès l'issue de sa vie ! regarde à quelles tortures « il est condamné à jamais, et cela pour t'avoir suivi « dans la carrière des crimes d'aussi près que sa fai- « blesse le permettait. Sache que tu tomberas toi- « même en ce lieu, et que souillé des mêmes forfaits « tu subiras le même châtiment, si tu tardes encore à « changer de vie, à rompre avec les méchans, et à « rentrer dans le saint ordre des clercs. Maintenant « Aubert qui ne se peut résigner à mériter seul sans toi, « à obtenir seul la vie éternelle, gémit des périls que tu « cours. Rien ne saurait calmer ses alarmes et sa dou- « leur; et tandis que te voilà plongé dans un sommeil « de mort, il pleure, soupire, veille et prie pour toi. « Il faut donc retourner vers lui sans délai, abandon- « ner cette vie de ténèbres, et te laisser conduire à « ses salutaires avis. Alors, au lieu de tomber dans le « gouffre où ton complice est enseveli, tu viendras « te mêler aux chœurs des anges dans notre céleste « patrie. » Après ces sages avis, il disparut comme un homme qui a rempli sa mission. Maurosus s'éveille, ému d'une merveilleuse crainte. Il ne confondit point cette apparition avec les illusions d'un songe menteur. Touché de la grace d'en-haut, il la reçut au contraire comme un oracle divin.

CAPITULUM CXV.

De conversione sancti Landelini.

Mox igitur amore peccandi et animi furore deposito, renuntiare non differt nequam proposito, et relictis sociis per quos ad mortis pericula trahebatur, episcopo se præsentat, ut ei deinceps obsequatur. Clamat, luget, miserabiliter lamentatur, orans ut indigno venia, si tamen potest fieri, concedatur, sic verbo et lachrymis demonstrans animi detrimentum, ut etiàm auditores provocet ad lamentum. Attendens præsul quanto affectu juvenis lachrymatur, ipse quoque suffunditur lachrymis, et lætatur, et cum multo gaudio manus benivolas porrigit revertenti; in spem illum revocat, spondet indulgentiam pœnitenti. Quem in laicali habitu per aliquod tempus fecit in monasterio conversari, instare precibus, devotione et jejunio munerari, donec quidquid contraxerat vitæ lenocinio secularis dilueret limâ et lavacro pœnitentiæ salutaris. Quem præsul cùm attenderet satisfactione congruâ permundatum, et ad suscipienda majoris gratiæ munera jàm paratum, conditioni pristinæ renuntiantem novo eum ordini dedicavit, et coronâ et habitu insignitum benedictione debitâ clericavit. Factus verò clericus et adeptus tantæ gra-

CHAPITRE CXV.

Conversion de saint Landelin.

Landelin ayant donc imposé silence à l'emportement des passions et à l'amour du péché, abandonna sans délai son détestable métier, et rompit avec les amis qui l'entraînaient dans l'enfer. Cela fait, il se présente à l'évêque, résolu de l'écouter désormais. Il se répand en larmes, en sanglots, en lamentations, et le conjure de lui pardonner, s'il se peut faire, en dépit de son indignité. Lorsqu'il vint en gémissant à exposer les plaies de son ame, les assistans eux-mêmes ne purent ouïr, sans pleurer avec lui, de si touchantes paroles. L'évêque, le voyant ainsi désolé, ne put retenir ses larmes, qui coulèrent abondamment; mais alors c'étaient des larmes de joie. Il tendit la main au jeune homme d'un air de bonté, tâcha de ranimer son espoir, et promit le pardon au repentir. Il voulut néanmoins qu'il résidât quelque tems encore dans la communauté, vêtu en laïque, et assidu aux prières, aux jeûnes, en un mot aux exercices de la dévotion. Les choses demeurèrent ainsi jusqu'au moment où les souillures qu'il avait contractées en se prostituant au monde furent entièrement lavées dans le batême de la pénitence. Lorsqu'Aubert jugea que Landelin avait expié convenablement ses erreurs, et que son ame était disposée à recueillir la grace attachée à un plus noble

tiam dignitatis, pondus rei dignè considerans, æstuavit majore desiderio sanctitatis, et ut mereretur ad supremam clericorum gloriam pervenire, decrevit peregrinandi gratiâ Romam ire. Illìc enim, ut audierat, sancti apostoli requiescunt, qui felici martyrio cunctis fidelibus innotescunt. Qui duces et principes clericorum suis præsto esse vicariis non desistunt, qui tamen eis devotione humili assident vel assistunt. Acceptâ igitur à beato episcopo licentiâ, Romam ivit, et labore multo fessus apostolorum ecclesias introivit, ducens pro nihilo quidquid laboris in viâ visus est pertulisse, cui tandem concessum est ad id quod optaverat pervenisse. Qui devotus pavimento cum planctu et lachrymis se prostravit, et beatos apostolos votis magìs quàm vocibus postulavit, ut clericum suum ab incursu dæmonico tuerentur, et humili vicario intercessionis suæ beneficium largirentur. Quod enim se impleturum suis viribus non sperabat, hoc ad unguem posse dari illorum precibus æstimabat, in quibus et elucet solemniter dignitas clericalis et viget perfectiùs ejusdem sanctitas spiritalis. Expletâ autem oratione et obsequio debiti famulatûs, quo sanctorum pignora satis humiliter fuerat veneratus, consummatis omnibus proùt fervens ejus desiderium postulavit, valefacto apostolis, eò undè venerat remeavit. Qui reversus beati episcopi magisterio se adduxit, et ad verbum illius vitæ hujus sibi delicias interdixit, nihil avidiùs, nihil inexplicabiliùs appetens quàm labores, precum instantiam, jejunia, vigilias et algores. Cujus

état, il changea sa condition première et l'admit dans un nouvel ordre, en lui conférant la tonsure et l'habit des clercs, avec les bénédictions qui y sont attachées. Dès que Landelin eut obtenu les honneurs de la cléricature, il sentit toute l'importance de la dignité qu'il venait d'acquérir, et s'enflamma pour la sainteté d'un nouvel amour. Ce fut alors qu'afin de mériter la plus grande gloire que puisse obtenir un clerc, il résolut d'aller à Rome en pélerinage. Là reposaient, comme il l'avait ouï dire, les saints apôtres dont l'heureux martire est célèbre par toute l'Eglise. Là ils se montrent accessibles aux clercs dont ils sont les chefs, quand les clercs vont leur offrir une humble et dévote prière. Landelin, ayant obtenu la permission de l'évêque, se rendit à Rome, et entra, épuisé de fatigue, en l'église des bienheureux apôtres, sans tenir compte des peines qu'il avait endurées, puisque enfin il avait atteint le but de son pélerinage. Alors il se prosterna dévotement sur ce sacré parvis en gémissant et fondant en larmes. Son cœur non moins que sa bouche supplie les saints apôtres de donner à leur clerc la force de résister au démon, et d'octroyer la faveur de leur intercession à leur humble vicaire. Ce qu'il n'osait se flatter d'accomplir, abandonné à lui-même, il comptait qu'il lui serait aisé d'en venir à bout s'ils daignaient l'assister; car en eux brillaient dans tout leur éclat et leur perfection l'ordre et la sainteté des clercs. Lorsqu'il eut terminé sa prière, qu'il eut payé aux reliques des saints l'humble hommage qui leur est dû, lorsqu'en un mot il eut entièrement satisfait ses pieux désirs, il dit adieu aux apôtres, et regagna le pays d'où il était venu. De retour à Cambrai, il se mit de nouveau sous la main de l'évêque, et, d'après

videns sanctus præsul dignè proficere sanctitatem, promovit eum ad diaconii dignitatem, ut èo familiariùs Deo et devotiùs deserviret, quò ejus devotioni dignitas vel officium conveniret.

CAPITULUM CXVI.

Quòd sanctus Landelinus promotus est ad ordines sacros et romipeta effectus.

FACTUS diaconus iterùm Romam decrevit proficisci, ut perfectiùs mereretur apostolorum benivolentiam adipisci, ut cùm ad prædicandum verbum evangelii diaconio fungeretur, ad explendum quod cœperat illorum patrociniis juvaretur. Secundò visâ Româ, Cameracum ut anteà remeavit, suamque parvitatem summo pontifici humilitate debitâ præsentavit. Cui aggaudens præsul, post aliquot dies, eum ad culmen amplius invitavit, et liquore sacro unguens eum in presbyterum ordinavit. Qui cùm tanto sublimis culmine sacerdotii fungeretur, ne quasi fidentior et ingratus tanti beneficii haberetur, rursùs decrevit Romæ sanctos apostolos visitare, et visitatione tertiâ intercessiones eorum perfectiùs im-

ses conseils, il s'interdit toutes les douceurs de la vie, pour s'attacher avec une ardeur merveilleuse au travail et à l'oraison, aux tourmens du jeûne, des insomnies et du froid. Le saint évêque, ravi de sa piété, l'éleva aux honneurs du diaconat, afin qu'il pût servir Dieu plus dévotement encore dans un état qui, le rapprochant du Seigneur, convenait d'autant mieux à sa piété.

CHAPITRE CXVI.

Saint Landelin, promu aux ordres sacrés, fait deux nouveaux pélerinages à Rome.

Devenu diacre, Landelin résolut d'aller une seconde fois à Rome implorer dignement la faveur des apôtres, afin d'être assisté par eux quand il prêcherait la parole divine, ainsi que la tâche lui en est imposée par le diaconat. Il fit donc une seconde fois le pélerinage de Rome : puis il revint à Cambrai, et se présenta humblement à l'auguste prélat. Celui-ci, joyeux de son retour, l'admit quelques jours après dans un état plus relevé, car il l'oignit de l'huile sacrée et l'ordonna prêtre. Landelin, revêtu des sublimes fonctions du sacerdoce, craignit de paraître indigne d'une si grande faveur en montrant trop de confiance en lui-même. C'est pourquoi il résolut d'accomplir une troisième fois le pélerinage de Rome, afin d'implorer efficacement le secours des apôtres. La foi, de même que la

petrare, quià et Trinitatem Deum prædicat fides et scientia clericorum, et impare numero Deus gaudet, juxtà sententiam ethnicorum, et cùm ethnici et catholici discordent in pluribus adinvicem et contendant, in hôc tamen consentiunt, quod ternarium attollunt plurimùm et commendant : tertiò igitur Romam petens, apostolorum se patrociniis commendavit. Quo expleto, ad Aubertum rursùs episcopum repedavit, et quò major solito excellentia dignitatis, eò fit ferventior amore et desiderio sanctitatis. Undè cùm præteritorum non immemor ad anteriora sollicitus æstuaret, et intuitu futurorum præsentem sufferentiam nullius meriti reputaret, visum est ei quòd claustralis conversatio, quamvis plurimis rectè perfecta videretur, ei tamen, qui plus deliquerat, non satìs sufficiens haberetur. Sicut enim peccator mediocris contentus esse potest lavacro leviori, sic ampliùs aggravatus purgatorio indiget ampliori, et ob hoc ipse, qui tanta vel tot se perpetrasse recolit inconcessa, asperiora appetit, mediocriter pœnitentibus inaccessa. Proindè consulto episcopo, qui ejus desiderio benignus aggaudebat, qui profectum discipuli suum esse veraciter asserebat, cum duobus sociis Adeleno et Domitiano, quos affectantes paria non abjecit, relinquens civitatem, multitudini valefecit. Quem in pagum Haynau juxtà fluvium Sambram divina voluit providentia devenire, ubi quidam rivulus, qui dicebatur Laubicus (1), in eumdem inve-

(1) Le ruisseau de Laubac se jette dans la Sambre, près de Thuin, entre Maubeuge et Charleroi : c'est à cet endroit que l'abbaye de Lobes est bâtie.

science des clercs, admet en effet trois personnes en Dieu, et, suivant la maxime païenne, le nombre impair est agréable à la Divinité. Or, les païens et les chrétiens, qui presque en tout sont d'avis contraires, s'accordent néanmoins à vanter l'excellence du nombre trois. Il alla donc à Rome une troisième fois se recommander à l'intercession des apôtres. Cela fait, il revint encore près d'Aubert. Là il redoubla de zèle et d'efforts pour mettre sa sainteté au niveau de son nouvel état. Néanmoins quand ses premières aventures lui revenaient à l'esprit, ce souvenir le jetait dans une pénible inquiétude. Il ne pouvait élever ses regards vers l'éternité, sans craindre que sa pénitence actuelle ne suffît pas au rachat de ses fautes. Il lui parut que la vie du cloître, bien que plusieurs l'estiment parfaite, n'était point assez dure pour l'homme qui avait à expier de grandes erreurs. De même qu'une légère purification suffit au commun des pécheurs, de même celui qui est chargé de crimes plus lourds a besoin d'un batême plus abondant, et l'homme sur qui pèsent des forfaits inouïs veut une pénitence rude, inconnue aux moindres pécheurs. En conséquence, il fit part à l'évêque de ses projets de retraite. Aubert applaudit à sa résolution, et lui permit gracieusement de l'exécuter. Landelin partit avec deux disciples, Adelin et Domitien, que, voyant dans les mêmes idées, il avait acceptés pour compagnons. Il fit donc ses adieux au peuple et sortit de Cambrai. La Providence le conduisit dans le canton de Hainaut, sur les bords de la Sambre, au lieu même où le fleuve reçoit les eaux du petit ruisseau de Laubac. Landelin s'étant arrêté dans ce lieu, y bâtit des cellules qu'il appela

nitur fluvium introire. Quem acceptans locum, in eo Landelinus monasteriales cellulas præparavit, quas vel quem locum à prædicto rivulo Laubias appellavit.

CAPITULUM CXVII.

Quòd sanctus Landelinus cœnobium Lobiense fundavit et Alnense.

Ubi cum adductis secum Adeleno et Domitiano arctiori se custodiæ mancipavit, servituti corpus subjiciens jejunio et abstinentiâ maceravit, panem artum, aquam brevem, juxtà minas propheticas, tandem offerens postulanti, non vino, non delitiis satisfaciens murmuranti. Qui etsi fortè voluit, tamen diù non potuit latitare, et accensum tantum lumen non prævaluit modius occultare; sed eo procul facto ardens stella vibrantes radios longè fudit, et per totam viciniam bona ejus opinio se diffudit. Quâ diffusâ, illùc plurimi convenerunt, gaudentes quòd in humili thesaurum incomparabilem invenerunt. Quorum multi se ipsos eidem proposito contulerunt, alii largâ manu temporales substantias obtulerunt: sic in brevi, tàm in spiritualibus quàm temporalibus, locus ille profecit, crevit religio, religionis alimonia non defecit, multis confluentibus, et multa conferentibus donativa, quæ ad usus inhabitantium lege maneant

Lobes, du nom du ruisseau que nous venons de nommer.

CHAPITRE CXVII.

Saint Landelin fonde les monastères de Lobes et d'Aulne.

Lorsque Landelin se fut établi en ce lieu avec les disciples qu'il avait amenés, il se soumit à de nouvelles austérités. Il dompta son corps, il le brisa par l'abstinence et le jeûne. Un peu de pain et d'eau, comme dit le prophète dans son terrible langage, voilà tout ce qu'il donnait aux besoins de la chair; mais elle avait beau murmurer, il ne lui accordait ni vin, ni mets délicats. Au reste, il ne put long-tems échapper aux regards, comme peut-être il l'eût désiré. Il était impossible qu'une si éclatante lumière demeurât long-tems cachée sous le boisseau. Pareil à l'étoile dont les rayons étincellent au loin, il vit sa renommée gagner bientôt tout le voisinage. Dès qu'elle se fut répandue, beaucoup de gens accoururent près de lui, joyeux de trouver dans un recoin ignoré un inestimable trésor. Plusieurs adoptèrent le même genre de vie; d'autres offrirent libéralement des biens temporels; d'où il arriva qu'en peu de tems l'abbaye prit de l'extension, tant pour le spirituel que pour le domaine terrestre. La religion y fit des progrès et le pain

possessiva. Videns autem Landelinus locum suprà quod speraverat profecisse, multos è diversis partibus ad vivendum religiosiùs convenisse, alios verò terras, villas, familias et cætera hujusmodi contulisse, benedicens fratribus in eodem monasterio congregatis, transivit Sambram fluvium amore et desiderio paupertatis, et veniens in locum qui Alna (1) dictus est, illic quoque sibi habitaculum præparavit, gaudensque solitudine, Deo cum paucis devoto satis obsequio militavit, licèt fessus jàm corpore, tamen tenorem vivendi rigidum non deponens, sed de die in diem graviora gravibus supponens. Cui loco nonnulli quoque plurima contulerunt, et, illo præsidente, ibidem monasterium construxerunt, ne labor viri quasi vanus et inutilis videretur, si tamen sibi ipsi et non etiàm cæteris fructuosior haberetur. Ut autem Alneum monasterium labore et diligentiâ consumavit, illudque famulis et possessionibus ampliavit, recedens indè aliud in Templuntensi pago similiter inchoavit. Inchoatum parvo in tempore fidelium munificentiâ dilatavit. Quià verò beatum Petrum Romæ tertiò visitârat, et ei se, ut primo et præcipuo clericorum, pauper vicarius commendârat, eidem tria hæc monasteria voluit dedicare, et suum, tàm peregrinandi quàm ædificandi, trinum laborem apostolis assignare. Verùm tamen in nullo horum sacerdos Christi fuerat quieturus, nec hujus vitæ optatum terminum accepturus, cui divina dispositio locum alium designavit, ad quem eum, expletis quæ prædiximus, destinavit.

(1) Aulne au-dessous et à une lieue de Lobes.

ne manqua pas aux religieux ; car beaucoup de gens accouraient à Lobes et fesaient à la communauté mainte donation. Dès que Landelin eut vu prospérer l'abbaye, dès qu'il eut vu des gens de divers pays s'y rassembler pour mener une vie plus austère, et d'autres lui octroyer des domaines, des maisons et des serfs, il donna sa bénédiction aux moines de Lobes, et, par amour de la pauvreté, passa la rivière de Sambre et se retira dans un lieu nommé Aulne, où il bâtit une cellule. Content de se voir enfin dans la solitude, il se dévoua entièrement au service de Dieu avec quelques disciples dont il ne s'était pas séparé. Malgré l'épuisement de son corps, il se garda bien de changer de manière de vivre : chaque jour, au contraire, il ajoutait à ses austérités. Plusieurs donations furent aussi faites à ce lieu. Un monastère y fut même bâti sous sa direction, de peur que les œuvres du saint, bonnes pour lui-même, ne parussent frivoles et inutiles, si les autres n'en recueillaient aucun fruit. Dès que Landelin eut achevé de bâtir le monastère d'Aulne, ce qui lui coûta beaucoup de peines et de soins, dès qu'il y eut réuni des moines et qu'il les vit dotés suffisamment, il se retira dans le canton de Famars, où il fonda une nouvelle abbaye, que les libéralités des fidèles aggrandirent bientôt. Comme il avait par trois fois visité saint Pierre dans la ville de Rome où lui, son pauvre vicaire, s'était recommandé à ce chef et prince des clercs, il voulut aussi lui dédier les trois abbayes, et bâtir trois couvens en l'honneur des apôtres, comme il avait accompli trois pélerinages. Cependant le prêtre du Christ ne devait point se reposer sous le toit de ces monastères; il ne devait point y recevoir la mort, objet de ses vœux. La Pro-

CAPITULUM CXVIII.

Quòd sanctus Landelinus fundavit cœnobium Crispiniense.

Qui assumptis prædictis comitibus, Adeleno et Domitiano, suprà fluvium Hon (1) veniens, illùc voluit residere, ubi silva, quæ Ambligis (2) dicta est, eidem fluvio videtur adjacere. Quem locum ei commendabilem non fertilis camporum planities, non vinearum fecit florida pulchritudo, sed profunda silvarum opacitas et horrori dedita solitudo. Attendentes verò illi silvarum magnitudine omnem circumstantiam occupari, parum vel nihil vacuum, ubi nova possent eorum tuguria collocari, ad complanandum locum assumunt pariter ferramenta, et gratiâ laborandi expeditiùs deponunt vestimenta. Quibus laborantibus patrem familiâs contigit advenire, et velut invasores eos duriùs convenire, pro eo quòd silvam, quam jure sibi consueverat hæreditario vendicare, et inconsultò isti nunc præsumerent extirpare. Et ne gratìs sufferre videretur hæreditatis propriæ

(1) Le Honneau, qui se jette dans la Haine au-dessus de Condé.

(2) Le bois d'Ambelise.

vidence avait marqué pour la fin de sa vie le lieu où elle le conduisit elle-même, quand il eut achevé les travaux mentionnés ci-dessus.

CHAPITRE CXVIII.

Landelin fonde le monastère de Crespin.

Accompagné d'Adelin et Domitien, les deux disciples dont nous avons parlé précédemment, il vint aux bords du Honneau, à l'endroit où la forêt d'Ambelise occupe la rive. Il résolut de s'établir en ce lieu, non qu'il offrît des plaines fertiles ou de beaux vignobles; ce qui l'y retenait, c'était au contraire la profondeur des bois et les horreurs du désert. Comme la forêt les enveloppait de toutes parts, et n'offrait aucune place vide où ils pussent bâtir leurs cellules, il leur fallut éclaircir le bois. Ils s'arment d'instrumens de fer, et, pour travailler plus à l'aise, mettent leurs habits de côté. Tandis qu'ils étaient en besogne, le seigneur du bois arrive, et leur parle durement comme à des voleurs, disant qu'ils étaient bien mal avisés d'arracher ainsi, sans son agrément, les arbres d'une forêt qui lui appartenait par droit d'héritage. Pour se venger du tort qu'ils avaient fait à son bien, il saisit leurs vêtemens. Il espérait qu'émus de cette perte, ils s'avoueraient coupables, et qu'alors ils discontinueraient le dégât. Il s'en alla donc emportant les habits; mais la vengeance de Dieu ne tarda pas à l'atteindre et à le

detrimenta, in ultionem facti, eorum arripuit vestimenta, ut, hôc damno concussi, et de præterito pœniterent, et in tali proposito ultrà procedere non auderent. Quem, assumptis vestibus, recedentem divina est ultio prosecuta, eumque non tàm verbo quàm verbere duriùs allocuta, inferens ei tantam sui corporis subitò læsionem, ut jacens humi stupidus solam superesse mortis crederet passionem. Quâ tantâ pressus anguriâ se feriri divinitùs intellexit, et virum sanctum jàm sic admonitus non despexit, sed virtute quâ potuit ei cœpit humiliter supplicare, ut dignum dignaretur pro ejusdem excessibus exorare; quorum veniam si vir sanctus, indigno miserans, impetraret, per manus ejus Deo iste hujus silvæ medium resignaret, ubi vir sanctus posset deinceps, juxtà libitum, operari, et, nullo refragante, Deo quietè debita famulari. Videns sacerdos benignus illum penè mortuum, viribus destitutis, et ejusdem non tàm muneris oblati cupidus, quàm salutis, devotas pro eo preces fudit supernæ pietati. Fusâ prece languidum perfectæ reddidit sanitati; quo divinæ misericordiæ grato solatio confortatus, et ad sufferendum laborem inchoatum spiritu roboratus, illùc in honore beati Martini parvum oratorium præparavit, in quo cum prædictis discipulis humiles Deo pœnitentiæ hostias immolavit.

---

frapper, non de vaines paroles, mais d'un coup violent. Elle le châtia si rudement, qu'il tomba sur la terre, étourdi et n'attendant plus que la mort. En une pareille extrémité, il sentit que la main de Dieu s'était appesantie sur lui, et cette leçon le rendit plus respectueux envers Landelin. Il le conjura humblement, au nom de tout ce que lui suggéra son esprit, de demander au ciel son pardon. Si le saint homme, ayant pitié de lui, malgré son indignité, obtenait de Dieu la rémission de sa faute, il lui donnerait, pour le Seigneur, le milieu de la forêt, en sorte qu'il y travaillerait comme il jugerait à propos, et s'y dévouerait librement au service de Dieu. Le bon prêtre le voyant sans force et presque sans vie, fut moins sensible à sa libéralité qu'au désir de le sauver de la mort. Il se répandit aux piés du Très-Haut en ferventes prières, qui ramenèrent cet homme en santé. Ce bienfait de la céleste miséricorde ranima Landelin. Son ame en étant raffermie, il se sentit la force de terminer les travaux commencés. Il bâtit donc en ce lieu une petite église en l'honneur de saint Martin, où lui et ses deux compagnons offrirent humblement à Dieu le sacrifice et les rigueurs expiatoires.

CAPITULUM CXIX.

Quòd sanctus Landelinus fontem miraculosè à Deo procuravit.

VERUM ad usus fratrum etsi gavisus est aquam fluvii non deesse, tamen loco illi novit et doluit fontem vivum non adesse; sciensque etsi aqua fluminis necessitati succurrere non negatur, tamen gratiùs ex ipso fonte bibuntur aquæ, sicut ab ethnicis prædicatur. Currens igitur ad solitum orationis præsidium, et humili fiduciâ præmunitus, intellecto quòd adesset affectus ejus devotior exauditus, solo ictu baculi terræ superficiem interrupit, et, re dignâ miraculi! vivus fons subitò irrupit. Cujus aquas perspicuas vir sanctus considerans ab imo abundantiùs ebullire, crispantem superficiem undis tremulis scaturire, ipsum lapsum rivuli grato susurro murmurare, tantâ suî gratiâ admirandum quoslibet invitare, speciei quam crispam et tremulam hilaris annotavit, ipsum in quo resederat locum statim Crispinum (1) nominavit. His et pluribus fortè aliis postquàm Dei ergà se benivolentiam experitur, et locus ad quem venerat novi gratiâ nominis insignitur, effuso unguento bonæ famæ odor vel opinio longè fertur, medicamine propalato, salus concurrentium differtur, nimiùm æstuante

(1) Crépin, près de Condé.

CHAPITRE CXIX.

Fontaine miraculeuse obtenue par saint Landelin.

Landelin voyait avec joie que l'eau ne manquerait jamais dans la rivière aux besoins des moines. Il regrettait néanmoins qu'il n'y eût pas en ce lieu de source vive. Quoique l'on fasse usage de l'eau de rivière, quand la soif nous tourmente impérieusement, il est certain que l'eau des fontaines est meilleure à boire, comme le disaient les païens. Il recourut sans délai à sa ressource accoutumée, qui était l'oraison. Ayant connu que Dieu exaucerait sa fervente prière, et animé d'une confiance tempérée par son humilité, il ouvre d'un seul coup de bâton la superficie de la terre; et, chose merveilleuse, au même instant jaillit une source vive. L'homme de Dieu regardait cette eau couler, abondante et pure du creux de la terre; il voyait de petites ondes mobiles rider sa surface, et le ruisseau fuir avec un doux murmure, une grace qui semblait vouloir se faire admirer. Ayant donc remarqué ces légères ondulations, il en forma le nom de Crespin (1) qu'il donna à ce lieu. Lorsque ce miracle, et d'autres encore peut-être, eurent montré que Landelin était agréable au Seigneur, lorsque sa retraite fut décorée d'un nom d'origine si merveilleuse, la bonne renom-

(1) En lat. *Crispinus* de *crispus*, frisé.

latendi affectu; sed effectu penitùs annullato, lumine, velit, nolit, suprà montem vel candelabrum exaltato, multi currunt et requirunt fontem vivum et perspicuum veritatis, ut sanentur sive poti sive loti tanto irriguo puritatis, non tàm morituris corporibus quærentes remedium transitoriæ sanitatis, quàm victuris animabus mansuræ gratiam sanctitatis. Quos ferventes spiritu vir à suo consortio non abjecit, nec austero repulsu à fonte boni lucido longè fecit; sed collectos pariter vivendi studuit regulam edocere, se formam auditoribus vivendo districtiùs exhibere. Videns autem illos sub præscriptâ jàm dignè regulâ cohiberi, promptos et agiles de bono in meliùs promoveri, ab eorum contubernio paulisper voluit se moveri, ut soli vacans Deo in proposito possit liberiùs exerceri. Ubi et in honore Petri apostoli parvum sibi fecit oratorium fabricari, eligens in eo solitarius conversari, ut quod est reliquum spiritûs in curis aliquantulùm turbidis non expendat, sed, quæ fratrum sunt rectè dispositis, ad anteriora et sereniora liberè se contendat; et ne in hôc videretur sibi tantummodò providere, et eumdem profectum Adeleno et Domitiano, primis suis comitibus, invidere, ipsos quoque à conventu fecit et abinvicem separari, et singulos in singulis habitaculis demorari, ut quos provexerat exemplum mutuum convictûs socialis consumeret solitudo, silentii perpetuitas, contemplatio spiritualis. Cui studio sic in suo domicilio se ipsum mancipavit, relegatis quæ foris sunt, sic se solis interioribus occupavit, ut oblitus corporis, contemplandi gratiâ, choris

mée du saint homme se répandit au loin comme un doux parfum. Des hommes venaient chercher près de lui la guérison de leurs infirmités ; mais son amour pour l'obscurité retarda le salut des gens qui étaient accourus près de lui. C'est en vain qu'il cherche à se dérober à leur empressement ; qu'il le veuille ou ne le veuille pas, la lumière est placée sur le chandelier ou sur la montagne. On vient en foule, on s'enquiert de cette pure et vive source de vérité, pour se laver ou se désaltérer à son onde, et guérir ainsi ses infirmités. Au reste, ils cherchaient bien moins à ramener une santé fugitive dans un corps mortel, qu'à maintenir leur ame impérissable dans la sainteté qui fructifie pour l'éternité. Landelin permit à ces hommes, qu'il voyait animés par l'esprit saint, de partager les rigueurs de sa vie. Il se garda bien de les éloigner par un dur accueil de la noble source du bien. Il les réunit au contraire, et s'appliqua à leur enseigner une règle de vie, tandis qu'il leur offrait en sa conduite l'exemple de la plus rigoureuse austérité. Dès qu'il les vit suivre exactement la règle qu'il leur avait imposée, et marcher rapidement du bien au mieux, il résolut de se retirer à quelque distance de la communauté, afin de ne plus songer qu'à Dieu, et de suivre en liberté ce genre de vie qu'il avait choisi. Il se fit donc construire en un lieu isolé une petite chapelle qu'il mit sous l'invocation de l'apôtre saint Pierre. Il voulut y habiter entièrement seul, afin de ne point user ce qui lui restait de vie dans des occupations toujours un peu tumultueuses. Mais avant d'aller à sa douce et libre solitude, il mit bon ordre aux affaires des moines. De peur qu'on ne l'accusât de ne songer qu'à lui-même, et de laisser derrière lui Adelin et Domitien, ses anciens compa-

angelicis interesset et divinæ faciei suspenso desiderio præsto esset. Hôc camino continua eum examinatio sic exussit, et quidquid ei videbatur inesse paleæ sic excussit, ut, ad purum excoctus, obrizo auro gratior redderetur, et hostia desecata cœlo quàm terrâ dignior haberetur.

CAPITULUM CXX.

De obitu sancti Landelini.

Hujus tandem superna gratia volens claudere senectutem attritam duriùs in exhibendo devotam et diutinam servitutem, æstu febris fessum illius corpusculum aggravavit, quæ præsens peroptanti mortem proximam nuntiavit. Sentiens ille pulsante febriculâ se gravari, et de hujus carnis ergastulo sperans

gnons, il les retira du couvent et mit chacun d'eux dans une cellule isolée, afin que leurs progrès dans la dévotion, accélérés par les beaux exemples qu'ils s'étaient donnés mutuellement, fussent couronnés par la solitude, la contemplation et le silence rigoureux. L'homme de Dieu, retiré dans sa cellule, s'appliqua lui-même avec tant de ferveur à ce genre de vie, il se détacha si bien du monde extérieur pour songer uniquement au spirituel, que, dans ses illusions contemplatives, son ame, entièrement isolée de son corps, s'allait mêler aux chœurs des anges, et s'élevait à force d'amour jusqu'à la vue du Très-Haut. Tout ce qui n'était que paille en lui, fut consumé au feu de ces méditations continuelles. Ainsi purgé de toute souillure, il devint pur et brillant comme l'or raffiné : on eût dit une hostie offerte au Seigneur. La terre ne lui convenait plus ; le ciel seul était digne de lui.

CHAPITRE CXX.

Mort de saint Landelin.

Dieu voulut mettre un terme au service pénible et long que s'était imposé la vieillesse de Landelin. A cet effet, il alluma dans le corps épuisé du bienheureux une fièvre ardente, qui lui révéla clairement l'approche de la mort tant souhaitée. Dès que l'homme de Dieu sentit les atteintes du mal, espérant de se voir affranchi des nœuds de la chair, il fit dire aux moines qu'il

in proximo liberari, sanctus suos fecit antè se pariter convocari, suum illis obitum gaudens lugentibus nuntiari. Quo audito, concurrentes, eum, dùm adviveret, alloquuntur, et de futurâ ejus absentiâ graviter conqueruntur, cujus vitæ suprà quàm dici valeat aggaudebant. Defuncto autem, ut aiunt, supervivere jàm nolebant. « Cur, » inquiunt, « pater bone, præceptor « optime, nos relinquis? licet tibi consulas, nos mi« seros cur delinquis? nobis remanentibus, hinc rece« dere cur præsumis, vel saltem recedens cur nos « tecum pariter non assumis? Nescis quod in destituta « à pastore ovilia mors irrumpit: collectam infirmo« rum multitudinem lupus irruens interrumpit. Infir« matâ unitate, perit ordo, religio dissipatur, victus « gemit, triumphans adversarius gratulatur. Cur nos « ex diversis colligere partibus voluisti, si nos adhùc « de salute, de præmio non securi, tuam sumus præ« sentiam, tuum patrocinium amissuri? » At ille : « Carissimi, » ait, « vestra me non amittit fraternitas, « sed præmittit; et ei ad quem tendo, mea, si qua est, « devotio vos committit, ut vos servet, vos provehat « aliquanto adhùc tempore certaturos, cùm ei visum « fuerit eò quò me præmittitis secuturos. Non ergò « vos mea turbet absentia vel contristet, quibus adesse « et præesse superna gratia non desistet, cui volo et « postulo ut me vestris precibus commendetis, et, « quòd minùs valeo, votis supplicantibus emendetis. » His vel hujusmodi aliis postquàm sunt adinvicem allocuti, et sermone vicario quod videbatur congruum prosecuti, sancta illius anima inter manus astantium

allait mourir, qu'ils se hâtassent de venir auprès de lui. A cette nouvelle aussi triste pour eux qu'elle est douce pour Landelin, ils accourent et s'empressent de converser avec lui, tandis qu'il est encore de ce monde. Leurs regrets s'exhalent en gémissemens douloureux; ils auraient souhaité de mourir avec lui, tant sa vie leur était précieuse : « Bon père, maître infiniment « bon », s'écrient-ils, « pourquoi nous abandonner « ainsi? Tu nous quittes, il est vrai, pour aller dans « un meilleur monde; mais devrais-tu nous quitter, « malheureux que nous sommes! Pourquoi t'éloigner, « tandis qu'il nous faut demeurer ici-bas? ou si tu pars, « au moins devrais-tu nous emmener avec toi. Ne « sais-tu pas que la mort envahit bientôt la bergerie « qui est privée de pasteur? Le loup, se jetant au « milieu des faibles brebis, les met en désordre, et « l'union une fois rompue, la règle se relâche, la piété « s'éteint et l'ennemi triomphant insulte par sa joie à « la douleur des vaincus. Pourquoi nous rassembler « ici, nous, gens de pays divers, puisque tu voulais « nous quitter si tôt, puisque nous devions perdre « celui qui nous guidait, avant d'être assurés de ga-« gner le salaire de la vie et la bienheureuse éternité. » Il repartit : « Vous ne me perdez point, mes chers « frères, non, je ne fais que vous précéder d'un instant. « Si ma dévotion a quelque mérite aux ieux du Sei-« gneur, je vous remettrai dans ses mains, afin qu'il « vous tienne lui-même en sa sainte garde, et qu'après « vous avoir exercés quelques jours encore dans les « combats de la vie, il vous appelle où je vais, quand « sera venue l'heure indiquée par sa Providence. Mon « départ ne doit donc ni vous alarmer, ni vous causer « de chagrin, puisque vous aurez la grace de Dieu

à corporeis nexibus est dimissa, et angelis deferentibus in illud Domini sui gaudium intromissa, ubi cum eisdem angelis revelatâ facie Deo fruitur lætabunda, primam stolam accipiens, nihil dubitans de secundâ. Cujus corpus in cinere et cilicio derelictum discipuli devotiùs amplectentes, et ei obsequium, more digno fidelium, exhibentes, in suo cœnobio, in quo ad extremum Deo studuit deservire, honorificè studuerunt, cum luctu et lachrymis, psalmis et precibus, sepelire, ubi ex tunc et deinceps ab astantibus sibi et famulantibus suum præsidium non absentat, sed eorum votis et meritis largo beneficio se præsentat, ei in quem desiderat prospicere divino vultui sic assistens, ut tamen præsto esset, devotis suorum petitionibus non desistens. Quem Dei asseclam opto et mihi propitium subvenire, meæ petitioni aurem benivolam impartire, qui, ut ei placeam, inscribendo præsens opusculum, utcùmque laboravi, et ei, pro posse, servitutis meæ laborem et exequium præsentari. Nec dubito, quamvis jàm id quod ampliùs expetiit apprehendat, quin tamen Philippo suo adsit, qui ejus patrocinio se commendatumque sibi et ipse commendet ei cui astat regnum, regi et domino dominorum, cui virtus, honor et gloria per infinita secula seculorum, amen.

EXPLICIT LIBER DECIMUS.

« pour vous conduire et vous assister. Je demande, « j'exige que vous me recommandiez à lui dans vos « prières. Puisse leur ferveur suppléer à l'insuffisance « de mes mérites ! » Ils échangèrent ces discours en d'autres pareils. Lorsqu'ils se furent dit mutuellement toutes les choses que leur inspira la circonstance, l'ame du bienheureux se dégagea de ses liens matériels, tandis que les moines se pressaient autour de lui. Les anges enlevèrent cette ame et la plongèrent au milieu des joies du ciel, où elle s'enivre avec eux de l'ineffable bonheur de contempler à nu la face de Dieu. Landelin est déjà revêtu de la robe des saints, et il a pleine assurance qu'elle lui sera maintenue au dernier jugement. Ses disciples ayant dévotement enlevé sa dépouille, qui à son départ de la vie gisait dans la cendre et le cilice, lui rendirent les devoirs funèbres avec une pompe chrétienne. Ils l'ensevelirent dans l'abbaye en mêlant des pleurs aux prières et au chant des psaumes dans la même abbaye où la mort l'avait saisi courbé au service de Dieu. Il est toujours là pour assister quiconque vient implorer son secours, mais surtout les frères de la communauté. La prière et les mérites y obtiennent sans relâche d'insignes faveurs. Jamais la contemplation de la beauté divine ne l'occupe tellement qu'elle l'empêche d'ouïr le vœu de ses serviteurs. Puisse-t-il aussi m'être propice et venir à mon aide ! puisse-t-il écouter avec bonté ma prière, en faveur du zèle, sinon du talent, que j'ai fait paraître en composant ce livre à son honneur ! Puisse-t-il rétribuer ainsi l'hommage que lui paie son serviteur, autant que le permet sa faiblesse. Bien qu'il possède maintenant l'objet de ses fervens désirs, il viendra, je n'en doute pas, au secours de Philippe, son serviteur, qui se re-

Observation. Saint Landelin mourut sur la cendre et le cilice en 686. Son nom se lit dans le Martirologe romain, sous le 15 juin, qui fut apparemment le jour de sa mort. Dom Mabillon a publié sa vie dans les *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, sect. II, p. 873.

A cette époque de l'an 686, le duc Pepin de Héristal (village du Liégeois), dit le Forestier et le Gros, fils d'Ansigise et de Begghe ou Beggue, gouvernait l'Austrasie sous le titre de maire.

On voit que Jacques de Guyse transcrit en entier l'ouvrage de Philippe qu'il copie, et dont il adopte même une péroraison où cet auteur se nomme lui-même, et qui n'est relative qu'à lui.

---

commande à lui. Il daignera le recommander à son tour à celui qui occupe le trône éternel, au roi, au seigneur des seigneurs, qui possède force, honneurs et gloire dans les siècles des siècles, à l'infini. Amen.

FIN DU LIVRE DIXIÈME.

LIBER UNDECIMUS.

CAPITULUM I.

Incipit liber XI. De initio regni Sigeberti, regis Austrasiorum.

Hugo et Almericus.

Dagoberto, rege Francorum defuncto, Sigebertus filius ejus, proùt superiùs expressum est, in regno Austrasiorum feliciter dominans, ruinas, quas pater suus in eodem exercuerat, in integrum resarcivit. Nam ecclesias quas spoliaverat, terras, ducatus comitatusque, quas à nobilibus abstulerat ejus pater, ipse ecclesiis et hæredibus restituit. Gundelandum, jàm dudùm à regno proscriptum, revocans, in suo ducatu pacificè reposuit. Quatuor deniquè filios ducis Brunulphi etiàm ad propria revocans, ducatum patris, juxtà ætates eorum, justè condivisit. Sicque antiquiori contulit pagum Lowaniensem, Alberico Haynaucum, Hidulpho Ardennam, et Glomerico Durbeium (1). Hos Sigebertus rex in curiâ propriâ officiis

(1) Ou *Durbutum*, Durbuy, petite ville située sur l'Ourte, entre des rochers escarpés, à 10 lieues de Liège et 13 de Namur. M. Dewez, dans son dictionnaire géographique des Pays Bas, imprimé à Bruxelles en 1819, dit que le premier comte de Durbuy,



Lith. de C. Engelmann

Sigebert II, Roi d'Austrasie, partage entre les quatre fils du Duc Brunulfe les Etats de leur père.

LIVRE ONZIÈME.

CHAPITRE I.

Commencement du livre onzième et du règne de Sigebert, roi d'Austrasie.

HUGUES (DE TOUL) et ALMERIC.

APRÈS la mort de Dagobert, roi des Francs (arrivée le 19 janvier 638), son fils Sigebert, comme nous l'avons dit, régna heureusement dans l'Austrasie, et ferma toutes les blessures dont la main de son père avait affligé ce pays. Les églises qu'il avait dépouillées recouvrèrent leurs biens. Les terres, les duchés, les comtés qu'il avait enlevés aux nobles furent restitués à leurs héritiers. Sigebert termina l'exil de Gundeland, qui jadis avait été banni du royaume, et le rétablit pacifiquement dans son duché. Il remit aussi en possession de leurs biens les quatre fils du duc Brunulfe, et répartit entre eux le duché de leur père, en assignant à chacun un lot proportionné à son âge. L'aîné eut le territoire de Louvain ; Albéric eut le Hainaut ; le pays des Ardennes échut à Hidulfe, et le comté de Durbuy à Gloméric. En outre, Sigebert leur con-

connu dans l'histoire, est Henri, fils d'Albert II, comte de Namur ; mais ce comte de Namur gouverna depuis l'an 1018 jusqu'en 1037. Ainsi il était bien postérieur à Gloméric.

sublimavit solemnibus, quos et ducum regni sui filiabus matrimonio copulavit magnificè. Sed et urbes cuilibet in solo suo regalibus privilegiis adornans et munificentiis quamplurimis sublimavit. Duci Lowaniensi Lowanium, comiti Haynauci Cameracum, comiti Durbiensi Namurcum, et comiti Ardennensi Legiam assignavit.

CAPITULUM II.

De Alberico comite Haynauci.

Brunulpho, comite Haynauci, Ablatonas à rege Dagoberto interfecto, proùt superiùs explanatum est, successit eidem Albericus, filius ejus junior, dictus Orphanus; licèt enim alii fratres sui consimiliter fuissent orphani, soli Alberico juniori remansit denominatio orphanitatis. Nam patre interfecto, mater eorum in exilium moriebatur; pueri privati omnibus terris, gyrovagi quasi remanserunt quandiù Dagobertus supervixit. Sed ipso mortuo, Sigebertus ipsos propriis restituit possessionibus. Hunc Sigebertus rex unicæ filiæ ducis Alsatiæ in matrimonio copulavit, de quâ filios plures atque filias suscitavit. Hic Cameraci primò sedem suam tenuit, sed à pluribus Francorum regibus invasus, cum Karolo Tudite fœderatus pro tempore, dictis regibus resistens, tandem Came-

féra d'honorables charges dans sa Cour, et les maria magnifiquement aux filles de divers ducs de ses Etats. Enfin, dans sa royale munificence, il décora de nombreux et beaux privilèges quatre villes, dont chacune appartenait à l'un des fils de Brunulfe, et qu'il leur assigna pour capitales, savoir : Louvain au duc de Louvain, Cambrai au comte de Hainaut, Namur au comte de Durbuy, et Liège au comte d'Ardennes.

CHAPITRE II.

Albéric, comte de Hainaut.

Brunulfe, comte de Hainaut, que le roi Dagobert fit périr à Blaton, comme nous l'avons dit précédemment, eut pour successeur en ce comté Albéric, son second fils, dit l'Orphelin ; car ce titre fut maintenu au seul Albéric, bien que ses frères fussent orphelins comme lui. Leur père fut mis à mort; leur mère finit ses jours dans l'exil ; chassés de leurs domaines, ils errèrent eux-mêmes sans asile, aussi long-tems que régna Dagobert. Lorsqu'il eut cessé de vivre, Sigebert les remit en possession de leurs biens, et maria Albéric à la fille unique du duc d'Alsace, laquelle mit au jour beaucoup de fils et de filles. Albéric choisit d'abord Cambrai pour sa capitale ; mais les agressions multipliées des rois francs, qu'il parvint néanmoins à repousser avec le secours de Charles-Martel, qui fut pour un tems son allié, l'obligèrent à quitter cette ville, trop

racum, nimis expositum Francis, eam priùs sufficienter munitam, pro tempore dereliquit. Ablatonam propter mortem patris respuens, ad ecclesiam beatæ Virginis, quam Sigebertus rex construebat, in quâ duæ sorores ejus erant Deo servientes, perrexit moraturus. Hic juxtà ecclesiam suprà montem Castri-Loci antiquam turrim reparari jussit, et castrum competens ad resistendum adversariis illìc restauravit. Hic plenus dierum mortuus sepelitur in ecclesiâ sancti Petri Montensi in medio choro monachorum, ducatum Alsatiæ atque Haynauci propriis filiis derelinquens. Cui successit filius ejus primogenitus, Walterus, cognominatus Orphanus, post revolutionem annorum multorum. Actor. Hic Sigebertus rex legitur primus post abrenuntiationem à Vincentio et Waldetrude pompis mundalibus factam, ducatum Austrasiæ inferioris in comitatibus condivisisse, et proprios terminos eis limitasse, necnon et proprias sedes munificentiis regalibus privilegiatas determinasse. Dicta siquidem Austrasia inferior inter riparias Mosæ Scaldique et Oceani solum continebatur. Sigebertus. Anno Domini dcxlvii, Modoaldus (1), frater Ittæ et avunculus sanctæ Gertrudis, archiepiscopatum Treverensem doctrinâ et sanctitate suâ illustrat; soror quoque ejus Severa abbatissa in urbe eâdem à fratris sanctitate non degenerat. Anno verò sequenti, Pipinus major domûs moritur; Grimoaldus filius ejus in aulâ Sigeberti regis potenter principatur. Tunc Eligius Noviomi, Audoenus, qui et Dado, Rothomagi, clarent epis-

(1) Rodoaldus. *Sigeb.*

exposée aux attaques des Francs. Il sortit donc momentanément de Cambrai, après l'avoir mis en bon état de défense. Comme il avait en horreur le séjour de Blaton, où son père avait été tué, il se retira vers l'église de Sainte-Marie, que fesait construire le roi Sigebert, et dans laquelle il avait deux sœurs qui étaient servantes de Dieu. Une vieille tour s'élevait proche de l'église, sur la colline de Mons. Il la fit réparer, et forma de la sorte un château propre à résister à l'ennemi. Il y mourut chargé d'années, et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre de Mons, au milieu du chœur des moines. Albéric transmit à ses enfans le duché d'Alsace et le comté de Hainaut. Ce fut Walter, surnommé l'Orphelin, son fils aîné, qui lui succéda, après une longue suite d'années. L'AUTEUR. Sigebert fut, dit-on, le premier qui divisa en comtés le duché de l'Austrasie inférieure, qui fixa les limites de ces comtés, et leur assigna des villes capitales, auxquelles il octroya de beaux privilèges. Cette division eut lieu, après que Madelgaire et Waltrude eurent dit un éternel adieu aux choses du monde. Or la dénomination d'Austrasie inférieure désignait le pays situé entre l'Océan, la Meuse et l'Escaut. SIGEBERT. L'an de J.-C. 647, Modoald, frère d'Itta, oncle de sainte Gertrude et évêque de Trèves, répand sur ce siège un beau reflet de science et de piété. Sévéra, sœur de Modoald, dirige une abbaye dans la même ville, et se montre digne de lui par sa dévotion. L'année suivante, Pepin, maire du palais, cesse de vivre; et Grimoald, son fils, asseoit fortement son autorité à la Cour de Sigebert. A cette époque fleurissent Eloi, évêque de Noyon, Ouen, qui est aussi appelé Dadon, évêque de Rouen. C'était à leur prière que le bienheureux Amand avait consenti

copi, quorum precibus convictus fuerat beatus Amandus, ut filium regis Dagoberti, Sigebertum, baptizaret (1); et Philibertus et Richarius abbates; Ansigisus etiàm, filius sancti Arnulphi, clarebat, cui Begga soror Grimoaldi nupserat. Anno Domini DCXLVIII, Martinus Romanæ ecclesiæ septuagesimus primus (2) præsidet. Eodem anno, sanctus Furseus in Hyberniâ claruit, qui peregrinationem pro Christo aggressus, ad Gallias usque pervenit, et à Clodoveo rege honorificè susceptus, Latiniacum cœnobium fundavit. Quem, non multò post, fratres sui Foillanus et Ultanus, pari peregrinandi voto, secuti, per Gallias claruerunt. Ex quibus Foillanus, dono Gertrudis virginis, Fossense monasterium posteà fundavit, ubi etiàm martyrio coronatus quiescit. Anno Domini DCL, Itta, relicta Pipini, instinctu Amandi, se et sua Deo devovens, monasterium Nivalense fundavit, eique filiam suam Gertrudem, Deo dignam virginem præfecit. Et tunc Aubertus, Cameracensis seu Attrebatensis episcopus, claret.

(1) Ce qu'on lit ici de saint Amand manque dans Sigebert.

(2) Secundus *Sigeb.*

Saint Martin de Todi, en Toscane, fut ordonné pape le 5 de juillet, qui était un dimanche, de l'an 649. L'Art de vérifier les dates le compte pour le soixante-treizième pape. Il fut mis en prison par l'empereur Constant, et mourut exilé dans la Chersonèse Taurique, le 16 septembre de l'an 655. Saint Eugène fut nommé pape à sa place pendant son exil.

à batiser Sigebert, fils du roi Dagobert. Au nombre des saints personages du tems, brillaient aussi Philibert et Riquier, tous les deux abbés, et le fils d'Arnoul, Ansigise qui avait épousé Beggue, sœur de Grimoald. L'an 648, Martin, soixante-et-onzième pontife, occupe le Saint-Siège de l'Eglise romaine. La même année, le nom de saint Fursy devint illustre dans l'Hibernie. Fursy, voulant faire un pélerinage en l'honneur du Christ, vint dans les Gaules où il reçut du roi Clovis un accueil honorable, et fonda le monastère de Lagny. Ultan et Foillan, ses frères, ayant fait pareil vœu, ne tardèrent pas à le suivre dans son pélerinage, et obtinrent dans les Gaules une grande renommée de sainteté. Dans la suite, Foillan, grace aux libéralités de Gertrude, vierge bienheureuse, se vit en état de fonder l'abbaye de la Fosse, où, couronné du martyre, il fut enseveli. L'an 650, Itta, veuve de Pepin, se donna au Christ avec tous ses biens, et fonda par les conseils d'Amand, le monastère de Nivelle, qu'elle mit sous la direction de sa fille Gertrude, vierge digne du Christ. A cette époque florissait Aubert, évêque de Cambrai et d'Arras.

Observation. Modoald, frère d'Itta, fut élu évêque de Trèves l'an 622, et mourut le 12 mai, vers l'an 640. Son beau-frère Pepin, dit le Vieux, maire du palais d'Austrasie, était mort l'année précédente 639.

CAPITULUM III.

De fundatione ecclesiæ sanctæ Waldetrudis Montensis atque ecclesiæ sanctæ Aldegundis Melbodiensis.

HUGO.

SIGEBERTUS, Austrasiorum rex, animæ patris sui Dagoberti cupiens subveniri, de morte ducis Brunulphi satisfacere, in loco qui Castri-Locus dicebatur, secùs eremitorium Waldetrudis, cujus jàm corpus coruscabat miraculis, ecclesiam cum cryptis in honore sanctæ Dei genitricis, Mariæ, construi incipiens, in eâdem sanctimoniales quæ in eremitorio dicto degebant, in eâdem ecclesiâ videlicet virginis gloriosæ devotiùs stabilivit; monachos verò, qui dictis monialibus in officiis ecclesiasticis ad nutum deservirent, in dicto eremitorio solemniter instauravit et devotè. De bonis verò, quibus Ailbericus, filius ducis Brunulphi, per ejus mortem spoliatus extiterat, dictus rex, Ailberici præeunte consensu, dictum competenter ditavit monasterium. ACTOR. Quià de fundatione ecclesiæ sanctæ Waldetrudis ac præbendarum domicellarum ejus, et de canonicis atque præbendis earumdem, necnon et de monachis sancti Petri Montensis et canonicis sancti Germani atque eorumdem præbendis, diversi diversa senserunt, et malo opinio-

CHAPITRE III.

Fondation de l'église de sainte Waltrude, à Mons, et de l'église de sainte Aldegonde, à Maubeuge.

HUGUES (DE TOUL).

SIGEBERT voulut satisfaire à la justice de Dieu pour la mort de Brunulfe, et soulager ainsi l'ame de son père. En conséquence, il fonda en l'honneur de la Vierge Marie une église et une crypte en un lieu nommé Castriloc, près de l'ermitage de la bienheureuse Waltrude, dont la dépouille mortelle avait déjà ce lustre que donnent les miracles. Cet ermitage était habité par des religieuses que Sigebert transféra honorablement dans l'église de Sainte-Marie; puis il installa des moines dans l'ermitage en grande solennité, leur imposant la charge de remplir à l'égard des sœurs, et comme elles le jugeraient bon, tous les devoirs du saint ministère. Une partie des biens dont Albéric s'était vu dépouiller à la mort de son père, fut distraite de son héritage avec son consentement, et Sigebert en forma pour l'abbaye un riche patrimoine. L'AUTEUR. L'opinion des historiens varie en ce qui touche la fondation de l'église et de l'abbaye de Sainte-Waltrude, les chanoinesses de cette église, leurs prébendes, les moines de Saint-Pierre de Mons, les chanoines de Saint-Germain et leurs prébendes. C'est pourquoi j'estime qu'il vaut mieux rapporter les sentimens

nes recitare, quàm quidquid temerariè definire; ideò opiniones super prædictis quas reperi, huic operi ascribere curavi, quarum aliquas immeditatè superiùs annotavi, reliquas consequenter enodabo. GILBERTUS. De ecclesiâ beatæ Waldetrudis, quæ caput est totius Hanoniæ, inter cætera dicendum est. Satis etenim constat quòd sanctus Walbertus dux fuerit Lotharingiæ, cujus ducatus per Cameracisium et Hanoniam et Brabantiam et Hasebaniam et Ardennam usque Rhenum protendebatur. Cujus uxor fuit sancta Bertilia. Inter autem cætera quæ habuit, allodiis multis propriis tàm in Hannoniâ quàm Brabantiâ ditatus fuit. Qui ex prædictâ uxore Bertiliâ sanctâ filias habuit sanctissimas, beatam videlicet Waldetrudem et beatam Aldegundem. Defuncto autem sancto Wauberto, cùm filios non haberet, filia ejus primogenita Waldetrudis in ducatûs ei honore successit, pluribusque allodiis pro suâ parte gaudebat. Beata equidem Waldetrudis nupsit viro illustri Maldegario, qui posteà sanctus Vincentius appellatus est. De quo filios habuit duos, Landricum et Deslinum, qui, meritis suis exigentibus, sancti dicti sunt, et filias duas sanctam scilicet Aldetrudem et sanctam Madalbertam virgines. Beata Aldegundis tàm regum quàm principum spernens nuptias, soli Deo adhæsit. Quæ in proprio allodio suo, Melbodio scilicet, ecclesiam suam construxit, et eam suâ parte allodiorum ditavit, et in eâ sanctimoniales ad serviendum Deo instituit, cum quibus ipsum religionis habitum sumpsit. Beatus Vincentius, spretis mundanis, in Altimontis ecclesiâ

divers que d'adopter une leçon hazardée peut-être. J'ai donc eu soin de transcrire les différens textes que j'ai lus sur cette matière. J'ai inséré plus haut quelques-uns de ces textes, et je me propose de donner les autres à la suite. Gilbert. Nous devons surtout nous occuper de l'église de Sainte-Waltrude, qui est la première de tout le Hainaut. Saint Walbert, on n'en peut douter, fut duc de Lorraine ; or, le duché de Lorraine renfermant le Cambrésis, le Hainaut, le Brabant, le pays d'Hasban et la Forêt d'Ardennes, allait jusqu'au Rhin. Ce duc eut pour femme sainte Bertilie. Entre autres domaines, il possédait plusieurs terres dans le Hainaut et le Brabant. Sa femme, sainte Bertilie, lui donna deux filles très-saintes: la bienheureuse Waltrude et la bienheureuse Aldegonde. Après la mort de Walbert, qui ne laissa point d'enfant mâle, Waltrude, sa fille aînée, succéda au duché de Lorraine; de plus, elle recueillit en héritage beaucoup de domaines. La bienheureuse Waltrude avait épousé Madelgaire, homme illustre qui fut dans la suite appelé saint Vincent. Elle en eut deux fils et deux filles, Landric et Deslin, que leurs mérites ont fait placer au nombre des bienheureux ; sainte Aldetrude et sainte Madelberte, qui gardèrent l'une et l'autre leur virginité. La bienheureuse Aldegonde, sœur de Waltrude, rejeta l'alliance des rois et des princes pour s'attacher à Dieu seul. Elle bâtit une église à Maubeuge, terre qui lui appartenait, et l'enrichit en lui concédant la part de domaines qui lui était échue à la mort de son père. Ayant installé des religieuses en cette église, elle se joignit à elles pour servir Dieu, et prit le voile sacré. Pareille aversion pour les choses du monde conduisit le bienheureux Madelgaire à l'abbaye de Haumont, où

monachus effectus est. Qui ecclesiam suam in Sonegiis instituit, et in eâ monachos stabilivit. Ipsa autem ecclesia à Hunis posteà destructa fuit, demùm à quibusdam benefactoribus restructa, in quâ canonici tunc instituti fuerunt et sunt. Beata Waldetrudis Deo prorsùs placere desiderans, multa per loca ecclesiis in possessionum suarum largitione intendens benefacere, elegit sibi locum in proprio allodio suo, qui Castri-Locus dicitur, ad habitandum. Qui locus vastus erat penitùs, in quò mons ab antiquo formatus imminebat; ibique ecclesiam suam construxit, quam allodiis suis, tàm in Hannoniâ quàm Brabantiâ, honoravit, et in eâ canonicas et canonicos instituit: canonicas quidem, ut ecclesiæ deservirent; canonicos verò, ut ecclesiæ in bonis temporalibus providerent, et ad necessitates omnes et omnia negotia ecclesiæ perquirenda parati essent. Allodia autem quæ sibi beata Waldetrudis in proprietate demùm retinuit etiàm ecclesiæ suæ in perpetuo cùm omni libertate contulit, scilicet ipsam villam quæ Montes dicitur, et ab antiquis Castri-Locus nominàbatur, et villas in Hannoniâ, Quarinum scilicet et Gamapiam, Frameries et Kevi (1), et in Brabantiâ villam Herinis (2), Castri, Hal (3) et Braniam castrum (4). Videns autem suos filios et filias omninò terrena spernere et cœlesti-

(1) Quarégnon, Jemmapes, Frammeries, Quévi, villages ou hameaux près et au sud-ouest de Mons.

(2) Hérine, près d'Enghien.

(3) Halles, à 3 lieues sud-ouest de Bruxelles.

(4) Braine-le-Château, au midi, près de Halles.

il endossa l'habit monastique. Le saint fonda lui-même une église à Soignies, et la peupla de moines. Dans la suite, les Normands ruinèrent cette église; mais elle fut rebâtie par des gens pieux; des chanoines y furent installés et l'occupent encore. La bienheureuse Waltrude, qui ne souhaitait rien tant que de se rendre agréable à Dieu, distribua libéralement ses biens aux églises de divers lieus. Enfin elle établit sa demeure dans une de ses terres, appelée *Castriloc*. C'est un lieu d'une vaste étendue, et dominé par une vieille colline. Sur le penchant de la colline, elle bâtit une église qu'elle enrichit en lui concédant les terres qui lui appartenaient dans le Hainaut et le Brabant. Elle établit en cette église des chanoinesses pour la desservir, et des chanoines pour administrer les biens temporels, veiller à ses besoins et traiter toutes ses affaires. Waltrude fit don à cette église, librement et à perpétuité, de toutes les terres qu'elle possédait encore. C'étaient Mons, que nos aïeux appelaient Castriloc; dans le Hainaut, les villages de Quarégnon, Jemmapes, Framéries et Quévi; en Brabant Hérine, Halles et Braine-le-Château. La bienheureuse, voyant ensuite que ses fils et ses filles dédaignaient les biens de la terre et n'aspiraient qu'à l'éternelle béatitude, remit à sa parente Aïa le pouvoir ducal dont elle avait hérité de son père. Cette Aïa était la femme d'un noble et vaillant homme de guerre, appelé Hidulfe, dont les saintes reliques reposent au monastère de Lobes. Sainte Aïa fit aussi volontairement donation de ses terres à l'église de Sainte-Waltrude. Ce sont les terres de Comes, de Nimi et Vauty-Braine. Ce don fut l'occasion d'un beau miracle qui arriva, dit-on, par la suite, et que je dois rapporter.

bus inhiare, principatum ducatûs, qui ad ipsam jure paterno devenerat, consanguineæ suæ scilicet Aiæ reliquit. Quæ Aia virgo nobili militi strenuo nupsit, Hildulpho videlicet, cujus sancti corpus in Lobiensi ecclesiâ requiescit. Quæ quidem Aia sancta allodia sua propria scilicet Comas et Nimi et Braniam Wilhoticam (1) ecclesiæ beatæ Waldetrudis libera dedit. Undè miraculum gloriosum, quod posteà evenisse refertur, non est cum silentio prætereundum.

CAPITULUM IV.

De quodam miraculo à sanctâ Aiâ perpetrato, et recommendatione territorii Montensis.

GILBERTUS.

DEFUNCTA sanctâ Aiâ, cujus corpus in Montensi ecclesiâ requiescit honorificè, post ejus decessum multis præteritis annis, malefactores quidam allodia, quæ sancta Aia ecclesiæ Waldetrudis contulerat, sibi usurpare præsumpserunt, dicentes ea de jure ad se pertinere. Post longam verò inter ecclesiam et malefactores illos litem, ipsius ecclesiæ conventus, de jure non diffidens qui in Domino spem suam totam posuerat, testimonio sanctæ Aiæ, quæ per multos

(1) Vauty-Braine, à 2 lieues sud-est de Halles, et près du village de Vaterloo.

Observation. Sainte Waltrude resta deux ans dans le monde après la retraite de son mari; elle y pratiqua tous les exercices de piété, sous la conduite du saint abbé Guislein son directeur. Enfin, libre de tout embarras, elle reçut, en 656, le voile sacré des mains de saint Aubert, évêque de Cambrai, et s'enferma dans une petite cellule à laquelle une chapelle était attenante. Cette cellule était un lieu solitaire, nommé Castrilocus, et donna naissance à la ville de Mons capitale du Hainaut.

CHAPITRE IV.

Miracle opéré par sainte Aïa; éloge du territoire de Mons.

Gilbert.

Depuis la mort de sainte Aïa, il s'était écoulé bien des années, et sa dépouille mortelle reposait dans l'église de Mons, lorsque des gens pervers essayèrent d'enlever ces biens à l'Eglise, en soutenant qu'ils leur devaient appartenir. Ce fut la matière d'un long débat. Enfin le chapitre, fort de la bonté de sa cause, et mettant pleine confiance en la justice de Dieu, résolut de consulter la bienheureuse Aïa sur cette affaire, et de s'en rapporter à sa décision. Du fond du tombeau où elle gisait depuis bien des années, la bienheureuse attesta que les biens en litige appartenaient en propre et légitimement à Sainte-Waltrude. Cette réponse, que

annos tumulata jacebat, super his se commisit. Quæ à sepulchro suo, utrâque parte audiente, testata est allodia illa esse beatæ Waldetrudis propria et libera de jure, sicque omnia illa allodia ad ecclesiam beatæ Waldetrudis remanserunt, quousque de Brainâ Wilhoticâ major pars posteà ad comitem Hannoniensem per cambium devenit. Actor. O verè felicitatum Castri-Loci territorium! cujus seclusis antiquorum gentilium prærogativis, à sanctis tamen Wauberto, santâque Bertiliâ atque sancto Vincentio Maldegario, licèt jure principatûs idem possideretur, à sanctâ tamen Waldetrude hærede naturali, more patriarcharum qui speluncam duplicem à filiis Ephron pretio comparârunt; sic ab ipsâ, sancti Gisleni consilio, particulariter redemptum est et solutum et ab eâdem inhabitatum, à sanctis deniquè Amando, Lamberto, Auberto, Audomaco, Landrico, Landelino, Gisleno, Foillano, Hidulpho, Gertrude, Aldegunde, Aiâ, aliisque sanctis servis visitatum et inhabitatum, postmodùm à sancto Sigeberto, Austrasiorum rege, monasterii tui protofundatore sublimatum, sanguine ducis tamen Brunulphi singulariter rubricatum, et tandem à Karolo Magno in metropolim patriæ Haynauci assumptum est, ab eodem deniquè munificis imperatoris privilegiis confirmatum, finaliter venerandi corporis sancti Veronis adornatum concernitur et probatur! Igitur ampliùs non Castri-Locus, quià *Castra Dei sunt.* Hæc Genesis XXXII° (1). *Deus enim*

(1) La Genèse, c. 32, v. 2, dit: *Castra Dei sunt hæc.*

les deux parties ouïrent distinctement, mit fin au débat. Les domaines furent adjugés à l'église de Sainte-Waltrude, et lui demeurèrent jusqu'au tems où la majeure partie de Vauty-Braine fut cédée par un échange au comte de Hainaut. L'AUTEUR. Heureuse, véritablement heureuse la terre de Castriloc! Sans parler des vieux souvenirs que la domination des païens a rattachés à son nom, cette terre a eu l'honneur d'être soumise à la juridiction souveraine du bienheureux Walbert, de sainte Berthilie et de saint Vincent Madelgaire. Sainte Waltrude a choisi ce lieu pour demeure, à l'instigation du bienheureux Guislein, et, quoiqu'elle en fût héritière naturelle, Waltrude a daigné le racheter et le payer, à l'exemple des patriarches, qui achetèrent aux fils d'Ephron un double caveau. Aubert, Amand, Lambert, Audomare, Landric, Landelin, Guislein, Foillan et Hidulfe, sainte Aïa, sainte Gertrude, sainte Aldegonde, tous ces saints et saintes ont vécu dans ce même lieu ou l'ont visité. Le monastère que l'on y voit érigé a pour fondateur saint Sigebert, roi d'Austrasie. Il est vrai que la mort de Brunulfe a rougi ce lieu d'une tache de sang; néanmoins l'empereur Charlemagne en a fait la capitale du Hainaut et l'a honoré de privilèges dignes de la munificence impériale. Enfin le corps vénérable de saint Véron, qui gît en ce même lieu, lui donne un lustre nouveau. Ce lieu n'est donc plus Castriloc; au lieu de le nommer ainsi, il faut dire avec la Genèse (chap. XXXII), *Voici le camp du Seigneur;* ou bien encore, *Le Seigneur est venu dans son camp*, comme il est dit au second livre des Rois, chap. XVII. Si cette terre est appelée Mons ou montagne, elle n'a pas moins droit à ce nom par l'abondance des

descendit in castra. (1) II Regum XVII°. Sed Mons ab altitudine non solùm terrarum, sed etiàm meritorum ac prærogativorum multipliciter accumulatorum debet appellari. De quo Monte prophetavit Isaias (2), dicens : *Erit in novissimis diebus præparatus* MONS *domus Domini in verticem montium, et elevabitur super omnes colles, et fluent ad eum omnes gentes, et ibunt populi multi, et dicent :* « Venite, et ascen- « damus ad montem Domini et ad domum Dei Jacob », *et docebit nos vias suas, et ambulabimus in semitis ejus.*

CAPITULUM V.

Quòd in ecclesiâ sanctæ Waldetrudis Montensi, abbatissis derelictis, comes Montensis effectus est abbas.

GILBERTUS.

SATIS igitur patet quòd Mons, qui et Castri-Locus dicitur, de jure caput totius Hannoniæ esse debeat, cùm beata Waldetrudis, totius Lotharingiæ ducissa, in ipso loco, tam vivens quàm mortua seculo, habitare elegerit, et cùm comes Hannoniensis ad ipsius ecclesiæ abbatiam et advocatiam ab antiquo subli-

(1) On lit, au livre II des Rois, chapitre 17, verset 24 : *David autem venit in castra.*

(2) II, 2.

prérogatives et de la sainteté qui s'y trouvent accumulées, que par la hauteur du sol. Isaïe l'avait présente à l'idée, quand il prophétisait en ces termes : *Dans les derniers tems, la montagne sur laquelle se bâtira la maison du Seigneur, sera fondée sur le haut des monts, et elle s'élèvera au-dessus des collines : toutes les nations y accourront en foule, et les peuples iront et diront :* « Venez « et montons à la montagne du Seigneur et à la maison « du Dieu de Jacob », *et il nous enseignera ses voies, et nous marcherons dans ses sentiers.*

CHAPITRE V.

L'église de sainte Waltrude, à Mons, perd le droit d'élire une abbesse, et le comte de Hainaut en devient abbé.

GILBERT.

Que Mons, autrement dit *Castriloc*, soit à juste titre la capitale du Hainaut, c'est une chose que l'on ne peut révoquer en doute, puisque la bienheureuse Waltrude, qui fut duchesse de Lorraine, choisit ce lieu pour demeure pendant sa vie et quand elle fut morte aux choses du monde. D'ailleurs, le comte de Hainaut obtint de bonne heure en l'église de sainte Waltrude, d'abord l'avouerie, ensuite la dignité d'abbé. Enfin, le seigneur comte et ses feudataires

matus fuerit, et cùm bonis multis ipse et ejus feodati, tàm in Hannoniâ quàm in Brabantiâ, dotati sunt, verùm etiàm et in primâ ipsius ecclesiæ institutione abbatissa fuerit ad ecclesiam regendam ordinata, cujus electio ad Capitulum ejusdem loci propriè pertinebat. Incerti sumus quomodò abbatia ipsius ecclesiæ ad advocatos suos comites Hannonienses in proprietatem devenerit et hæreditatem. Statutum fuit equidem, ut ad abbatiam propriè pertineret tertia pars prædictorum allodiorum sanctæ Waldetrudis, ut per illam partem duæ partes in meliorem ecclesiæ provenirent commoditatem, meliùsque ad ejus usus salvarentur, scilicet in Karignon, Gamapiâ, Frameries et Kevi et in Herinis. Verùm quià in primâ institutione ecclesiæ abbatissa ad regendam abbatiam ordinata fuisset, multæ et per multos annos in dignitate illâ successerunt abbatissæ, cujus abbatissæ electio ad Capitulum pertinebat, electaque domino imperatori Romanorum præsentabatur, à quo ipsa ad regendam ecclesiam regalia suscipiebat. Contigit autem quòd, cùm quædam abbatissa super quibusdam ecclesiæ negotiis ad dominum imperatorem Romanorum sæpiùs recurreret, quidam comes Montensis ad abbatiæ illius dignitatem anhelans, cùm ipse et gratiâ et consanguinitate apud quemdam dominum imperatorem satis posset, petiit ab ipso imperatore, ut abbatiæ illius dominationem ei concederet, ità quòd post electionem ipsa abbatissa de manu ipsius comitis et successorum suorum dignitatis hujus bona susciperet : asserebat etenim ipse dominus comes, et suggerebat domino

s'enrichirent des biens du chapitre, situés dans les pays de Hainaut et de Brabant. Lorsque, en premier lieu, fut institué le chapitre, on établit qu'une abbesse, dont l'élection appartiendrait au chapitre, aurait en main l'autorité; mais nous ignorons comment le pouvoir abbatial devint le patrimoine et l'héritage des comtes de Hainaut, qui étaient les avoués de cette église. On convint alors que le tiers des domaines de sainte Waltrude appartiendrait exclusivement à l'abbé, moyennant ladite cession; les deux autres tiers devaient donner à l'église un meilleur revenu, et la possession lui en serait mieux garantie : ces deux tiers se composaient des domaines de Quarégnon, de Jemmapes, de Framéries, de Quévi et de Hérine. Comme, dans la première institution de la communauté, on avait établi qu'elle serait dirigée par une abbesse, beaucoup d'abbesses, durant une longue suite d'années, gouvernèrent successivement cette maison. Le droit de les élire appartenait au chapitre, mais celle qu'il avait élue était présentée à l'empereur des Romains qui lui remettait les insignes du pouvoir abbatial. Il y eut une de ces abbesses qui eut souvent recours à l'empereur, au sujet de quelques intérêts de l'église. Alors un comte de Hainaut, qui ambitionnait le titre d'abbé, pria le seigneur empereur de soumettre ladite église à sa juridiction, en sorte que l'abbesse élue reçût du comte et des successeurs du comte l'investiture de sa dignité. Le seigneur comte sut faire accroire à l'empereur que les domaines de l'église étaient d'un mince rapport. Comme il tenait à l'empereur par le sang, et qu'il avait beaucoup de crédit, sa demande lui fut accordée; l'abbesse fut soumise à sa juridiction, mais sans l'aveu de l'église. L'ab-

imperatori, bona abbatiæ minimæ esse commoditatis. Cui quidem comiti dominus imperator dominium abbatiæ contulit, sed non de consensu ecclesiæ. Contigit itaquè post abbatissam Montensem decedere. Quâ defunctâ, comes ille abbatiam illam occupavit, dicens illam esse propriam, Capituli contradicens electioni. At Capitulum volens in solitâ libertate manere, ad dominum imperatorem quosdam canonicos de saniore parte Capituli transmisit, propalando ei injuriam super electione sibi illatam; ibique, de gratiâ et consensu imperatoris, in ejus præsentiâ, quamdam dominam, Odam nomine, in abbatissam elegerunt. Quæ ad ecclesiam reversa, nullam apud sæpè dictum comitem pacem habere potuit. Ecclesia autem offensam comitis nolens sustinere, dominumque imperatorem per multos labores magnasque expensas in longinquis regionibus non valens prosequi, voluntati domini comitis suique advocati adquievit. Abbatissâ autem illâ cedente, dominus comes Hannoniensis et abbas et advocatus permansit, sicque abbatia in comitum hæreditatem devenit. Qui de bonis, quæ ad partem abbatiæ pertinebant, multa per loca, salvâ tamen dominatione Capituli, homines quosdam feodavit : statutum equidem fuerat, ut ad abbatiam propriè pertineret tertia pars allodiorum sanctæ Waldetrudis, ut per illam partem duæ partes in meliorem provenirent præbendarum commoditatem, meliùsque ad usus ecclesiæ salvarentur, et per illam abbatiæ partem ecclesia ab his, qui à domino papâ et ejus legatis et domino Remensi ac domino Came-

besse de Sainte-Waltrude étant venue ensuite à mourir, le comte se saisit du pouvoir abbatial, en disant qu'il lui appartenait; puis il défendit au chapitre de faire aucune élection. Le chapitre, se voulant maintenir en sa franchise accoutumée, député vers l'empereur quelques chanoines des mieux avisés, et lui dénonça la violence qu'il avait essuyée. En la présence même de l'empereur, et sous son bon plaisir, ces chanoines élurent pour abbesse une dame appelée Oda. Celle-ci vint en son église; mais le comte ne souffrit pas qu'elle y fût une heure en paix. L'Église, fatiguée d'être en butte aux injures du comte, et ne pouvant recourir sans cesse à des voyages dispendieux pour solliciter l'intervention de l'empereur, qui résidait en des pays lointains, se soumit aux ordres du seigneur comte, son avoué. L'abbesse ayant donc cédé la place, le comte de Hainaut se maintint dans l'avouerie et acquit le pouvoir abbatial. Cette dignité tomba ainsi dans le patrimoine des comtes de Hainaut. Le comte inféoda les terres qui, en divers lieus, formaient la part de l'abbé, et, sauf les droits du Chapitre, il disposa de ces fiefs. On était, en effet, convenu que le tiers des domaines de Sainte-Waltrude appartiendrait exclusivement à l'abbé, et que celui-ci, moyennant ladite cession, maintiendrait les prébendiers en paisible possession des deux autres tiers, et ferait en sorte que ces deux tiers fussent d'un meilleur revenu; il serait enfin tenu de satisfaire aux réclamations du pape et de ses légats, de l'évêque de Cambrai, de l'évêque de Reims et de leurs officiaux au sujet de certaines redevances, telles que celles qu'on appelle vulgairement droits de gîte et de personage. Les domaines que l'église et l'abbé tiennent en com-

racensi et eorum officialibus requiruntur, quæquidem gistæ vel personia vulgariter dicuntur, ab abbate prorsùs liberaretur. Bona autem, cum quibus abbas cum capitulo participat, sunt in villis Karignon, Gamapiâ, Framcries, Kevi, Herinis, Castris, Hal et Braniâ castello; villam autem Montes sibi Montensis ecclesia beatæ Waldetrudis in proprietatem retinuit: itaquè de decimis vel censibus villæ nihil ad abbatiam statutum fuit; theloneum et foragia ipsius villæ ad abbatiam pertinent. Omnes mensuræ ipsius villæ debent censum beatæ Waldetrudi; undè canonici sancti Germani, qui capellani sunt beatæ Waldetrudis, tertiam partem habent in illis, scilicet censibus qui in cœnâ Domini solvuntur. Habent etiàm dicti canonici ab ecclesiâ beatæ Waldetrudis in totâ parrochiâ Montensi decimas segetum et pratorum, omnes etiàm minutas decimas et oblationes altarium. Comes Hanoniensis tenet ab ecclesiâ Montensi situm castri sui sub annuo censu quinque solidorum in cœnâ Domini persolvendorum, exceptis aliis mansuris quas dominus comes in eâdem villâ habet, undè ipsi ecclesiæ censum debet in cœnâ Domini et in natale Domini. Comes in ipsâ villâ nullam potest habere mansuram, vel ædificium aliquod construere, nisi de consensu ecclesiæ, et undè ecclesia censum habeat. Licet ecclesiæ pro censibus suis, si die justo et determinato soluti non fuerint, suprà ipsas mansuras, absque villico et scabinis, panna accipere pro censu, et pro pœnâ duorum solidorum. Licet in Montibus cuilibet homini mansuram suam

mun, sont les terres de Quarégnon, de Jemmapes, de Framéries, de Quévi, d'Hérine, de Cassel, de Halles et de Braine-le-Château. Quant à la ville de Mons, l'église de Sainte-Waltrude s'en est réservé exclusivement la propriété. Ainsi l'abbé ne recueille aucune part dans les dîmes et rentes levées en ce lieu; mais le tonlieu et les forages lui appartiennent. Tous les manoirs de Mons paient une rente à Sainte-Waltrude; et les chanoines de Saint-Germain, qui sont les chapelains de Sainte-Waltrude, ont le tiers des rentes qui se paient au jeudi saint. Les mêmes chanoines reçoivent pareillement de Sainte-Waltrude la dîme des moissons et du foin récoltés en la paroisse de Mons, ainsi que les menues dîmes et les offrandes recueillies sur l'autel. Le comte de Hainaut tient de l'église de Mons le terrain où est bâti son château, moyennant cinq livres payables au jeudi saint, sans parler des autres manoirs que possède le seigneur comte sur le territoire de ladite ville, et pour lesquels il est tenu de payer, le jeudi saint et le jour de Noël, une rente à l'église de Mons. Ainsi le comte ne peut élever en ce lieu aucun bâtiment, ni posséder un manoir, qu'il n'ait obtenu d'abord l'aveu de l'église, et qu'elle n'en perçoive une rente. Si, le jour fixé, les rentes ne sont pas acquittées, l'Eglise peut mettre hipothèque sur lesdits manoirs, sans l'autorisation du maire et des échevins, pour s'assurer le paiement de la rente et celui d'une amende fixée à deux sous. Chacun peut à Mons donner son manoir à Sainte-Waltrude, sans l'autorisation ou l'assistance des échevins; il est d'ailleurs loisible de stipuler que Saint-Germain n'aura point part à ce don. De même Saint-Germain peut recevoir de chacun donation d'un manoir, avec faculté

dare beatæ Waldetrudi in eleemosynam, absque villici laudamento et scabinorum testimonio;ità quòd sanctus Germanus in illis non participet. Similiter habet sanctus Germanus à beatâ Waldetrude, ut cuilibet homini liceat mansuram suam sancto Germano in eleemosynam dare, absque villici laudamento et scabinorum testimonio; ità quòd beata Waldetrudis in illis non participet.

CAPITULUM VI.

De aliquibus libertatibus ecclesiæ sanctæ Waldetrudis.

GILBERTUS.

QUATUOR sunt in Montibus mansuræ liberæ, quæ comiti talliam vel exactionem seu angariam (1) aut exercitum non debent, nec in eis manentes per villicum nec per scabinos justitiantur, scilicet, situs cambæ beatæ Waldetrudis et situs cambæ sancti Germani et duæ mansuræ advocatorum. Ecclesia sanctæ Waldetrudis potest habere semper in Montibus quatuor servientes liberos, qui comiti talliam vel exactionem vel exercitum vel angariam non debent; nec

(1) Etre soumis à l'*angaria*, c'est être obligé de fournir des chevaux et des voitures à son seigneur, ou de faire des charrois pour lui.

de stipuler que Sainte-Waltrude n'aura point part à la donation, et cela sans l'autorisation du maire ou l'assistance des échevins.

CHAPITRE VI.

De quelques franchises de l'église de Sainte-Waltrude.

GILBERT.

Il y a dans Mons quatre manoirs francs, qui ne doivent au comte de Hainaut ni taille ni exaction, ni angarie, ni service militaire, et ceux qui les habitent ne sont point justiciables du maire ou des échevins. Ces manoirs sont la brasserie de Sainte-Waltrude, la brasserie de Saint-Germain et les deux logis des avoués. L'église peut toujours avoir à Mons quatre sergens libres, qui ne sont point soumis aux tailles, exaction, angarie ou service militaire. Ils sont justiciables du Chapitre et non du maire ou des échevins. De l'église relèvent aussi les maires et les échevins des lieux ci-dessus nommés, tant de ceux qui proviennent des libéralités de la bienheureuse Waltrude, que de ceux dont l'aumône a doté l'église. Ici, les droits,

per villicum aut scabinos, sed per capitulum beatæ Waldetrudis sunt justitiandi. Omnium villarum suarum prædictarum, tàm illarum quæ fuerunt de allodio beatæ Waldetrudis, quàm aliarum, quæ ex eleemosynâ ad ecclesiam devenerunt, ipsa ecclesia habet villicos et scabinos; et præ comite, ipsius abbate et advocato, aliisque domini feodatis, ecclesia omnem habet dominationem et jura et totam justitiam. E contrà dominus comes habet villicum Montensem et scabinos de jure abbatiæ; in quibus etiàm Montensis ecclesia sibi retinuit propriè, quòd villicus Montensis cum aliis villicis ecclesiæ habet et testimonia et judicia proferre : scabini autem Montenses cum scabinis aliis ecclesiæ habent et testificari et judicare. Quorumdam autem villicorum dominus comes, tanquàm abbas, habet hominia et quosdam redditus in natale Domini, scilicet de Karignon et Gamapiâ et Frameriis et Kevi, Comis et Nimi, et unius villici suprà Haynam, et de Herinis et Castris, Hal et Braniâ castro et Braniâ Wilhoticâ. Et dominus comes illos villicos in causam trahere non potest, nisi in ecclesiâ Montensi, qui quidem ibi per capitulum et per pares suos tractandi sunt. Si quis illorum villicorum per successionem hæreditariam ad villicationem pervenire voluerit : si ejus villicatio in villis Haynoiæ fuerit, debet ecclesiæ beatæ Waldetrudi, pro relevio ipsius villicationis, quadraginta solidos Hannoniensis monetæ; de villis autem in Brabantiâ quisquis villicus, qui comiti Hannoniensi hominium facit tanquàm abbati, debet ecclesiæ pro relevio sexaginta solidos Ni-

l'autorité et la justice du comte et ses feudataires sont inférieurs à ceux du Chapitre. Au contraire le seigneur comte, en qualité d'abbé, tient sous sa juridiction le maire et les échevins de Mons. Néanmoins l'église a stipulé que le maire doit témoigner et juger avec les autres maires de son domaine, et que les échevins de Mons doivent témoigner et juger avec les échevins des susdits lieux. Le seigneur comte reçoit, en sa qualité d'abbé, l'hommage de quelques-uns de ces maires, qui lui paient aussi quelques revenus le jour de Noël. Ce sont les maires de Quarégnon, de Jemmapes, de Framéries, de Quévi, de Cômes et Nimi, de Halles, de Braine-le-Château et de Vauty-Braine. Le comte ne peut les citer que devant le Chapitre de l'église de Mons, en sorte qu'ils soient jugés par leurs pairs. Si quelqu'un veut obtenir une mairie par voie d'héritage, il doit payer quarante livres pour le relief de cette mairie, si elle est située dans le comté de Hainaut; quant aux lieux situés en Brabant, chacun des maires, tenus de rendre hommage au comte de Hainaut, en sa qualité d'abbé, doit à l'église, pour relief, soixante livres en monnaie de Nivelle. Celui qui, ayant adressé requête à l'église pour obtenir une mairie, a payé le relief et juré foi au Chapitre, la main sur les saints évangiles, doit en faire hommage au seigneur comte et abbé, qui, sur la présentation de l'église, est tenu de l'accepter. Quant aux autres mairies qui ne relèvent en rien du comte, elles demeurent entièrement à la merci du chapitre: ce sont Masfles, Bovines, Ham, Honestat, Résime, Bossut, et de plus la mairie d'un lieu situé sur la Haine. Le chapitre seul est en droit de vendre ou d'aliéner, de quelque manière que ce soit, les mairies du domaine de Sainte-

vellensis monetæ. Quicumque requisierit ab ecclesiâ villicationem, et relevium persolverit, et ecclesiæ fidelitatem, fide interpositâ tactisque sacrosanctis evangeliis, fecerit, dominus comes tanquàm abbas illius hominium ad præsentationem ecclesiæ debet sine contradictione accipere. De aliis autem villicationibus, quæ comiti Hannoniensi non debent requisitiones, ad misericordiam ecclesiæ sunt, scilicet de Masflis et Bovinis et Ham et Honestadâ et Resimis et Bossut, et unâ villicatione de villâ suprà Haniam. Omnium villarum beatæ Waldetrudis si aliquam villicationem vendi aut alienari aut mandari contigerit, hoc quidem per capitulum fieri oportet. In primâ institutione ecclesiæ, præposita pro temporalibus et decana pro spiritualibus regendis, et custodissa pro custodiâ sanctorum et thesauri et cæterorum ecclesiæ ornamentorum, et protectione servorum et ancillarum, et complemento luminarium, et sonitu campanarum, et aliorum multorum quæ ex ipsâ custodiâ debentur ecclesiæ, sub abbatissâ fuerunt constitutæ; verùm quidam comites, ad quos de jure abbatiæ pertinent præposituræ et custodiæ et præbendarum donatio, personatus illos, scilicet præposituram et custodiam, quinque clericis contulerunt, quià ad circumeundum et discurrendum pro negotiis tantæ ecclesiæ, videntur meliùs posse laborare. Actor. Nota, diligens lector, quòd Gilbertus et Ailmericus, Rogerus et Bruno, multùm in historiis ecclesiæ sanctæ Waldetrudis et ejus fundatione atque dotatione videntur discrepare; sed ad eorum diaphoniam pertrac-

Waltrude. Dans la première institution de l'église, il y avait au-dessous de l'abbesse une prévôte pour le maniement des affaires temporelles ; une doyenne chargée du spirituel, enfin une gardienne à qui étaient confiés le trésor, les vases sacrés et les divers ornemens de l'église ; qui surveillait les serviteurs et les servantes, prenait soin du luminaire, fesait sonner les cloches et s'acquittait de plusieurs autres offices qui lui étaient imposés par sa charge. Mais certains comtes de Hainaut, à qui les charges de gardienne, ainsi que la collation des prébendes, appartenaient en leur qualité d'abbés, ont confié ces deux personats à cinq clercs, mieux en état de soutenir les courses multipliées et les voyages que nécessitent les affaires d'une si grande église. L'auteur. Remarquez, lecteur attentif, que les récits de Gilbert, d'Alméric, de Roger et de Bruno, varient en ce qui touche à l'église de Sainte-Waltrude, à sa fondation, sa dotation et son histoire. Je n'essaierai point, vu la difficulté de la chose, de les concilier ou de dire quelle opinion est la vraie. Néanmoins je vais raconter, d'après Gilbert, comment fut fondée l'église de Saint-Germain à Mons.

---

tandam, arduitatem materiæ concernens, nullo modo calamum ad hoc laxare proposui. Quid tamen Gilbertus sentiat de fundatione ecclesiæ sancti Germani Montensis hîc edissere disposui.

CAPITULUM VII.

De quibusdam ordinationibus et statutis ecclesiæ sancti Germani Montensis.

GILBERTUS.

PRÆBENDÆ ad titulum sancti Germani ab ecclesiâ beatæ Waldetrudis institutæ fuerunt, ad hoc, ut canonici permaneant sanctæ Waldetrudis capellani, et monasterio ejus in divinis permaneant. Undè quâque die ipsi canonici in monasterio illo tenentur majorem missam per sacerdotem canonicum et diaconum exsolvere, et quâque die dominicâ et Rogationibus et ascensione Domini, processionibus debent interesse. In quatuor natalis diebus et in circumcisione et epiphaniâ Domini, et in purificatione beatæ Mariæ, et in paschâ Domini quatuor diebus, et in ascensione Domini et in pentecoste quatuor diebus, et in assumptione et nativitate beatæ Mariæ, et in festo omnium sanctorum, et in diebus festivis beatæ Waldetrudis, et dedicatione ecclesiæ beatæ Waldetrudis, et in divinis officiis, scilicet in vesperis et matutinis,

CHAPITRE VII.

De quelques dispositions et statuts concernant l'église de Saint-Germain de Mons.

GILBERT.

Les prébendes de Saint-Germain furent instituées par l'église de Sainte-Waltrude, afin que les chanoines soient à perpétuité chapelains de la dite église, et remplissent dans la communauté les fonctions du saint ministère. Ils sont tenus d'y célébrer chaque jour la grand'messe, et d'envoyer à cet effet un prêtre-chanoine ainsi qu'un diacre. A la fête des Rogations, le jeudi de l'Ascension et tous les dimanches de l'année, ils sont tenus d'assister aux processions. Ils doivent assister à la messe, à Noël, quatre jours de suite; aux fêtes de la Circoncision, de l'Epiphanie et de la Purification; quatre jours aux fêtes de Pâques; ils doivent y assister le jour de l'Ascension; les quatre jours chômés à la Pentecôte, aux fêtes de l'Assomption et de la Nativité de la bienheureuse vierge Marie: les jours où l'on célèbre la fête de sainte Waltrude et la dédicace de son église; enfin, ils doivent assister aux offices de vêpres et de matines, le vendredi saint, la

parasceve et vigiliâ paschæ, et vigiliâ pentecostes, missis debent interesse. Sciendum autem quòd canonici sancti Germani habent quolibet anno ab ecclesiâ sanctæ Waldetrudis decem modios avenæ et quatuor modios hyvernagii. Pro missâ quæ quolibet die in altari sanctæ Waldetrudis celebratur; scilicet in posteriori altari, quod quidem ad caput dicitur, omnium rerum, quæ beatæ Waldetrudi offeruntur vel dantur, sanctus Germanus habet tertiam partem in (1) mappis et in terrâ, et in auro et panno serico. E contrà omnium rerum quæ sancto Germano in eleemosynâ dantur habet beata Waldetrudis duas partes, exceptis similiter terrâ, auro et panno serico. Dominus comes Hannoniensis, pro bonis quæ ex abbatiâ habet, ecclesiam beatæ Waldetrudis à quibusdam quæ à domino papâ et ejus cardinalibus et legatis et à domino Remensi et ejus officialibus, et à domino Cameracensi et ejus officialibus quandoque requiruntur, quæ quidem gistæ vel personia dicuntur vulgariter, debet omninò liberare et exsolvere. Per hoc etiàm ecclesia sancti Germani, tanquàm beatæ Waldetrudis capellani, ab his exactionibus liberantur. Si dominus comes Hannoniensis seu aliquis alius vim aliquam vel injuriam intulerit ecclesiæ beatæ Waldetrudis, licet conventui ab officiis ecclesiasticis cessare, et insuper in suâ proclamatione corpus beatæ Waldetrudis ad terram deponere, quousque super injuriis illatis ipsi ecclesiæ satisfactum fuerit : super depositione corporis sanctissimæ Waldetrudis, multa et concita malefactoribus

(1) A la préposition *in* il faudrait peut-être substituer le verbe *exceptis*.

veille de Pâques et la veille de la Pentecôte. Au reste, les chanoines de Saint-Germain reçoivent tous les ans, de sainte Waltrude, dix boisseaux d'avoine et quatre boisseaux de blé d'hiver. Pour salaire de la messe qui est célébrée chaque jour à l'autel de la bienheureuse Waltrude, c'est-à-dire à l'autel placé dans le fond du chœur et nommé l'autel de chevet, Saint-Germain a le tiers des objets offerts à la bienheureuse Waltrude, à l'exception du linge, des terres, de l'or et des étoffes de soie. De même, Sainte-Waltrude a les deux tiers des objets remis en offrande à Saint-Germain, à l'exception pareillement de l'or, des terres et des étoffes de soie. Le seigneur comte de Hainaut, en échange des biens qu'il possède à titre d'abbé, est tenu d'acquitter envers le pape, ses cardinaux et ses légats; envers les seigneurs évêques de Reims et de Cambrai et leurs officiaux, certaines redevances, qualifiées communément droits de gîte ou de présence. De cette façon, l'église de Sainte-Waltrude en demeure affranchie de même que les chanoines de Saint-Germain. Si l'église de Sainte-Waltrude vient à essuyer injure ou violence de la part du seigneur comte ou d'un autre, la communauté peut suspendre tout exercice religieux, et déposer le corps de sainte Waltrude sur le carreau, tant qu'elle réclamera, et que l'injure n'aura pas été réparée. En pareille occurrence, on a vu mainte fois le seigneur envoyer aux coupables un châtiment promt et douloureux. Il semble même que dans le siècle où nous vivons, Dieu n'ait pas laissé un crime impuni. Afin que le seigneur comte de Hainaut ne puisse rien réclamer, à titre d'avoué, dans les bois de sainte Waltrude, le bois de Mons lui est concédé en toute propriété. La collation de la pré-

ex divinâ ultione sæpiùs evenerunt tormenta, ità quòd nihil impunitum in hôc seculo remansisse visum sit. Et ne dominus comes Hannoniæ per advocatiam in nemoribus beatæ Waldetrudis habeat aliquid reclamare, assignatum est ei nemus Montense in proprietate. Donatio præposituræ sancti Germani ad dominum comitem, de jure abbatiæ, pertinet; ità quòd præpositus et abbatiam, id est, donum præbendarum et præposituram et custodiam et advocatiam terrarum et hominium sub unâ manu et uno dominio ab uno comite tenet. Ad præpositum sancti Germani canonicorum sancti Germani et omnium clericorum cujusque ordinis in Montibus manentium pertinet justitia, exceptis canonicis beatæ Waldetrudis, qui per præpositum beatæ Waldetrudis et per capitulum justitiandi sunt. Præpositus sancti Germani et præpositus aut præposita vel custos aut custodissa beatæ Waldetrudis domino comiti, tanquàm abbati, hominium et fidelitatem exhibere debent; undè in ipsius curiâ cum viris nobilibus judicia et testimonia possunt proferre. Actor. Hæc omnia in Gilberti historiâ conscribuntur; sed historia, quæ Brunoni, archiepiscopo Coloniensi, ascribitur, inferiùs, suo loco, annuente Dei gratiâ, de suprà dictis ecclesiis tractans, conscribetur.

---

vôté de Saint-Germain appartient au comte en sa qualité d'abbé. Le prévôt exerce le pouvoir abbatial dans la collation des prébendes; il tient la prévôté, la charge de gardien, l'avouerie des terres et le droit à l'hommage, en sorte que tout est réuni sous une seule main, et ne forme qu'une seigneurie qui relève seulement du comte. Il appartient au prévôt de Saint-Germain de justicier les chanoines de Saint-Germain et tous les clercs qui habitent à Mons; mais les chanoinesses de Sainte-Waltrude sont justiciables de leur prévôt et du Chapitre. Le prévôt de Saint-Germain, le prévôt ou la prévôte de Sainte-Waltrude, le gardien ou la gardienne de la même église sont tenus envers le comte, en son titre d'abbé, au serment de foi et hommage. Ainsi, ils ont droit de siéger en sa Cour avec ses nobles hommes. L'AUTEUR. Nous avons tiré tout cela de l'histoire de Gilbert: mais dans la suite, si Dieu le permet, nous donnerons une histoire de ces mêmes églises, de laquelle Brunon, archevêque de Cologne, est regardé comme l'auteur.

CAPITULUM VIII.

Quòd Grimoaldus totundi atque monachari fecit Dagobertum, filium Sigeberti, regis Austrasiorum, et de quibusdam eventibus illius temporis.

SIGEBERTUS (1).

ANNO Domini DCLV, Dagoberto rege mortuo profluvio ventris, et in ecclesiâ sancti Dionysii sepulto, filii ejus Sigebertus Austrasiam et superiora regna, Clodoveus puer cum Nanthilde matre Burgundiam, Franciam atque Neustriam rexerunt. Sigebertus verò rex Austrasiorum paulò post moritur, Dagoberto filio suo admodùm parvulo fidei Grimoaldi commendato, ut in regnum ejus auxilio promoveretur. Qui Sigebertus, Methis in ecclesiâ beati Martini regio cultu sepultus, pro sancto ibidem veneratur. Hôc tempore beatus Amandus sanctum Mauruntum in clericum totundit. Grimoaldus, major domûs, domino suo Dagoberto, Sigeberti filio, attonso et per Didonem Pictavensem episcopum in Scotiam directo, Hildebertum filium suum facit Austrasiorum regem. Undè Franci dolentes super infidelitate Grimoaldi contrà

(1) L'auteur ne reproduit pas textuellement Sigebert; il luiretranche et lui ajoute quelquefois, et ne suit pas fidèlement samanière de compter les années.

CHAPITRE VIII.

Grimoald fait tonsurer Dagobert, fils de Sigebert, roi d'Austrasie, et l'oblige à se faire moine; divers événemens de l'époque.

SIGEBERT.

L'an de J. C. 655, Dagobert étant mort d'un cours de ventre, est enseveli dans l'église de Saint-Denis. Sigebert, son fils, règne sur l'Austrasie et les hautes régions de l'Empire. Clovis, frère de Sigebert, encore en bas âge, gouverne la Bourgogne, la France et la Neustrie, sous la tutelle de sa mère Nanthilde. Sigebert, roi d'Austrasie, meurt bientôt après en confiant Dagobert, son fils, encore au berceau, à la foi de Grimoald, et chargeant ce dernier de le maintenir en la dignité royale. Ce Sigebert fut enseveli dans l'église de Saint-Martin de Metz, où lui-même est honoré comme un saint. En ce tems-là, saint Amand confère à saint Mauront la tonsure cléricale. Grimoald, maire du palais, ayant fait tonsurer Dagobert, son seigneur, et l'ayant fait conduire en Ecosse par Didon, évêque de Poitiers, éleva Childebert, son propre fils, sur le trône d'Austrasie. Les Francs, indignés de la perfidie de Grimoald envers le fils de Sigebert, se saisirent de lui, et le livrèrent à la justice du roi Clovis. Celui-ci le chargea de fers et le jeta dans une prison où sa vie s'éteignit lentement et douloureusement. En-

filium Sigeberti, captum eum præsentant judicio Clodovei. Quem Clodoveus vinculatum amarâ fecit in carcere morte consumi, filiumque suum juniorem Hildericum regem fecit Austrasiorum. Anno sequenti obiit Itta mater sanctæ Gertrudis. Theodardo episcopo martyrisato, sanctus Lambertus filius Apri comitis episcopatum Trajectensem illustrat gloriâ nobilitatis et gratiâ sanctitatis. Eodem anno Attrebatis dum corpus sancti Vedasti transferretur ab Auberto episcopo, præsentibus Lamberto Tungrensi et Audomaro Tervanensi aliisque sanctis episcopis et abbatibus, Audomarus, qui præ senio cæcus erat, dum precibus præsentium episcoporum et meritis sancti Vedasti illuminatus esset, ægrè ferens se liberatum esse à cæcitate, quam pro salute suâ sibi Deo immissam esse gaudebat, rursùs, ad votum suum, excæcatus est. Anno Domini DCLIX, Martino papâ pro confessione fidei, jussu Constantini, exiliato ibique defuncto, Eugenius septuagesimus secundus Romanæ ecclesiæ præsidet.

Observation. Le pape saint Martin mourut en exil le 16 septembre 655. Saint Eugène, qui lui avait été substitué dès le 8 septembre 654 par les Romains, est compté par l'Art de vérifier les dates comme le 74e pape. Il mourut le 1er juin 657, selon Pagi et Bianchini. Le pape Martin avait consenti à son élection, lorsqu'il l'avait apprise, quoique faite à son insu, puisqu'il prie, dans une de ses lettres, pour le pasteur de l'Église de Rome.

suite, il donna le royaume d'Austrasie à Childéric, son second fils. L'année suivante, meurt Itta, mère de sainte Gertrude. L'évêque saint Théodard ayant été martirisé, saint-Lambert, fils du comte Apre, honore le siège de Maestricht par le double éclat des mérites et de la naissance. L'année suivante, Arras fut le théâtre d'un merveilleux événement. L'évêque Aubert transférait le corps de saint Vaast. Lambert, évêque de Tongres, Audomar, évêque de Térouenne, en un mot, une foule de saints évêques et de saints abbés assistaient à la cérémonie. Audomar, que son grand âge privait de la vue, la recouvra soudain par les mérites du bienheureux Vaast, fortifiés des prières des assistans. Mais le saint homme, qui se plaisait dans son infirmité, et la regardait comme une grace que lui accordait le Seigneur pour le salut de son ame, fut bien affligé de sa guérison. Son désir fut satisfait, et ses ieux se fermèrent une seconde fois à la lumière du jour. L'an du Seigneur 659, le pape Martin, confesseur de la foi, souffrit en son honneur. Banni par Constantin, il mourut en exil. Ce fut Eugène, soixante-douzième pontife, qui occupa le saint-siège.

Observation. Ce ne fut pas l'an 655, mais l'an 638 et le 19 janvier, que le roi Dagobert mourut. Son fils Sigebert II qu'il avait déjà établi roi d'Austrasie, lui succèda dans ce royaume, sous la direction de Cunibert, évêque de Cologne, et du duc Adalgise, qui remit sa place à Pepin le vieux : Pepin mourut en 639. Il avait pour collègue Arnoul, évêque de Metz, et Begghe, sa fille, épousa Ansegise, fils d'Arnoul. Sigebert II mourut le 1er février 656, laissant un fils, nommé Dagobert, âgé de 4 ans. Grimoald, maire du palais, qui était fils de Pepin le vieux, et beau-frère d'Ansegise, enleva le jeune Dagobert, le fit raser et conduire en Écosse par Didon, évêque de Poitiers.

CAPITULUM IX.

De dedicatione ecclesiæ sancti Amandi Elnonensis.

Sigebertus.

Anno Domini dclxi, Vitalianus Romanæ ecclesiæ præsidet septuagesimus tertius post Petrum. Eodem anno sanctus Amandus (1), nomine et meritis amantissimus, post multiplices atque felices certaminum cursus, sciens sibi imminere diem sui obitûs, ad dedicandam ecclesiam apostolorum Petri et Pauli, quam ipse construxerat, convocatis episcopis in monasterio Elnonæ, sancto Reolo, archiepiscopo Remensi, Mommoleno Tornacensi et Noviomensi, Vindiciano Cameracensi et Attrebatensi, abbatibus etiàm Bertino, Aldeberto, Joanne, testamentum de corpore suo, ne ab aliquâ ecclesiasticâ secularive personâ ab eodem monasterio unquàm auferretur, attestantibus et subscribentibus, ejusdem anathemate confirmavit; et sic nonagesimo ætatis suæ anno in eâdem ecclesiâ apostolorum Petri et Pauli sepultus in pace quiescit. Anno sequenti Clodoveus rex Francorum obit, et Lotharius filius ejus succedit, et quatuor annis regnat. Hujus

(1) Sigebert ne consacre à saint Amand que ces seuls mots: *Obiit sanctus Amandus Elnonensis.*

CHAPITRE IX.

Dédicace de l'église de Saint-Amand d'Elnone.

SIGEBERT.

L'AN de J. C. 661, Vitalien, soixante-treizième pontife, est élu chef de l'Eglise romaine. La même année, saint Amand, aussi digne d'amour par ses mérites que l'exprime son nom, réunit plusieurs évêques au monastère d'Elnone, pour célébrer la dédicace d'une église, qu'il avait élevée en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul : c'étaient saint Réole, évêque de Reims, Mommolin, évêque de Tournai et de Noyon, Vindicien, évêque de Cambrai et d'Arras, Bertin, Aldebert et Jean, tous les trois abbés. Après maints combats livrés en ce monde et mainte victoire obtenue, Amand connut que l'heure de sa fin était proche. C'est pourquoi le bienheureux fit, en la présence desdits prélats, un testament qu'ils signèrent et qui défendait, sous peine d'anathème, à toute personne soit séculière, soit ecclésiastique, d'enlever son corps de l'abbaye. Il mourut ensuite, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, et fut enterré dans ladite église des apôtres saint Pierre et saint Paul, où ses reliques reposent en paix. L'année suivante, meurt Clovis, roi des Francs. Clotaire, son fils, lui succède et règne quatre années. Il eut pour

major domûs post Erchinoaldum fuit Ebroinus. Bathildis regina, mater Lotharii, Corbeiam et Calam monasteria Deo construxit. Ab hôc anno Francorum regibus à solitâ fortitudine et scientiâ degenerantibus, regni potentia disponebatur per majores domûs, regibus solo nomine regnantibus, quibus moris erat principari quidem secundùm genus, et nil agere seu disponere quàm irrationabiliter edere et bibere, domique morari, et Kalendis maii præsidere coràm totâ gente, salutare et salutari, obsequia et dona accipere et rependere, et sic secum usque ad alium madium habitare. Anno eodem Constantinus imperator Italiam petit, multasque Longobardorum urbes capit. Romam venit, de quâ omnibus penè quæ ad ornatum urbis erant ablatis, ad Siciliam vadit. Anno sequenti Constantinus imperium in urbem Romam transferre nititur, sed à Constantinopolitanis ei viriliter resistitur. Anno eodem sancta Gertrudis Nivellensis Deo spiritum dedit. *Ex Historiâ ecclesiæ Rothnacensis.* Quià beatus Amandus fuit primus fundator ecclesiæ collegialis Rothnacensis in honorem beatorum Petri et Pauli, idcircò canonici in eâdem ecclesiâ, quæ nunc est parrochialis ecclesiæ canonicorum propinqua, officium apostolorum Petri et Pauli in eâdem solemniter celebrant, propriam ecclesiam pro tunc deserendo. SIGEBERTUS. Anno Domini DCLXVI, Lotharius, rex Francorum, moritur; Theodericus frater ejus ab Ebroino majore domûs in regnum sublimatur. Theodericus rex, propter insolentias Ebroini, à Francis repudiatur, et frater ejus Hildericus, qui in Austra-

maire du palais Ebroin, successeur d'Erchinoald. La reine Bathilde, sa mère, bâtit, à l'honneur de Dieu, les monastères de Corbie et de Chelles. A partir de cette année, les rois Francs dégénérèrent de la vaillance et de l'habileté de leurs aïeux. L'autorité royale devint le patrimoine des maires du palais; les rois n'étaient rois que de nom. Au lieu de gouverner comme leurs pères avaient fait et comme il convient à des rois de le faire, ils menaient une vie oisive ou n'agissaient qu'au rebours du sens commun. Retirés en leur palais, leur unique occupation était de boire et manger, de tenir, aux kalendes de mai, l'assemblée générale de leur nation, et d'échanger des salutations, des présens et de petits services, puis de se tenir enfermés en leur maison jusqu'à la nouvelle assemblée de mai. La même année, l'empereur Constantin vient en Italie, prend sur les Lombards nombre de villes, passe à Rome qu'il dépouille de la majeure partie des objets d'art qui l'embellissaient, et de là gagne la Sicile. L'année suivante, Constantin essaie de transporter dans la ville de Rome le siège de l'empire, mais les habitans de Constantinople s'y opposent vigoureusement. La même année, sainte Gertrude de Nivelle remet son ame au Créateur. *Extrait de l'histoire de l'église de Rosnay*. Comme l'église collégiale de Rosnay, dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul, a saint Amand pour fondateur, les chanoines vont chanter l'office de saint Pierre et saint Paul, dans l'église, aujourd'hui paroissiale, qui leur est dédiée, et quittent ainsi momentanément la leur, qui est proche de celle des apôtres. L'an de J. C. 666, advint la mort de Clotaire, roi des Francs. Ebroin, maire du palais donna le sceptre à Théodéric ou Thierri, frère du dé-

siâ regnabat, à cunctis ad regnandum evocatur. Porrò Theodericus et Ebroinus tonsorantur; Theodericus Parisius in cœnobio sancti Dionysii, Ebroinus in Luxuvio relegantur. Hilderici major domûs erat Vulfroaldus. Hic in parochiâ Viridunensi suprà Mosam cœnobium sancti Michaelis archangeli fundavit. Anno Domini DCLXIX, ædificata est primò ecclesia cœnobii Hasnonii suprà fluvium Yscarp in pago Obtrebatensi (1). Constantinus, filius Constantis, post patrem imperat annis septemdecim. Anno Domini DCLXX, Deodatus Romanæ ecclesiæ septuagesimus quartus præsidet. Eodem anno, in territorio Cameracensi, virgo Dei Maxellendis, pro voto virginitatis, Harduinum amatorem suum fugiens, ab eo martyrisatur. Qui mox excæcatus, post triennium ab eâ illuminatur. Anno sequenti, Constantinus imperator, fratres suos habens suspectos, ne congregarent secum, nasos eorum abscidit. Anno Domini DCLXXVI, Hildericus rex levitate morum suorum accendit in se odia Francorum; et anno eodem sanctus Leodegarius, episcopus Augustodunensis, à Hilderico in Luxovio retruditur. Anno Domini DCLXXVII, Donus Romanæ ecclesiæ septuagesimus quintus præsidet. Eodem anno beatorum apostolorum Petri et Pauli ecclesia, quæ sita est Elnonæ, constructa est (2).

(1) Cette phrase n'est pas dans Sigebert.
(2) Cette dernière phrase n'est pas de Sigebert.

Observation. Déodatus ou Adéodat fut élu pape au mois d'avril 672 et mourut au mois de juin 676. Donus ou Domnus I fut élu le 2 novembre 676 après 4 mois et demi de vacance, et mourut le 11 avril 678. Ce sont les 76e et 77e papes selon l'Art de vérifier les dates.

funt. La tirannie d'Ebroin le rendit odieux aux Francs qui le déposèrent, appelant à régner sur eux Childéric, son frère, roi d'Austrasie. Ebroin et Théodéric furent tonsurés et relégués, Théodéric à l'abbaye de Saint-Denis, Ebroin à Luxeu. Childéric avait pour maire du palais Wolfroald, qui fonda le monastère de Saint-Michel au bord de la Meuse, dans le diocèse de Verdun. L'an de J. C. 669, est commencée l'église du monastère d'Hasnon, sur la Scarpe, en Ostrevant. Constantin, fils et successeur de Constant, arrive à l'empire et l'occupe dix-sept ans. L'an de J. C. 670, Déodatus, soixante-quatorzième pontife, est appelé à gouverner l'Eglise de Rome. La même année, Maxellende, jeune et sainte fille du territoire de Cambrai, se dérobe à son amant par la fuite, pour tenir son vœu de virginité. Elle reçoit la palme du martire de la main du jeune homme, qui bientôt est frappé d'aveuglement. Maxellende, au bout de trois ans, rouvre ses ieux à la lumière. L'année suivante, l'empereur Constantin fait couper le nez à ses frères, qu'il tenait pour suspects, afin de les empêcher de se liguer contre lui. L'an du Seigneur 673, le roi Childéric s'attire l'animadversion des Francs par la légèreté de son caractère. La même année, il enferme dans l'abbaye de Luxeu l'évêque d'Autun, saint Léger. L'an de J.C. 677, Donus, soixante-quinzième pape, occupe le siège pontifical. L'église des bienheureux apôtres saint Pierre et Paul, à Elnone, est construite la même année.

Observation. Constant II, empereur d'Orient, fut tué dans le bain sur la fin de septembre 668; Constantin III, surnommé Pogonat, son fils et son successeur, avait été nommé Auguste au mois d'avril 664.

CAPITULUM X.

De fundatione ecclesiæ Hagmagiensis.

Actor.

His temporibus, in pago Ostrogothensi, citrà fluvium Yscarp, erat cœnobium Hagmagiense dictum, à paucis nunc cognitum, divinis tamen laudibus et humanis non immeritò multipliciter commendatum, in sancti Petri honore retroactis temporibus à sanctissimâ Gertrude fundatum; historiam cujus, prout reperire valuimus, huic operi conscribere curavimus. *Ex Historiâ Marchianensis ecclesiæ.* Extat, inquit historia, à littore Marchianensi spatio fermè quatuor stadiorum Hammagiensis sinus, locus amœnus, in quo multorum annorum basilica antiquissima cernitur, apostolorum principis Petri honore et nomine à prolixâ retrò ætate dicata. Quem locum multâ laude in scriptis suis historiographi extulerunt qui antè nos fuerunt, quòd videlicet paradisiacæ ibi fuerit exercitatio vitæ. Ibi namque aliquanto tempore angelicæ dignitatis personæ utriusque sexûs commoratæ sunt. Fuerunt hi : sanctus Amatus, Sedunensis archiepiscopus, postmodùm ab Ebroino impio persecutore et majore domûs regiæ, tempore Theoderici regis, exal-

CHAPITRE X.

Fondation de l'église de Hamage.

L'AUTEUR.

Il y avait en ce tems-là, dans le pays d'Ostrevant, un monastère appelé Hamage, bâti en-deçà de la rivière de Scarpe. Bien peu de gens en ont maintenant connaissance. Toutefois, il a mérité jadis et obtenu la faveur du ciel ainsi que les louanges des hommes. A une époque reculée, il fut bâti par sainte Gertrude, et mis sous l'invocation du bienheureux chef des apôtres. Nous allons donner dans ce livre ce que nous avons pu retrouver de son histoire. *Extrait de l'Histoire de l'église de Marchiennes.* A quatre stades environ de la rive où Marchiennes est bâtie, est le lieu de Hamage, situé dans un des replis de la rivière de Scarpe. C'est une jolie campagne où l'on trouve une ancienne église, dédiée depuis bien des années à l'apôtre saint Pierre. Les historiens qui nous ont précédés font, en leurs écrits, un magnifique éloge de ce lieu. A les ouïr, on y menait une vie toute céleste. Des personnes rivales des anges, hommes et femmes, ont habité en ce lieu. De ce nombre fut saint Amé, archevêque de Sion. Lorsque Ebroin, tiran impie et maire du palais, l'eut envoyé en exil, il fut conduit à Hamage par saint Mauront. Les autres étaient : saint Mauront lui-même, fils de la

tatus, et à sancto Maurunto ibidem adductus; ubi etiàm idem Mauruntus, beatissimæ Rictrudis filius, Gertrudis etiam sanctissima, prædicti loci fundatrix, venerabilis dominæ Gebertæ, matris Adabaldi ducis, genitrix, virgo etiàm gloriosa sancta Eusebia, proneptis dictæ Gertrudis, posteà dicti loci rectrix. Hi in dicto cœnobio vitam cœlibem deduxerunt. Frequentabant etiàm dictum locum venerabiles sancti Amandus episcopus et confessor Christi Richarius.

CAPITULUM XI.

De fundatione ecclesiæ Marchianensis.

Verum quià in plerisque legitur historiis territorium Duacense de ducatu Ostrogothensi extitisse, et etiàm incœpta narratio elucidari non potest, nisi de fundatione Marchianensis monasterii aliquid declaretur, ideò quæ necessaria sunt ad nostri propositi declarationem fideliter enarrabimus. Anno igitur ab incarnatione Domini nostri Jesu Christi DCXI, pontificatûs Bonifacii, papæ sexagesimi quarti, anno tertio, imperii Phocæ Cæsaris anno septimo, regni verò Lotharii regis magni, qui ex Francorum regibus à Clodoveo primo quartus extitit, anno vigesimo quarto, beatissimus Christi confessor Amandus jamdudùm Romam peregrinus perrexerat, sed admonitus à

bienheureuse Rictrude, la fondatrice de l'abbaye; sainte Gertrude, mère de Géberte, vénérable dame qui donna le jour au duc Adebaud; c'était enfin la glorieuse vierge Eusébie, laquelle était arrière-petite-fille de Gertrude. Elle fut dans la suite supérieure de la communauté. L'église de Hamage fut aussi fréquentée par le saint évêque Amand et par Riquier, confesseur du Christ.

.Observation. Saint Amat, vulgairement appelé saint Amé, fut placé, vers l'an 669, sur le siège épiscopal de Sion, en Valais, et mourut vers l'an 699. L'Église célèbre sa fête le 13 septembre.

CHAPITRE XI.

Fondation de l'église de Marchiennes.

On lit dans la majeure partie des histoires que le territoire de Douai fit partie du duché d'Ostrevant; d'ailleurs, notre récit ne serait point suffisamment clair, si nous ne disions quelque chose du monastère de Marchiennes. C'est pourquoi nous rapporterons avec exactitude ce qui peut aider à l'intelligence de notre histoire. L'an de J. C. 611, la troisième année du pontificat de Boniface, soixante-quatrième pape, la septième année du règne de l'empereur Phocas, et la vingt-quatrième du règne de Clotaire-le-Grand, qui fut le quatrième successeur de Clovis Ier, le saint confesseur du Christ Amand, qui était en pèlerinage à Rome, reçut du chef des apôtres l'ordre d'annoncer aux nations la parole de vie. Ayant donc quitté Rome,

beato Petro ut gentibus vitæ verbum prædicaret, tandem Româ egressus in Gallias denuò venit, et ut officium sibi divinitùs injunctum opportuniùs valeret implere, ab episcopis absque ullo titulo, quamvis invitus, episcopus tamen ordinatus fuit. Qui ex Aquitaniâ regione ortus, bonorum operum gratiâ celeberrimus, divinitùs sortiens fuerat peregrinus Dei hoc magnificæ virtutis privilegium, ut per diversa terrarum loca construeret oratoria ad religiosum omnipotentis Dei servitium. Videns igitur prædictus Dei confessor Amandus, jàm in ætate suâ quadragenarius, in allodio nobilis Adoaldi, Duacensium et circumadjacentis pagi ducis potentissimi, Marchianensem locum nemoribus et aquis humidantissimè repletum, desertumque seu remotum ab hominibus, ac proindè aptum devotis seu religiosis viris ad inhabitandum, diligenti solertiâ et impensis fidelium fundavit ibidem cœnobium, congregans multitudinem religiosorum fidelium simplicitate et devotione cordis sui, qui ibi jugiter Deo deservirent secundùm regulam beati Benedicti, et, ex traditione apostolorum, operibus manuum suarum victum sibi et vestitum acquirerent; et ut liberiùs in divinis cum eisdem philosopharent, quemdam venerabilem senem, discipulum suum, cognomine Crodobaldum, in temporalibus hujus monasterii sui præposuit. Crescente itaquè multitudine fratrum Elnonensium, vir Dei Amandus, senio confectus, eligens cum eis remanere, tandem Marchianensi præfecit quemdam ex discipulis suis, sanctum videlicet Jonatum, abbatem primum

il revint dans les Gaules, dont les prélats, malgré sa répugnance, l'élurent évêque régionnaire, afin qu'il pût exécuter plus commodément la charge qui lui avait été miraculeusement imposée. Il était né dans l'Aquitaine; et ses bonnes œuvres lui avaient acquis de la célébrité. Le Seigneur paya d'un beau privilège la sublime vertu de ce pèlerin; car il lui fut donné de bâtir en divers lieus des monumens destinés à la religion, au culte de Dieu. Le saint confesseur Amand, qui alors était en sa quarantième année, découvrit un lieu qu'il jugea fait pour être la demeure d'hommes religieux et dévots. Ce lieu, appelé Marchiennes, appartenait à Adoald, noble et puissant duc de Douai et du pays adjacent. C'est un lieu désert, éloigné de toute habitation, et dont le sol, couvert d'eau et de bois, est humide et marécageux. A force d'industrie et d'activité, il y construisit un monastère aux dépens des fidèles. Il réunit dans ce monastère une foule de religieux, afin qu'ils s'y occupassent de servir Dieu, dans la dévotion et la simplicité du cœur. Il leur imposa la règle de saint Benoît, et voulut même que, suivant la tradition des apôtres, ils gagnassent par le travail de leurs mains leur nourriture et leur vêtement. Désirant de s'entretenir librement avec eux des choses divines, il remit à un vénérable vieillard, nommé Crodobald, qui était son disciple, le maniement des affaires temporelles de l'abbaye. Cependant, lorsque le nombre des religieux se fut accru dans le monastère d'Elnone, il plut au bienheureux Amand d'aller vivre avec eux. Pour lors, il choisit l'un de ses disciples, nommé saint Jonat, pour gouverner l'abbaye de Marchiennes. Jonat en fut donc le premier abbé. Le détail de sa vie, et les miracles qu'obtient, depuis sa

constituens. Qui qualis quantusve fuerit, mores et vita ipsius, miracula etiàm, post decessum ejus per eum devotè efflagitantibus perpetrata declarant.

CAPITULUM XII.

De origine et matrimonio sanctæ Rictrudis (1).

Hujus igitur temporibus Hernoldus, cognomento Nobilis, inter Wascones præclarissimus, in gentem Getarum ex conjuge genuit filiam Rictrudem. Hujus filia fuit Rictrudis puella bonæ indolis, quæ jam facta nubilis videtur, diligitur atque eligitur à Francigenâ, nomine Adabaldo, natalibus orto præclaris et justis. Nam Lotharius Magnus rex duxerat uxorem Beretrudem, quamdam nobilem et elegantem puellam, ex quâ genuit Dagobertum regem et Blithildem, sororem ejus, secundùm quosdam historiographos: alii dicunt aliam filiam fuisse primi Lotharii avi istius. Hæc nupsit Ansberto duci nobili in Germaniâ, undè processit Karolida progenies regia. Ex hâc progenie nati sunt tres præclarissimi principes, scilicet Adabaldus, Duacensium dux, et fratres ejus Erchinoaldus, major domûs et privignus Clodovei regis filii

(1) Ces extraits de la vie de sainte Rictrude diffèrent de ceux que Dom Bouquet a insérés dans le troisième volume de son recueil.

mort et par son intercession, une fervente prière, témoignent assez combien il fut grand aux ieux du Seigneur.

CHAPITRE XII.

Naissance et mariage de sainte Rictrude.

En ce tems-là, Hernold, surnommé le noble, seigneur illustre parmi les Gascons, eut de sa femme, qui était de la nation des Goths, une fille appelée Rictrude. Cette fille avait un bon naturel, et quand elle fut parvenue à l'âge nubile, un Franc, nommé Adebaud, la vit, l'aima, et la choisit pour épouse. Il devait le jour à de bien nobles et bien vertueux parens. En effet, Clotaire-le-Grand avait épousé une jeune, charmante et noble fille, appelée Bertrude. Il en eut Dagobert, qui lui succéda, et Blithilde, suivant quelques historiens; mais d'autres la tiennent pour fille de Clotaire Ier, aïeul de celui-ci. Quoi qu'il en soit, elle fut mariée avec un duc de la Germanie, le noble Ansbert, tige de la royale maison des Carlovingiens. De là naquirent trois illustres princes, Adebaud, duc de Douai, Erchinoald, maire du palais et beau-fils du roi Clovis, fils de Dagobert, enfin Sigefroi, comte de Ponthieu et mari de sainte Berthe. Ce dernier fut enterré à Blangy, lieu qui lui appartenait. Ce même Adebaud dont nous venons de parler,

Dagoberti, et Sigifridus (1) comes Pontivensis, maritus sanctæ Bertæ, quæ in villâ suâ Blasiacensi (2) sepultus quiescit. Huic Adabaldo nupsit gloriosa Rictrudis. Anno Domini DCXI, nobilis dux Adabaldus et frater ejus Erchinoaldus castrum suum Duacense reparant, et in eo ecclesiam in honore beatæ Mariæ semper virginis, quæ nunc sancti Amati dicitur, de suo proprio ædificant, juxtà illam turrem munitissimam ac miræ altitudinis quæ in jus proprium beatæ Rictrudi, post mortem viri sui, hæreditariâ successione obvenit. Undè, quià nunc Flandriarum comites turrem dictam possident, prout invicem sibi succedunt, hujus rei causâ, Marchianensi ecclesiæ conferre quinque solidos annuatim consueverunt. Adabaldus etenim ex uxore suâ sanctâ Rictrude genuit filium, nomine Mauruntum, posteà levitam et abbatem sanctissimum, quem sacer Richarius per baptisma salutare Deo regeneravit, et eidem spiritalis doctor et paternus extitit; tres quoque virgines sanctas: Clothsendem; hanc egregius pontifex Amandus sanctis dignisque manibus à fonte salutari suscepit, et in omnibus Deo dignam reddidit. Eusebiam verò rex Dagobertus et Nanthildis regina, uxor ejus, de fonte susceperunt, cui redditus multos et villas in Franciâ tradiderunt; quæ omnia erant ecclesiæ Marchianensi profutura: sed heu! in destructione Normannicâ et per incuriam monialium prædicta perdiderunt.

(1) Ce Sigefroi ne se trouve pas mentionné dans la chronologie historique des comtes du Ponthieu insérée dans l'Art de vérifier les dates.

(2) Blangy, à 2 lieues Est de Hesdin.

fut l'époux de sainte Rictrude. En l'année de J. C. 611, le noble duc Adebaud et son frère Erchinoald réparèrent leur château de Douai, et y bâtirent une église à leurs frais, en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie. En outre, ils élevèrent, proche l'église, une tour d'une force et d'une hauteur merveilleuses, qui, à la mort d'Adebaud, échut en héritage à sainte Rictrude. De là vient que parmi les comtes de Flandre, qui sont aujourd'hui en possession de cette tour, l'usage s'est établi et maintenu de payer annuellement à l'église de Marchiennes la somme de cinq livres. Adebaud eut de sainte Rictrude, sa femme, un fils, appelé Mauront, qui fut par la suite un digne clerc et un saint abbé. Saint Riquier le régénéra dans l'eau du batême, et fut son instituteur, son père spirituel. Rictrude mit encore au jour trois saintes filles. Clothsende, l'une d'elles, fut tenue sur les fonts de batême par le vénérable et saint évêque Amand, qui la sut rendre en tout digne du Seigneur. Dagobert et Nanthilde, sa royale épouse, tinrent Eusébie sur les fonts batismaux, et lui octroyèrent en France beaucoup de terres et de revenus. Tous ces biens étaient destinés à échoir un jour à l'église de Marchiennes; mais hélas! elle a tout perdu par la négligence des moines et les incursions des Normands.

CAPITULUM XIII.

De beato Adabaldo et de ejus martyrio.

Bonæ et laudabilis memoriæ dux nobilis Adabaldus, devotæ Christi famulæ Rictrudis maritus, à pago Austrebatense, ubi etiàm multis locupletabatur possessionibus, eundi Wasconiam nimiùm triste suis iter arripuit, ut vicos et castella ibidem suæ ditionis lustraret. Quem Rictrudis nobilis matrona, quantùm licuit, prosecuta est, quià statim missa domum mœrens revertitur eum ultrà non visura. Cùmque per Aquitaniam iter perageret, anno Domini DCXLV, et ad Petragoricum solum pervenisset, insidiis malignorum et uxoris suæ consanguineorum, quibus matrimonium displicuerat, vir justus appetitur, vulneratur, perimitur; indignè enim ferebant tàm humili matrimonio utpotè Francigenæ, quam gentem Getæ vilipendebant, sororem suam fuisse conjunctam. Cùm autem multatus fuisset ambabus manibus, angelico ductu, caput proprium ad ecclesiam, in quâ tumulandus erat, devexit. Ad cujus tumulum multa illo tempore miracula facta sunt, et adhùc caput ejus in ecclesiâ Petragoricensi veneratur. Corpus verò ejus in ecclesiâ Elnonensi delatum est, sed à quibus personis vel quo tempore factum sit nobis est incognitum.

CHAPITRE XIII.

Du bienheureux Adebaud et de son martire.

L'ÉPOUX de la bienheureuse Rictrude, le noble duc Adebaud, de pieuse mémoire, partit de l'Ostrevant, où il possédait de riches domaines, pour aller en Gascogne visiter les bourgs et les châteaux qu'il avait en ce pays. Ce voyage causa beaucoup de peine à toute sa maison. La noble dame l'accompagna aussi loin qu'il voulut le permettre. Enfin elle le quitta pour ne plus le revoir, et rentra dans sa maison, l'ame abreuvée d'amertume. L'an du Seigneur 645, le duc, parcourant l'Aquitaine, vient en Périgord et tombe dans une embuscade que lui avaient dressée des gens malintentionnés et des parens de sa femme à qui son mariage avait déplu. Il est attaqué, blessé, mis à mort. En effet, leur indignation avait été grande en voyant leur sœur déroger au point d'épouser un Franc, nation dont les Goths fesaient peu de cas. Lors donc qu'il eut ainsi perdu la vie, Adebaud saisit sa tête avec les deux mains, et, guidé par un ange, il la porta lui-même en l'église où il devait être enseveli. Beaucoup de miracles furent alors opérés sur son tombeau, et sa tête, placée dans l'église de Périgueux, est encore un objet de vénération. Son corps fut apporté dans l'église d'Elnone, mais en quel tems et par qui, la chose nous est inconnue.

OBSERVATION. L'an 645, époque à laquelle Jacques de Guyse

place ici la mort d'Adebaud ou Adalbaud, l'Aquitaine et le Périgord étaient gouvernés par Chindasvinde, roi des Visigoths, qui avait usurpé la couronne le 2 mai de l'an 642. Dom Vaissette, dans son Histoire de Languedoc, ne parle point de ce fait.

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.

TABLE
DES CHAPITRES DU SEPTIÈME VOLUME.

Chapitres. Pages.

PRÉFACE. i

CONTINUATION DU LIVRE NEUVIÈME.

XXXV. Vie de saint Aubert, évêque de Cambrai.... 3
XXXVI. Aubert est élevé au siège de Cambrai...... 5
XXXVII. Dagobert donne l'Onnaing à l'église de Cambrai.................................... 7
XXXVIII. Des vertus de saint Aubert, évêque...... 11
XXXIX. Origine de Landelin...................... 15
XL. Landelin se pervertit et change de nom........ 19
XLI. Landelin a une vision terrible............... 23
XLII. L'ange du Seigneur apparaît à Landelin...... 27
XLIII. Landelin retourne dévotement auprès de saint Aubert.......................... 29
XLIV. Saint Landelin fonde le monastère de Lobes. . 33
XLV. Mort de saint Aubert. 35
XLVI. Dévotion de l'empereur Othon pour les reliques de saint Aubert. 39
XLVII. L'empereur Othon demande le corps de saint Aubert. 43

LIVRE DIXIÈME.

I. Vie de sainte Waltrude. 47
II. Les parens de Waltrude la marient. 53
III. Elle persuade à son mari de vivre chastement. . . 55
IV. Son époux Madelgaire prend l'habit monastique. . 57
V. Waltrude, vivant encore au milieu du siècle, est fortifiée par une vision céleste. 59
VI. Calomnies suscitées par le démon à la servante du Christ.................................. 61
VII. Un ange envoyé du ciel la console............ 63

Chapitres. Pages.

VIII. Guislein, serviteur de Dieu, lui indique une place pour y bâtir un monastère.......... 65

IX. Hidulphe lui bâtit une première maison........ 67

X. La maison lui déplaît; elle est miraculeusement renversée; une seconde maison est bâtie en sa place. 69

XI. Elle prend le saint voile, et se consacre au service de Dieu.......... 71

XII. Tentations qu'elle eut à combattre et dont elle sortit victorieuse.......... 73

XIII. Délivrée de la tentation, elle enseigne la vertu par ses exemples.......... 77

XIV. Sa sœur veut lui faire quitter sa cellule; Waltrude refuse.......... 77

XV. Miracle opéré en leur présence.......... 79

XVI Vie du bienheureux Vincent, surnommé Madelgaire ou Mauger.......... 81

XVII. Il prend les armes et entre au service du roi Dagobert.......... 83

XVIII. Les sollicitations de son père l'obligent à se marier.......... 85

XIX. Le gouvernement de l'Irlande lui est confié; il se rend dans cette île.......... 91

XX. L'amour de Waltrude pour son époux la conduit en Irlande.......... 95

XXI. Il revient en France, accompagné d'un grand nombre de saints.......... 99

XXII. Ils donnent le jour à de pieux enfans et les consacrent à Jésus-Christ.......... 103

XXIII. Des bienheureuses filles de saint Vincent.... 107

XXIV. Un ange lui ordonne de bâtir une église dont il lui trace le plan.......... 111

XXV. Il enrichit le monastère de Haumont où il réunit un grand nombre de moines.......... 121

XXVI. Il retourne chez lui et recherche l'entretien d'Aubert.......... 123

Chapitres. Pages.

XXVII. Il renonce à tout pour suivre le Christ. . . . 129
XXVIII. Il prend l'habit monastique à l'abbaye de Haumont; nombreuses conversions opérées par son exemple. 133
XXIX. Il bâtit le monastère de Soignies, où il rassemble des moines. 139
XXX. Il s'endort dans le Christ, après avoir nommé un pasteur au troupeau 147
XXXI. Légende ou vie de la bienheureuse Aldegonde. 153
XXXII. Aldegonde refuse absolument de prendre un époux. 155
XXXIII. De quelques parens de la bienheureuse Aldegonde. 159
XXXIV. Sainte Waltrude affermit sa sœur dans le mépris du monde. 161
XXXV. Première vision de la bienheureuse Aldegonde. 165
XXXVI. Seconde vision de la bienheureuse Aldegonde 169
XXXVII. Saint Amand reçoit ses vœux et lui donne le voile. 173
XXXVIII. Sainte Aldegonde bâtit la première église de Maubeuge. 175
XXXIX. Première vision de sainte Aldegonde lorsqu'elle eut pris le voile. 177
XL. L'ange du Seigneur apparaît à sainte Aldegonde. 181
XLI. Avertissement de l'ange; nouvelle apparition. 183
XLII. Saint Pierre apparaît à la bienheureuse Aldegonde. 185
XLIII. Sainte Aldegonde est la digne épouse du Christ.. 187
XLIV. Le roi David apparaît à sainte Aldegonde. . . 189
XLV. Subite guérison d'un enfant, opérée par Aldegonde.. 191

Chapitres. Pages.
XLVI. L'argent donné par Aldegonde pour vêtir les pauvres se trouve multiplié. 193
XLVII. Aldegonde donne de l'argent à un des serviteurs de l'Église. 195
XLVIII. Les mérites d'Aldegonde entretiennent l'abbaye de poissons. 197
XLIX. Le poisson s'élance à terre, où sa vie est miraculeusement prolongée; un petit agneau le défend contre les corbeaux et autres bêtes voraces. 199
L. Aldegonde rallume, par la vertu du Christ, une chandelle éteinte. 201
LI. Autre miracle. 203
LII. Autre miracle. 203
LIII. L'eau se change en vin par les mérites de la bienheureuse Aldegonde. 207
LIV. Il vient à Aldegonde un cancer au sein. 209
LV. La bienheureuse Aldegonde repousse énergiquement les assauts du diable. 211
LVI. La bienheureuse Aldegonde vient au secours de sa nièce par ses prières. 213
LVII. Relations touchant la mort de la bienheureuse Aldegonde. 217
LVIII. Mort de sainte Aldegonde. 219
LIX. Éloge de la bienheureuse Aldegonde. 221
LX. Sainte Aldegonde est ensevelie d'abord à Court-Solre. 225
LXI. Commencement de la vie ou légende du bienheureux Landric, évêque de Meaux, fils de saint Vincent et de Waltrude. 225
LXII. Saint Vincent résiste à son fils qui voulait être tonsuré. 229
LXIII. Saint Vincent voyant que son fils persiste à demander la tonsure, donne enfin son consentement. 231
LXIV. Le bienheureux Landric s'élève par degrés au siège épiscopal de Meaux. 233

Chapitres. Pages.

LXV. Après la mort du bienheureux Vincent, saint Landric abandonne l'épiscopat et prend en main la direction de l'abbaye de Soignies. 235

LXVI. Miracles du bienheureux Landric, abbé de Soignies. 237

LXVII. Commencement de la vie du bienheureux Guislein, évêque de Chelles. 241

LXVIII. Le bienheureux Guislein vient par ordre du ciel dans le canton de Hainaut. 243

LXIX. Le roi Dagobert parle durement au bienheureux, à l'occasion de ses chiens. 247

LXX. L'ourse obéit au bienheureux Guislein. 249

LXXI. Guislein se rend auprès du bienheureux Aubert, évêque de Cambrai, et lui demande la permission de bâtir une église. 253

LXXII. Guérison miraculeuse d'une femme en couche, opérée au bourg de Rachem par le bienheureux Guislein. 257

LXXIII. Dagobert donne au bienheureux Guislein Ursdong et Hornu. 259

LXXIV. Dédicace de l'oratoire du bienheureux Guislein. 261

LXXV. Vision de la bienheureuse Waltrude; instructions que lui donna saint Guislein en cette occasion. 263

LXXVI. Saint Guislein persuade à la bienheureuse Waltrude de prendre le voile. 269

LXXVII. Vision d'Aldegonde sur la mort du bienheureux Amand. 271

LXXVIII. La bienheureuse Waltrude donne au bienheureux Guislein une partie de la terre de Frameries. 275

LXXIX. Mort de saint Guislein, évêque. 279

LXXX. Après sa mort saint Guislein apparaît à un homme appelé Winerad. 283

LXXXI. Translation du corps de saint Guislein. . . . 287

LXXXII. Miracles opérés à sa translation. 289

Chapitres. Pages.

LXXXIII. Ceux de Maubeuge enlèvent le corps du Bienheureux Guislein. 294

LXXXIV. Ceux de Maubeuge rendent le corps de saint Guislein, par ordre du seigneur Étienne, évêque de Cambrai. 297

LXXXV. Le corps de saint Guislein est replacé dans l'église de saint Pierre et saint Paul. 299

LXXXVI. Vie de saint Humbert, évêque et premier fondateur de l'abbaye de Maroilles. 301

LXXXVII. Saint Humbert donne l'hospitalité à saint Amand et à Nicaise. 305

LXXXVIII. Le bienheureux Humbert accompagne à Rome saint Amand et Nicaise; miracle d'un ours réduit à porter leurs bagages. 309

LXXXIX. Étonnement du peuple à la vue d'un féroce animal ainsi réduit en domesticité. 313

XC. A son arrivée à Rome, saint Humbert rend la liberté à l'ours. 315

XCI. Le bienheureux Humbert veut faire encore une seconde fois le voyage de Rome.. 317

XCII. Le bienheureux Humbert retourne à Rome. . 319

XCIII. Humbert reçoit des reliques du souverain pontife et les apporte à Maroilles. 321

XCIV. Le bienheureux Amand reçoit chez lui saint Humbert. 325

XCV. Le bienheureux Humbert élève une église à Maroilles. 325

XCVI. Une bête fauve se réfugie sous les vêtemens du bienheureux Humbert.. 327

XCVII. Le bienheureux Humbert reçoit un domaine, le premier qui lui ait été donné. 331

XCVIII. Humbert obtient du Seigneur qu'il fasse jaillir une fontaine pour calmer la soif de la bienheureuse Aldegonde. 333

XCIX. Testament du bienheureux Humbert. 337

Chapitres. Pages.
C. Après la mort de saint Humbert l'église de Maroilles est privée d'abbé. 347
CI. Rodinus, premier abbé depuis saint Humbert, gouverne l'abbaye de Maroilles, avec l'assentiment de Charlemagne. 347
CII. Exhumation du bienheureux Humbert. 349
CIII. De la dilapidation des biens de l'église de Maroilles 353
CIV. Isaac, lieutenant du comte de Hainaut, perd la gestion des biens de l'église de Maroilles. 353
CV. L'évêque de Cambrai chasse de Maroilles les clercs séculiers, et les remplace par des moines. 355
CVI. Les clercs chassés de l'église de Maroilles pillent dans la suite la susdite église. 357
CVII. Le corps de saint Humbert est transporté en Flandre. 359
CVIII. Le corps de saint Humbert fait plusieurs miracles à Bruges. 361
CIX. Miracles opérés par le corps du bienheureux Humbert, dans la ville de Cambrai 365
CX. Le corps du bienheureux Humbert est transféré du château de Cambrai dans l'église de Maroilles, pour y demeurer définitivement. 371
CXI. Vie du bienheureux Landelin, confesseur; prologue de Philippe, abbé de Bonne-Espérance. 375
CXII. Vie du bienheureux Landelin; sa naissance et sa première éducation. 377
CXIII. Chute de Landelin. 381
CXIV. Terrible vision offerte en songe au bienheureux Landelin. 387
CXV. Conversion de saint Landelin. 395
CXVI. Saint Landelin, promu aux ordres sacrés, fait deux pélerinages à Rome. 397
CXVII. Saint Landelin fonde les monastères de Lobes et d'Aulne. 401

Chapitres. Pages.

CXVIII. Landelin fonde le monastère de Crespin.... 405

CXIX. Fontaine miraculeuse obtenue par saint Landelin.................................... 409

CXX. Mort de saint Landelin.......................... 413

LIVRE ONZIÈME.

I. Commencement du livre onzième et du règne de Sigebert, roi d'Austrasie.............................. 421

II. Albéric, comte de Hainaut.......................... 423

III. Fondation de l'église de sainte Waltrude, à Mons, et de l'église de sainte Aldegonde, à Maubeuge... 429

IV. Miracle opéré par sainte Aïa; éloge du territoire de Mons.. 435

V. L'église de sainte Waltrude, à Mons, perd le droit d'élire une abbesse, et le comte de Hainaut en devient abbé.. 439

VI. De quelques franchises de l'église de Sainte-Waltrude.. 447

VII. De quelques dispositions et statuts concernant l'église de Saint-Germain de Mons.............. 453

VIII. Grimoald fait tonsurer Dagobert, fils de Sigebert, roi d'Austrasie, et l'oblige à se faire moine; divers événemens de l'époque. 459

IX. Dédicace de l'église de Saint-Amand-d'Elnone. . 463

X. Fondation de l'église de Hamage.. 469

XI. Fondation de l'église de Marchiennes. 471

XII. Naissance et mariage de sainte Rictrude. 475

XIII. Du bienheureux Adebaud et de son martire. . . 479

FIN DE LA TABLE.

En tête du dixième livre est une miniature où l'on voit Madelgaire, comte du Hainaut, et Valtrude, son épouse, prendre l'habit religieux; en tête du onzième livre, Sigebert II, roi d'Austrasie, partage entre les quatre fils du duc Brunulfe les États de leur père.


UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 203 508